

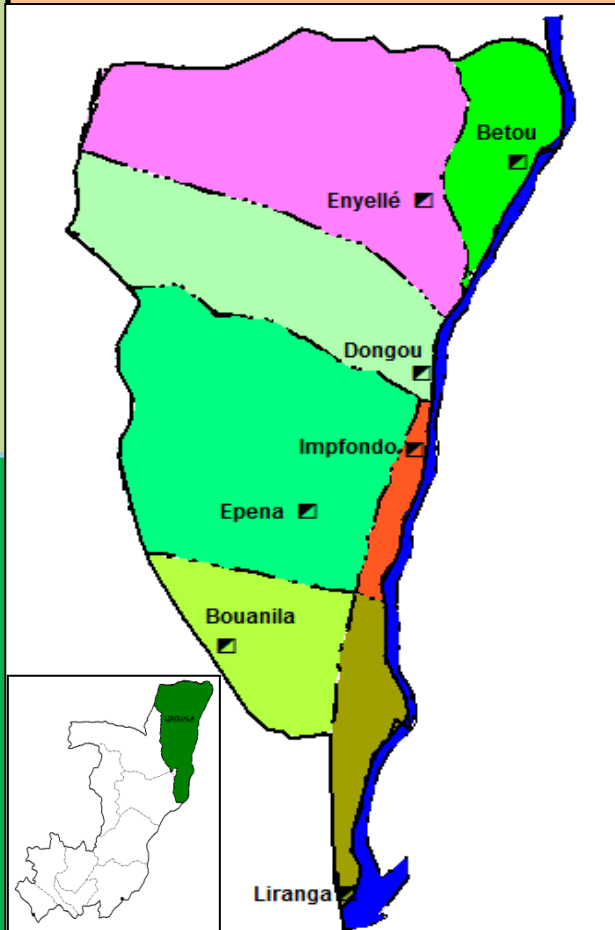
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
LA DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

DU TERRITOIRE ET DE LA PROSPECTIVE

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA LIKOUALA



**Rapport final**

Juillet 2015

AUDITEP Sarl  
Audit, Etudes & Evaluation des Projets  
04, rue Léfini Mounjali  
Brazzaville Congo

RCCM CG/11 B2647  
NIU 2012110000783122  
RIB : 3001200101230399601101/09  
B.P : 1769 Tél/ 05 531 25 57

**REPUBLIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
LA DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX**

**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DE LA PROSPECTIVE**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL  
D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE DE LA LIKOUALA**

**Rapport final**

**Juillet 2015**

<b>AUDITEP Sarl</b> <b>Audit, Etudes &amp; Evaluation des Projets</b> <b>04, rue LéfiniMoungali</b> <b>Brazzaville Congo</b>	<b>RCCM CG/11 B2647</b> <b>NIU 2012110000783122</b> <b>RIB : 3001200101230399601101/09</b> <b>B.P : 1769 Tél/ 05 531 25 57</b>
---	---

## EQUIPE D'EXPERTS CONSULTANTS

### Coordonnateur de l'étude

Adrien HOSSIE

### Rédacteur en chef et rapporteur

Antoine ZOLABATANTOU

### Autres membres

Joseph YOKA

Itam Grégoire MOUENE OTSANGUI

David OBA

Anicet Claver ETOTO

Blaise Armel BIKOUTA

Ignace BOBIANGA

LOMBA-NZENGUELI

LALA AKOSSA

Martin MASSOUANGUI KIFOUALA

Alphonse OKOYE

ABOURI NDAM

Gaspard MBOUNGOU

Jean NKOUNKOU

Marcel Pépin DJAMBOULT

Auxence OKOMBI

## SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>PREMIERE PARTIE: BILAN-DIAGNOSTIC</b> .....	<b>12</b>
<b>CHAPITRE 1: SITUATION GEOGRAPHIQUE</b> .....	<b>13</b>
1.1. Relief .....	14
1.2. Géologie .....	14
1.3. Pédologie .....	15
1.4. Climat .....	22
1.5. Hydrographie .....	27
1.6. Atouts et inconvénients du climat et de l'hydrographie .....	34
1.7. Végétation .....	34
<b>CHAPITRE 2: ORGANISATION TERRITORIALE</b> .....	<b>46</b>
2.1. Rappel historique .....	46
2.2. Découpage administratif .....	47
2.3. Structure des chefs-lieux de département et de districts .....	50
2.4. Tissu villageois .....	54
<b>CHAPITRE 3: PEUPLEMENT, HABITAT ET INFRASTRUCTURES</b> .....	<b>63</b>
3.1. Un peuplement multiculturel .....	63
3.2. Les peuples autochtones, premiers occupants du département .....	66

3.3. Une immigration massive.....	67
3.4. Evolution de la population.....	68
3.5. Population et habitat des zones rurales.....	78
3.6. Infrastructures d'unification du territoire.....	83
3.7. Postes et télécommunications.....	91
3.8. Infrastructures économiques et commerciales.....	92
3.9. Secteur sanitaire.....	95
3.10. Un système éducatif en difficulté.....	101
<b>CHAPITRE 4:SYSTEME PRODUCTIF .....</b>	<b>106</b>
4.1. Une économie de subsistance avec des acteurs polyvalents.....	106
4.2. Potentialités économiques.....	108
4.3. Production locale.....	148
4.4. Du financement de l'économie locale.....	157
<b>CHAPITRE 5:DECENTRALISATION, DECONCENTRATION ET QUESTIONS TRANSVERSALES .....</b>	<b>167</b>
5.1. Décentralisation et déconcentration.....	167
5.2. Articulation décentralisation et déconcentration.....	171
5.3. Peuples autochtones.....	173
5.4. Genre et intégration des minorités.....	178

<b>CHAPITRES 6:GRANDS TRAITES CARACTERISTIQUES .....</b>	<b>181</b>
6.1. La Likouala, un immense réservoir en ressources naturelles.....	181
6.2. Deux écosystèmes distincts aux vocations différentes .....	182
6.3. Un environnement dépendant du bassin de l'Oubangui .....	182
6.4. Une polarisation de la population le long de l'Oubangui .....	183
6.5. Une population en grande partie vivant des activités rurales .....	183
6.6. La zone ouest en pleine reconquête.....	183
6.7. L'amorce d'une urbanisation accélérée .....	184
6.8. Un fonctionnement cloisonné du territoire.....	184
6.9. Une économie de service au sud et une industrie extractive au nord .....	184
6.10. L'énergie, un des freins majeurs au développement.....	184
6.11. L'enclavement prononcé du département.....	185
6.12. Une immigration massive continue .....	185
6.13. Un processus de décentralisation inachevé .....	185
6.14. Des principales contraintes.....	185
<b>DEUXIEME PARTIE:STRATEGIES D'AMENAGEMENT DU DEPARTEMENT DE LIKOUALA .....</b>	<b>187</b>
<b>CHAPITRE 7:PROBLEMATIQUE ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>188</b>
7.1. Problématique territoriale .....	190
7.1.1.Atouts économiques .....	192
7.1.2.Principales contraintes.....	194
7.1.3.Menaces.....	195

<b>CHAPITRE 8 :FORMULATION D'UNE VISION DU DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2035.....</b>	<b>197</b>
8.1 Choix des domaines d'intervention.....	198
8.2. Choix du scénario.....	201
<b>CHAPITRE 9 :GRANDS AXES STRATEGIQUES .....</b>	<b>203</b>
9.1. Rappels des options nationales d'aménagement et de développement du territoire .....	203
9.2. Options d'aménagement départemental.....	206
<b>Conclusion .....</b>	<b>233</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>234</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>238</b>
<b>Liste des photos .....</b>	<b>239</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>240</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ATC</b>	Agence Transcongolaise de Communication
<b>ATEC</b>	Agence Transéquatoriale de Communication
<b>BUMIFOM</b>	Bureau Minier de la France d'Outre-Mer
<b>BRGM</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minière
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CDAT</b>	Commission Départementale d'Aménagement du Territoire
<b>CFHBC</b>	Compagnie Française du Haut et du Bas-Congo
<b>CGTA</b>	Compagnie Générale de Transport Africain
<b>CGSL</b>	Compagnie Générale Sangha Likouala
<b>CICOS</b>	Commission Internationale Congo Oubangui Sangha
<b>CNSEE</b>	Centre national des Statistiques et des Etudes Economiques
<b>CONAT</b>	Conseil National d'Aménagement du Territoire
<b>CSI PMAE</b>	Centre de Santé Intégré à Paquet Maximum d'Activités Elargies
<b>DOJETIP</b>	Dispositif d'Occupation des Jeunes aux Travaux d'Intérêt Public
<b>DMG</b>	Direction des Mines et de la Géologie.
<b>DSCERP</b>	Document De Stratégie De Croissance, De L'emploi, Et De : Réduction De la Pauvreté
<b>FIPAC</b>	Forum International Des Peuples Autochtones D'Afrique Centrale;
<b>HCR</b>	Haut-commissariat aux Réfugiés
<b>IERGM</b>	Institut d'études et de recherches géologiques et minières
<b>ITBL</b>	Industrie de Transformation de Bois de Lopola



<b>ONEMO</b>	Office National de l'emploi Et de la Main D'Œuvre
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernemental
<b>OPS</b>	Orientalion Professionnelle en Milieu Scolaire
<b>ORA :</b>	Observer, Réfléchir, Agir
<b>P.A. :</b>	Pistes agricoles
<b>PADER :</b>	Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux
<b>PAME</b>	Programme d'auto-emploi et Micro-entreprises
<b>PCA</b>	Poste de contrôle administrative
<b>PDR</b>	Projet de développement rural
<b>PED</b>	Programme Emploi diplômé
<b>PFQ</b>	Programme de formation qualifiante
<b>PFNL</b>	Produits forestiers non ligneux
<b>PMAE</b>	Paquet Maximum d'Activités Elargies
<b>PMAS</b>	Paquet maximum d'activités standard
<b>PME/PMI</b>	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
<b>PND</b>	Plan National De Développement
<b>PRODER</b>	Projet de Développement Rural
<b>SAP</b>	Société Africaine de Prévoyance
<b>SCET/AGRI</b>	Société de Conseils et d'Etudes pour l'aménagement rural, l'inventaire et la gestion des ressources
<b>SCLOG</b>	Société Commune de la Logistique
<b>SNAT</b>	Schéma National D'aménagement Du Territoire
<b>SNDE</b>	Société Nationale de Distribution d'Eau
<b>SNE</b>	Société Nationale d'Electricité

<b>SICAL</b>	Société Industrielle Commerciale et Agricole de la Likouala
<b>SIP</b>	Société Indigène de Prévoyance
<b>TIC</b>	Télécommunication, Information et Communication
<b>TNS</b>	Tri Nationale Sangha
<b>TRE</b>	Techniques de Recherche d'Emploi
<b>WCS</b>	Wildlife conservation Society

## INTRODUCTION

La présente étude concerne l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la Likouala.

Elle se réalise dans un contexte particulier où la planification spatiale et la planification économique constituent, au niveau national, un enjeu majeur.

Le Congo dispose à cet effet de trois documents de référence qui orientent le choix des options, des stratégies ainsi que la localisation des actions. Il s'agit de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n° 43-2014 du 10 octobre 2014, le document de stratégie de croissance, de l'emploi, et de réduction de la pauvreté (DSCERP) et le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).

Le DSCERP définit la politique économique et financière du Congo pour les prochaines années. Il envisage les stratégies sectorielles et thématiques permettant de lutter contre la pauvreté.

Le schéma national d'aménagement du territoire applique ces stratégies dans l'espace, les répartit territorialement afin, d'une part d'éviter l'exclusion d'une frange du pays, d'autre part de tirer le meilleur parti de l'énorme potentiel du Congo. Il recherche l'équité entre les villes et les campagnes, puis entre les zones les plus favorisées et celles qui sont encore enclavées.

Le schéma définit les stratégies de mise en valeur du territoire à partir desquelles découlent les projets d'unification, d'équipement et de reconquête du territoire, d'organisation de l'espace, de confortement de l'armature urbaine, de viabilisation des espaces frontaliers, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles.

Il est l'un des documents d'application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui impulse la planification spatiale au niveau national. Il se décline au niveau territorial en schémas départementaux d'aménagement et de développement qui sont les cadres de références de la planification locale. Il s'agit des documents impératifs qui doivent permettre l'articulation et l'harmonisation des actions au triple niveau départemental, sectoriel et gouvernemental.

Le schéma départemental est donc une exigence légale qui donne à la collectivité locale un cadre de référence débouchant sur des plans départementaux de développement successifs.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire rend impérative l'élaboration des schémas départementaux qui comptent parmi les textes d'application.

Le schéma d'aménagement départemental poursuit un objectif majeur, celui de l'équité socio-spatiale d'une part, et de la redynamisation de l'économie locale, d'autre part. Il met en évidence les contraintes et les enjeux en matière de développement local et donne une visibilité aux politiques sectorielles. De ce point de vue, il constitue un puissant outil de guidage des choix et participe au renforcement de la politique de décentralisation.

Le ministère en charge de l'aménagement du territoire, soucieux de la cohérence des programmes de mise en valeur des espaces départementaux et municipaux, entreprend des études de politiques spatiales destinées à doter chaque département d'un schéma d'aménagement. Celui-ci prend naturellement en compte les prescriptions du DSCERP (2012-2016) et celles du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Aménager le territoire départemental suppose un regard aussi poussé que possible sur son passé et son présent, une projection du futur et des options de transformation des espaces locaux servant de cadre de référence pour l'élaboration des documents de planification.

Trois objectifs sont définis pour la mise en place d'un plan de développement local. Il s'agit de:

- Faire du département un espace attractif qui devra désormais: i) offrir les emplois. Cela suppose des sous-programmes en matière d'aides directes à l'emploi, d'outils de formation;ii) promouvoir les services et les actions de proximité ainsi que le soutien des projets du Conseil départemental au titre des contrats plan Etat-département;iii)diffuser une image positive du département à travers les actions touristiques, de coopération décentralisée et culturelle, les expositions des produits agricoles.
- Soutenir les mutations économiques en créant les conditions pour:i) dynamiser le système productif afin que les entreprises locales soient plus compétitives;ii) développer une approche de filière.
- Valoriser les départements sur la base des potentialités existantes.

Ainsi, s'inspirant du Schéma National d'Aménagement du Territoire, le schéma départemental de la Likouala définit les orientations stratégiques en matière économique, en mettant en évidence les potentialités qui vont, à terme, se muer en opportunités d'affaires, seule voie possible pour relever les défis de la croissance endogène.

L'étude d'élaboration du schéma départemental amorcée obéit à une démarche itérative basée sur des études documentaires approfondies, des enquêtes de terrain ainsi que des entretiens avec les acteurs locaux.

A cet effet, plus de douze cadres ont été mobilisés pour recueillir les informations et constituer une base de données pertinente. En plus de la recherche documentaire, une équipe a travaillé pendant dix jours dans le département avec les administrations locales, les acteurs privés, certaines autorités de district comme Epena, Enyellé et Bétou. L'ensemble des données collectées ont permis de dresser le diagnostic du département et de lever les options et les stratégies de développement.

Le présent document est réparti en deux grandes parties : le bilan diagnostic et la stratégie d'aménagement départemental.

Le bilan-diagnostic est structuré en six (06) chapitres. Le premier chapitre fait le point de la situation environnementale ; le deuxième chapitre aborde les aspects liés à l'organisation du territoire ; le troisième chapitre traite les questions liées au peuplement et aux infrastructures ; le quatrième chapitre analyse les systèmes de production, le commerce et le financement de l'économie locale ; le cinquième chapitre examine le fonctionnement des institutions locales et la prise en compte des minorités ; le sixième chapitre est un volet synthèse qui présente les grands traits caractéristiques.

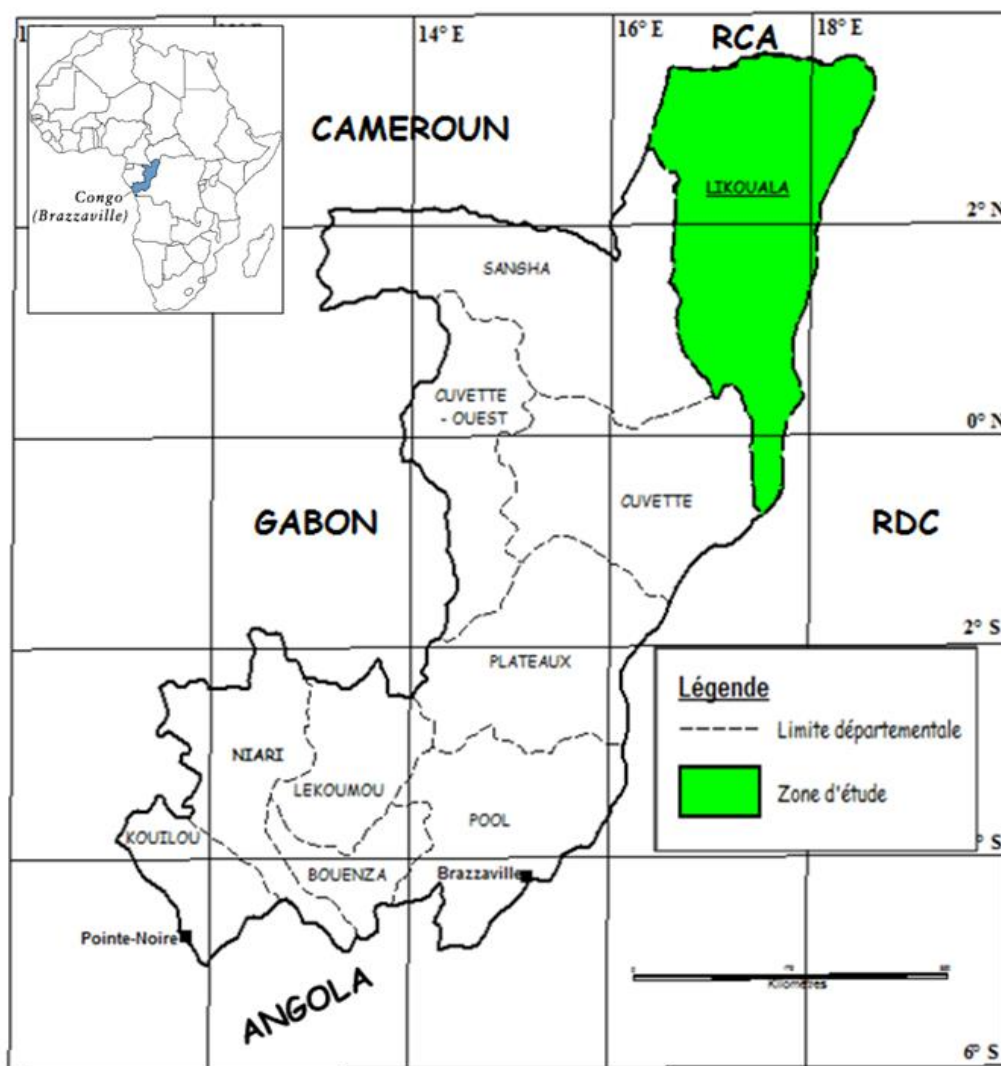
La stratégie d'aménagement départemental comprend trois chapitres. Le premier dégage la problématique et les enjeux du développement. Le second présente la vision à l'horizon 2035 et le scénario applicable pour atteindre les objectifs visés. La troisième partie présente les grands axes stratégiques, les mécanismes d'appui et de mise en œuvre du schéma d'aménagement départemental.

**PREMIERE PARTIE**  
**BILAN-DIAGNOSTIC**

# CHAPITRE 1

## SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le département de la Likouala couvre une superficie de 66044 km<sup>2</sup>. Il est situé entre 1° de latitude Sud et 4° de latitude Nord d'une part, et entre 16° et 19° de longitude Est d'autre part. Il est limité au nord par la République Centrafricaine, à l'est par la RDC, à l'ouest par le département de la Sangha et au sud par le département de la Cuvette.



Carte 1: Situation géographique du département de la Likouala

### 1.1. Relief

Le département de la Likouala fait partie de la Cuvette congolaise marquée par un relief extrêmement faible. L'altitude décroît insensiblement de 600 mètres environ sur le pourtour à 280 mètres, au point le plus bas. Lorsqu'on se rapproche de l'Oubangui et du fleuve Congo, on entre dans une zone semi-lacustre d'environ 350 mètres d'altitude où forêts et savanes sont inondées plusieurs mois par an pendant les crues. Les rivières serpentent interminablement dans un lit majeur qui mesure parfois plusieurs kilomètres.

Le cours de l'Oubangui, comprenant un bief des affleurements rocheux en amont et un bief marécageux en aval, est caractéristique de la morphologie du département. Dans sa première partie, des barres de roches dures traversent parfois le lit du fleuve qui est en plus semé de blocs latéritiques. Avec des berges d'environ deux à trois mètres d'altitude, le lit de l'Oubangui est vraisemblablement encaissé. Le fleuve traverse ici les plateaux du nord-ouest autrement appelés plateaux oubanguiens. Dans la seconde partie, par contre, il est difficile de tracer les limites entre le cours d'eau de l'Oubangui et les zones latérales où il se déverse en période des crues. Il n'est même plus besoin alors de suivre les cours d'eau pour circuler en pirogue. Mais, entre la partie élevée des Plateaux oubanguiens et la zone basse on observe une transition modérément haute qui s'inonde périodiquement.

### 1.2. Géologie

Dans le département de la Likouala affleurent les formations du précambrien de la Sangha et la Cuvette congolaise.

Les formations du précambrien se présentent sous deux formes : le précambrien moyen et le précambrien inférieur.

Le précambrien moyen est localisé au nord du département, à la frontière avec la Centrafrique. Il comprend la série de Mbaïki qui est constitué de grès, quartzites et sercitoschistes.

Le précambrien inférieur est caractérisé par le complexe métamorphique de la haute Sangha. Il affleure à l'ouest et présente des sércitoschistes dominants, des chloritoschistes et des schistes graphiteux.

La Cuvette congolaise est une vaste zone qui comprend : la série de grès de Carnot, la série des plateaux de Bambio et les alluvions.

La série des grès du Carnot est une formation du secondaire constituée des argilites, des grès kaolineux et siliceux. Elle affleure d'est en ouest.



La série des plateaux des Bambio occupe des portions multiformes sur la série du grès de Carnot. Elle comprend les grès siliceux, les sables et limons sableux. C'est une formation du tertiaire qui affleure d'est en ouest.

Les alluvions sont des formations du quaternaire qui occupent la grande partie du territoire départemental, du nord au sud et d'est en ouest.

### 1.3. Pédologie

En fonction des formations géologiques, on rencontre deux types de sol : les sols ferrallitiques et les sols hydromorphes.

Les sols ferrallitiques s'observent dans la partie exondée du département. Ils sont riches en argile et présentent des débris ferrugineux. L'horizon supérieur est ocre foncé, assez meuble, grumeleux et brun en surface.

Les sols hydromorphes sont caractéristiques des régions basses où se produit une inondation temporaire, soit en surface, soit en profondeur. Ils sont très argileux et comprennent un horizon humifère épais (40 cm à 1m) pouvant aller jusqu'à la formation des tourbes.

En rapport avec leur utilisation, l'étude de SCET/AGRI sur les ressources en sols répartit le territoire de la Likouala en deux provinces pédologiques dont elle dégage les contraintes, les facteurs favorables et les vocations principales.

**Carte 2: Sols de la Likouala**

### **1.3.1. Les sols hydromorphes de la Cuvette congolaise**

Les sols hydromorphes de la Cuvette congolaise sont caractéristiques des parties marécageuses inondées fréquemment et temporairement. On les classe en plusieurs sous-groupes, à savoir :

#### **1.3.1.1. Les sols sur alluvions des vallées principales**

Dans cette catégorie on range :

- Les sols sur alluvions récentes à inondation temporaire, à fertilité moyenne dont les vocations principales sont la riziculture et localement les cultures vivrières ;
- Les sols sur alluvions récentes où l'inondation est très fréquente. Ce sont des sols à fertilité moyenne qui constituent le milieu naturel de pêche et de chasse.

#### **1.3.1.2. Les sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables**

Il s'agit des sols hydromorphes localement inondables et à topographie plane. Les vocations principales sont la riziculture, les cultures vivrières, le caféier avec drainage.

#### **1.3.1.3. Les sols sur alluvions des petites vallées**

Ils sont répartis en trois groupes :

- Les sols sur alluvions marécageuses très hydromorphes, inondés fréquemment. Ils sont de fertilité moyenne et sont utilisables très localement pour les cultures vivrières, la pêche et la chasse ;
- les sols sur alluvions latérales marécageuses très hydromorphes, à fertilité moyenne et utilisables sous réserves d'études de contrôle de l'eau : riziculture et pêche ;
- les sols des prairies flottantes et des alluvions marécageuses très hydromorphes, à vocation très localement cultures vivrières, riziculture et pêche.

#### **1.3.1.4. Les sols des plaines inondables**

On rencontre deux types de sols de plaines :

- les sols des plaines temporairement inondables, à topographie plane dont la vocation principale est la forêt de production. Son utilisation potentielle en riziculture est à étudier ;
- les sols des plaines marécageuses, sous inondation permanente, riches en matière organique et valorisables sous forme de forêt de production.

#### **1.3.1.5. Sols sur terrasses anciennes**

Quatre sortes de terrasses sont identifiées :

- Les terrasses anciennes localement inondables, de topographie plane à faiblement ondulée, riche en ressources forestières. Celles-ci ont des sols propices aux cultures vivrières, à la riziculture et localement caféier et cacaoyer ;
- Les terrasses anciennes non inondables à sols fragiles, riches en ressources forestières, favorables aux cultures d'hévéas, palmier à huile, manioc avec fertilisation et également utilisables sous forme de forêt de production ;
- Les terrasses anciennes non inondables avec dépressions marécageuses, à sols riches en matières organiques offrant des possibilités de production forestière, de pêche et de chasse ;
- Les collines à sols fragiles dont la vocation principale est la forêt de production.

#### **1.3.2. Les sols des plateaux et collines du nord-ouest**

On rencontre dans cette région les sols sur grès et les sols sur alluvions localement marécageuses.

##### **1.3.2.1. Les sols sur grès**

Ce sont de sols ferrallitiques que l'on trouve :

- Sur les plateaux faiblement ondulés, riches en ressources forestières et qui présentent des conditions favorables aux cultures d'hévéas, palmier à huile et du manioc ;
- Sur les versants à fertilité fragile, mais qui sont des forêts de production et localement favorables aux cultures vivrières ;
- Sur les versants disséqués avec présence d'érosion. Leur vocation principale est la forêt de production.

##### **1.3.2.2. Les sols sur alluvions localement marécageuses**

Ils sont de type hydromorphe, localement cultivables et favorables à la pêche, à la riziculture et localement vivrier.

### 1.3.3. Ressources minières

#### 1.3.3.1 Rappel historique

Les traces d'anciennes activités minières datant de l'époque précoloniale sont de faible importance et ne concernent pratiquement que deux métaux :

- Le cuivre qui fait l'objet de petits travaux dans le Niari sur de petites concentrations superficielles de minerais oxydés ;
- Le fer, dont le minerai de surface était connu depuis fort longtemps par les populations locales qui le recherchaient pour leur usage en creusant des puits qu'elles approfondissaient progressivement.

L'or, par contre, semble avoir été délaissé totalement par les populations de l'Afrique Equatoriale, contrairement à celles de l'Afrique Occidentale.

En 1879, lors de son premier voyage de pénétration vers le pool, Pierre SAVORGAN de BRAZZA note la présence des mines du Niari. Celles-ci seront visitées jusqu'en 1892 par plusieurs chercheurs et explorateurs.

Au début du XXème siècle, les missions minières se multiplient et se succèdent à un rythme accéléré. Ces missions ont conduit à la création de la société des Mines du Djoué qui met en exploitation le gisement de Renéville. La compagnie minière du Congo français est également créée et démarre l'exploitation de Mindouli en 1911 qui sera suivie de celle de M'Fouati.

La première découverte d'un diamant en Afrique Equatoriale est due à M. BRUSTIER en 1914 dans les alluvions des environs d'Ippy (République Centrafricaine). Au Congo, la présence de diamant est signalée dans le Mayombe à la faveur des prospections et des exploitations de l'or.

La découverte des indices de potasse, tout comme ceux des phosphates, a lieu juste avant la deuxième guerre mondiale, à l'occasion de recherches d'hydrocarbures par les sociétés pétrolières.

Les minéralisations de type (cassitérite, wolfram, columbo-tantalite...) seront trouvées très tardivement en 1944 près du lac kitina.

Le fer, retrouvé par M. ROUQUETTE de la Direction des Mines et de la Géologie à l'Est de la rivière Ivindo, vers 1938, sera l'objet d'une petite étude.

Il faudra attendre quelques années encore avant que soient entrepris les premiers travaux d'envergure, tant dans le Nord sur Avima-Nabeba que dans le chaillu sur Mayoko et Zanaga.

La période allant de 1947 à 1958 qui se place entre la fin de la deuxième guerre mondiale et la proclamation de la République du Congo, est dominée par les recherches minières menées par les organismes d'Etat français, le Bureau minier de la France d'Outre-Mer (BUMIFOM) d'une part et, dans une moindre mesure, la Direction des Mines et de la Géologie.

Après 1958, année de la proclamation de la République Congo, trois organismes français maintiendront quelques années encore leurs activités de recherche minière, il s'agit :de l'Institut Equatorial de Recherches Géologiques et Minières (IERGM) de 1959 à 1961, du Bureau de Recherches Géologiques et Minière(BRGM) de 1959 à 1966, et du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de 1962 à 1968.

En 2012, près de 100 nouveaux titres miniers ont été octroyés par les autorités congolaises, hormis les renouvellements, soit une moyenne de près de deux nouveaux titres par semaine. Ce dynamisme se confirme en 2013, année au cours de laquelle environ 110 nouveaux titres ont été octroyés. En 2014, moins de 25 nouveaux titres miniers ont été octroyés, avec environ une dizaine de renouvellement. Cette tendance à la baisse risque de se confirmer en 2015 à cause de la chute des prix de matières premières.

Les principaux titres miniers accordées concernent, notamment:

- L'autorisation de prospection ;
- Le permis de recherche ;
- L'autorisation d'exploitation artisanale ;
- L'autorisation d'exploitation industrielle ;
- Le permis d'exploitation ;
- Les autorisations de détention, de circulation et de transformation des substances minérales précieuses.

Au titre de ces nombreux travaux, la République du Congo regorge d'importantes ressources minérales dont la mise en valeur pourrait constituer une source de richesse pour le pays.

En effet, en dehors du pétrole qui constitue la principale ressource minérale exploitée (près de deux tiers du PIB national et près de 80% des exportations proviennent du pétrole), le pays est doté d'un potentiel minéral varié : polymétaux (cuivre, plomb, zinc), or, aluminium (bauxite), barium, béryllium, bitume, corindon, chrome, diamant, colombo-tantalite, cassitérite (étain), wolframite, tungstène, terres rares, potasse, phosphates, grès bitumineux, tourbe, titane, pierre à bâtir, pierre d'ornement, graphite, argile, cobalt, nickel, molybdène, uranium, etc.

### 1.3.3.2. Minéralisation ou potentiel minier de la Likouala

Les travaux des recherches minières entrepris dans les départements de la Likouala depuis les années coloniales jusqu'à ce jour, ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'indices de minéralisation. Ces indices sont les suivants : diamant (D), or (Au), nickel (Ni), géo-matériaux de construction.

De nouveaux indices peuvent être mis en évidence grâce au grand projet de cartographie géologique en cours de réalisation sur toute l'étendue du territoire national.

### 1.3.3.3. Titres miniers répertoriés dans le Département de la Likouala

Les titres miniers présentés dans les tableaux ci-dessous sont ceux en cours de validité, en attente de renouvellement et ceux expirés il y a un ou deux mois avant la rédaction du présent document.

Tableau 1: Situation des autorisations de prospection minière

Titre	Société	Substances	Superficie En Km <sup>2</sup>	Date d'attribution	Date d'expiration
Mambangue	LikMetal Minerals Congo	Fer	353	24-juin.-13	24-juin.-14

Source : Répertoire des Titres miniers de la Direction Générale de la Géologie

Tableau 2: Situation des permis de recherche minière

N°	Titre	Société	Substance	Superficie En Km <sup>2</sup>	Date d'attribution	Date d'expiration
1	Betoukoumba	Distribution International	Diamants bruts	2104	16-juil.-12	16-juil.-15
2	Pandama	Distribution International	Or	1000	16-juil.-12	16-juil.-15
3	Makola	Niel Congo sarl	Diamants bruts	1556	18-avril.-13	18-avril.-16
4	Ipendja	Niel Congo sarl	Diamants bruts	670	18-avril.-13	18-avril.-16
5	Mokabi-Ibenga	Niel Congo sarl	Diamants bruts	1717	18-avril.-13	18-avril.-16
6	Ibaliki	Niel Congo sarl	Diamants bruts	1525	18-avril.-13	18-avril.-16
7	Mokabi-Lola	Sai-Congo	Diamants bruts	969	03-déc.-12	03-déc.-15
8	Lokombé	Distribution International	Diamants bruts	2182	03-déc.-12	03-déc.-15

Source : Répertoire des Titres miniers de la Direction Générale de la Géologie

A ce jour, les recherches pétrolières menées ont permis de découvrir le gisement de Liranga. Actuellement les efforts sont orientés vers la zone de Mokabi, au nord du département où on réalise des opérations visant la reconnaissance des formations géologiques en procédant par la couverture du maximum de surface et d'intervalle stratigraphique des grès de carnot.

#### 1.4. Climat

Le département de la Likouala jouit d'un climat de type équatorial qui se caractérise par :

- Une assez grande régularité des précipitations avec une pluviométrie présentant deux recrudescences de pluie (en mai et en octobre) et un ralentissement des précipitations de décembre à février et en juillet ;
- Une pluviométrie variant entre 1600 et 1800mm par an ;
- Une température moyenne de l'ordre de 25°C et de très faibles amplitudes thermiques ;
- Une forte proportion de vapeur d'eau dans l'atmosphère se situant entre 70 % et 97 % selon les périodes de l'année.

##### 1.4.1. Les températures

Les valeurs moyennes des températures tournent autour de 24 et 26°C. Elles sont faibles de juillet à août (24,8°C).



Le rythme annuel des températures moyennes apprécié à partir des valeurs centrées réduites (écarts par rapport à la moyenne) montre une année divisée en deux grandes saisons thermiques : une saison chaude et une saison fraîche (fig. 1).

La saison chaude va de janvier à mai. Elle est caractérisée par des températures supérieures à la moyenne (25,6° C). C'est au mois de mars que le comble de chaleur est souvent atteint. De juin à décembre il fait moins chaud à la station d'Impfondo : c'est la saison fraîche. Pendant cette période, les températures enregistrées sont en deçà de la moyenne. C'est en fait un régime thermique unimodal. Les faibles températures apparaissent tantôt en juillet, tantôt en décembre selon les années. L'amplitude thermique annuelle est très faible. Elle est inférieure à 2°C.

Les températures maximales moyennes dans la Likouala sont supérieures à 30°C, sauf au mois d'août et de septembre (tableau I).

Les températures minimales moyennes n'atteignent pas 22°C, quel que soit le mois de l'année considérée.

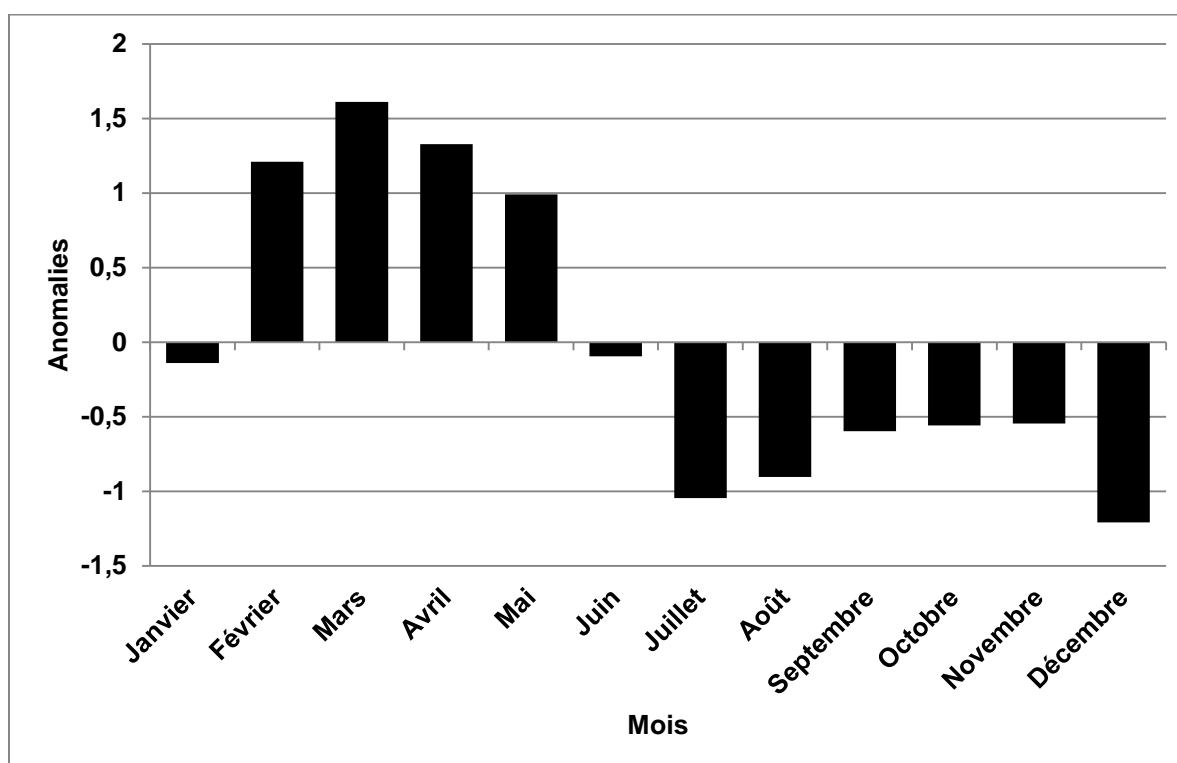


Figure 1: le rythme annuel des températures à Impfondo (1950-2010)

Source des données : ANAC

Tableau 3: Les températures d'Impfondo (1950-2010)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
T°max	31,31	32,63	32,87	32,15	31,7	30,58	29,5	29,48	30,22	30,2	30,33	30,64
T°mini	19,9	20,7	21,1	21,2	21,2	20,8	20,5	20,5	20,3	20,4	20,4	20,3
T° moy	25,5	26,4	26,7	26,6	26,3	25,5	24,8	24,8	25,1	25,1	25,1	25,3

Source des données : ANAC

#### 1.4.1.1. L'évolution des températures moyennes

L'évolution des températures dans la Likouala met en évidence deux principales phases bien tranchées. La première période qui va de 1950 à 1979 est caractérisée par des anomalies négatives. Elles traduisent des températures inférieures à la normale : c'est une période fraîche. La deuxième phase va de 1980 à 2006. Elle est marquée par des anomalies positives. C'est en d'autres termes, le réchauffement climatique.

De façon générale, les températures moyennes dans le département de la Likouala présentent une tendance à la hausse comme l'avaient constaté certains auteurs (Massouangui Kifoula et Miama, 2013 ; Massouangui Kifoula, 2014). La différence entre ces deux sous-périodes confirmées par le test de Pettit est de 0,5°C (fig. 2).

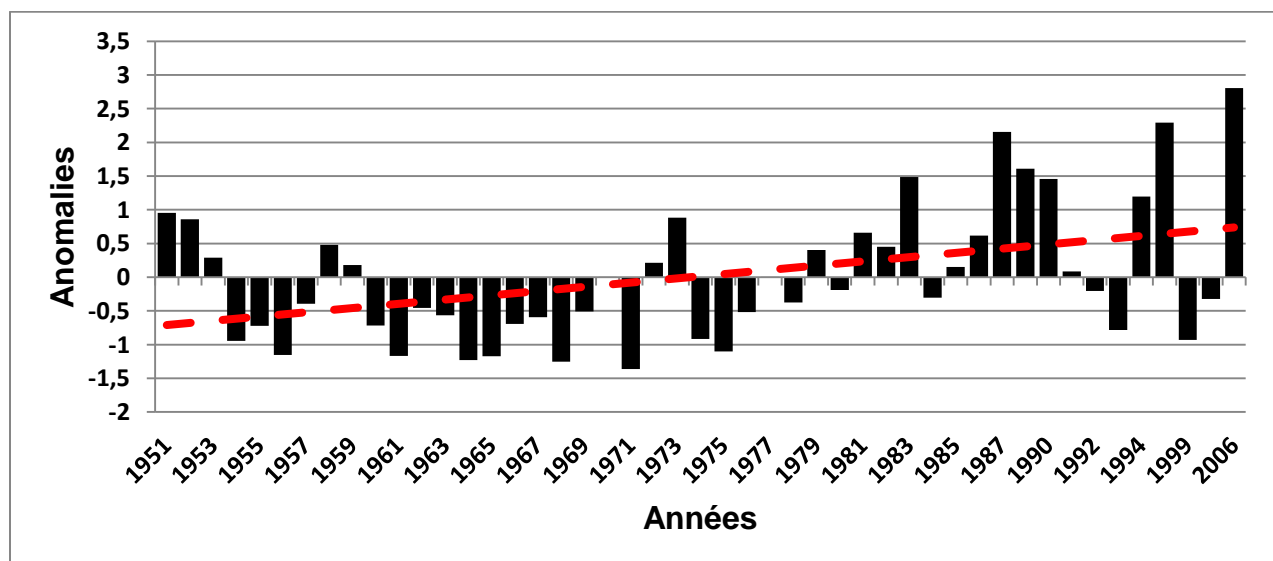


Figure 2: l'évolution interannuelle des températures (1950-2006)

Source des données : ANAC

### 1.4.1.2. Les précipitations

Il est tombé en moyenne 1610 mm d'eau à la station synoptique d'Impfondo entre 1950 et 2006. Le régime pluviométrique est de type bimodal. Il se caractérise par deux pics : le pic principal apparaît en octobre et le pic secondaire est centré sur le mois d'avril et/ou mai. Le mois d'octobre est donc le plus pluvieux dans le département de la Likouala. Il tombe en moyenne 237 mm d'eau et on peut compter 15 jours de pluies. On observe une nette diminution des pluies de décembre à février et un fléchissement pluviométrique en juillet (109 mm).

En résumé, on distingue quatre saisons dans le département de la Likouala à savoir :

- Une petite saison des pluies qui va de mars à juin;
- Une petite saison sèche au mois de juillet ;
- Une grande saison des pluies d'août à novembre ;
- Une grande saison relativement sèche s'étalant de décembre à février.

Le régime annuel des températures dans le département de la Likouala n'est pas calqué sur le rythme annuel des précipitations. La figure 3 montre le rythme annuel des précipitations à Impfondo

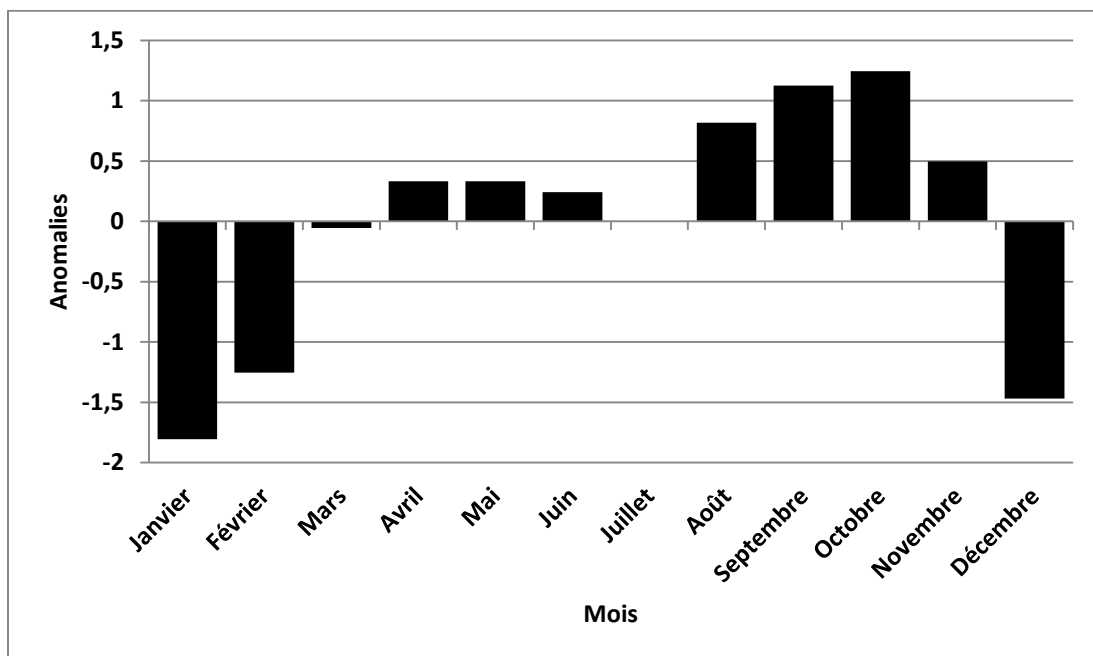


Figure 3: Le rythme annuel des précipitations à Impfondo (1950-2006)

Source des données : ANAC

### 1.4.1.3. L'évolution interannuelle des précipitations

Dans l'ensemble, les totaux pluviométriques accusent une tendance à la baisse dans le département de la Likouala. Cette diminution des précipitations qui a commencé depuis 1981 tend à persister jusqu'à nos jours. De 1981 à 2006, les précipitations enregistrées à Impfondo sont inférieures à la normale prise comme référence. Les périodes allant de 1951 à 1960 et de 1975 à 1980 sont marquées par une hausse pluviométrique. Ces deux sous-périodes sont séparées par une phase de récession pluviométrique (figure 4).

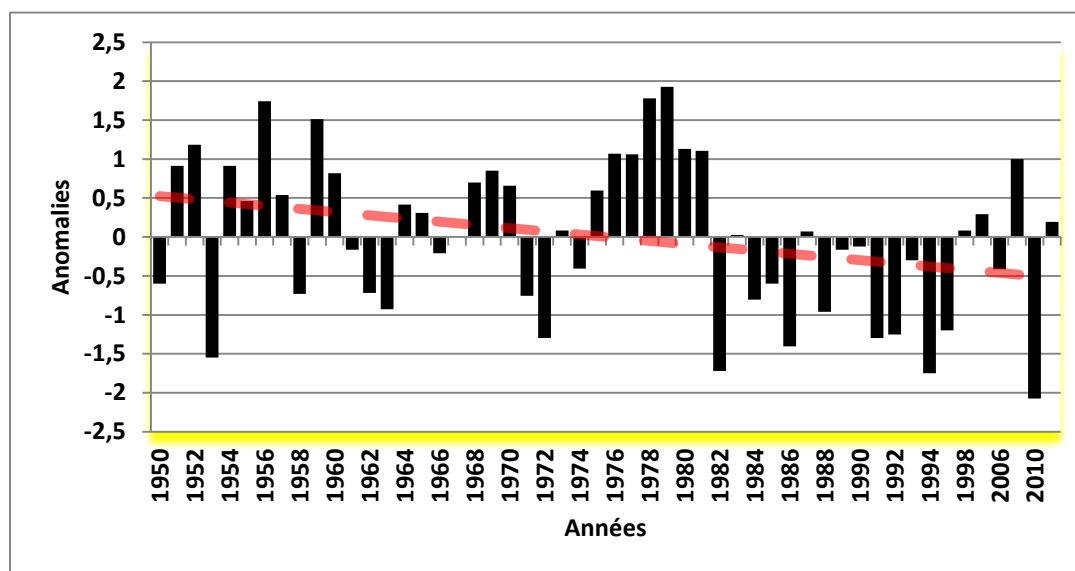


Figure 4: l'évolution interannuelle des précipitations (1950-2006)

Source des données : ANAC

### 1.4.1.4. Les autres éléments du climat

L'humidité relative dans le département de la Likouala est toujours proche de la saturation. Les valeurs maximales sont toujours supérieures à 95% pendant toute l'année. En juin et en octobre, l'humidité relative atteint en moyenne 97%. Quant aux valeurs minimales, elles gravitent autour de 53 et 66%.

La vitesse du vent est presque nulle dans ce département qui est situé dans la zone équatorial, ce qui n'est que normal.

La pression atmosphérique tourne autour de 972 et 975 hpa (tableau II).

Tableau 4: Les autres éléments du climat (1950-2006)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
H% max	96,5	95,4	95,4	96,1	96,6	97	97,4	96,5	96,9	97,3	97,3	96,6
H% mini	55,6	53,4	55,5	59,3	61,2	65,8	68,1	66,9	64,8	65,2	65,4	63,8
Insolation (j/an)	201,7	182,9	183,5	182,7	190	170	151	147,4	150	158	171,8	195,3
Pression (HPa)	972,8	972,3	972,5	972,6	973,7	974,9	975	975	974	973	973,4	973,1
Vent (m/s)	0,71	0,88	0,96	1,11	1,04	0,76	0,76	0,79	0,89	0,83	0,64	0,93

Source des données : ANAC

## 1.5. Hydrographie

Le département de la Likouala présente un réseau hydrographique très dense. Il est constitué par des rivières et des lacs de nature permanente. Les plus importants, par leurs débits, sont : l'Oubangui et la Likouala aux Herbes.

### 1.5.1. La Likouala aux herbes

C'est un cours d'eau très particulier, puisqu'en hautes eaux son bassin versant est presque entièrement inondé. A Epena, le bassin atteint 11300 km<sup>2</sup>, presque entièrement couvert par une épaisse forêt inondée 6 mois sur 12.

A l'aval d'Epena, la likouala aux herbes est une succession des méandres plus ou moins anastomosés au milieu d'une savane inondable large de plusieurs dizaines de km, bordée au loin par la forêt ombrophile inondable. Ce cours d'eau débouche par un véritable delta à la fois sur la Sangha et le Congo, les différents bras, d'origine naturelle ou anthropique, évoluent au fil des crues.

#### 1.5.1.1. Le régime hydrologique de la Likouala aux herbes

Le régime de la Likouala aux herbes présente en amont des hautes eaux en octobre-décembre à Epéna et des basses eaux en février-août et/ou septembre (fig. 6). Plus à l'aval, à Botouali, la superficie du bassin versant est de 24800 km<sup>2</sup>, le régime acquiert une nette tendance équatoriale, en conservant une crue principale en novembre/décembre, tandis qu'apparaît un premier pic en janvier. L'étiage principal se situe toujours en mars et/ou avril.

Entre la Likouala aux herbes et son affluent la Bali, à la même latitude que Epena, se trouve un lac de 5 km sur 6. Le bassin versant de la Likouala aux herbes est inondé pendant une grande partie de l'année.

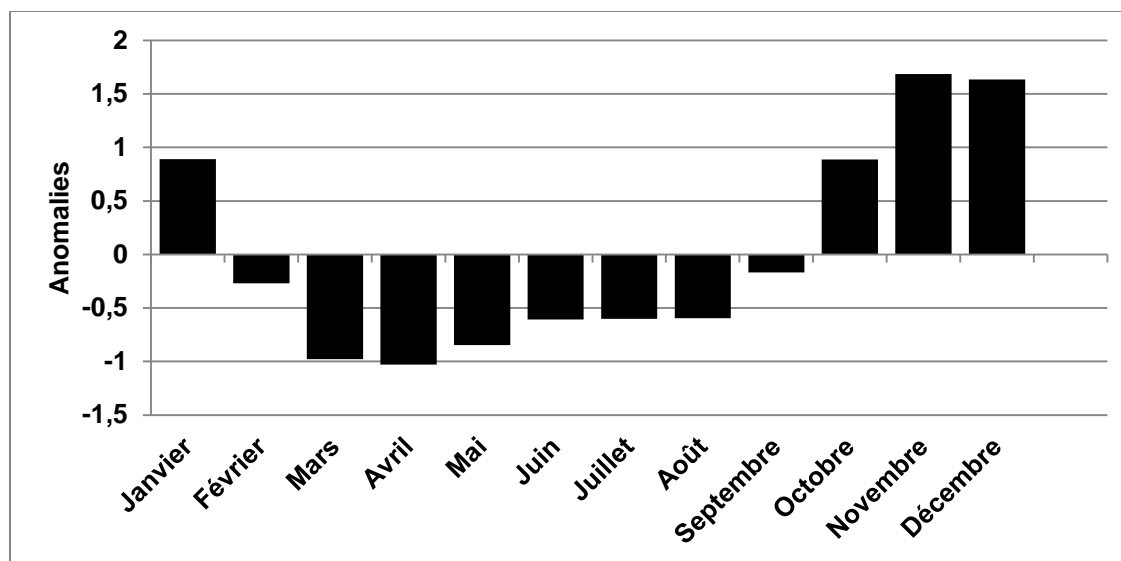


Figure 5: Le régime hydrologique de la Likouala aux herbes à Botouali (1950-1993)

Source des données : ANAC

#### 1.5.1.2. L'évolution interannuelle des débits

Les modules annuels de la Likouala dans leur évolution laissent apparaître trois principales phases : deux périodes de baisse séparées par une période de forts débits moyens (fig.7).

La première période de baisse a été observée sur la Likouala aux herbes entre 1949 et 1959. Le module annuel a été de l'ordre de  $238 \text{ m}^3/\text{s}$ . C'est la plus importante baisse qu'a connu ce cours d'eau, si on la compare à la seconde. La seconde phase de récession et plus longue est intervenue au début de l'année 1970. Avec un module de  $268 \text{ m}^3/\text{s}$ , elle tend à persister jusqu'à nos jours. Pendant ces deux phases, les modules annuels ont été inférieurs à la normale.

C'est entre 1960 et 1969 que la Likouala aux herbes avait enregistré des débits assez importants, supérieurs à la moyenne. Pendant cette période le module annuel a été de  $362 \text{ m}^3/\text{s}$ . Elle se caractérise par des anomalies positives. De façon générale, les débits de la Likouala sont à la baisse.

Il est important de signaler que la Likouala aux herbes a un module quinquennal supérieur ou égal à  $335 \text{ m}^3/\text{s}$  en période humide contre  $226 \text{ m}^3/\text{s}$  en période sèche. Son module décennal en année humide est de  $364 \text{ m}^3/\text{s}$  contre  $197 \text{ m}^3/\text{s}$  en année sèche. Elle a de même un module supérieur ou égal à  $387 \text{ m}^3/\text{s}$  en année humide qui se produit en moyenne une année sur 20 contre un module annuel de  $174 \text{ m}^3/\text{s}$  en année sèche.

Le module cinquantenaire de la Likouala aux herbes en période humide est de  $414 \text{ m}^3/\text{s}$  contre un module de  $147 \text{ m}^3/\text{s}$  en année sèche. Elle a cependant un module centenaire de  $431 \text{ m}^3/\text{s}$  en année humide contre  $130 \text{ m}^3/\text{s}$  en année sèche (Ibiassi Mahoungou, 2001).

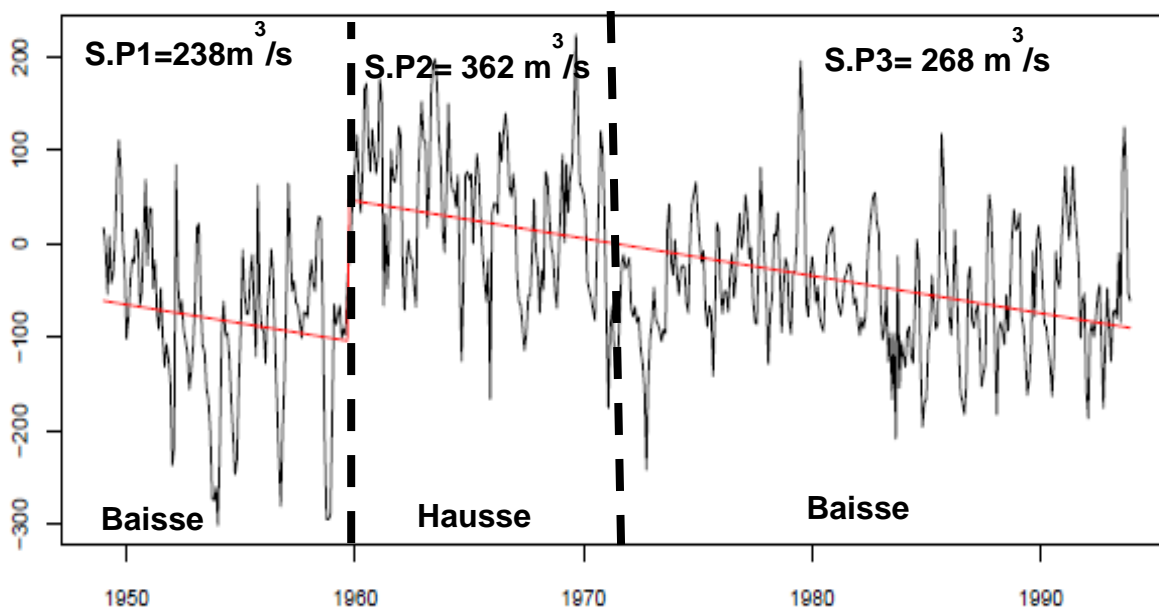


Figure 6: L'évolution des débits de la Likouala aux herbes à Botouali (1949-1993)

Source des données : ANAC

La différence entre les sous-périodes montre une hausse de  $124 \text{ m}^3/\text{s}$  entre la première et la deuxième. Mais entre la deuxième et la troisième sous-période, on note une baisse évaluée à  $94 \text{ m}^3/\text{s}$  (tableau 5).

Tableau 5: Les sous-périodes de l'évolution des débits de la Likouala aux herbes (1949-1993)

Sous-périodes		Module (en $\text{m}^3/\text{s}$ )	Maxi	Mini	Différence (en $\text{m}^3/\text{s}$ )	
S.P 1	01/1949-09/1959	238	671	48	S.P 1-S.P2	124
S.P 2	10/1959-08/1969	362	746	77	S.P2-S.P3	- 94
S.P 3	09/1969-12/1993	268	704	47		

Source des données: CICOS

### 1.5.2. L'Oubangui

Après son passage rapide de Zinga, le cours de l'Oubangui au Congo est une succession de biefs parsemés d'îles divaguant lentement vers l'aval et de bancs de sable qui sont un obstacle constant à la navigation en période de basses eaux. A Bangui son bassin versant atteint 489000 km<sup>2</sup>. L'Oubangui est bordé sur ses deux rives de bourrelets de berge importants couverts d'une épaisse forêt, inondable pendant une bonne partie de l'année.

#### 1.5.2.1. Le régime hydrologique de l'Oubangui

Le régime hydrologique de l'Oubangui est un exemple de régime tropical. Le débit maximum apparaît en septembre et surtout en octobre. L'étiage est centré sur le mois de mars voire avril.

La période des hautes eaux va d'août au mois de novembre ; celle de basses eaux compte sept(07) mois consécutifs, de janvier à juillet (figure 7).

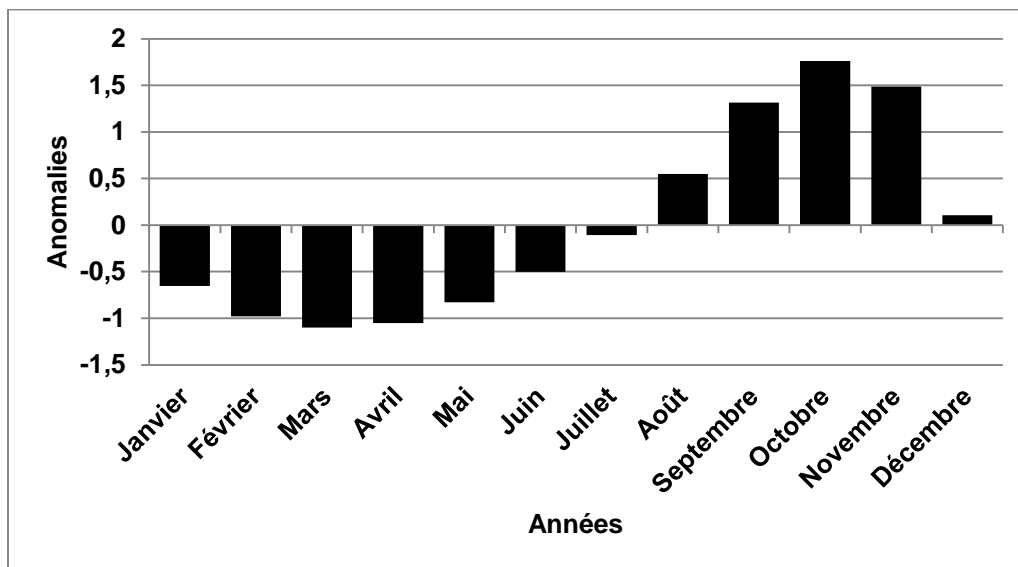


Figure 7: Le régime hydrologique de l'Oubangui à Bangui (1949-1993)

Source des données : ANAC

#### 1.5.2.2. L'évolution interannuelle des débits de l'Oubangui à Bangui

L'analyse des données des débits observés sur l'Oubangui à Bangui met en évidence quatre grandes phases aux caractéristiques différentes (fig. 9)



La première phase va de janvier 1936 à septembre 1942. C'est une phase très humide. Le débit moyen se levait à 4450 m<sup>3</sup>/s d'eau par année.

Elle est suivie par une seconde phase humide marquée par une légère diminution du débit. C'est aussi la plus importante. Pendant cette période, la moyenne était de l'ordre de 4426 m<sup>3</sup>/s d'eau par an. Cette période va d'octobre 1942 à novembre 1970.

La troisième phase correspond à la première baisse, la plus importante qu'a connue l'Oubangui. Elle va de décembre 1970 à décembre 1983. Le débit moyen enregistré pendant cette période se lève à 3583 m<sup>3</sup>/s d'eau par année.

La quatrième sous-période traduit la deuxième diminution des écoulements de l'Oubangui. Le débit moyen était de l'ordre de 2900 m<sup>3</sup>/s d'eau.

Le module annuel de cours d'eau est de 3780 m<sup>3</sup>/s avec un coefficient d'écoulement de 16,8%. (Laraque et Maziezoula, 1995).

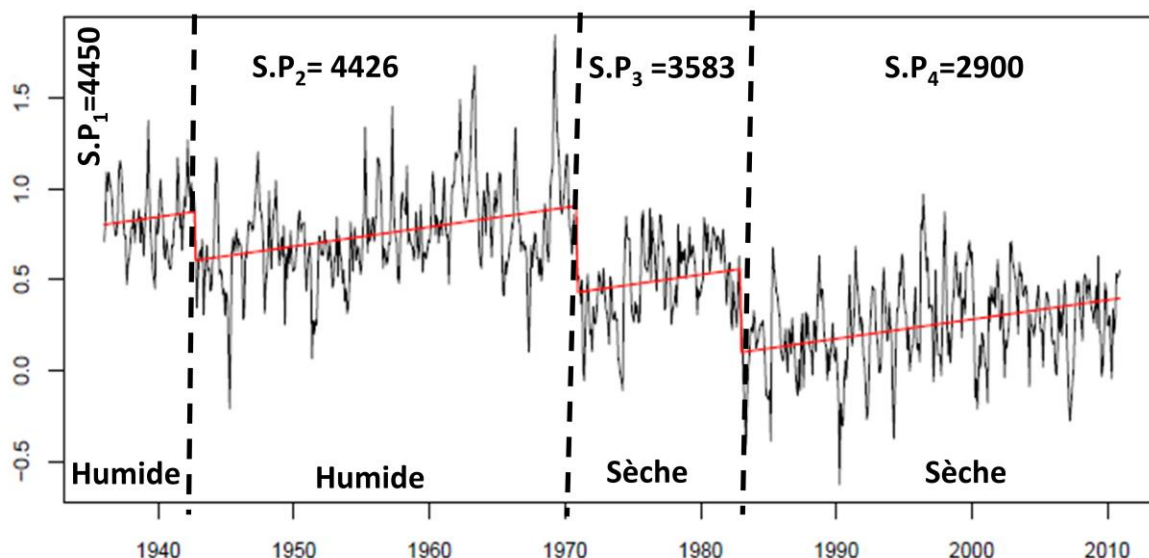


Figure 8: L'évolution interannuelle des débits de l'Oubangui à Bangui (1936-2010)

Source des données : ANAC

La différence entre les sous-périodes montre que la plus importante baisse est survenue entre la deuxième et la troisième sous-période. Elle a atteint la valeur de 843 m<sup>3</sup>/s. Entre la troisième et la quatrième phase, l'écart enregistré est de l'ordre de 683 m<sup>3</sup>/s.

Tableau 6: Les sous-périodes de l'évolution des débits de l'Oubangui (1936-2010)

Sous-période (SP)		Moyenne (en m <sup>3</sup> )	Maxi	Mini	Différence (en m <sup>3</sup> )	
SP1	01/1936 09/1942	4450	11100	1000	SP1-SP2	24
SP2	10/1942 11/1970	4426	11700	660	SP2-SP3	843
SP3	12/1970 12/1982	3583	9130	649		
SP4	01/1983 12/2010	2900	7978	371	SP3-SP4	683

Source des données : CICOS

### 1.5.2.3. Les impacts des fluctuations hydrologiques

Cette baisse engendre de nombreuses conséquences. La navigation est le secteur le plus touché. Les impacts du déficit hydrologique observé sur l'Oubangui se manifestent par l'émergence des bancs de sable et l'augmentation du nombre de jours non navigables dans l'année.

Comme l'indique le tableau 7, on pouvait compter à peine 4 jours non navigables dans l'année sur l'Oubangui de 1935 à 1971 ; ce nombre n'a cessé d'augmenter au fil des années. On est passé de 40 jours non navigables entre 1972 et 1982 à 107 entre 1983 et 1989. Et depuis le début de l'an 2000, ce nombre peut atteindre ou dépasser 200 jours non navigables.

Tableau 7: Évolution du nombre de jours non navigables dans l'année sur l'Oubangui

Sous-période	Nombre jours non navigables par an
1935 à 1971	4
1972 à 1982	40
1983 à 1989	107
depuis 2002	200

Source : Pandi et al. (2009)

Cette augmentation du nombre de jours non navigables est en phase parfaite avec les différentes sous-périodes. Pendant les deux premières phases qui correspondent à des périodes humides, le nombre de jours de non navigabilité était moins important. La situation s'est détériorée pendant les sous-périodes de récession hydrologique où on atteint plus de 100 jours non navigables. Celle-ci est devenue de plus en plus critique depuis le début des années 2000.

Carte 3: réseau hydrographique

## 1.6. Atouts et inconvénients du climat et de l'hydrographie

Le département de la Likouala présente dans son ensemble un climat très favorable aux activités de l'homme. Avec des totaux pluviométriques annuels de plus de 1600 mm d'eau, il peut favoriser le bon développement des arbres fruitiers et des cultures vivrières à cycles courts (arachides, manioc, maïs...) et des cultures industrielles (caféiers et cacaoyer). Dans cette zone, la saison sèche au sens écologique n'existe pas. L'eau est en permanence dans le sol. Ce qui revient à dire que les plantes ne peuvent pas souffrir de stress hydrique. Mais l'excès d'eau dans le sol fait de la Likouala une zone inondée dans multiples localités comme Epena, Youmba et Dongou. Cette eau qui est en permanence dans le sol peut asphyxier certaines plantes comme le manioc, les ignames et bien d'autres.

La présence des zones inondées et des forêts joue à la faveur de la prolifération des insectes nuisibles comme les mouches tsé-tsé, véritables agents pathogènes. A cela, il faut ajouter d'autres maladies liées à l'eau.

Le réseau hydrographique étant assez dense, il ne peut pas se poser le problème d'approvisionnement en eau potable. Le recours aux forages n'est pas nécessaire dans la mesure où le département présente des grandes étendues d'eau de surface. En réalité, on fait recours aux eaux souterraines quand, l'eau de surface fait défaut. Or, il n'en est pas le cas pour le département de la Likouala qui est drainé par d'innombrables cours d'eau. L'installation d'une usine d'adduction d'eau potable suffit pour approvisionner la population et conserver les ressources en eau souterraine.

## 1.7. Végétation

### 1.7.1. Aperçu sur la végétation du Congo

Du point de vue phytogéographique, le Congo fait partie du Centre d'endémisme guinéo-congolais, occupant une position de carrefour entre les domaines Bas-guinéen et Congolais (White, 1979, 1986). Descoings (1969) divise le pays en 11 régions naturelles que Kimpouni et al. (1992) ramènent au rang de Districts phytogéographiques en les intégrant au système de White. Ces districts sont: Kouilou, Mayombe, Chaillu, Niari, Cataractes, Léfini, Batéké, Likouala, Alima, Haute Sangha et Basse Sangha. Le Département de la Sangha appartient au district phytogéographique de la Haute Sangha et le Département de la Likouala appartient au District phytogéographique de la Basse Sangha.

D'une manière globale, la couverture végétale des terres congolaises est assurée à 65 % par la forêt et à 35 % par la savane (Descoing, 1969).

La couverture forestière apparaît discontinue et hétérogène, et comprend deux grands types physiologiques et écologiques: la forêt inondée de la Basse Sangha qui représente 20 % de la forêt de terre ferme occupant 45 % de la superficie totale du pays, mais se morcelant en trois grands blocs: la Haute Sangha (31 %), le Chaillu (11 %) et le Mayombe (3 %).

En ce qui concerne la savane, le nombre de 35 % est global en ce sens qu'il indique la superficie des zones où la savane est largement dominante. La zone littorale du Kouilou mise à part (1 % de la superficie totale), les savanes s'étendent en un arc continu, de largeur variable, entièrement situé au sud de l'équateur.

Dans cet ensemble, il faut distinguer trois zones d'inégale importance mais nettement distinctes: la Vallée du Niari représentant 8 % de la superficie totale du pays, le Plateau des Cataractes (2 %) et le grand ensemble Batéké, lui-même hétérogène formant le noyau essentiel des savanes avec 24 % de la superficie du Congo.

En dehors des forêts et savanes, on y trouve des prairies flottantes, des papyraies, des marais et steppes marécageuses (Descoing, 1969).

On y trouve des formations aquatiques et steppes (marais à Papyrus et prairies flottantes, marais et steppes marécageuses, steppes), des savanes (savane à *Hyparrhenia*, savane à *Trachypogon*, savane à *Aristida*, savane à *Loudetia*, savane à *Adropogon*) et des forêts (forêt ombrophile, forêt mésophile, forêt littorale).

### 1.7.2. Types de formations végétales du Département de la Likouala

Le Département de la Likouala est particulièrement dominé par la forêt inondée. On y trouve également la forêt ombrophile équatoriale (Descoing, 1969). S'agissant des formations herbeuses, Moutsamboté (2012) signale la présence des groupements des biotopes aquatiques et semi-aquatiques répartis en pelouses flottantes libres, pelouses flottantes fixées, prairies semi-aquatiques; des groupements des biotopes à substrat temporairement exondé; des groupements de biotopes marécageux.



Photo 1: Vue de la Likouala aux herbes et de la prairie inondable

Les formations herbacées des zones humides occupent une place importante dans les régions inondées de façon permanente ou ayant un mauvais drainage.

Le cours et les deux rives de la Likouala-aux-herbes sont ainsi couverts de grandes herbes flottantes, dont le tapis serré monte et descend avec le niveau des eaux (photo 1). Elles envahissent et finissent par faire disparaître le chenal libre.

Ces groupements sont répartis en pelouses flottantes libres et en pelouses flottantes fixées. Les pelouses flottantes libres sont:

- le groupement à *Salvinia nymphellula*, le long de la rivière Likouala-aux herbes. Floristiquement ce groupement est pauvre et ne se limite qu'à *Salvinia nymphellula*;
- le groupement à *Eichornia crassipes* ou jacinthe d'eau, qui se rencontre dans les eaux calmes de l'Oubangui, de la Likouala-aux-herbes. Ce groupement est pauvre sur le plan floristique;
- le groupement à *Azola pinnata*, rencontré dans le bassin de la Likouala-aux-herbes. Ce groupement ne comporte qu'une seule espèce, *Azola pinnata*;
- Quant aux pelouses flottantes fixées, les groupements caractéristiques sont:
- l'association à *Nymphaea heudelotii* et *Utricularia foliosa*, se rencontrant près des rives où l'eau est peu profonde et peu aérée pendant la décrue (les eaux basses) ou encore dans les eaux relativement profondes pendant la crue. Sur le plan floristique, cette association n'est dominées que par les espèces *Nymphaea heudelotii* et *Utricularia foliosa*;
- le groupement à *Ipomoea aquatica*, rencontré dans les eaux de la Likouala-aux-herbes. La composition floristique de ce groupement se présente comme suit: *Ipomoea aquatica*, *Echinochloa stagnina*, *Acroceras zizanoides*, *Leersia hexandra*.

Les prairies semi-aquatiques rencontrées dans le Département de la Likouala sont:

- le groupement à *Echinochloa stagnina*, caractérisé par la présence des espèces: *Echinochloa stagnina*, *Echinochloa pyramidalis*, *Commelina diffusa*, *Jardinea congoensis*, *Leersia hexandra*, *Panicum parvifolium*.
- l'association à *Vossia cuspidata* qui est voisine du groupement à *Echinochloa stagnina*.

Sa composition floristique se limite à *Vossia cuspidata* et *Echinochloa stagnina*.

#### 1.7.2.1. Groupements des biotopes à substrat temporairement exondé

Ici on note la présence de:

- l'association à *Jardinea congoensis*, qui alterne avec le groupement à *Vossia cuspidata*. Pendant la saison des pluies, le groupement est complètement inondé. Aux basses eaux, le sol se ressui, les eaux de la rivière se retirent jusqu'à 10 à 20 m;
- l'association à *Hyparrhenia diplandra* et *Setaria restioides*, occupant des zones surélevées et inondées pendant la saison des pluies.

#### 1.7.2.2. Groupements des biotopes marécageux

On y trouve:

- le groupement à *Selaginella congoensis* et *Lygodium affine*, colonisant les petites cuvettes mal drainées des parties en dépression.  
le groupement à *Bulbostylis laniceps*, caractérisé par l'espèce *Bulbostylis laniceps* accompagnée de quelques espèces de Graminées.
- Ces groupements sont répartis en pelouses flottantes libres et en pelouses flottantes fixées. Les pelouses flottantes libres sont :
- le groupement à *Salvinia nymphellula*, le long de la rivière Likouala-aux herbes. Floristiquement ce groupement est pauvre et ne se limite qu'à *Salvinia nymphellula*;
- le groupement à *Eichornia crassipes* ou jacinthe d'eau, qui se rencontre dans les eaux calmes de l'Oubangui, de la Likouala-aux-herbes. Ce groupement est pauvre sur le plan floristique;
- le groupement à *Azola pinnata*, rencontré dans le bassin de la Likouala-aux-herbes. Ce groupement ne comporte qu'une seule espèce, *Azola pinnata*;

Quant aux pelouses flottantes fixées, les groupements caractéristiques sont:

- l'association à *Nymphaea heudelotii* et *Utricularia foliosa*, se rencontrant près des rives où l'eau est peu profonde et peu aérée pendant la décrue (les eaux basses) ou encore dans les eaux relativement profondes pendant la crue. Sur le plan floristique,



cette association n'est dominées que par les espèces *Nymphaea heudelotii* et *Utricularia foliosa*;

- le groupement à *Ipomoea aquatica*, rencontré dans les eaux de la Likouala-aux-herbes. La composition floristique de ce groupement se présente comme suit: *Ipomoea aquatica*, *Echinochloa stagnina*, *Acroceras zizanoides*, *Leersia hexandra*.

### 1.7.2.3. Formations forestières

#### 1.7.2.3.1. Forêt inondée

Cette formation forestière caractérise l'essentiel de la végétation de la Basse Sangha où se trouve le Département de la Likouala. Elle se trouve souvent dans des mosaïques de végétation (Descoings, 1969).

La composition floristique des forêts inondées est sous la dépendance étroite de la durée et du rythme de l'inondation. Par contre ce dernier ne semble pas avoir d'influence nette sur le rythme de la végétation qui est sempervirente.

Les sous-bois sont très peu serrés avec par endroit des fourrés de palmiers. La hauteur du peuplement arborescent varie de 15 à 20 m. Jusqu'à 30 m émergent de gros arbres assez régulièrement répartis mais clairplantés et qui donnent un couvert peu fermé.

De nombreuses essences participent à la composition de ces forêts: *Entandrophragma palustre*, *Garcinia*, *Manilkara*, *Coelocaryon*, pour les plus gros arbres, et pour les autres, *Albizia zygia*, *Chrysophyllum*, *Alstonia*, *Syzygium*, *Xylopia*, *Macaranga*, *Guibourtia demeusii*, *Uapaca heudelotii*, *Pycnanthus*, etc.

Le sol, constamment humide et bourbeux sur plus d'un mètre est pratiquement composé de chevelu des racines qui retiennent les débris de matières organiques. Il est régulièrement soulevé au pied des arbres qui paraissent de ce fait pousser sur des buttes. Des adaptations particulières à ce mode de vie se rencontrent fréquemment chez plusieurs espèces. Ces adaptations sont des contreforts et des racines aériennes qui se retrouvent hors de l'eau au moment de l'étiage.

Les arbres présentent pour la plupart un port érigé, mais par endroit l'abondance d'arbustes multicaules plus ou moins prostrés donne des sortes de fourrés. Il y a peu de lianes (*Ficus* étrangleur, palmiers lianoïdes) et beaucoup de Légumineuses. C'est seulement le long des berges que se développe une végétation herbacée à base de Cypéracées, Marantacées, Zingibéracées, Commélinacées, Aracées avec *Cyrtosperma* principalement et Rubiacées avec *Stipularia africana* qui forme de grandes taches.

Les épiphytes sont peu abondantes et comprennent des Fougères, des Orchidées et de nombreuses Aracées.



Il faut enfin noter l'importance parfois très sensible des palmiers qui constituent par endroit des peuplements presque purs. Les rotins et les Raphias sont plus particulièrement intéressants et permettent même de classer les types de forêts inondées selon la présence ou l'absence des différentes espèces.

Moutsamboté (2012) note la présence des forêts marécageuses, parmi lesquelles:

- la forêt à *Uapaca guineensis* et *Hallea stipulosa*, riche en espèces adaptées aux conditions d'inondation. Elle est dominée par *Uapaca guineensis*, *Uapaca paludosa*, *Mitragyna stipulosa*, *Symphonia globulifera*, *Xylopia rubescens*, *Entandrophragma palustre*, *Macaranga barteri* et *Alstonia boonei*;
- la forêt à *Hallea stipulosa* et *Raphia hookeri*. *Hallea stipulosa* est l'espèce caractéristique. Certains arbres du même biotope (*Alstonia boonei*, *Xylopia rubescens* var. *rubescens*, *Entandrophragma palustre*, *Pycnanthus marchalianus*, *Symphonia globulifera*) s'associent à la forêt. Le sous-bois est caractérisé par la présence de *Raphia hookeri* accompagné de quelques arbustes (exemple, *Dichostemma glaucescens*). De nombreux rotins (*Eremospatha* spp, *Laccosperma secundiflorum*) et d'autres lianes s'élèvent vers la voûte forestière;
- la forêt à *Xylopia rubescens* var. *rubescens*, rencontrée autour du lac Télé. L'espèce caractéristique de cette forêt est *Xylopia rubescens* var. *rubescens*;
- la forêt à *Alstonia boonei*, autour du lac Télé, caractérisée par la prédominance d'*Alstonia boonei*;
- la forêt à *Coelocaryon botryoides* et *Entandrophragma palustre*, dans les zones marécageuses. Les autres espèces de forêt marécageuse et inondable qui participent au cortège floristique sont, entre autres: *Hallea stipulosa*, *Symphonia globulifera*, *Gardenia imperiali*;
- la forêt inondable à *Syzygium giorgii*, caractérisée par la prédominance de *Syzygium giorgii* accompagnée de *Hallea stipulosa*, *Macaranga barteri*, *Macaranga schweinfurthii*, *Dichaetanthera strigosa*, *Cleistopholis patens*, *Anthostema aubryanum*, *Coelocaryon preussii*, *Buchnerodendron laurentii*;
- la forêt à *Sterculia subviolacea* et *Raphia hookeri*, aux environs du Mont Nabémba, caractérisée par la prédominance de ces deux espèces;

#### 1.7.2.3.2. Forêt ombrophile équatoriale

Cette forêt est partiellement caducifoliée à sous-bois sempervirent. La défloraison se fait par espèce ou par individu, sans date fixe et pas forcément annuellement. La dominante floristique est assurée par les Méliacées, les Légumineuses et les Irvingiacées à côté desquelles se rencontrent le plus fréquemment des Sterculiacées, Annonacées, Ebénacées, Tiliacées, Combrétacées, etc.

L'une des caractéristiques est le nombre important des espèces très fréquentes de grands arbres, une quinzaine ou plus, mais dont aucune ne domine réellement. Toutefois, dans

quelques cas particuliers, certaines espèces devenant plus abondantes donnent des forêts d'un type spécial: *Terminalia superba*, *Triplochiton scleroxylon*, *Gilbertiodendron dewevrei*, *Guibourtia demeusii*, *Aukoumea klaineana*.

L'importance des sous-bois arbustifs dépend de l'ouverture des peuplements. Dans les chablis ou les ouvertures occasionnées par l'homme, les espèces pionnières des jeunes recrûs s'installent rapidement. Par contre lorsque le couvert est fermé, les sous-bois ne sont jamais épais et demeurent facilement pénétrables. Les essences du sous-bois se classent pour une bonne part dans les Annonacées, Ebénacées, Tiliacées, Olacacées, Euphorbiacées. Se trouvent également beaucoup de régénérations d'espèces qui passent ultérieurement dans la strate dominante.

Le nombre d'arbres pourvus de grands contreforts parait élevé, du fait de la fréquence des espèces qui en sont pourvues (*Klainedoxa gabonensis*, *Triplochiton*, *Sterculia*, *Pterocarpus soyauxii*, *Ceiba*, *Irvingia*, etc.). On note également quelques arbres à racines aériennes: *Musanga*, *Xylopia*, *Myrianthus*, *Uapaca* et des espèces cauliflores: *Chytranthus*, *Ficus*, etc.

La strate herbacée est plus développée selon l'éclaircissement du sol. Les Zingibéracées, Marantacées, Commelinacées dominent avec les Acanthacées et les Aracées. Les lianes peuvent être abondantes par place, dans les forêts secondaires et les fourrés, et rendre alors la pénétration difficile.

Ce sont des Apocynacées, Célastracées, Légumineuses, Ménispermacées, Icacinacées, Opiliacées. Les épiphytes enfin, Fougères, Aracées, Orchidées, Loranthacées, sont d'abondance très variable.

Selon Moutsamboté (2012), le Département de la Sangha note dans cette forêt ombrophile équatoriale, la présence de plusieurs groupements, parmi lesquels:

- la forêt à *Entandrophragma cylindricum*, caractérisée par la prédominance des *Entandrophragma spp*;
- la forêt à *Strombosia grandifolia* et *Staudtia kamerunensis* var. *gabonensis*, caractérisée par la prédominance des deux espèces: *Strombosia grandifolia* et *Staudtia kamerunensis* var. *gabonensis*;
- la forêt à *Celtis adolfi-friderici*, caractérisée par la prédominance de *Celtis adolfi-friderici*;
- la forêt à *Chrysophyllum lacourtianum* et *Chrysophyllum perpulchrum*, caractérisée par la prédominance de ces deux espèces;
- la forêt à *Gilbertiodendron dewevrei*, caractérisée par la prédominance de cette espèce.

### 1.7.3. Dégradation des forêts

Fréquemment, par endroit, la forêt est détruite par l'homme pour l'établissement de cultures temporaires. Cette destruction peut être complète ou bien préserver certains grands arbres à bois dur ou très gros, difficiles à abattre ou à brûler. Après l'abandon des cultures et des villages, s'installe un ensemble d'herbacées rudérales, puis de lianes et d'arbustes de lumière qui forment rapidement un peuplement dense difficilement pénétrable. Ces formations ont une forte densité de Marantacées, Zingibéracées, Commélinacées, dans leur sous-bois.

La jeune formation arborescente qui s'établit ensuite se compose d'espèces pionnières à fort dynamisme biologique. Il s'agit de la forêt secondaire. Les Tiliacées et les Euphorbiacées paraissent y dominer avec quelques espèces à tendance grégaire et qui peuvent former des bouquets: *Harungana madagascariensis*, *Alchornea cordifolia*, *Caloncoba welwitschii*, *Trema guineensis*, *Vernonia conferta*, etc. Le parassolier, *Musanga cecropioides*, particulièrement remarquable, constitue des peuplements purs atteignant 15 à 20 m de haut, principalement localisés sur les emplacements d'anciens villages et sur les défrichements d'ouverture des routes. Le parassolier peut aussi subsister à l'état disséminé dans les vieilles forêts secondaires.

Les défrichements réalisés pour l'installation des cultures. L'ouverture des routes sont les deux causes principales de dégradation des forêts après l'exploitation industrielle de bois.

Signalons que dans le Département de la Likouala, l'exploitation des forêts inondées est onéreuse. Le défrichement à des fins d'implantation des cultures se fait uniquement sur des zones exondées.

Le prélèvement des produits forestiers non ligneux (PFNL) peut aussi causer des dégradations de la forêt à certains endroits. Ces produits sont récoltés par des populations pour plusieurs usages: alimentation, médecine traditionnelle, construction, artisanat, etc.

Carte 4: Types de végétation

#### **1.7.4. Restauration des forêts**

La restauration des forêts peut se faire de façon naturelle ou artificielle. La régénération naturelle de la forêt se fait sous l'influence pédoclimatique de la zone, au fil des années. La restauration artificielle se fait à partir des plantations forestières. Des plantations monospécifiques à base d'essences exploitées et commercialisées peuvent être mises en place afin de pallier la surexploitation de ces essences dans certaines zones de la forêt naturelle et de concourir à l'approvisionnement à terme des filières de transformation locales de ces essences. Les plantations forestières peuvent donc constituer un des outils forestiers efficaces participant à la restauration et à la réhabilitation des forêts naturelles dégradées et secondaires, comme à la création de richesse consécutive à la fourniture de bois et de services induits.

### **1.8. Ressources fauniques et halieutiques**

#### **1.8.1. Un habitat humide très particulier**

Le département de la Likouala fait partie des habitats humides très riches en grands mammifères. On y trouve deux aires protégées d'un intérêt mondial. Il s'agit :

- du Parc National de Nouabalé Ndoki, dans la forêt sur terre ferme ;
- de la Réserve du lac Télé qui se situe dans la zone inondée où la pêche est l'activité principale.

Le Parc National de Nouabale-Ndoki est issu d'un partenariat entre Wildlife Conservation Society et le Ministère de l'Economie Forestière. A cheval entre la Sangha et la Likouala, il a été créé au début des années 1993 sur un site de 4 000 km<sup>2</sup> de forêt vierge destiné dans un premier temps à l'exploitation forestière. En reclassant la zone en parc national, elle a été protégée de l'exploitation forestière ou de l'extraction minière intempestive.

A partir des années 2000, l'existence des grands singes (gorilles), espèces rares, a conduit à la mise en place d'un projet d'écotourisme.

Le parc est aujourd'hui un des rares exemples d'écosystème forestier dans cette zone totalement inhabitée et avec une très faible densité de population dans les environs. Cet effort de conservation s'inscrit également au-delà des frontières congolaises : le parc fait partie de la Sangha tri nationale (TNS), un complexe d'aires protégées impliquant en plus du Congo, le Cameroun (parc de Lobéké) et la République Centrafricaine (Dzanza-Ndoki) inscrit en juillet 2012 au patrimoine mondial de l'Unesco. Les trois aires protégées du Tri national de la Sangha (TNS) couvrent une zone de forêt de 7 320 km<sup>2</sup>, à laquelle s'ajoute la réserve spéciale de Dzanga-Sangha (3000 km<sup>2</sup>), au nord-ouest de Nouabalé-Ndoki .

Créée en 2000 à l'initiative des trois pays ayant en partage les forêts du bassin du Congo, deuxième poumon vert planétaire après l'Amazonie en Amérique latine, le TNS, une des plus importantes aires de conservation en Afrique Centrale,

renferme une variété d'habitats y compris un grand écosystème fluvial, des plaines périodiquement inondées, des forêts de basse altitude et de nombreuses clairières forestières. En plus de la diversité d'habitats, le TNS abrite d'importantes populations de la mégafaune d'Afrique centrale avec les densités les plus élevées de bongos, de gorilles et d'éléphants des forêts d'Afrique.

### 1.8.2. Une faune exceptionnelle

Le Parc National de Nouabalé-Ndoki qui s'étale sur 426 800 hectares dans le nord du Congo, tire son nom de deux rivières qui le longent. Il a pour particularité de ne jamais avoir fait l'objet d'une exploitation forestière. C'est donc un écosystème intact, riche en flore et en faune. Les scientifiques y ont recensé 1 000 espèces de plantes et une exceptionnelle diversité de forêts, dont celle d'acajous. Il abrite une population significative d'animaux sauvages, notamment de grands mammifères en voie de disparition, tels que des éléphants de forêt, des sitatungas (antilopes aquatiques), des gazelles, des gorilles de terre, des chimpanzés, des céphalophes bleus à dos jaune et à front noir, plus de 300 espèces d'oiseaux, ainsi que bien d'autres petits mammifères. Trois espèces de crocodiles d'Afrique y ont été identifiées. La présence des tortues d'eau douce est également signalée dans les marécages.

Le parc dispose de trois sites : Wali bai, Mbeli bai et Mondika. Les deux premiers possèdent des clairières dotées d'une végétation exceptionnelle et de salines qui font d'elles des points d'attraction et de rencontre de la faune du parc.

D'une superficie de 23 km<sup>2</sup>, le lac Télé est un bassin du fleuve Congo situé dans le Nord-Est du Congo. Il tire ses origines probablement d'une chute de météorite d'il y a plus de 80 millions d'années..

Autour du Lac, il a été créé la Réserve Communautaire du Lac Tele, à l'initiative de WCS et du Ministère de l'économie forestière. La réserve du lac Télé, dernière-née des réserves congolaises, a pour but dans un premier temps de récolter les informations sur le biotype de cette région peu connue car très difficile d'accès et d'établir sur ces bases un programme de protection.

La zone est essentiellement couverte de savane et de forêt immergée, saisonnièrement. Elle est supposée être la plus riche du Congo en gorilles des plaines (jusqu'à 10 par km<sup>2</sup>). Près de 48 espèces de gros mammifères ont pour l'instant été recensées ainsi que 360 espèces d'oiseaux. Le programme espère découvrir des espèces non répertoriées. La zone abrite les trois espèces de crocodiles de la région tels : *Crocodylus cataphractus* et *Osteolae mustetraspis* qui sont les plus rares et les plus menacées du monde.

La visite de ce lac est encore très difficile, car son accès n'est pas encore aménagé. Il faut environ 2 à 3 jours de marche dans la forêt inondée pour y parvenir. Pour l'instant aucune agence de voyage n'en propose la visite. Ces deux parcs peuvent favoriser le développement des activités touristiques. Pour l'heure des investissements sont nécessaires pour la réalisation de cet objectif.

Les rivières et les lacs hébergent toute une variété de poissons. Parmi les familles des poissons les plus pêchés on compte les anabandidae, channidae, characidae, cichlidae, claridae, hepsetidae, malapterudae, mochokidae, mormyridae, polypteridae.

En raison de la présence quasi permanente des eaux dans la zone, beaucoup d'observateurs pensent que les marais de la Likouala aux herbes constitueraient le milieu idéal de reproduction des poissons.

## CHAPITRE 2

# ORGANISATION TERRITORIALE

### 2.1. Rappel historique

L'actuel département de la Likouala est au départ une subdivision qui comprend le canton, la terre et le village. Cette circonscription administrative a connu plusieurs mutations avant de revêtir les contours actuels. De l'époque coloniale à nos jours, les textes pris successivement permettent de suivre son évolution administrative.

Par exemple, l'arrêté du 30 juillet 1912 réorganisant les circonscriptions administratives du Moyen-Congo structure la Likouala en deux circonscriptions :

- l'Ibenga-Motaba, chef -lieu Dongou ;
- la Likouala, chef-lieu Impfondo.

Dans l'arrête du 1<sup>er</sup> octobre 1912 du lieutenant gouverneur du Moyen-Congo fixant les nouvelles limites des circonscriptions, la Likouala est organisée en trois subdivisions qui sont :

- La subdivision de Loukolela, chef - lieu Loukolela ;
- La subdivision d'Impfondo, chef-lieu Impfondo ;
- La subdivision d'Epéna, chef-lieu Epéna.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1919 du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) crée la circonscription de l'Ibenga-Likouala. Celle-ci comprend quatre subdivisions, à savoir : Impfondo, Enyellé, Moumbenzéle, Dongou, chef-lieu Impfondo.

Par arrêté du 15 novembre 1934, le territoire du Moyen-Congo est organisé en cinq (5) départements qui se substituent aux circonscriptions dont la Likouala.

Cette nouvelle carte administrative, du fait de sa concentration, est réorganisée par l'arrêté du 26 avril 1936 du gouverneur général de l'AEF. La Likouala a une nouvelle organisation territoriale qui comprend les subdivisions d'Impfondo, Dongou, Epéna, Liranga, Loukoléla, chef-lieu Impfondo.

Successivement et après plusieurs dénominations, les départements deviennent des préfectures en 1964. La préfecture de la Likouala comprend les sous-préfectures d'Impfondo, Dongou, Epéna et les postes de contrôle administratif (PCA) de Liranga, Enyellé et Betou.



En 1967, par décret n°67-244 du 25 août 1967, une réorganisation administrative territoriale fixe à nouveau les limites et les chefs-lieux des régions de la République du Congo. La Likouala passe de préfecture à région et comprend les districts de Impfondo, Dongou, Epéna, les PCA de Bétou, Enyellé et Liranga, chef -lieu Impfondo.

La loi n°19-95 du 18 septembre 1995 érige les postes de contrôle administratif (Bétou, Enyellé, Liranga) et la localité de Bouanela en districts. Ce qui fait passer le nombre des districts du département de la Likouala de trois (3) à sept (7).

Par loi n°8-2005 du 25 mai 2005, le chef-lieu du département de la Likouala et ceux de certains districts sont érigés en communautés urbaines, notamment Bétou, Dongou, Enyellé, Epéna et Impfondo.

### 2.2. Découpage administratif

Par loi n° 03-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation administrative du territoire, le Congo est organisé en départements, communes, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers et en villages (carte 5).

En dépit de leur existence légale, les communautés rurales ne sont pas encore déterminées. C'est pourquoi le village demeure le maillon administratif qui vient directement après le district, et le quartier après la commune et/ou la communauté urbaine.

Le département de la Likouala est ainsi organisé en districts, en communautés urbaines, en villages et en quartiers. Son chef-lieu est Impfondo.

Le chef-lieu de département assure le relais des institutions nationales et des pouvoirs locaux.

Toutes les décisions inhérentes au bon fonctionnement des institutions locales ainsi qu'au développement départemental sont prises à ce niveau.

A cet effet, il regroupe toutes les institutions locales: la préfecture, le conseil départemental, les directions départementales de toutes les administrations déconcentrées et décentralisées ainsi que les services de défense et sécurité.

Les services déconcentrés sont des relais des administrations centrales à travers lesquels sont transmises des instructions techniques des ministères dont ils dépendent.

La communauté urbaine y est également installée. Ses limites territoriales coïncident avec celles d'Impfondo, chef-lieu du département qui l'abrite.

La communauté urbaine est dirigée et animée par un administrateur-maire, nommé par décret du Président de la République.

L'administrateur-maire exerce sa compétence territoriale sur la communauté urbaine intra-muros, alors que celle du sous-préfet d'Impfondo s'exerce à la périphérie même s'il détient le pouvoir hiérarchique sur l'administrateur-maire et ses actes.

Impfondo dispose, entre autres, des structures portuaires et aéroportuaires, d'un hôpital de base, d'un hôpital général en construction, de deux lycées (technique et général), d'un stade aux normes olympiques en construction.

Les districts représentent le premier niveau de rapprochement de l'administration avec les administrés. Ils sont au nombre de sept. Ce sont : le district de Betou, le district de Bouanela, le district de Dongou, le district d'Enyellé, le district d'Epena, le district d'Impfondo et le district de Liranga.

La sous-préfecture coordonne les services déconcentrés de l'Etat implantés au chef-lieu de district et a compétence sur l'ensemble du territoire du district.

Les services déconcentrés de compétence urbaine ne dépassent pas les limites de la communauté urbaine qui coïncident avec celles du chef-lieu du district.

Le nom de chaque district correspond à celui de son chef-lieu. Les chefs-lieux de département et les communautés urbaines forment la trame urbaine du département.

**Carte 5: Situation administrative du département de la Likouala**

### 2.3. Structure des chefs-lieux de département et de districts

Les chefs-lieux du département de la Likouala et des districts ont une structure préurbaine ayant pour vocation de devenir des communes, soit directement, soit en passant par le statut de communauté urbaine.

Le programme de municipalisation en cours sur toute l'étendue du territoire a pour but de doter ces localités des infrastructures urbaines viables et structurantes qui imposent la présence et la puissance de l'Etat.

Sur sept chefs-lieux de district que compte le département, cinq ont acquis le statut de communautés urbaines qui sont gérées par les administrateurs maires nommés. Les localités promues sont : Impfondo, Dongou, Epena, Enyellé et Betou.

Dans toutes ces localités, des bâtiments administratifs sont en cours de construction. En attendant, les sous-préfectures et les mairies sont installées dans des bâtiments de fortune. Plusieurs services administratifs sont en contrat de bail avec des particuliers.

La plupart des infrastructures scolaires et sanitaires sont rénovées. A Impfondo, une bonne partie des voiries urbaines sont asphaltées.

Malgré l'absence des plans directeurs, les chefs-lieux de districts présentent des rues et avenues bien tracées.

Impfondo, Enyellé, Epena, Dongou et Betou sont électrifiées. Ce service est assuré par exemple à Impfondo de 18 à 21 heures 30, un jour sur deux, par la Société Nationale d'Electricité. A Betou, la société forestière Likouala timber fournit l'électricité 24 heures sur 24.

Impfondo, en tant que chef-lieu de département, compte également un hôpital général en construction, un aéroport international, un stade omnisport aux dimensions olympiques en construction, des structures de police, de la gendarmerie et de l'armée.

#### 2.3.1. Le chef-lieu Impfondo

Impfondo est à la fois chef-lieu du district qui porte son nom, chef-lieu de département de la Likouala et communauté urbaine.

Elle avait une superficie de 427 hectares en 2004 pour une densité brute estimée à 45 habitants par hectare. Elle comptait 33911 habitants en 2007.

La ville est organisée en sept (7) quartiers suivants : Mougoungui, Bakandi, Angola Libre, Bohona, Tosangana, Impfondo village et Gangania.

Sa structure présente :

- une zone administrative où sont concentrés la plupart des services déconcentrés, décentralisés, parapublics et privés ;
- une zone commerciale, spécialement autour du marché de Bakandi ;
- une zone portuaire intégrant son extension de Gangania ; Gangania est aussi un marché forain où la participation des congolais de la RDC est déterminante. Avec l'opération de lutte contre l'immigration clandestine (mbata ya mokolo), les activités ont baissé d'intensité ;
- le village du Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) ;
- une zone militaire ;
- une zone aéroportuaire ;
- une zone présidentielle ;
- une zone d'habitation.

### 2.3.2. Le chef-lieu Epéna



**Photo 2: Communauté urbaine d'Epéna**

Situé au bord de la rivière Likouala aux herbes, Epéna est à la fois chef-lieu du district d'Epéna et communauté urbaine. La localité d'Epéna compte plus de 2000 habitants.

Elle est structurée en quatre (4) quartiers. Les principaux services dits de base sont présents dans cette localité notamment, le service public de santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'élevage, la police, la gendarmerie, le marché, le tribunal d'instance, l'économie forestière, la conservation des écosystèmes avec W.C.S. et les structures de téléphonie mobile.

### **2.3.3. Le chef -lieu Dongou**

La localité de Dongou est située au confluent de l'Oubangui et de la rivière Motaba. C'est le chef-lieu du district qui porte son nom. Peuplé de plus de 7000 habitants, la ville de Dongou est une communauté urbaine dirigée et animée par un administrateur-maire. Elle est subdivisée en six (6) quartiers.

Les services disponibles sont : le port de Dongou, le transport routier, les structures sanitaires et scolaires, le secteur agricole, la police et la gendarmerie, la douane, la SNE, l'économie forestière, le tribunal d'instance, le marché et la téléphonie mobile.

### **2.3.4. Le Chef-lieu Enyellé**

Situé au bord de la rivière Ibenga, Enyellé est un chef-lieu de district qui compte plus de 6000 habitants.

Enyellé est également une communauté urbaine dirigée et animée par un administrateur-maire. C'est l'unique communauté urbaine du département qui est dirigée par une femme. La communauté urbaine compte cinq (5) quartiers.

Enyellé a abrité par le passé une société d'exploitation forestière (ITBL). La localité a des réels problèmes d'approvisionnement en eau potable et en électricité.

En effet, le réseau électrique de la SNE est disponible, mais le service est intermittent et dépend du rythme d'approvisionnement en carburant. En matière d'adduction d'eau, la fontaine publique érigée au milieu de la ville ne fonctionne plus.

Les principales infrastructures sont celles de la santé, de l'enseignement, de l'agriculture et de l'élevage, l'économie forestière, la douane, les impôts, la police, la gendarmerie et le marché.

### **2.3.5. Le Chef-lieu Bétou**

Bétou, chef-lieu du district de Bétou. Il est situé au bord du fleuve Oubangui. C'est une Communauté urbaine de plus de 11000 habitants. Elle est structurée en cinq (5) quartiers.

Chef-lieu du district et communauté urbaine, la localité de Bétou regroupe les administrations comme la santé, l'enseignement, l'agriculture, l'élevage, l'économie forestière, la douane, les impôts, la police, la gendarmerie et le marché..

On trouve également:

- Le complexe industriel de transformation de bois de la société Likouala Timber qui fournit à la ville l'eau et l'électricité sans interruption ;
- Centre d'apprentissage animé en partenariat avec l'église catholique, Likouala Timber et le ministère de l'enseignement technique;
- Un centre de santé intégré animé par un médecin et deux infirmiers ;
- Un centre médical performant (le mieux équipé du département) mais dont le niveau des prestations a baissé avec le départ de « Médecins d'Afrique », une ONG que le HCR a utilisé pendant longtemps pour faire fonctionner cette structure ; actuellement, le centre a été confié à « Terre sans frontière » une ONG d'origine burundaise ;
- Un camp des réfugiés ;
- Berge fluviale non construite;
- Un grand marché.

La présence de nombreux réfugiés dans la localité a des conséquences néfastes sur plusieurs secteurs d'activités, notamment sur les formations scolaires dont la capacité d'accueil est largement dépassée, le développement de la délinquance et l'enchérissement du coût de la vie.

### **2.3.6. Le Chef-lieu Bouanela**

Petite localité, Bouanela est le chef-lieu du district de Bouanela. Elle abrite la sous-préfecture, les services de santé, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'agriculture et l'élevage, de la police, de la gendarmerie, la perception et une brigade de l'économie forestière.

Le chef-lieu du district de Bouanela est situé au bord de la rivière Likouala aux herbes à équidistance des localités d'Epéna et de Loukolela. Il comprend quatre (4) quartiers.

### **2.3.7. Le Chef-lieu Liranga.**

Situé à 350 Km de Impfondo, Liranga est le chef-lieu du district de Liranga, sans être communauté urbaine. Il compte quatre (4) quartiers. Il abrite la sous-préfecture, les services de santé, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'agriculture et élevage, de la police, de la gendarmerie, la douane, la perception et une brigade de l'économie forestière.

Ce chef-lieu dispose également d'une paroisse centenaire, créée par Monseigneur Augouard en 1894.

## **2.4. Tissu villageois**

Le tissu villageois est l'ensemble des villages qui dépendent du département. Mais chaque village est aussi une entité complexe qui se définit à la fois en termes de population et d'activités menées. C'est pourquoi une des bonnes approches du tissu villageois est celle qui intègre également les notions de terroir et du mode de vie.

### **2.4.1. De l'état des lieux des localités du département**

Une localité est un établissement humain qui compte un à plusieurs habitants. Le village est le cadre administratif qui gère une à plusieurs localités.

La Likouala compte environ 246 localités rurales regroupées en 231 villages. En termes de villages, le département représente environ sept pour cent (7%) du nombre total des villages du Congo évalué à 3296 (cf liste des villages).



## Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala

Tableau 8: Liste de villages par district et par axe

DISTRICTS	AXES	VILLAGES	TOTAL
IMPFONDO (32)	Impfondo -Ngounda	Kombola, Ngangania brousse, Ngounda	4
	Impfondo -Djemba brousse	Mohito, Vendza, Bokodzi, Ipende, Djemba Brousse	4
	Impfondo - Botanga	Djemaba rivière, Modzaka, Bakata, Bombala, Nkoko, Botanga	6
	Impfondo - Makolo Ngoulou	Yoi na Yoi, Malala, Nyangue, Makolo Ngoulou	4
	Impfondo - Tongoboyi (rivière Oubangui)	Banguende, Bakokoto, , Bobele, Ngounga 1, Ngounga 2, Betelem, Yombe, Bolembe, Bonguengo, Mombenzele, Bikoumou, Boboukou, Bondoko, Tongoboyi,	14
EPENA (41)	Epena - Mbimbo	Iyahou, Matoko, Kanio, Mobaka, Iboki, Botala Bossimba, Boleke, Mbimbo	9
	Rivière Tanga	Louesse, Bossela, Ibanga, Bonganzi Bosseka, Ibolo, Kindoumou	7
	Epena - Mboukou (Likouala aux herbes)	Itanga, mouhouna, Boka, Impongui Dzeke, Mboukou	6
	Rivière Iloki	Bokatala, Mokengo, Mobongo Nkoto, Mokengui, Bondeko, Mbeti, Itouzi, Mbandza, Molembe, Yekola	10
	Mboua - Attention	Mboua, Mobangui, Bene, Edzele, touloulaka Menganga, Mossombo, Mbilé, Attention	11
DONGOU (30)	Dongou - Bondzale	Kpeta, Tala namison, talangai, Bokpende, Inyanga-Nkake, Mankolo, Ndzokou, BongbokoMbandomako, Moangouma, Bondzole	11
	Dongou - Boucy boucy	Motaba, Ikouangda, Woulize, Likombo 2Boucy - Boucy	5
	Bongeye 1 - Manfouete	Bongoye 1, Bongoye 2, Losso, Losso Ipendja Manfouete	5
	Manfouete - Camp Sombo	Moumbelou, Djoube, Bodzanda, Nzingo, Lkombo 2, Bangui - Motaba, MacaoCamp loundoungou, camp Sombo	9
BÉTOU (47)	Betou - Boyele Port (Oubangui)	Mawangui, Yoko 1, Wakenze, Itee, Itele, MokindaEboko, Mabelou, Landza, Liboko, Moscou, Afrique su SudBoyele 4, Boyele 3, Boyele 2, Boyele1, Boyele Port	17
	Betou - Gaya fleuve (Oubangui)	Gnamoba, ikpengbela, Mobandza, Mogbala, Malebo Gaya, kelle, Pangalembe, Loumbe, Mboulou, Gouga fleuve	11
	Betou _ Kpeta	Yanga Tondo, Wango Ouest, Lobangui, BaoungoumbKpokaya, Kpeta, wombo	7
	Betou - Gouga route	Wango Nord, Congo Nolembe, Nganga, Mokpegba, talangai Camp fulgence, Betikoumba, Gouga route , Mokppetene, Ngbondou, Ngounzmba, kabenze	12
BOUANELA (10)	Rivière Bali	Moungouma Bailly, kinani	2
	Bouaneta - Edzama (likouala aux herbes)	Mossengue, Mobaye, Likonda, Bondoki, Bitongo, Edzama	6
	Bouanela - Ebambe (likouala aux herbes)	Moungouna Moke, Ebambe	2
LIRANGA (25)	Liranga - Congo Malembe Oubangui	Yaba yelé-Yélé, Yélé-yélé Mongo bête, Ndjoundou, kéké Molebo, Maoyengolo, Motonga, Nonga, Babanga Lisala Ngomba, Makolo, Ikolongo, talangai Ngondola, youmba Balloïs, Lokongo, Longo Djoumbele, Mbala, Congo Malembe	21
	Liranga - Ligneté (Oubangui)	Moubangué, Lingoyé, Moliambambé, Ligneté	4
ENYELLÉ (46)	Enyelle - Ibenga	Mokolo, Bissambé, Bodzama, bloom, Ngambangoye, Motama,	10

## Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala

		Mounokoboli, Longa, Moyoko, Ibenga	
	Enyelle - Lopola (rivière Ibenga)	Mimbelly, Mindzoukou, Moumpoutou, Berandjoko, BLombo, Lopola	6
	Enyelle- Boko	Moungamba, Moungangue, Tingama, Mangobo, Baï Bapombo, Mokabi village, Mokabi barrière Boko	8
	Mokabi Barrière _ Boua	Mokabi Lola, Boua	2
	Mouala - Motoba	Mouala, Lobanga, dzanga, Mapela, Bokombe Bomole, Motala	7
	Ngbadika - losseti Mobelou	Ngbadika, Ndole ndongo 1, Ndongo 2, Losseti -Mobeou	5
	Lobi - Amena	Lobi, Akolo, Wombo, Limite, Lokombe, Bopouni, Lobandi, amina	8

Source : Carte district RGPH 2007, Organisation Administrative et territoriale de la République du Congo Juin 2013

### 2.4.2. De l'occupation du territoire

Le tableau ci-dessous montre que le département de la Likouala est très faiblement occupé. Le territoire départemental compte moins d'un village (0,34) aux cent kilomètres carrés (100 km<sup>2</sup>).

Les districts de Liranga (1,63 villages/100 km<sup>2</sup>), d'Impfondo (1,3 village/100 km<sup>2</sup>) et Betou (0,9 village/100 km<sup>2</sup>) se situent largement au-dessus de la moyenne départementale. Le reste des districts sont en deçà de la moyenne. En valeur absolue, les trois premiers districts comptent 104 villages, soit 45 % du nombre total des villages.

Tableau 9: Occupation de l'espace

Districts	Population (hab.)		Superficie en km <sup>2</sup>	Densité (hab./km <sup>2</sup> )		Nombre de villages	Nbre de villages /100 km <sup>2</sup>
	2007	2013		2007	2013		
Impfondo	47951	62913	2432	19,7	25,9	32	1,3
Dongou	19365	25408	9931	1,9	2,6	30	0,3
Epena	17499	22959	22898	0,76	1,0	41	0,17
Enyelle	21193	27804	17260	1,22	1,6	46	0,26
Betou	29736	39015	4853	6,12	8	47	0,9
Bouanila	7084	9294	7146	0,99	1,3	10	0,13
Liranga	11287	14808	1528	7,38	9,6	25	1,63
Total	154115	202204	66044	2,3	3,06	231	0,34

Source : CNSEE et direction départementale des statistiques de la Likouala

En termes de densité de la population, on relève des disparités notoires de peuplement entre les districts. Avec 19,7 hab. /km<sup>2</sup> en 2007, le district d'Impfondo est de très loin le plus densément peuplé du département. Il est suivi par le district de Liranga (7,38 hab. /km<sup>2</sup>) et le district de Betou (6,12 hab. /km<sup>2</sup>).

Sur le plan de la taille de la population en 2007, ces trois localités regroupent 88974 habitants, soit environ 58 % de la population départementale.

Selon les estimations cartographiques (CNSEE 2007), la Likouala compte dix huit (18) localités de plus de mille (1000) habitants dont 15 se situent le long de l'Oubangui et dans le bassin de la Likouala aux herbes.

Les villages de la forêt sur terre ferme sont moins nombreux et moins peuplés que ceux des zones inondables où les habitants sont obligés de se regrouper sur les terres exondées.

Aussi une forte proportion de villages d'au moins 700 habitants (tableau 10) se situent-ils le long de l'Oubangui et dans les marécages de la Likouala aux herbes. Sur vingt quatre villages identifiés de plus de 700 habitants, près d'une vingtaine se situent dans les zones basses, précisément dans les districts de Liranga (1), Bouanela (2), Epena (4), Impfondo (7), Dongou (3) et Betou (3). Dans cette zone, on dénombre cinq (5) chefs-lieux de districts, à savoir : Liranga, Impfondo, Dongou, Epena et Betou.

Tableau 10: Répartition des villages de plus de 700 habitants

N° d'ordre	Villages	Population	District
1	Bobondzo	766	Impfondo
2	Boteta	959	Impfondo
3	Kombola	935	Impfondo
4	Makolo ngoulou	826	Impfondo
5	Malala	896	Impfondo
6	Mombénzélé	933	Impfondo
7	Yoi na yoi	1732	Impfondo
8	Dzeke	1677	Epena
9	Makengo	895	Epena
10	Matoko	994	Epena
11	Mokengui	1796	Epena
12	Boyele	2617	Betou
13	Eboko	965	Betou
14	Ikpenguele	1720	Betou
15	Ebambe	1149	Bouanila
16	Moungouma Bailly	1605	Bouanila
17	Ibenga	1050	Enyelle
18	Lopola	1075	Enyelle
19	Mokabi lola	2127	Enyelle
20	Mouale	782	Enyelle
21	Ndjoundou	1133	Liranga
22	Ipendja	1060	Dongou
23	Mamfouete	705	Dongou
24	Boucky Boucky	829	Dongou

Source : Etudes cartographiques CNSEE 2007

Cette situation résulte de plusieurs facteurs dont :

- La population vivant principalement de l'activité de pêche se regroupe dans ce bassin qui est un véritable gisement alimentaire ;
- La décision coloniale visant le regroupement des villages le long des grands axes de communication ; dans la Likouala, les déplacements se faisant essentiellement par voie d'eau ;
- Le rôle économique joué par le couloir Oubangui-Congo-Océan tant sur le plan du transport qu'au plan des échanges économiques entre les populations riveraines.

#### **2.4.3. Le département de la Likouala, un espace véritablement frontalier**

Encadré au nord et à l'ouest par la RCA et à l'est par la RDC, le département de la Likouala est presque totalement un espace frontalier.

Quatre districts se situent le long de l'Oubangui (frontière Est avec la RDC) qui constituent une véritable zone d'échange pour les populations riveraines de la RDC, du Congo et de la Centrafrique.

Les districts de Dongou, d'Enyellé et de Betou sont également frontaliers de la Centrafrique dans la partie ouest et nord du territoire départemental.

Cet espace fait partie intégrante de la Commission internationale Congo Oubangui Sangha (CICOS) qui est un projet de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale visant non seulement l'utilisation optimale d'une voie commune à plusieurs Etats (Congo, Cameroun, RCA, RDC, Tchad), mais également intègre un vaste programme de gestion des eaux du bassin du Congo.

A ce titre, le département de la Likouala n'est pas simplement une circonscription administrative du Congo, mais aussi un espace intercommunautaire où les intérêts de plusieurs Etats sont en jeu.

Sur le plan environnemental, l'élargissement de la Réserve communautaire du lac Télé au lac Tumba en RDC est l'objectif visé pour protéger et préserver, dans le cadre du bassin du Congo, un espace vital plus étendu.

Il est dès lors difficile d'envisager l'intégration sous-régionale et régionale sans impliquer l'espace Likouala. L'Oubangui est l'un des facteurs palpable d'unification de la zone sahéenne avec le Congo. Son bassin versant qui se situe à la limite du sahel, expose la Likouala à la sécheresse, avec l'avancée du désert.

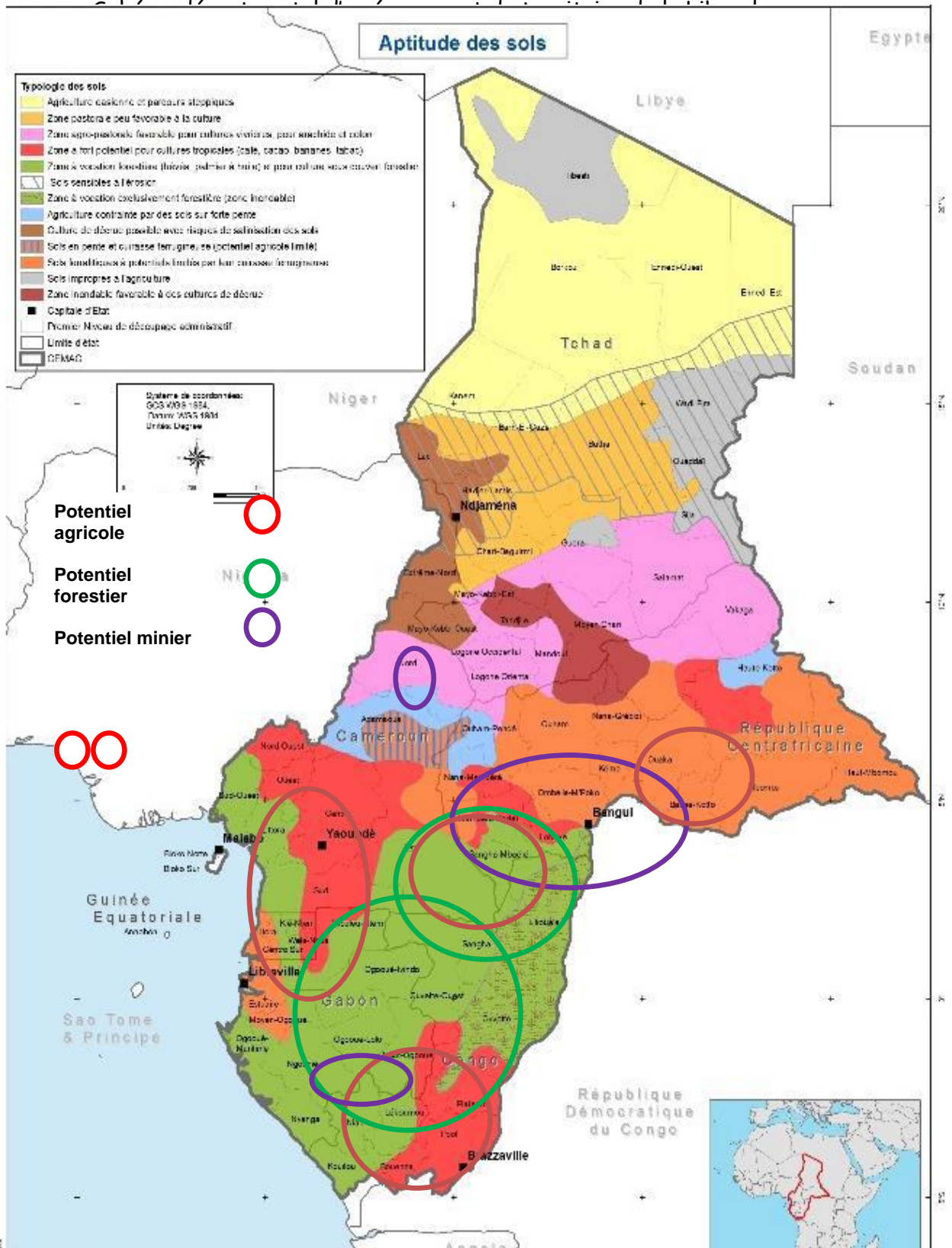
Depuis longtemps, les peuples du Congo, de la RCA, de la RDC utilisent l'Oubangui comme outil de brassage des mœurs et d'échanges économiques.

Les populations riveraines y accèdent librement pour faire la pêche. Localement, l'Oubangui est l'estuaire commun qui sert aux échanges économiques forains et à la circulation des biens et des personnes.

L'analyse des courants migratoires décrits ci-dessous montre d'ailleurs que plusieurs habitants de la Likouala sont issus des migrations est-ouest ou nord-sud. Les mariages croisés ainsi que les conflits armés de ces deux dernières décennies continuent d'alimenter l'immigration.

De Bétou à Liranga, il existe plusieurs marchés forains le long de la rivière Oubangui.

Au sein de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le département est identifié comme zone potentiellement agricole, forestière et minière.



Carte 6: Ressources en sol de la CEMAC



L'économie frontalière de la Likouala est également renforcée par le commerce d'animaux vivants (bovins, ovins et caprins) qui est pratiqué par des sujets étrangers. De troupeaux entiers entrent à pied dans la Likouala par sa frontière nord, nord-ouest jusqu'à Betou et Boyélé où ils sont embarqués dans les baleinières pour Brazzaville.

Le Cameroun prend également de l'importance dans l'économie frontalière, en tant que siège principal des sociétés forestières évoluant dans le Nord Congo et en matière d'évacuation du bois produit dans le département. L'influence de ce pays est d'autant plus importante qu'il fournit la grande partie des cadres de maîtrise et des sous-traitants aux sociétés forestières en activité dans la Likouala, comme s'il n'en existait pas au Congo.

Quant à la frontière nord avec la RCA, celle-ci est restée pendant longtemps mal maîtrisée par les autorités congolaises. Son tracé résulte de conventions internationales conclues par les puissances coloniales.

La jouissance de cet héritage colonial n'est pas des plus paisibles. Bien que dans l'histoire récente de ce département (Congo) l'on n'ait pas enregistré un conflit majeur, des incidents frontaliers d'envergure n'ont pas manqué d'éclater.

Le recours constant à des modes de règlement pacifique a constitué la dimension cardinale de la gestion par la République du Congo de ses différends frontaliers.

La frontière du Congo avec la Centrafrique, à l'ouest et au nord de la Likouala, est régie par les arrêtés des 28 mars 1937 et 30 septembre 1939 du gouverneur général de l'AEF portant rattachement du département de la Haute Sangha au territoire de l'Oubangui-chari. Ces deux textes sont illustrés par les cartes suivantes :

- Carte économique de l'A.E.F ;
- Carte des voies de communication de l'AEF.

Carte 7: zones frontalières



## CHAPITRE 3

# PEUPEMENT, HABITAT ET INFRASTRUCTURES

### 3.1. Un peuplement multiculturel

Le département de la Likouala est majoritairement peuplé par les groupes bantous et les autochtones. Les principales composantes ethniques connues sont : les mbénzélés, les bomitaba, les bondongo, les kaka, les enyellé, les mbondjos, les baâka ou pygmées.

L'espace actuel du département de la Likouala fut anciennement une propriété des peuples autochtones. Ces derniers se seraient laissés supplantés par les Bantous.

L'éclatement des foyers orientaux proto-bantou par la traite négrière arabe explique les grandes migrations qui ont permis le peuplement de la Likouala. Ce processus a été lent et long. Fuyant la chasse à l'homme du côté oriental, les populations parviennent au bord du fleuve Congo au moment où le bassin du Congo est sous la coupe réglée de l'esclavage atlantique. Le peuplement de la Likouala se serait opéré dans ce contexte.

Les premiers migrants suivaient les pistes en s'enfonçant à travers la grande forêt, entre la partie exondée du bassin du Congo et le plateau centrafricain. Ceux-ci étaient précédés par des Baaka (peuple autochtone) qui leur servaient de guide. Ce premier courant oriental est confirmé par les populations elles-mêmes qui, selon Vennetier, disent être venues du côté du soleil levant, c'est-à-dire de la rive gauche de l'Oubangui<sup>1</sup>.

Selon le même auteur, les Bondongo seraient arrivés, suivis sur toute la ligne du fleuve par les Mbondjo et divers groupes apparentés (modjombo, Mbandza, Enyelle). Sous la poussée des nouveaux venus, les Bonguili se replièrent plus à l'ouest, sur les rives de la moyenne Sangha (Pikounda, Mokouango). Dans ce mouvement des populations, il faut faire une place à part aux Bomitaba qui dominent la zone très marécageuse de la Likouala aux Herbes et de la Tanga. Ceux-ci sont parvenus dans la zone de l'UFA Loudoungou- Toukoulaka, en provenance du district d'Epena, à la recherche des terres nouvelles. Ce mouvement est en fait la poursuite d'une migration non stabilisée, au début du siècle. Et c'est ainsi que parvenus en ces lieux, ils créent le village Bondeko à près de 7 km du site actuel.

---

<sup>1</sup> Vennetier P. op. cit p. 82

Ce courant a été coupé par la descente d'autres peuples (les Boubangui) venant du nord-est, bousculés certainement par les marchands d'esclaves arabes.

Les Boubangui, peuple canotier, se sont imposés sur l'Oubangui puis sur le fleuve Congo et ses autres affluents. Fuyant la terreur Boubangui, les populations se réfugièrent dans les forêts situées entre l'Oubangui et la Sangha. Elles furent bousculées par des peuples de l'ouest, fuyant les conquêtes Fulbe menées par Ousman Dan Fodio. Pris en étau entre les deux chasseurs d'hommes, les populations acculées dans ces forêts firent la paix des braves et cohabitèrent avec plus ou moins de bonheur pour des raisons de survie. Tout ce remue-ménage s'opère bien avant la colonisation.

La pénétration coloniale entraîna aussi des soubresauts au sein des populations de la Likouala. L'administration eut maille à partir avec le mouvement insurrectionnel de Kongo-Wara dirigé par Karinou et auquel prirent part les populations des districts actuels d'Enyelle et de Dongou.

Ce bref rappel historique permet de comprendre le processus de création des localités du département. Les premiers villages ont été fondés pendant la période précoloniale par des migrants venant de l'est. Ces villages portent généralement les noms des ethnies qui les occupaient. Ainsi s'expliquent les noms de Mobenzele, Mbanza, Enyelle, etc. Certaines localités prirent les noms des fondateurs (Dongou) ou encore d'un fait qui a marqué le trajet migratoire (Ngombangoye). Certains noms expriment l'importance du village ou de la terre où est implanté le village (Gbetekoumba). La seconde vague des villages comprend les localités créées par les populations pourchassées par Ousman Dan Fodio (Liouesso). Un troisième groupe est constitué des villages dont les noms relèvent des héros de la guerre de Kongo-Wara (Anikou, Berandjokou, Macao etc.). A ces villages se sont ajoutés bien d'autres dont les noms relèvent de divers faits de société.

La population est, comme on le voit, constituée des peuples relevant du groupe Sangha et qui se sont installés à des époques diverses de l'histoire. Ces populations se sont implantées dans l'espace et ont créé des villages à partir desquels elles exercent le droit d'usage sur l'espace ancestral bien tenu.

L'implantation des populations de la Likouala semble dominée par deux groupes anciens, fuyant la traite négrière. Ces populations appartenant au groupe Sangha ont pour domaine de vie la vaste forêt, en grande partie inondable. Le pays est alors partagé entre les kaka qui occupent la partie occidentale (Haute Ibenga, Haute Motaba) et les Bonguili, gens des rivières à l'est, tandis que les peuples autochtones nomadisent à travers la forêt<sup>2</sup>.

Le groupe Sangha est dominé par les Bomitaba qui se subdivisent en deux groupes: les bambombas et les baboles.

---

<sup>2</sup> Vennetier P. Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville p. 82

Les Bambomba, nom qui en leur langue désigne les gens du nord, sont constitués des Bangbedi, des Batanga et des Banzobo.

Les Bangbedi vivaient au centre du pays Bomitaba et dans la zone de contact entre la forêt dense et la forêt marécageuse. Les principaux villages étaient : Ibolo, Koundoumou, Bosela, Mabongo, Ebele, Moumenguele, Bosembolo, Mounzanga.

Les Batanga dont le nom signifie les forestiers doivent cette appellation à leurs voisins, les Bangbedi. Ceux-ci occupent la grande forêt du nord du pays Bomitaba. Ils vivent dans les villages suivants : Bofongo, Kanio, Ibaki, Masaba, Zenza, Botala, Bomasa, Bosimba, Liouesso. Les villages Boleke et Bosimba constituent la zone de contact des Bomitaba et des Mbondjo.

Les Banzobo sont établis à l'extrême nord du pays Bomitaba, notamment dans la terre Bokabonga où l'on trouve l'UFA de Toukolaka et dans la terre de Midjoubou qui abrite les villages Bondeko, Mbeti et Mbandza.

Le groupe des Baboles, ainsi désignés parce qu'ils habitent le territoire de Mbole et par extension ils sont les gens du sud. Le pays Babole, du point de vue de la langue s'étend de Piaka à Ebambe, même si du point de vue culturel la frontière est fixée à Itanga.

La population d'Itanga est plus tournée vers le sud qui présente beaucoup plus d'affinités avec elle. Les principaux villages qui composent le sous-groupe Babole sont les suivants : Itanga, Piaka, Boha, Ipongui, Dianga (actuel Dzeke), Edzama, Bouanela, Ebambe et Botongo. Au sous-groupe Babole s'ajoutent les Bakolo ou bazambau(village bondoki) et les Banguizi.

Un autre groupe des Sangha est constitué des Enyelles. Ce sont les populations qui vivent le long de la rivière Ibenga, affluent de l'Oubangui. Celles-ci vivaient de la pêche et de la chasse, dans une localité de la RDC. La rareté du poisson et du gibier les ont amenés à franchir l'Oubangui pour s'installer sur sa rive droite.

Les principaux villages concernés sur l'Ibenga sont : Moumpoutou, Mimbelli Mindjoukou en amont d'Enyelle. En aval, on peut citer Bissambi, Bolomo, Ngomba-Ngoye. Les Enyelle se retrouvent aussi à Boyele, sur l'Oubangui et sur la Motaba, un affluent de l'Oubangui, à Bousi-bousi et à Bongoy<sup>3</sup>(Ndinga-Mbo p. 127).

Au cours des deux dernières décennies, les nombreux conflits armés ouverts ici et là continuent de déstabiliser la région et affectent davantage le département. La Likouala regroupe actuellement plusieurs ethnies étrangères venues de la zone CEEAC, de l'Afrique de l'ouest, des autres africains, des européens et autres.

L'analyse de la population faite selon la religion pratiquée indique que les habitants du département sont, soit chrétiens catholique, protestants, salutistes, kimbanguistes,

---

<sup>3</sup> Ndinga-Mbo A.C Onomastique et histoire du Congo p. 127 Harmattan 2003

chrétiens des églises de réveil, musulmans, animistes, d'autres croyances, ou sans religion comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 11: Répartition de la population résidente selon la religion pratiquée

Département	Cath.	Prot.	A. salut	Kimb.	Mus.	E reveil	Animiste	Autres	S. religion
Kouilou	18398	15504	2986	1346	472	15382	1556	26973	9338
Niari	62371	76217	8428	2450	1839	26739	1697	25694	25836
Lékoumou	16236	35743	7016	161	332a	11205	389	5418	19893
Bouenza	94625	93686	3424	3008	887	35912	1922	33308	42301
Pool	100079	50040	10454	6314	453	29933	2548	22582	14192
Plateau	16424	17009	3110	2509	369	43565	2756	29584	59265
Cuvette	33438	11075	532	449	1289	59010	699	6059	43493
Cuvette-ouest	14561	10620	110	94	447	24529	965	3227	18446
Sangha	10846	10938	149	673	2251	33277	451	5110	22043
Likouala	<b>29694</b>	<b>36425</b>	<b>429</b>	<b>2090</b>	<b>4269</b>	<b>59717</b>	<b>1685</b>	<b>6902</b>	<b>12904</b>
Brazzaville	588367	206756	31687	25930	32212	345998	6181	48382	87869
Pointe Noire	237151	169965	13009	9129	15051	138866	6160	61757	64246
Congo	1222190	733978	81334	54153	58871	824133	27009	274996	419826

Source :RGPH 2007, CNSEE

Ce tableau indique notamment que la Likouala est devenue le troisième département où résident beaucoup de musulmans (4269 âmes) après Brazzaville (32212) et Pointe Noire (15051).

### 3.2. Les peuples autochtones, premiers occupants du département

Le peuplement de la Sangha et la Likouala est le fait d'un processus migratoire des populations bantous depuis le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère et jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle conduisant les groupes ethniques actuels à l'occupation de l'espace déjà occupé par les populations autochtones qui les avaient précédés.

La traite négrière a aussi été un facteur de migration des peuples Bomitaba le long de la rivière Motaba où ils rencontrèrent les peuples autochtones Baaka Ba-aka (CIB, 2009). Les découvertes archéologiques constituées des céramiques et scories de fer, à Tala-tala, Sembé, Nouabalé-Ndoki, Cabosse etc., justifient la présence humaine déjà fortement établie au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les bantous imposent leur domination sur ces communautés différenciées sur le plan linguistique. Ils les utilisent à leur gré et tissent avec elles des relations de parenté devenues mythiques au cours de l'histoire.

Le regroupement des villages vers les années 1920 et autour de l'année 1970 a facilité une évolution des relations entre les peuples bantous et autochtones. Cette catégorie de la population se retrouve dans tous les districts. Mais, les effectifs les plus élevés sont localisés au nord du département, notamment dans les districts d'Enyellé, Betou et Dongou.

### 3.3. Une immigration massive

Au cours des vingt dernières années, la Likouala a reçu par vagues successives des réfugiés en provenance du Rwanda, de la République Démocratique du Congo et de la République Centrafricaine.

La situation des réfugiés est très sensible dans le district de Betou qui constitue la principale porte d'entrée et de sortie. Entre 2000 et 2014, cette circonscription a reçu 110.908 réfugiés dont 93.000 en provenance de la RDC et 17.908 sujets centrafricains.

A l'issue du rapatriement volontaire, la population des réfugiés recensée au 1<sup>er</sup> octobre 2014 se présente comme suit :

- Communauté urbaine de Betou : 13.596 sujets presque autant que la population résidente estimée à 13.848 habitants ;
- Village Ikpengbelé : 2.228 habitants ;
- Village Boyélé : 1.879 habitants ;
- Village Eboko : 341 habitants ;
- Autres villages : 4638 habitants.

Au total, le nombre de réfugiés actuellement gérés dans le district de Betou s'élève à 22.682 contre une population résidente évaluée à 42.984 habitants, soit un réfugié pour deux résidents. Quelques sujets sont hébergés au site du HCR, mais le plus grand nombre partage les mêmes maisons que les résidents.

En raison de l'état de navigabilité de l'Oubangui, le HCR éprouve d'énormes difficultés pour s'approvisionner en vivres. Le rationnement des réfugiés n'est plus régulier. Pour survivre, les réfugiés se livrent à la pêche, aux travaux champêtres, au braconnage, etc. Actuellement, la ville de Betou connaît une situation sociale marquée par :

- Une aggravation de la délinquance ;
- Des cas répétés de violences faites aux femmes ;
- Recrudescence des maladies sexuellement transmissibles (MST) ;
- Elevation du coût de la vie ;
- Une destruction massive des forêts.

Selon les données, les effectifs des étrangers s'élèvent à 17.070 sujets, toutes nationalités comprises. Les communautés recensées ont plusieurs origines : tchadienne, camerounaise, rwandaise, centrafricaine, congolaise (RDC).

Tableau 12: Répartition des étrangers selon les districts et le sexe

Districts	Population		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Impfondo	-	-	6.447
Dongou	893	776	1.669
Epena	27	24	51
Enyellé	244	203	447
Betou	2.028	2.058	4.086
Liranga	2.164	2.196	4.360
Bouanéla	08	02	10
<b>Ensemble</b>	-	-	<b>17.070</b>

Source : direction départementale des services préfectoraux Likouala 2014

### 3.4. Evolution de la population

Les trois derniers recensements généraux de la population chiffrent la taille de la population de la Likouala successivement à :

- 1974 : 30.010 habitants, soit 2,4 % de la population du Congo. La Likouala vient en dernière position derrière la Sangha;
- 1984 : 49.505 habitants, soit 2,7 % de la population totale, dépassant la Sangha qui ne représente plus que 2,4 % de la population du Congo;
- 2007 : 154.115 habitants représentant 4,2 % de la population totale, dépassant largement la Sangha, la Cuvette-ouest, la Lekoumou et le Kouilou.

Avec une superficie de 66044 km<sup>2</sup>, la Likouala présente des densités de l'ordre de : 0,4 hab. /km<sup>2</sup> en 1974 ; 0,7 hab. /km<sup>2</sup> en 1984 et 2,3 hab. /km<sup>2</sup> en 2007.

Ces chiffres dénotent encore un faible peuplement du territoire départemental, au regard des moyennes nationales évaluées respectivement à 3,8 hab. /km<sup>2</sup> ; 5,6 hab. /km<sup>2</sup> et 10,8 hab. /km<sup>2</sup>. Mais leur évolution traduit la densification rapide d'un espace comptant autrefois moins d'un habitant/km<sup>2</sup>.

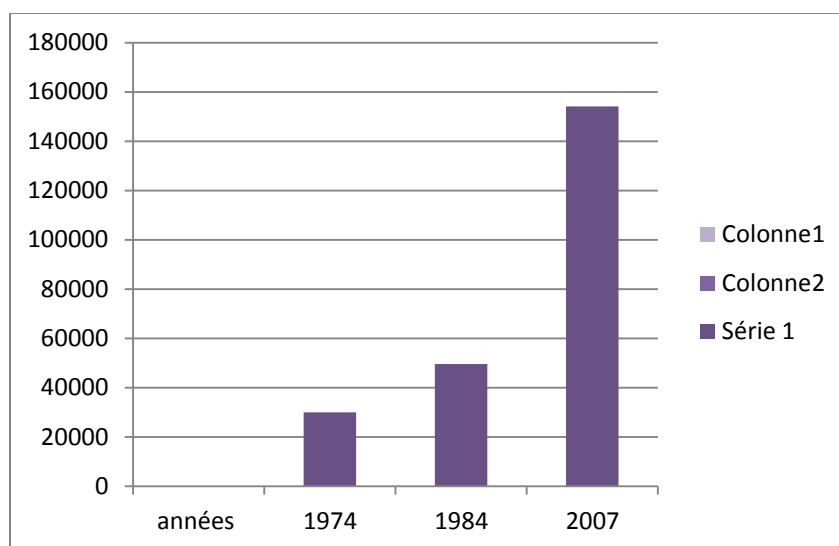


Figure 9 : Représentation graphique de l'évolution de la population

Entre 1974 et 1984, la croissance intercensitaire de la population est évaluée à 4,73 % ; c'est le taux le plus élevé de tous les départements du pays. Ce rythme de croissance s'est conforté entre 1984 et 2007 où la population a évolué rapidement, atteignant un taux d'accroissement intercensitaire record de 5,1%.

Au niveau local, l'accroissement démographique accéléré observé entre 1984 et 2007 touche presque l'ensemble des districts et certaines communautés urbaines.

Tableau 13: Taux de croissance des districts et des communautés urbaines entre 1984 et 2007

Districts	% /district	% /communauté urbaine
Impfondo	5,7	5,11
Epena	2,77	0,75
Dongou	4,68	2,94
Betou	7,40	6,01
Bouanila	3,91	-
Enyellé	5,37	5,72
Liranga	5,41	-
Likouala	5,10	-

Source : CNSEE

Au niveau des districts, Betou, Impfondo, Liranga, Enyellé et Dongou accusent les taux de croissance les plus élevés.



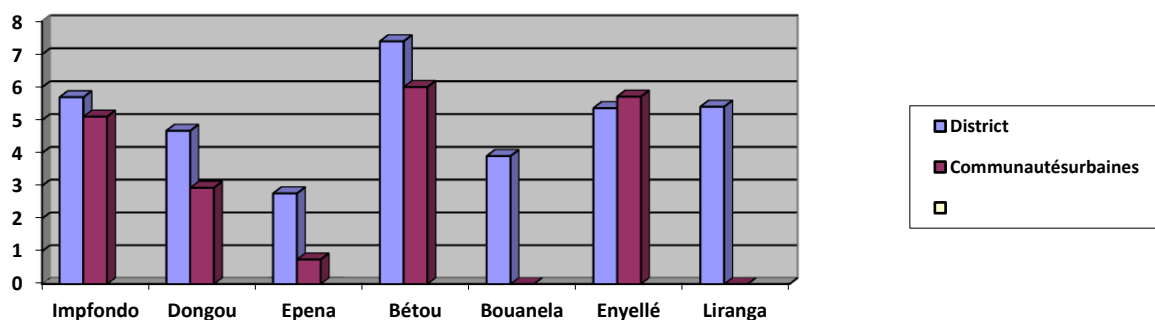


Figure 10: Représentation graphique de la croissance des communautés urbaines

Source : CNSEE

S'agissant des communautés urbaines, Betou est la localité la plus affectée, suivie d'Enyellé, puis Impfondo. L'ampleur de ce phénomène peut être justifiée par deux facteurs :

- L'immigration continue et massive alimentée par les conflits armés qui se répètent dans la zone depuis deux décennies, notamment au Rwanda, au Burundi, en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine, au Tchad et dont la Likouala constitue l'une des destinations privilégiées.
- Le lancement de l'exploitation forestière dans le département dont Betou, Enyellé ont été les principales bases de l'industrie forestière.

Tableau 14: Projection de la population

Districts	2007	2010	2011	2012	2013
Impfondo	47951	54930	57377	59893	62913
Epena	17499	20046	20939	21857	22959
Dongou	19365	22183	23172	24188	25408
Betou	29736	34064	35581	37142	39015
Bouanila	7084	8115	8476	8848	9294
Enyellé	21193	24277	25359	26471	27808
Liranga	11287	12930	13506	14098	14809
Ensemble	154115	176545	184410	192497	202206

Source : Direction départementale de la statistique de la Likouala

Selon les données de l'annuaire statistique de la Likouala, la population du département est passée de 154115 habitants en 2007 à 202204 habitants en 2013.



Le tableau ci-dessus montre comment cette évolution est traduite district par district.

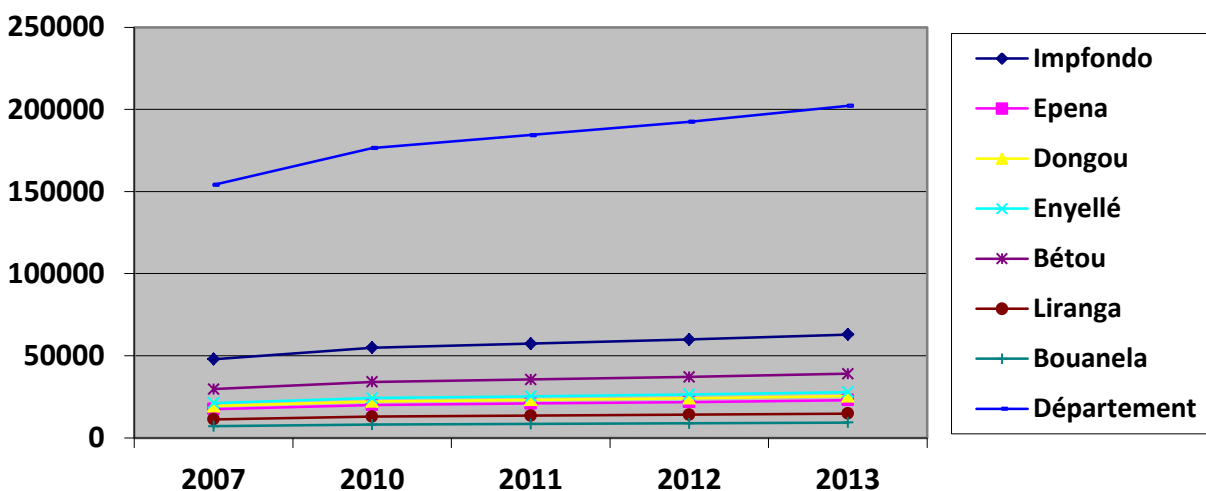


Figure 1: Représentation graphique de l'évolution projetée de la population

### 3.4.1. Structure de la population par sexe et par classe d'âge

L'étude des caractéristiques de la population faite à partir de la répartition de la population par grands groupes d'âge dégage deux aspects : une légère suprématie féminine et la jeunesse de la population.

Sur une population départementale de 154115 habitants en 2007, on dénombre 76850 hommes et 77265 femmes, soit respectivement 49,9 % et 50,1 % de la population départementale.

Mais l'analyse approfondie de la population selon les tranches d'âge présente quelques nuances supplémentaires qui peuvent aider à mieux comprendre certains volets démographiques (voir tableau ci-après).

Tableau 15: Répartition de la population par grands groupes d'âges

Groupe d'âge	Sexe masculin		Sexe féminine		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-19	43253	50,3	42718	49,7	85971	55,8
20-59	31058	49,8	31358	50,2	62416	40,5
60 et+	2539	44,3	3189	55,7	5728	3,7
Total	76850	48,1	77265	51,9	154115	100

Source : CNSEE 2007

On note par exemple que l'effectif de la population de moins de 20 ans s'élève à 85971 habitants en 2007, soit environ 56% de la population départementale. Ainsi plus de la moitié de la population a encore l'âge scolaire. Il s'agit de la tranche la plus sensible qui requiert de la part des pouvoirs publics des mesures d'accompagnement qui améliorent à la fois l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi, aux biens de première nécessité, aux loisirs et au sport. Dans cette couche, la population féminine représente 49,7%.

De même, l'évolution des rapports de masculinité met en relief plusieurs situations qui peuvent expliquer certains phénomènes démographiques.

La population de moins de vingt ans présente des rapports de masculinité variant entre 101 et 105. Entre vingt et trente quatre ans, la situation s'inverse. Les rapports de masculinité sont inférieurs à 100 et oscillent autour de 87 et 93.

Les rapports de masculinité sont très élevés entre 35 et 54 ans (106-121) tandis que ceux de la tranche des plus de soixante ans se situent autour de 72 et 94.

Tableau 16: Répartition de la population par sexe et par groupe d'âge

N° d'ordre	Groupe d'âge	Sexe masculin	Sexe féminine	Rapport de masculinité
1	0-4ans	21409	20677	103,5
2	5-9 ans	16223	15931	101,8
3	10-14 ans	11682	11170	104,6
4	15-19	8841	8613	102,6
5	20-24	7896	8504	92,8
6	25-29	6382	7315	87,2
7	30-34	6245	6729	92,8
8	35-39	6036	5691	106,1
9	40-44	5205	4748	109,6
10	45-49	4003	3331	120,7
11	50-54	2675	2335	114,6
12	55-59	1771	1888	93,8
13	60-64	1236	1394	88,7
14	65-69	808	969	83,4
15	70-74	496	6497	76,4
16	75-79	315	457	68,9
17	80 et +	243	337	72,1
18	Total	100830	101374	99,4

Source : annuaire statistique 2010 (CNSEE)

Le rapport de masculinité au-delà de 100 suppose qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

La suprématie masculine dans le premier cas ne saurait étonner car il naît plus de garçons que de filles. Ce fait est d'ailleurs attesté par les données collectées à l'état civil des communautés urbaines d'Impfondo, Dongou, Epena et Betou.

La répartition par sexe des nouveaux nés donne 1699 garçons pour 1615 filles. Ce qui confirme la supériorité masculine à la naissance puisqu'il nait 104 à 105 garçons pour 100 filles<sup>4</sup>.

En revanche, le fait qu'il y ait moins de femmes entre 35 et 54 ans laisse à penser à un excédent masculin résultant de l'immigration.

En d'autres termes, la dynamique de la population de la Likouala est influencée par des facteurs aussi bien internes qu'externes.

La pyramide des âges à la forme d'un pique de jeu de carte, échancrée dans le groupe d'âge 15-19 ans chez les femmes. Ces entailles traduisent les effets de la migration. La recherche de l'emploi semble être une des raisons de ce phénomène, sans oublier la migration féminine pour cause de mariage.

De façon générale, les migrations commencent dès l'âge de 15 ans, aussi bien chez les hommes que les femmes et s'accroissent pour les deux sexes entre 25 et 34 ans. On ne note pas de différence notable entre les sexes.

Ces migrations s'expliquent par des causes économiques. Le mauvais état des routes et l'enclavement de certaines localités accentuent la baisse du revenu du paysan et incitent les populations à la migration. Pierre Vennetier considère le besoin d'avoir l'argent comme un des facteurs économiques importants des migrations. C'est pourquoi, il écrit : « Ils comptent parmi les plus puissants motifs de départ vers les villes et celui qui joue le rôle essentiel est le besoin d'argent ».

Les causes psychosociologiques sont les arguments des jeunes pour justifier l'abandon des villages. La crainte des sorciers est une de ces causes psychosociologiques. Dans ce contexte, « Il ne faut pas oublier qu'en Afrique noire, la maladie et la mort sont rarement considérées comme des phénomènes naturels mais plutôt comme l'effet de la malveillance ou de l'hostilité d'un tiers ». Pierre Vennetier développe cette cause psychosociologique de migration qui peut entraîner l'abandon d'un village par les personnes valides ; car ce sont les vieux et les adultes qui sont souvent qualifiés de sorcier.

La pyramide des âges présente une allure dont la base est élargie. Cette forme est le reflet d'une population marquée par une fécondité élevée.

---

<sup>4</sup> Direction départementale de la Likouala : Etat civil des districts d'Impfondo, d'Epena, de Dongou, de Dongou : Année 2012 p. 12 Juillet 2012

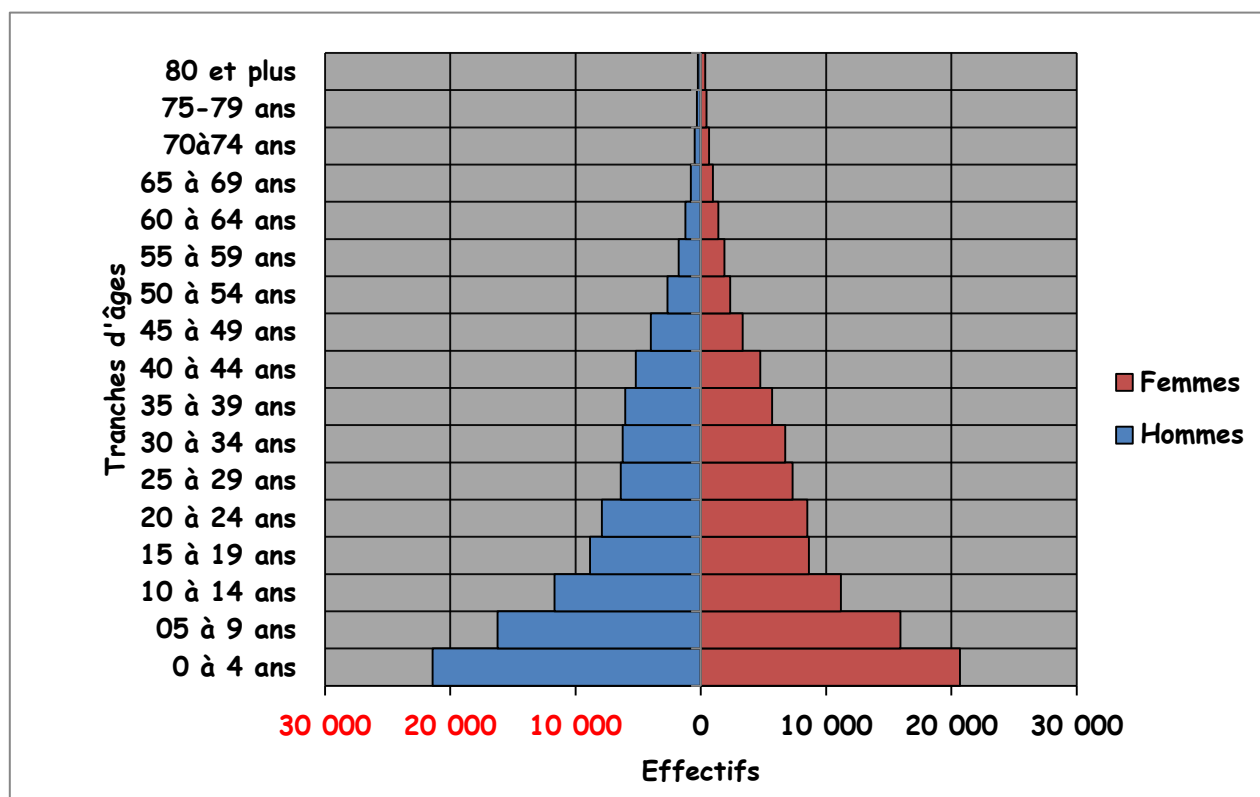


Figure 12 9: Pyramide des âges de la Likouala

On constate en effet qu'au fur et à mesure que l'on remonte les âges de la pyramide, les jeunes générations sont de plus en plus importantes que celles qui les précèdent. Ce fait est confirmé par l'importance du groupe d'âge (0-5ans) qui représente 20,8% de la population. L'importance de ce groupe est une caractéristique des populations non malthusiennes

Les données démographiques du département relèvent une forte fécondité mais aussi une mortalité élevée. Ce qui signifie que l'espérance de vie est faible. Le caractère rétréci du sommet est synonyme d'une forte mortalité. La mortalité est différentielle en ce sens qu'elle affecte beaucoup plus les hommes que les femmes, avec la remontée de l'échelle des âges. Ce fait est confirmé par le nombre élevé des femmes dans les derniers groupes d'âge (55 et plus).

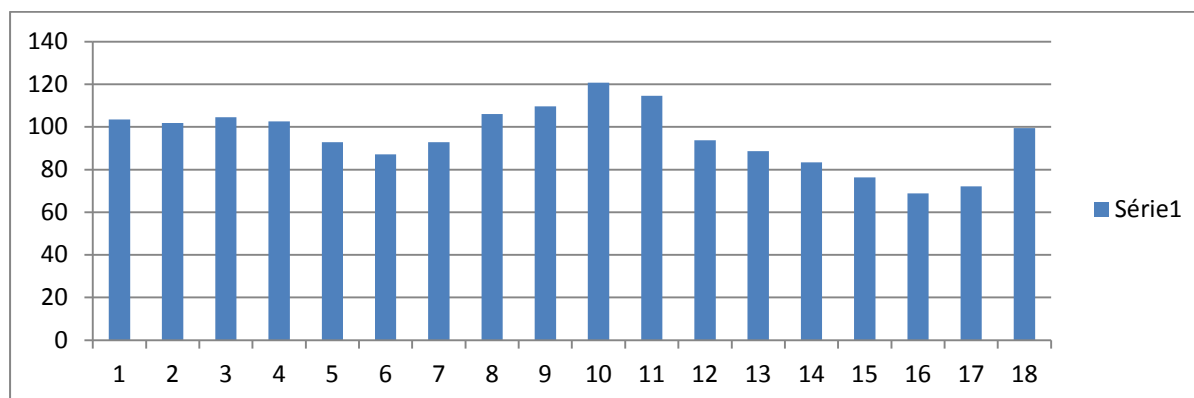


Figure 13: Courbe des rapports de masculinité

### 3.4.2. Répartition spatiale de la population

La Likouala est actuellement subdivisée en sept districts, à savoir : Impfondo, Dongou, Epena, Bouanila, Liranga, Enyellé et Betou.

Tableau 17: Répartition de la population résidente selon les districts et le sexe

Districts	Population		
	Masculine	Féminine	Ensemble
Impfondo	24325	23626	47951
Epena	8445	9054	17499
Dongou	9547	9818	19365
Betou	14654	15082	29736
Bouanila	3401	3683	7084
Enyellé	10810	10383	21193
Liranga	5668	5619	11287
<b>Total</b>	<b>76850</b>	<b>77265</b>	<b>154115</b>

Source : RGPH 2007 (CNSEE)

En 1984, on dénombrait trois districts et quatre postes de contrôle administratif (PCA) qui n'ont acquis le statut de district qu'à partir de 1995. De même, la législation qui a beaucoup évolué au cours des dix dernières années a permis de faire émerger certaines localités en communautés urbaines que le dernier recensement a prises en compte. Ce qui rend, en la matière, difficilement comparables les données des deux premiers recensements avec celles de 2007. C'est pourquoi la répartition proposée ne porte que sur les résultats du dernier recensement (2007), notamment en ce qui concerne la répartition de la population selon les districts, les communautés urbaines et les localités rurales.

Carte 8: répartition de la population

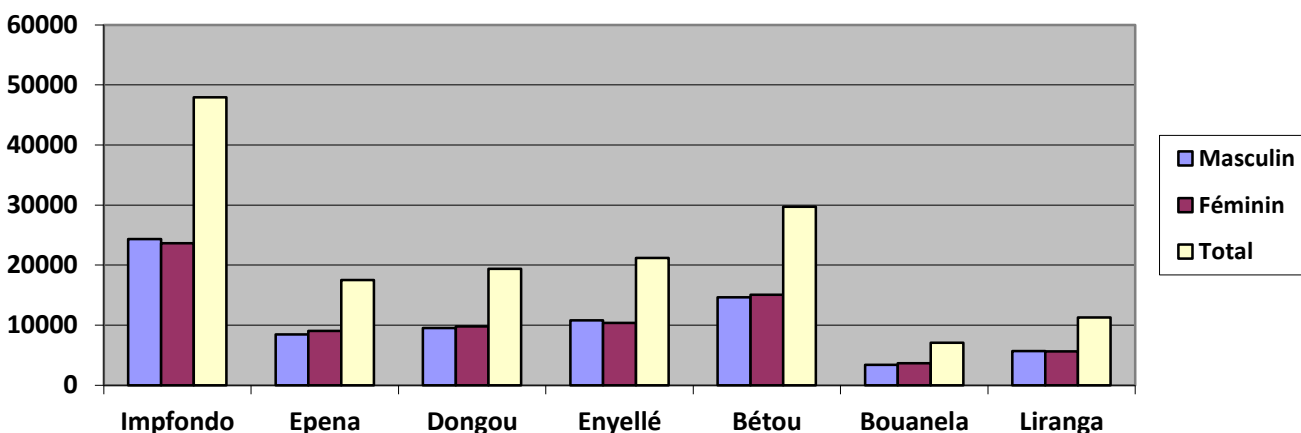


Figure 14: Représentation graphique de la répartition de la population (RGPH 2007) selon le sexe et les districts

Le district d'Impfondo qui abrite la capitale départementale compte 31% de la population totale, suivi du district de Betou (19%) et du district d'Enyellé (13,7%).

### 3.4.3. Une population urbaine relativement élevée

La Likouala compte cinq communautés urbaines qui regroupent 60495 habitants, soit 39 % de la population départementale.

Tableau 18: Population des communautés urbaines

Communautés urbaines	Population		
	Masculine	Féminine	Ensemble
Impfondo	17244	16667	33911
Epena	1131	1126	2257
Dongou	3424	3636	7060
Betou	5528	5712	11240
Enyellé	3064	2963	6027
<b>Total</b>	<b>30391</b>	<b>30104</b>	<b>60495</b>

Source : RGPH 2007 (CNSEE)

Impfondo, la capitale départementale est le centre urbain le plus peuplé. Avec 33.911 habitants en 2007, elle vient en cinquième position des localités les plus peuplées du Congo, derrière Dolisie et Nkayi.

Les autres centres urbains sont : Epena (2257 habitants) ; Enyellé (6027 habitants) ; Dongou (7060 habitants) ; Betou (11240 habitants). Leurs principales fonctions sont :

- Impfondo : chef-lieu de département, chef-lieu de district, mairie, centre d'éclatement multimodal en matière de transports ; région militaire ;

- Betou : chef-lieu de district, mairie, port fluvial et centre industriel de transformation de bois ; port fluvial ;
- Enyellé : chef-lieu de district, mairie, ancien centre industriel de transformation de bois ; futur pôle d'éclatement des routes Enyellé-Macao ; Enyellé-Dongou-Impfondo ; Enyellé-Betou : Enyellé-route CEMAC ;
- Dongou, chef-lieu de district, mairie principale activité économique : transport fluvial et transport routier Dongou-Impfondo-Epena ;
- Epena : chef-lieu de district, mairie, transport Epena-Bouanela ; Epena-Macao ; Epena-Impfondo ; porte d'entrée à la Réserve communautaire du Lac Télé.

En dehors de la ville d'Impfondo, toutes ces localités ne disposent pas encore d'un plan directeur. Elles sont cependant assez bien structurées sur le plan cadastral. Enyellé se distingue des autres villes par ses maisons construites en planches. Dans les autres centres, la brique cuite et la tôle sont en train de transformer l'habitat.

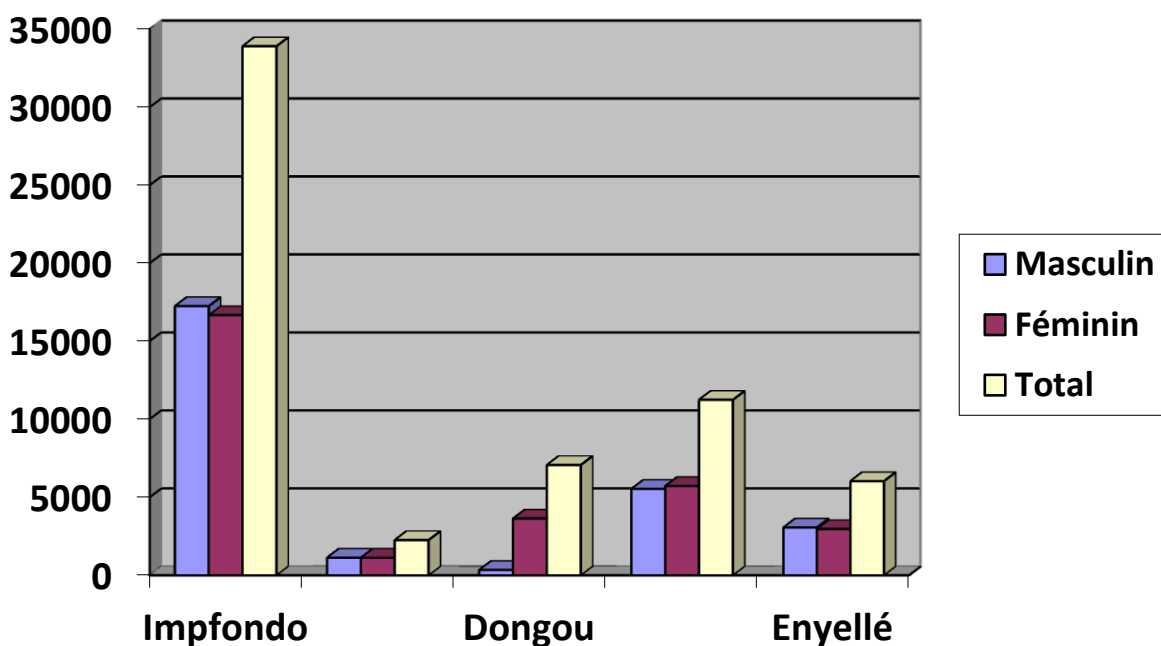


Figure15: Population des communautés urbaines

### 3.5. Population et habitat des zones rurales

La population rurale est estimée à 93620 habitants, soit près de 61% de la population départementale.



Tableau 19: Répartition de la population rurale par district

Districts	Population du district	Population de la communauté urbaine	Population rurale	Pourcentage (%)
Impfondo	47951	33911	14040	29
Epena	17499	2257	15242	87
Dongou	19365	7060	12305	64
Betou	29736	11240	18496	62
Bouanila	7084	-	7084	100
Enyellé	21193	6027	15166	72
Liranga	11287	-	11287	100
Ensemble	154115	60495	93620	

Source : CNSEE

Avec 29 % de la population du district, la localité d'Impfondo présente le taux de ruralité le moins élevé, suivie de Betou(62%), Dongou (64%) et Enyellé (72%).

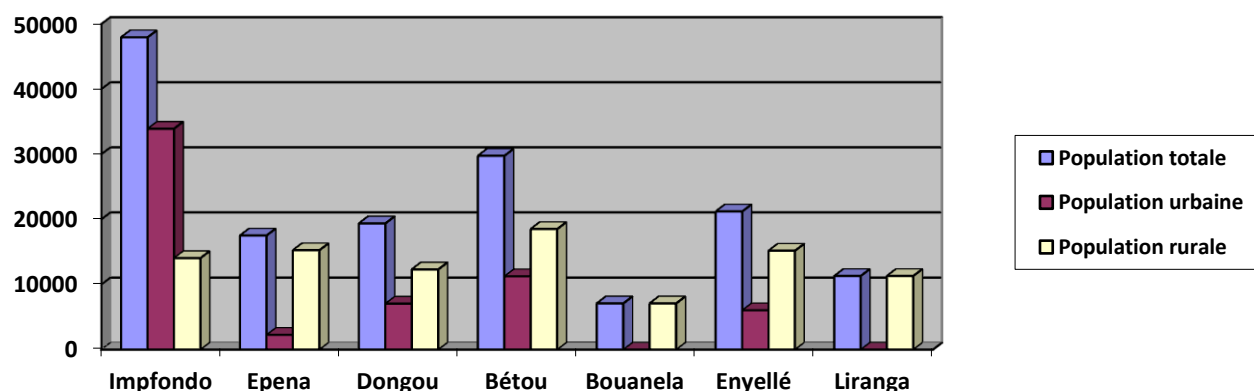


Figure 106: Représentation graphique de la répartition de la population rurale par district

### 3.5.1. Un monde rural en pleine mutation

Le mode de vie est régi par la coutume. Les habitants sont organisés en lignages autour desquels se structurent des activités économiques, sociales et culturelles. Les membres de chaque lignage s'assistent mutuellement lors des naissances, des mariages, des séances d'initiation et des deuils. La population vit de la chasse, de la pêche, des activités agricoles et de la cueillette en respectant la tradition.

La terre est par exemple un bien inaliénable qui appartient au lignage. Toute acquisition nouvelle rentre dans le patrimoine lignager. L'accès à la terre est libre pour chaque membre du lignage. Un sujet étranger au clan sollicite au préalable une autorisation du chef de lignage. La gestion des terres agricoles, des terres de chasse et de pêche obéissent aux mêmes règles coutumièrement établies.

Ces principes fonctionnent tant que l'enclavement, l'environnement économique et social oblige les communautés de dépendre essentiellement de la terre pour satisfaire les besoins vitaux.

Actuellement, la Likouala est de plus en plus ouverte. Beaucoup de centres de consommation sont créés ici et là. Les rapports marchands sont monétarisés. Les prix de vente des produits locaux passent parfois du simple au double entre la zone de production et la zone de consommation.

Ce phénomène a une double conséquence. On constate que dans les zones de production, les vivres sont de plus en plus rares ; tout le monde voulant profiter des prix du centre de consommation le plus rémunérateur. C'est pourquoi plusieurs produits de la Likouala sont plutôt écoulés à Brazzaville que dans les centres urbains départementaux. Ceci arrive avec la prolifération d'intermédiaires qui organisent des circuits d'approvisionnement source de pénurie, même dans les zones de production.

L'envie de disposer de l'argent à tout prix modifie les comportements. C'est une attitude qui conduit au désordre en désobéissant aux règles coutumières. Les conditions de chasse traditionnelle et de la pêche ne sont plus respectées. L'utilisation des produits chimiques dans les cours d'eau est d'une pratique courante. La terre est de plus en plus vendue ou louée.

Le milieu rural subit actuellement plusieurs types d'influence qui lui font perdre progressivement le poids de la coutume. Les nouvelles règles d'administration du territoire du pays instituant le vote comme moyen d'accès au pouvoir, réduisent les privilèges reconnus au clan dominant de désigner le chef du village.

Avec les plans d'aménagement forestiers, le champ d'action des communautés rurales se réduit aux limites des terres à elles réservées, notamment en matière agricole.

La politique genre dont la Likouala (Impfondo) est le cadre d'expression, notamment en matière d'émancipation des peuples autochtones, est un pas vers des bouleversements sociaux notoires entre les bantous et les pygmées. Il sied de noter à ce sujet que le département de la Likouala organise périodiquement un forum de portée mondiale sur les peuples autochtones. De plus en plus les hommes (district de Betou et Enyellé) ont des préférences pour les femmes autochtones réputées bonnes travailleuses comparativement aux femmes bantoues qui ont tendance à attendre tout du mari.

De la même manière, l'immigration massive et l'arrivée des populations d'autres départements congolais y compris l'apparition des courants religieux nouveaux apportent des valeurs nouvelles contraires aux croyances ancestrales.

### 3.5.2. Une tendance prononcée vers la modernisation de l'habitat

A côté de la dynamique prise par les chefs-lieux de district en termes d'urbanisation, plusieurs autres localités sont en voie de devenir des véritables centres d'attraction. Celles-ci sont pour la plupart des bases-vies des sociétés forestières qui sont basées au nord du département et qui offrent aux populations un cadre de vie attrayant : eau et électricité disponibles sans interruption, circulation d'une masse monétaire importante.

En pleine forêt se créent donc des véritables bourgades économiques qui rayonnent loin des grands centres administratifs. Ce sont : Mokabi Lola, Moalé, Lopola, Thanry (Macao) et Loundougou-Toukoulaka qui constituent des îlots de croissance dans une zone où l'état d'enclavement ne facilite pas les liaisons avec les chefs-lieux de district. En conséquence, beaucoup d'ouvriers recrutés sont d'origine étrangère, notamment le Cameroun où est évacué le bois débité.

L'utilisation de la brique cuite prend de l'ampleur. Dans les districts d'Epena, la plupart des villages au bord de la route Epena-Impfondo se métamorphosent. Matoko et Botala constituant des modèles.



Photo 3: Vue d'une maison en briques cuites (argile d'Epena)



Photo 4: Vue du village Matoko

Dans ces deux localités aux ruelles bien tracées, les infrastructures scolaires et sanitaires sont confortablement réhabilitées. Les hangars des marchés sont construits en briques cuites. A Botala, un natif a mis en place un super marché.

Boyele dans le district de Betou est devenue la plaque tournante. Bâtie au bord de l'Oubangui, cette localité est un grand marché forain, un port pour l'embarquement des produits du terroir et d'approvisionnement du district d'Enyellé et des sociétés forestières en produits de première nécessité. A ce titre, Boyélé est actuellement un des carrefours importants de la route en construction : Ouesso-Enyellé-Impfondo.

Chaque village possède deux ou trois quartiers. Les maisons sont en banco ou en briques cuites chez les bantous. Les jeunes devenus adultes disposent de leur propre habitation. Chez les peuples autochtones, la case est commune à la famille.

Dans les villages des populations autochtones, les cases sont de plus en plus construites en banco. L'utilisation de feuilles devient rare. La plupart des écoles ORA sont également construites en terre pisée.

Dans une ancienne base-vie d'une société forestière, les bantous et les autochtones se partagent les maisons abandonnées. Ce qui ne se fait pas à Impfondo où le camp construit à l'intension des peuples autochtones (FIPAC) n'est pas habité.

La plupart des villages se concentrent le long des voies de communication, notamment sur l'Oubangui, la Likouala aux herbes, la Motaba, l'Ibenga et autres.

Avec l'ouverture progressive des routes, un mouvement d'occupation des terres est observé particulièrement sur la route Enyellé-Ouessou. La presque totalité des villages en création appartiennent aux populations autochtones.

### 3.6. Infrastructures d'unification du territoire

On range dans cette catégorie les différents réseaux de transport, les réseaux des télécommunications, les réseaux de production et de transport de l'électricité, des hydrocarbures, etc.

#### 3.6.1 Une unification du territoire en marche

Le département de la Likouala est dans un environnement humide drastique qui a tendance à l'isoler du reste du territoire.

Pendant longtemps les communications se faisaient essentiellement par voie d'eau. L'avion venait en seconde position tandis que la route était presque inexistante. Mais, au cours des trente dernières années, la situation a connu une évolution significative.

Avec la disparition de l'Agence Transcongolaise de Communication (ATC), l'activité de transport public a connu un net recul.

Le retrait de l'Etat de la sphère de production a interrompu un service public tant en terme de qualité qu'au plan strict des échanges. Le Tchad et la Centrafrique qui ont payé le prix le plus cher se sont orientés vers la voie camerounaise, vidant ainsi de sa substance le couloir de transit : Port de Pointe-Noire, chemin de fer Congo-Océan, fleuve Congo, Oubangui, Bangui, puis Tchad. Depuis, les baleinières et les pirogues motorisées ont remplacé les bateaux.

Au cours des trente cinq dernières années, la situation a évolué dans le sens de la diversification des réseaux de transports.

La voie aérienne s'est renforcée avec la construction d'un aérodrome de type B d'environ 2050 mètres de longueur et d'un aérogare confortable.

La construction de la route Epena-Impfondo-Dongou est le point de départ d'un réseau routier qui mesure actuellement 1700 km. Il est désormais possible de joindre la Likouala par air, par eau et par route. Mais, les difficultés à relever sur tous les réseaux de transport sont encore énormes avant d'atteindre les conditions optimales de desserte.

Carte 9:infrastructures et voies de communication

### 3.6.2. Une voie fluviale en difficulté

Principal couloir d'évacuation des produits pondéreux et d'intégration sous-régionale de la période coloniale à une époque très récente, la voie fluviale est délaissée aux acteurs privés qui assurent le transport avec des embarcations précaires. Les sociétés qui naissent et disparaissent sans cesse déplacent de très faibles tonnages.

Le réseau fluvial comprend :

- L'Oubangui, navigable de l'embouchure avec le fleuve Congo jusqu'à Bangui, constitue l'ossature de toutes les voies d'eau du département. Il reçoit les petites unités fluviales toute l'année, mais l'accès aux bateaux n'est possible que pendant quatre (4) mois;
- L'axe Mossaka-Sossolo-Bouanela-Epena sur la Likouala aux herbes ; il est constitué de la rivière Likouala aux herbes, affluent de la Sangha et dont la confluence se fait en face du village Sossolo, placé sur la rive droite de la Sangha. Cet axe permet de ravitailler en produits vivriers et divers le pays Bomitaba, constitué des districts de Bouanela et d'Epena ;
- L'axe Dongou-Macao sur la Motaba ;
- L'axe Enyellé-Mimpoutou-Berandzokou sur l'Ibenga ;
- L'axe Impfondo-Epena par un canal artificiel qui relie la Tanga (affluent de la Likouala aux herbes) à la Djemba (affluent de l'Oubangui).

Ce réseau est d'une grande importance dans la vie des populations, puisqu'il dessert pratiquement toutes les localités du département. Les cours d'eau de l'extrême ouest ont notamment joué un rôle important dans le ramassage des produits.

Jusqu'en 1961, l'Ibenga et la Motaba étaient remontées par des pinasses appartenant à des commerçants européens installés à Impfondo ou à Dongou et en redescendaient en achetant : huile de palme, palmiste, noix de cola, copal, etc. Depuis cette année, le trafic a cessé : les cours d'eau n'étant pas aménagés, et les tonnages de marchandises en baisse ne permettant pas de couvrir les charges. Il en est ainsi de l'huilerie gérée par la Société Industrielle Commerciale et Agricole de la Likouala (SICAL), dont la fermeture a entraîné la fin du ramassage des oléagineux, du cacao. Le trafic fluvial par les petits bateaux s'est réduit peu à peu, laissant la place aux pirogues.

Sur la voie internationale, le trafic était assuré par des compagnies spécialisées (CGTA) et certaines compagnies concessionnaires : Compagnie Française du Haut et du Bas Congo (CFHBC) et la Compagnie Générale Sangha Likouala (CGSL). La CGTA a introduit le remorquage en poussée, adoptée par la suite par les autres compagnies.

L'ensemble de ces compagnies abandonnèrent progressivement le trafic au profit de l'ATEC puis de l'ATC. Celui-ci s'appuyait sur des infrastructures portuaires comprenant : le port de Liranga sur le fleuve Congo avant de remonter l'Oubangui, le port d'Impfondo,



le port de Dongou, le port de Boyélé et le port de Bétou. Ce sont, en dehors d'Impfondo, des embarcadères non aménagés. Actuellement, des projets d'aménagement existent pour Bétou (étude en cours) et pour Liranga où il est prévu la construction d'un port en eau profonde sur le Congo et d'un port sec.

Le voyage par eau est le plus courant dans le département. Le moyen le plus souvent utilisé est la pirogue. Celle-ci fait vivre un certain nombre d'artisans qui exploitent des essences forestières pour la fabrication de divers produits nécessaires à la navigation (pirogue, pagaie etc.).

La voie fluviale est cependant confrontée à des difficultés qui ne lui garantissent pas une navigation optimale. Depuis de longues années, les opérations de dragage et de desnagage n'ont plus été assurées. Le cours d'eau principal (Oubangui) n'est plus navigable que pendant la période des hautes eaux. Il apparaît même, à la lumière du changement climatique, que la durée de la période de navigation diminue. La rivière Oubangui est alimenté en amont par des affluents qui subissent une baisse des eaux du fait de la raréfaction des pluies dans le nord de la RCA.

Il connaît ainsi des périodes de basses eaux très accentuées qui constituent un obstacle à la navigation permanente sur la voie internationale. Il présente des bancs de sable qui constituent un danger pour la navigation parce qu'ils migrent sans arrêt et changent de formes. Le manque de dragage et l'absence d'un chenal de plus grande profondeur ne sauraient assurer aux convois le tirant indispensable à la navigation.

Les rivières de plus petites dimensions (Likouala aux herbes, Motaba et Ibenga) présentent aussi de nombreux autres obstacles (évolution des méandres, encombrement du lit par des herbes flottantes, ensablement des rivières) qui empêchent de passer par le chenal habituel alors que le nouveau n'est pas encore praticable.

Ce qui caractérise cette voie, c'est notamment :

- L'irrégularité de la navigabilité de l'Oubangui due à un ensablement très prononcé qui ne facilite pas l'accès des bateaux ;
- Impfondo, l'unique port aménagé du département est d'une faible capacité ; des projets d'aménagements existent pour Bétou (études en cours) et Liranga où il est envisagé la construction d'un port en eaux profondes sur le Congo et d'un port sec ;
- La faiblesse du trafic marchandise qui est essentiellement constitué des matériaux de construction ;
- Le trafic se situe autour de 300 à 400 passagers à l'embarquement et 400 à 600 au débarquement ;
- Le chiffre d'affaires moyen mensuel tourne autour de deux millions de francs CFA pour plusieurs taxes perçues, à savoir : redevance portuaire, séjour à quai, droit d'accostage, accès véhicule au port, redevance passager débarqué.



En dépit des difficultés conjoncturelles, l'Oubangui demeure la voie idéale d'évacuation des pondéreux à moindre coût. Mais il faut au préalable améliorer les infrastructures portuaires et assurer un service régulier de dragage de la voie.

### **3.6.3. Le réseau routier, voie d'avenir**

Département du pays le plus grand par sa superficie, la Likouala a le réseau routier le plus faible du pays. Jusqu'à la décennie 80, le département connaissait un enclavement intérieur très prononcé, en ce sens que les districts étaient isolés les uns par rapport aux autres.

La réalisation du plan quinquennal 82-86 a permis le désenclavement des districts d'Epena, d'Impfondo et de Dongou, par voie carrossable. La construction de cette route constitue un trait d'union indéniable entre les trois districts. Cette route est le point de départ d'un réseau terrestre qui se densifie progressivement et qui jette les bases d'un désenclavement total du département.

Le réseau routier de la Likouala en construction se divise en quatre modules : les routes d'intérêt sous-régional ; les routes nationales ; les routes d'intérêt local et les pistes agricoles.

Les routes d'intérêt sous-régional représentent les différents tronçons du corridor allant de Ouesso à Bangui en passant par Pokola et Bétou.

Le premier tronçon Ouesso-Pokola-Carrefour Enyellé, long de 300 km est en cours d'ouverture et d'aménagement.

Le deuxième tronçon Carrefour Enyellé-Bétou (85 km) est une voie en dégradation. La circulation est encore possible, mais la plupart des ponts en bois sont défectueux.

L'axe Bétou-Frontière RCA est une route en terre de 55 kilomètres, régulièrement entretenue par la société forestière Likouala Timber.

La Likouala dispose de deux routes nationales. La première, longue de 123 km, va du carrefour de Ouesso à Dongou en passant par Enyellé et Boyélé. Quelques travaux sont en cours, notamment le remblaiement de la vasière au sortir du bac de l'Ibenga. L'état de la route entre Dongou et Bissambi permet de dire que la voie a été correctement traitée.

La route nationale Dongou-Impfondo-Liranga (350 km) est en partie bitumée entre Dongou et Impfondo. Il s'agit d'un projet dont le plus long tronçon Impfondo-Liranga (300 km environ) n'est pas encore ouvert. Une bonne partie de la voie bitumée est en cours de

dégradation en même temps que l'enherbement réduit, par endroits, la chaussée circulable à une largeur de 2,50 mètres en moyenne.

L'unique route départementale au niveau de la Likouala est la voie bitumée qui relie Impfondo et Epena. La chaussée de cette bretelle se dégrade sans cesse. Des travaux d'entretien s'avèrent utiles pour lutter contre les nids de poule et l'enherbement qui referme dangereusement la voie.

Les routes d'intérêt local ont une longueur totale de 75 km. Il s'agit des tronçons : Impfondo Mohito Vendza Djemba-Brousse (24 km); Dongou Boucy-Boucy (30 km) et Batanga Ibenga Liouesso (21km).

Il existe par ailleurs un réseau de pistes agricoles (PA) d'une longueur totale de 627,3 kilomètres.

Tableau 20: Répartition des pistes agricoles de la Likouala par district et selon la distance

Enyelle	Km	Dongou	Km	Epena	Km
RN15-Ibenga	2	Bonzale-Makolongoulou	4	Boha-Lac Tele	213
RN15-Longo	0,8	Dongou-Bokolo	7	Epena -Iyahou	2,5
RN15-Bolomo	2,5	Dongou-Mobongo	7	Epena-Bokalako	5,2
Boyele-Ngombagoye	-	Manfouete-Ancien village	15	Matoko-Djemba	10
Mouale-Dzanga	-	Bangui-Motaba-		Ibonga-Liouesso	21
		Loundougou	158	Mbandza-Mbei	9
		DongouMossimbi	5	Mbandza-Ilobi	89
Betou	Km	Impfondo	Km		
Betou-Gouga fleuve	50	Botongo-Niangue-Malala-			
Betou-Betekoumba	-	Yoyi Na Yoyi	14,2		
Betou-Ngole	-	Djemba rivière-Kako	7		
Betou-Mokinda-		Djemba	5		
landza-Boyele	100	Modzaka-Madzingo			

Source: Rapport d'activités 2014 DDETP Likouala

A l'exception de Dongou Impfondo Liranga dont une partie est bitumée, tout comme la préfectorale Impfondo-Epena, le reste du réseau est constitué des routes en terre.

Le département de la Likouala dispose actuellement d'un réseau de 135 km de route bitumée et de 1565,4 km de route en terre, soit un total de 1700,4 km.

Les projets routiers en cours d'exécution concernent l'ouverture sur une emprise de 30 m, l'aménagement de la plateforme sur 10 m et le couronnement de la chaussée en couche de latérite de la route Dongou-Enyelle (110 km) et de la route Enyelle-Betou (85 km).

Ces travaux sont financés par le Fonds routier et exécutés par le groupement Likouala-Timber/ Afro-Bock.

Ces projets portent aussi sur l'entretien des routes : Dongou-Bossiembe et Dongou-Impfondo-Epena. Il faut dire que la route bitumée Dongou-Impfondo-Epena, aussi appelée REPIIMDO, est menacée d'interruption de trafic, sur les huit premiers kilomètres à partir d'Impfondo, du fait de la dégradation des couches de base de la fondation et de roulement, rétrécissant ainsi la chaussée sur une largeur de 2,5 m. Cette route présente par ailleurs, en certains endroits des zones forestières, une faible visibilité occasionnant des accidents

Les autres projets en cours d'exécution portent sur la réhabilitation de la route en terre Botanga-Niangue-Malala-Yoyi Na Yoyi (14,2 km). Cette route est totalement dégradée, avec l'existence d'importants bourbiers sur les 5 premiers kilomètres.

Le franchissement de la Motaba se fait par la barge monobloc propulsée par un hors-bord de 25 KVA, après le retrait du micro-pousseur Mbondomako (reparti à Bissambi). Le bac de Bissambi sur l'Ibenga est très endommagé et bloque le trafic; il fait l'objet des travaux de réfection.

Au cours des entretiens avec plusieurs personnalités, le projet routier Epena-Mboua a été souvent évoqué. Ce tronçon qui semble être le plus court pour joindre Ouesso présente quelques zones marécageuses.

### **3.6.4. La voie aérienne, solution du moment**

Le développement du réseau aérien est récent au Congo. Pendant assez longtemps, seule Ouesso était relié à Brazzaville, en tant qu'escale de la ligne de Bangui. Peu à peu se sont ajoutés quelques aéroports accessibles aux avions de type DC3 (Djambala, Gamboma, Makoua). Depuis 1961 des aéroports ont été construits même de façon sommaire pour des avions à décollage sur des courtes distances. C'est de cette façon que fut réalisé l'aéroport d'Impfondo.

L'avion est actuellement le moyen privilégié pour accéder rapidement dans la Likouala. Impfondo est devenue la plaque tournante du fait de la qualité de ses infrastructures aériennes d'une part, et en tant que centre d'éclatement multimodal (voie aérienne, voie routière et voies navigables) d'autre part.

Pour jouer ce rôle, la capitale départementale dispose d'un aéroport moderne et d'un aérodrome de catégorie B, avec piste asphaltée, mesurant 2050 mètres de long sur 60 mètres de large. Ces caractéristiques le classent au rang d'un aérodrome secondaire sur lequel atterrissent et décollent des avions de type B737.

Plusieurs autres pistes d'intérêt privé existent, notamment au niveau des exploitants forestiers (Enyellé, Betou, Boyele, Macao). Il s'agit, dans la plupart des cas, des terrains d'atterrissage pour petits porteurs qui ne font pas encore l'objet d'exploitation commerciale.

La piste d'atterrissage de Betou, longue de 1000 mètres relève de la catégorie C. Mais, rattrapée par l'extension de la ville, celle-ci fait déjà partie intégrante des voiries urbaines de Betou. Une nouvelle piste s'avère nécessaire.

### **3.6.5. Service de transport**

Impfondo, la capitale départementale est née avec les activités de transport et portuaires. Si la voie fluviale est encore pratiquée pour le transport des pondéreux et les activités commerciales, l'avion a surclassé le bateau en matière de déplacement des passagers. Actuellement, Impfondo est la principale porte d'entrée et de sortie du département. Elle se trouve au centre d'un réseau multimodal de transport eau, air et terre qui fonctionne mal.

Le service de transport concerne l'ensemble du réseau multimodal présent dans le département. On note effectivement la présence de trois administrations qui s'occupent des questions de transport. Ce sont :

- L'Agence nationale pour la navigation aérienne;
- La direction de la navigation fluviale qui, en synergie avec le port d'Impfondo interviennent dans la régulation du secteur ;
- La direction départementale des transports terrestres qui jouent un grand rôle dans l'établissement des permis de conduire, des cartes grises et dans l'expertise technique des véhicules.

Actuellement, le service de transport est assuré :

- Au niveau aérien par deux compagnies, à savoir : Canadian et Air Congo, à raison de quatre vols par semaine à raison de deux vols par compagnie.
- Au niveau de la voie d'eau, par des unités fluviales des privées très peu maîtrisables;
- Par quelques transporteurs routiers sur les tronçons Epena-Impfondo et Impfondo-Dongou ;
- Et, occasionnellement sur le tronçon Impfondo-Boyélé.

Le déplacement sur les autres axes est très aléatoire. On recourt le plus souvent à la location des pirogues motorisées pour joindre :

- Bétou par l'Oubangui ;
- Enyellé par l'Ibenga ;

- Macao, Manfouété, par la Motaba ;
- Bouanela par la Likouala aux herbes ;
- Liranga par l'oubangui.

Le voyage par eau est particulièrement coûteux ; avec un litre d'essence à 1500 F CFA et une consommation très élevée du carburant par les hors bords (400 à 600 litres pour couvrir 300 km).

### 3.7. Postes et télécommunications

Ce secteur présente deux dynamiques différentes. La poste qui était couplée avec les télécommunications et implantée dans la plupart des chefs-lieux de district a connu un net recul, avec la scission des activités rendue nécessaire par la libéralisation du secteur.

Au cours des vingt dernières années, la téléphonie mobile a pris le dessus sur le courrier épistolaire. L'arrivée en nombre des concurrents plus nantis en services postaux et des transferts de fonds a contribué à l'effondrement d'un domaine qui a pendant longtemps permis d'assurer la communication sur toute l'étendue du territoire.

La poste est présente à Impfondo où elle assure, avec le concours de Money Gram, le transfert de fonds. Ce service continue de traverser des moments difficiles car le local qui servait de bureau est occupé par les anciens travailleurs qui attendent le paiement de leurs droits. Le bureau de poste d'Impfondo fonctionne au minimum (transfert des fonds, etc.) en raison de l'ouverture à la concurrence (messagerie etc.). La banque postale n'y est pas installée.

Parallèlement, le service des télécommunications se développe. La téléphonie mobile joue un grand rôle. Tous les chefs-lieux de district sont connectés aux réseaux Airtel et/MTN, sauf Bouanela, radio RSKA, Digital.

Impfondo est également desservie par des chaînes de radio et de télévision publique et privées. On note particulièrement les services de la radio de la fondation Moka et de la chaîne publique radio télé Likouala.

Le maillage de la ville en fibre optique est en cours. Cependant, la communauté américaine (Eglise Evangélique Chrétienne du Congo) dispose d'un service de navigation.

Dans la plupart des bases-vies des sociétés forestières, et certaines infrastructures hôtelières, la télévision fonctionne avec l'utilisation des décodeurs.

### 3.8. Infrastructures économiques et commerciales

#### 3.8.1. Réseau d'adduction d'eau

La société nationale de distribution d'eau (SNDE) est présente dans la ville d'Impfondo où elle exploite essentiellement les eaux souterraines. Sa capacité de production totale installée est de 126 m<sup>3</sup>/heure avec un réservoir fonctionnel de 900 m<sup>3</sup>.

La capacité de production d'eau est passée de 3197 m<sup>3</sup> en 2009 à 18092 m<sup>3</sup> en 2013. En cinq ans, la quantité produite a été multipliée par six. Parallèlement le nombre d'abonnés a augmenté, passant de 186 en 2009 à 225 en 2013. Cependant la fourniture d'eau potable demeure aléatoire et constitue un problème majeur.

#### 3.8.2. Réseau d'électricité

La société nationale d'électricité (SNE) est implantée à Impfondo, à Epena, à Dongou et à Enyellé. Elle produit l'électricité à partir des centrales thermiques.

Le nombre total d'abonnés s'élève à 1230 en 2009 et 1800 en 2013. La fourniture de l'électricité n'est pas régulière. Elle est dépendante du rythme d'approvisionnement en carburant et divers produits d'entretien des groupes.

Il est envisagé la construction d'une centrale photovoltaïque à Impfondo. Les études sont en cours pour le choix du site.

Carte 10: structures de production de l'électricité

### **3.8.3. Infrastructures commerciales**

Le département de la Likouala dispose d'un dépôt principal de la société commune de la logistique (SCLOG) de stockage des hydrocarbures. Sa capacité est de 384000 litres. On trouve aussi des structures d'usage privé comprenant des dépôts, des mini stations et une station.

La capacité installée est très faible. La ville d'Impfondo en particulier et le département en général sont alimentés par des réseaux informels. Le grand dépôt SCLOG qui devrait stocker tout le carburant ne soulage plus les besoins de la population. Le rythme d'approvisionnement de toute la Likouala est très irrégulier ».

Parmi les autres infrastructures, on compte la présence de quelques hangars de marché de construction récente ou ancienne (Epena, Impfondo, Dongou, Betou, Boyele, Liranga, Enyellé, etc.).

La fourniture irrégulière de l'électricité ne favorise pas l'implantation des chambres froides.

### **3.8.4. Principales contraintes**

L'accès à l'énergie demeure un véritable handicap pour les opérateurs économiques, étant donné que la fourniture d'électricité dans le Département intervient seulement le soir, de 18 à 21 heures 30.

Les grandes entreprises (secteurs bois, institutions financières et télécommunication) investissent lourdement pour assurer le fonctionnement de leurs entreprises à partir des générateurs thermiques.

Le département de la Likouala reste très enclavé, en attendant la réalisation du programme de construction des routes d'intérêt sous régional (CEMAC), national et local, adopté par le Gouvernement.

Cette situation ne favorise pas l'essor de l'activité commerciale dont le transport constitue l'un des principaux piliers.

En rapport avec le déficit en fourniture d'électricité, la Likouala accuse un retard dans le développement des TIC qui pénalise les opérateurs économiques installés dans les différents centres urbains du Département.

Il s'agit particulièrement de l'accès à l'internet, resté l'apanage des grandes entreprises dotées d'équipements modernes propres. Les petits commerçants, eux, attendent avec impatience les investissements de l'Etat dans ce domaine.



### 3.9. Secteur sanitaire

#### 3.9.1. Formations sanitaires

La Likouala compte, en 2009, 12 formations sanitaires publiques pour 246 localités, soit une structure médicale publique pour 21 villages. En termes de population, on a 12848 habitants pour une formation sanitaire.

On dénombre notamment, un hôpital de base, 6 centres de santé intégré à paquet maximum élargie (PMAE), 3 centres de santé intégré à paquet maximum standard (PMAS) et 2 postes de santé. La distribution spatiale desdites infrastructures se présente comme suit :

- Impfondo : un hôpital de base et deux CSI PMAS et deux postes de santé ;
- Epena : un CSI PMAE ;
- Dongou : un CSI PMAE ;
- Enyelle : un CSI PMAE ;
- Bétou : Un CSI PMAE et un CSI PMAS ;
- Bouanela : Un CSI PMAE ;
- Liranga ; Un CSI PMAE.

Le centre de santé intégré à paquet minimum d'activités élargi (CSI PMAE) se définit comme une structure de santé qui délivre un paquet minimum d'activité élargi aux accouchements, aux activités de chirurgie. Dans ces centres, la durée d'hospitalisation n'excède pas 5 jours. Passé ce délai, le malade est transféré à l'hôpital de référence de la circonscription sanitaire qui est l'hôpital de base.

Le centre de santé intégré à paquet minimum d'activités standard (CSI PMAS) est une structure de santé qui délivre en priorité à la population de l'aire de santé un paquet minimum d'activités standard composé des soins ambulatoires préventifs, promotionnels et curatifs suivants : vaccination ; suivi de la femme enceinte ; planification familiale ; information, éducation et communication ; soins curatifs ambulatoires et le suivi des malades chroniques. Cette structure sanitaire est en relation avec le centre de santé intégré à paquet minimum d'activités élargi (CSI PMAE) ou avec l'hôpital de référence (H1R) ou encore hôpital de base<sup>5</sup>.

Plusieurs autres infrastructures médicales qui ont été construites sur divers financements (contrat Etat-Département, cahiers de charges) ne sont pas encore intégrées dans la carte sanitaire du département. En conséquence, les affectations budgétaires et du personnel soignant s'opèrent sans les prendre en compte.

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Economie du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration/ centre National des Etudes Economiques et de la Statistique : Annuaire statistique du Congo 2010 p. 67 Brazzaville 2012

Selon les données de l'annuaire statistique de la Likouala, le département disposerait de 20 structures sanitaires publiques en 2011, mais leur répartition par district ne concerne que douze formations sanitaires.

Cet arsenal est complété par les établissements privés de santé et de pharmacie qui, en 2010, se répartissent comme suit :

- 2 laboratoires ;
- 5 centres médico-sociaux ;
- 21 pharmacies ;
- 7 postes de santé ;
- 3 cabinets de soins infirmiers.

Un des centres médico-sociaux implantés à Betou est à la charge du HCR pour s'occuper des réfugiés. Cette formation dont les prestations étaient très appréciées est en train de perdre sa réputation. Le départ de « Médecins d'Afrique », une organisation non gouvernementale d'origine congolaise qui prestait dans cet hôpital, avec l'appui du HCR semble être la cause. Le nouveau partenaire, « Terre sans frontière » d'origine burundais n'a pas encore fait ses preuves.

Les sociétés forestières attributaires des Unités forestières d'aménagement construisent et gèrent aussi des infrastructures sociales conformément aux cahiers de charges signés avec l'administration. Dans ce cadre, plusieurs structures de santé fonctionnent avec l'appui des sociétés forestières. Les consultations sont gratuites pour la plupart des cas, mais les médicaments disponibles dans les pharmacies desdits centres sont payants. On peut ranger dans ce lot les sept (7) postes de santé cités parmi les structures de santé privées.

### **3.9.2. Des effectifs du personnel de santé publique**

Les effectifs du personnel de santé relevant du secteur public s'élèvent à 151 agents, y compris le personnel administratif. On compte, parmi eux cinq (5) médecins, vingt quatre (24) infirmiers diplômés d'Etat, douze (12) sages femmes diplômées d'Etat, deux (2) sages femmes principales, deux (2) techniciens qualifiés de laboratoire, seize (16) assistants sanitaires, un (1) aide soignant, vingt (20) techniciens auxiliaires de laboratoire, neuf (9) auxiliaires puéricultrices.

La répartition des effectifs du personnel soignant concerne douze formations sanitaires, à savoir ;

- Impfondo : un hôpital de base, deux CSI PMAE, deux postes de santé pour 107 agents dont 69 femmes ;
- Dongou : un CSI PMAE pour 9 agents dont 7 femmes ;
- Epena : un CSI PMAE, pour 9 agents dont 5 femmes ;
- Betou : un CSI PMAE, un CSI PMAE pour 6 agents dont 4 femmes
- Bouanela : un CSI PMAE pour 3 agents dont 1 femme ;
- Enyelle : un CSI PMAE pour 13 agents dont 7 femmes ;
- Liranga : un CSI PMAE pour 2 femmes.

La répartition du personnel par sexe montre la prédominance des femmes dans les métiers de la santé ; elles sont au nombre de 95 et constituent plus de la moitié de l'effectif soignant affecté dans la Likouala. En dehors de la spécialité de sage femme occupée uniquement par les femmes, le nombre d'infirmiers diplômés d'Etat de sexe féminin est presque égal à celui des hommes. Beaucoup de femmes occupent les petits métiers de la santé. Plus de la moitié d'entre-elles exerce comme agents techniques de la santé.

Tableau 21: Répartition du personnel de santé par district et selon le sexe

Personnel de santé	Impfondo		Epena		Dongou		Betou		Bouanela		Enyelle		Liranga		Total	
	T	F.	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F
Médecin	3	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	5	-
IDE	12	7	1	-	1	1	2	1	1	1	7	1	-	-	24	11
Sage-femme DE	8	8	-	-	1	1	1	1	-	-	1	1	-	-	11	11
Tech.qual. Labo	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	2
Assistant Sanit.	13	1	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	16	1
Agent tech. sant	32	25	5	2	3	-	2	2	2	-	1	1	-	-	45	32
Tech Aux. Labo	15	13	3	3	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	20	17
Aux. Puéricult.	7	7	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1	-	-	9	9
Autre personnel	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	4	1
Ensemble	94	65	9	5	7	3	5	4	3	1	13	5	5	2	136	

Source : annuaire statistique de la Likouala

Le district d'Impfondo est celui qui concentre la majorité du personnel soignant dont trois médecins sur cinq. La concentration de ce personnel s'explique par le fait que ce district abrite le chef-lieu du département où sont érigés l'hôpital de base, deux CSI et deux postes de santé. Deux autres districts ont des CSI dirigés par un médecin. Il s'agit des localités d'Enyelle et de Betou.

Le personnel soignant est largement insuffisant. Pour une population estimée à 154115 habitants en 2007, la charge d'un médecin est de 30823 habitants contre une norme de 10000 malades. Il en est de même pour les infirmiers dont le ratio de la Likouala (6421 habitants) dépasse la norme de l'OMS qui est de 5000 patients.

Toutes les formations sanitaires publiques réunies disposent de 281 lits dont : 117 à Impfondo, 24 à Dongou ; 29 à Epena ; 15 à Enyelle ; 78 à Betou ; 8 à Liranga et 10 à

Bouanela<sup>6</sup>.L'hôpital de base d'Impfondo compte 111 lits contre 206 lits disponibles dans les centres de santé intégrés au paquet maximum élargie (PMAE) au nombre de cinq (5).

### 3.9.3 Des pathologies courantes et activités menées

Les maladies les plus courantes sont le paludisme, les infections urogénitales, les diarrhées, les gastroentérites, la pneumonie, les dermatoses, la tuberculose. Celles-ci sont les premières causes de consultation.

En ce qui concerne le paludisme, la Likouala a la prévalence la plus importante des départements du Congo. Le nombre de cas des infections urogénitales, des cas de diarrhées, des gastroentérites, de pneumonie, de tuberculose et des dermatoses se situent également loin au-dessus de ceux des autres départements. La présence de la lèpre, par exemple, n'est signalée que dans la Likouala.

Tableau 22: Prévalence des pathologies courantes dans les départements

Principales maladies	Kouilou	Niari	Lekoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette-Ouest	Likouala
Paludisme	3458	10088	259	8675	3847	4195	1551	19457
Diarrhée	342	893	17	852	379	424	94	1207
Gastro-E	19	140	-	284	82	33	27	987
Pneumonie	-	104	-	125	224	44	5	937
Tuberculose	5	208	8	149	23	13	52	303
Syphilis U	-	159	-	3	10	-	-	88
Infect.Urog	146	879	-	221	338	794	275	4297
Dematose	117	516	8	306	247	151	18	649
Lèpre	-	-	-	-	-	-	-	66

Source: annuaire statistique 2010 CNSEE

Les conditions environnementales expliquent cette situation. Le département de la Likouala est une zone bien dotée en ressources en eau et plus particulièrement en eau de surface. Il bénéficie d'une pluviométrie abondante. La plupart des localités sont situées à proximité des cours d'eau et en grande partie dans les zones inondables. Le milieu est donc propice au développement des moustiques et des microbes à l'origine de plusieurs pathologies.

La prévalence des maladies selon le groupe d'âge montre que le paludisme est la pathologie commune à tous les groupes d'âge. Pour les autres maladies, la sensibilité n'est pas la même.

Les enfants de moins de cinq ans souffrent plus de paludisme, de diarrhée, des dermatoses, de pneumonie et de malnutrition.

<sup>6</sup> Direction départementale de la statistique de la Likouala : Annuaire statistique de la Likouala 2013, p. 43

Ceux dont l'âge varie entre cinq (5) et quatorze (14) ans sont beaucoup plus exposés à la rougeole, aux dermatoses et aux diarrhées. Les personnes adultes ou celles qui ont quinze (15) ans et plus souvent atteintes des infections uro-génitales, des urétrites gonococciques, des dermatoses, des diarrhées et la syphilis.

Pour les trois groupes d'âges les pathologies récurrentes sont le paludisme, les diarrhées et les dermatoses.

On note également une forte prévalence des maladies sexuellement transmissibles, en particulier la syphilis, la gonococcie et le VIH qui est la cause des décès de 7% de patients dans les communautés urbaines.

Les maladies liées à l'eau sont à l'origine de nombreux décès. Si l'on considère les données du tableau n° 24 relatives aux causes des décès dans les communautés urbaines, on constate que sur 97 décès enregistrés, plus d'un cinquième meurt de paludisme.

Ce pourcentage serait élevé si l'on tient compte du fait que certaines pathologies liées à l'environnement sont insérées dans le groupe « autres infections ». Ce tableau montre par ailleurs l'existence de certaines pathologies qui ne figurent pas dans les tableaux précédents ; il s'agit du VIH/Sida et la mortalité maternelle des jeunes filles mères.

Tableau 23: Répartition des principales maladies selon les groupes d'âges dans la Likouala<sup>7</sup>

Maladies	0-4ans		5-9ans		15 ans et plus		Total	
	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès
Paludisme	4987	4	3576	1	6135	-	14698	5
Diarrhée	602	-	115	-	215	-	932	-
Gastro-entérite aigüe	91	-	26	-	66	-	183	-
Pneumonie	222	1	38	-	40	-	300	1
Rougeole	24	-	192	-	39	-	231	-
Syphilis vénérienne	-	-	5	-	106	-	111	-
Infection uro-génital	19	-	33	-	939	-	991	-
Urétrite gonococcique	1	-	7	-	200	-	208	-
Dermatoses	508	-	183	-	223	-	415	-
Anémie	92	-	39	1	20	-	151	-
Malnutrition	178	-	19	-	8	-	205	-

Les soins préventifs se limitent à la santé maternelle et infantile (consultations prénatales, vaccination et autres consultations des enfants). La vaccination des enfants porte sur la lutte contre la tuberculose, la poliomyélite, la diphtérie, la rougeole, la coqueluche et le tétanos.

<sup>7</sup> INS/Direction départementale des statistiques de la Likouala p. 49 ; extrait du tableau 3.1.11

Tableau 24: Causes de décès dans les communautés urbaines en 2013

Causes de décès	Nombre	%	Causes de décès	Nombre	%
Tuberculose	2	2,1	Tétanos	1	1,0
Paludisme	23	23,7	Accident	0	0
VIH/sida	7	7,2	Drépanocytose	1	1,0
Diabète	5	5,2	Hypertension	1	1,0
Méningite	2	2,1	Sepsis	4	4,1
Malnutrition	3	3,1	Crise cardiaque	3	3,1
Morsure de serpent	1	1,0	Hypotension	2	2,1
AVC	1	1,0	Hépatite	2	2,1
Prématurité	10	10,3	Autres infections	22	22,7
Pneumonie	3	3,1	Non déclarés	4	4,1
			Total	97	100

Source : annuaire statistique 2013 de la Likouala

La couverture vaccinale des enfants de 0 an est passé de 6000 en 2006 à 6076 en 2007 ; 6287 en 2008 à 6504 en 2009, pour atteindre 6679 en 2010. La couverture vaccinale connaît une évolution certaine. Cela se traduit par moins de décès infantile.

En dépit de la présence des formations sanitaires modernes, la population continue de faire confiance à la pharmacopée traditionnelle dont les Baakas comptent parmi les maîtres. La Likouala regorge de nombreuses plantes médicinales que la population utilise à bon escient.

#### 3.9.4. Principales contraintes

Le fonctionnement du système de santé local est confronté à plusieurs problèmes, parmi lesquels : l'insuffisance du personnel qualifié, l'éloignement des structures sanitaires, l'approvisionnement en produits pharmaceutiques.

L'enclavement du département est le mal le plus grave qui joue sur plusieurs facteurs :

- beaucoup de fonctionnaires ne supportent pas l'isolement dont ils sont l'objet quand ils sont en service dans la Likouala, en particulier dans les villages ;
- l'approvisionnement en divers produits médicaux et leur distribution au niveau local se heurte aux difficultés de transport qui caractérisent le département tant en ce qui concerne les communications interdépartementales que les déplacements entre les districts ;
- l'arrivée par petites tranches des crédits de fonctionnement des formations sanitaires ne facilite pas l'organisation d'un système efficace d'approvisionnement des centres de santé.

Avec la défection du système du transport intérieur, les approvisionnements collectifs réalisés au centre (Impfondo) arrivent avec beaucoup de retard aux lieux de destination.

Souvent les produits pharmaceutiques acheminés sont en dépassement de délais d'utilisation.

### 3.10. Un système éducatif en difficulté

Le système éducatif occupe une place importante dans la Likouala. Il assure trois missions principales, à savoir : la scolarisation, l'alphabétisation et la formation aux métiers d'une partie de la jeunesse désœuvrée. La matérialisation de ce triple objectif est traduite par plusieurs structures administratives qui s'occupent chacune d'un segment précis.

Le département de la Likouala a en son sein à la fois les structures de l'enseignement général, de l'enseignement technique et de la formation qualifiante.

#### 3.10.1. De l'enseignement général

Le réseau éducatif du département présente une répartition des formations scolaires relativement équilibrée. Les établissements vont du préscolaire au lycée tant en ce qui concerne le secteur privé que le secteur public.

Au niveau du secteur public, on compte 9 établissements du préscolaire, 101 écoles primaires pour 231 villages, soit environ une école pour deux villages.

En ce qui concerne le secondaire premier cycle, le nombre total de collèges d'enseignement général est de 21, soit trois établissements en moyenne par district. On compte un lycée d'enseignement général pour tout le département.

Le secteur privé est représenté dans tous les districts au niveau de l'enseignement primaire. IL gère à Impfondo deux centres préscolaires, cinq collèges d'enseignement général et un lycée.

Tableau 25: Répartition des établissements de l'enseignement général par district

Localités	Préscolaire		Primaire		Collège		Lycée	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Impfondo	3	3	14	8	4	5	1	1
Dongou	1	-	20	1	3	1	-	-
Epena	1	-	29	1	4	-	-	-
Enyellé	1	-	12	1	2	-	-	-
Bétou	1	1	9	1	2	-	-	-
Liranga	1	-	7	2	2	-	-	-
Bouanela	1	-	10	2	4	-	-	-
Total	9	4	101	16	20	5	1	1

Source : direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation de la Likouala (données de 2015)



Dans le département de la Likouala, la population scolarisée, tous les niveaux confondus, augmente continuellement. Elle est passée de 18458 élèves en 2005/2006 à 32652 en 2009/2010, soit presque un doublement des effectifs en cinq ans. Son évolution qui n'est pas tout à fait linéaire est traduite dans le tableau ci-après.

Tableau 26: Evolution des effectifs scolaires entre 2005/2006 et 2009/2010

Formations scolaires	2005/2006	2006/2007	2007.2008	2008/2009	2009/2010
Préscolaire	348	479	147	430	642
Primaire	14365	13238	20897	25185	26178
Collège	3442	2704	4630	4630	4826
Lycée	303	335	421	596	1006
Total	18458	16756	26095	30841	32652

Source : Annuaire statistique 2013 de la Likouala

Malgré un fléchissement observé en 2006/2007, la population scolarisée s'est accrue très vite.

Les chiffres présentés prennent en compte les effectifs des élèves du secteur privé, notamment ceux de 2009/2010 :

- Préscolaire : 312 élèves pour trois établissements ;
- Primaire : 3224 élèves pour 23 établissements ;
- Collège : 793 élèves pour 6 établissements;
- Lycée : 33.élèves pour un établissement.

Au niveau de l'enseignement public, on compte, en 2009/2010 :

- Préscolaires : 4 salles de classe pour 330 élèves, soit 82,5 élèves par salle ;
- Primaire : 354 salles de classe pour 22954 élèves, soit 65 élèves par salle ;
- Collège : 106 salles de classe pour 4033 élèves, soit 38 élèves par salle de classe ;
- Lycée : 8 salles de classe pour 973 élèves, soit 122 élèves par salle de classe.

La charge est bonne au collège et acceptable à l'école primaire. Elle est cependant très mauvaise au Lycée et au préscolaire.

Le nombre d'enseignants actifs par cycle d'enseignement général rapporté au nombre d'élèves indique :

- Préscolaire : 22 enseignants pour 330 enfants, soit 15 enfants par enseignant ;
- Primaire : 134 enseignants pour 22954 élèves, soit un enseignant pour 171 élèves ;
- Collège : 152 enseignants pour 4033 élèves, soit un enseignant pour 27 élèves ;
- Lycée : 54 enseignants pour 973 élèves, soit un enseignant pour 18 élèves.



Tableau 27: Situation scolaire de la Likouala (année scolaire 2010-2011)

Caractéristiques Scolaires	Préscolaire		Primaire		Collège		Lycée		Ensemble	
	Total	Privé	Total	Privé	Total	Privé	Total	Privé	Total	Privé
Etablissements	10	3	139	33	22	4	2	1	173	41
Bâtiments	8	3	196	42	44	9	11	4	259	58
Salles de classe	10	5	402	48	221	36	22	13	655	102
Classes pédag.	69	14	479	101	116	18	25	8	689	141
Effectifs scol.	925	312	35251	5193	5151	851	1304	-	41666	5391
Effectifs filles	518	208	17891	2515	2318	474	358	-	20680	2792
Enseignants	22	8	313	78	211	57	69	17	615	160
	2	-	142	7	19	-	5	1	168	7

Source: annuaire statistique 2013 Likouala

L'enseignement général avait fonctionné, en 2010-2011, avec un effectif total de 615 enseignants dont 160 relevant du secteur privé. La population des femmes enseignantes est de 168 dont 7 évoluant dans le secteur privé. La répartition par district du personnel enseignant relevant du secteur public est traduite dans le tableau ci-après.

Au regard du tableau 27, il apparaît clairement que le nombre d'enseignants affectés par district n'est pas suffisant pour faire fonctionner les écoles.

Le nombre d'enseignants par école primaire en 2012-2013 et par district varie entre un et deux enseignants par école. Seul le district d'Impfondo atteint le ratio de deux enseignants par école.

Au niveau des collèges, le nombre d'enseignants par établissement se situe entre un (1) et cinq (5) agents. En d'autres termes, le système scolaire accuse un déficit criard en personnel enseignant. Le palliatif couramment utilisé est le recrutement des bénévoles à la charge des parents d'élèves.

Selon les données de la DDEPSA, le nombre d'enseignants actifs en 2015 se présente comme suit :

- Primaire : 135 enseignants dont 106 bénévoles ;
- Préscolaires : 17 enseignants dont 4 bénévoles ;
- Lycée : 22 enseignants dont 4 vacataires ;
- Centre d'alphabétisation privé : 15 enseignants pour 861 auditeurs

Tableau 28: Répartition du personnel enseignant par district

Localités	Niveau scolaire	Nombre d'écoles	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Impfondo	Préscolaire	2	5	4	6
	Primaire	14	36	35	29
	Collège	4	9	21	20
	Lycée	1	25	24	32
Dongou	Préscolaire	1	-	1	1
	Primaire	20	12	14	19
	Collège	3	5	9	6
Epena	Préscolaire	1	-	1	1
	Primaire	29	9	28	34
	Collège	4	4	14	7
Enyellé	Préscolaire	1	-	1	1
	Primaire	12	12	17	21
	Collège	2	3	4	4
Bétou	Préscolaire	1	-	1	1
	Primaire	9	15	8	13
	Collège	2	3	4	4
Liranga	Primaire	7	15	8	13
	Collège	1	2	3	3
Bouanela	Primaire	10	9	9	11
	Collège	4	2	4	7

Source : Annuaire statistique 2013 Likouala

### 3.10.2. De l'alphabétisation

Avec autant de difficultés de trouver le personnel enseignant qualifié, le système est devenu non seulement moins performant, mais surtout peu attractif. Les jeunes désertent l'école et retombent dans l'analphabétisme. Un centre de rescolarisation fonctionne avec trente deux (32) auditeurs.

Le ministère de l'enseignement primaire travaille avec des organisations non gouvernementales agréées pour alphabétiser. Mais, les jeunes apprentis qui ont des problèmes de survie abandonnent l'école chaque fois que l'occasion de gagner un peu d'argent se présente. La campagne de pêche et de ramassage des chenilles sont des occasions qui attirent du monde.

### 3.10.3. Des écoles ORA

Le système éducatif de l'enseignement est enrichi par une nouvelle expérience visant à faciliter la scolarisation des populations autochtones. Le département compte 19 écoles qui fonctionnent selon l'approche ORA (observer, réfléchir, agir) pour 1430 élèves constitués de 42% de femmes.

Ces écoles qui fonctionnent avec l'appui de l'Union européenne et la maîtrise technique de l'UNICEF sont également confrontées au manque criard d'enseignants. La plupart des formateurs à ce niveau sont aussi des bénévoles. On compte 43 animateurs dont 5 femmes.

#### **3.10.4. De l'enseignement technique**

L'enseignement technique est organisé autour de trois (3) établissements localisés à Impfondo. Il s'agit de deux(2) collèges d'enseignement technique et d'un Lycée privé.

Au cours des cinq dernières années, les effectifs scolaires des CM/CET sont passés de 276 en 2008-2009 à 182 en 2012-2013. Parallèlement, le nombre d'élèves au Lycée évalué à 145 en 2009-2010 est tombé à 13 en 2011-2012.

Le personnel enseignant a évolué dans le même sens, passant de seize (16) formateurs en 2008-2009 à 12 au niveau des CM/CET et de quinze (15) à deux(2) au niveau du lycée.

L'enseignement technique est en net recul au moment où le département a besoin d'une main d'œuvre qualifiée pour espérer placer les jeunes dans les sociétés forestières.

#### **3.10.5. De la formation professionnelle et qualifiante**

Il n'existe pas de structures de formation professionnelle dans le département. Six établissements ont cependant été créés en vue d'assurer la formation qualifiante, parmi lesquels deux centres de métiers et quatre centres d'apprentissage. On compte deux centres de métiers et deux centres d'apprentissage à Impfondo, un centre d'apprentissage à Epena et un autre à Bétou.

Le nombre d'élèves des centres des métiers a varié très faiblement, passant de 80 en 2008-2009 à 95 en 2012-2013.

En revanche, un certain engouement est ressenti autour des centres d'apprentissage. Le nombre d'apprenants est passé de 338 à 828.

Sur l'ensemble de la période (2008-2009 à 2012-2013), les apprentis de sexe féminin représentent chaque année plus de 32 % des effectifs totaux annuels.

Dans ce système formel de formation viennent se greffer des initiatives privées ou des organisations non gouvernementales. On cite, notamment les centres des métiers ouverts par l'ADPH, à savoir : les centres d'alphabétisation, les centres de coupe et couture, de tissage des sacs et de tricotage, un centre de soudure, etc.

# CHAPITRE 4

## SYSTEME PRODUCTIF

L'économie du département de la Likouala est dominée par les activités rurales qui garantissent aux populations l'autosubsistance. Plus de 85 % des habitants vivent de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la cueillette et de l'artisanat. Mais, à côté des activités traditionnelles se développent un commerce général et une économie extractive tirée par l'exploitation forestière, la préservation de l'environnement et les activités minières.

### 4.1. Une économie de subsistance avec des acteurs polyvalents

Dans cette économie de subsistance où les ménages se livrent à toutes les activités en vue de satisfaire les besoins en produits de première nécessité, il est difficile de distinguer les actifs spécialement agricole, de pêche, d'élevage, de chasse et autres. La polyvalence qui caractérise les ménages du département leur permet de profiter des activités économiques souvent saisonnières comme la pêche, la chasse et la cueillette.

Le rapport socio-économique de l'UFA Loundoungou Toukoulaka (septembre 2009) aborde cette question en termes d'importance accordée à chaque activité par les bantous d'une part, et les populations autochtones d'autre part.

En milieu bantou, la pêche et la récolte du « péké » sont les activités dominantes chez les hommes. La production vivrière et la fabrication du « lotoko » sont les spécialités des femmes. Les peuples autochtones privilégient la cueillette, la chasse et les travaux dans les champs des bantous. Le tableau ci-dessous donne, à titre indicatif, la répartition de la population active par type d'activité et selon l'importance accordée à chaque activité.

Tableau 29: Importance accordée aux activités par les actifs

Importance de l'activité	Activités agricoles		Pêche		Chasse		Cueillette	
	Bantou	P.A.	Bantou	P.A.	Bantou	P.A.	Bantou	P.A.
Première activité	51%	9 %	22 %	-	50 %	58 %	36 %	50 %
Deuxième activité	21 %	16 %	57 %	-	20 %	15 %	27 %	27 %
Troisième activité	18 %	34 %	16 %	-	21 %	19 %	30 %	22 %
Quatrième activité	10 %	41 %	5 %	-	9 %	8 %	7 %	1 %

Source : Etude socio-économique de l'UFA Loundoungou- Toukoulaka, septembre 2009

Toutes ces activités font l'objet d'un commerce plus ou moins organisé où les acteurs sont :

- Les bantous qui achètent aux autochtones, principalement les produits de cueillette ;
- Les bantous qui revendent aux grands centres de consommation (grandes villes)

Tableau 30: Circulation des produits

Produits	Unité de vente	Prix d'achat au niveau local		Prix de vente à Pokola
		Aux pygmées	Aux bantous	
Poisson fumé	Palette	2500	15000	23000
Poisson fumé	Grosse mallette	-	25000	40000
Poisson fumé	Panier	-	45000	60000
Gnetum	Paquet	100	-	300
Miel	Litre	200 à 300	-	1000
Marantacée	Botte	100 à 200	-	300 à 500
Raphia	Botte	100	-	200 à 250
Chenilles	Sac (50kg)	5000 à 7000	-	15000

Source : Données d'enquête JMN Consultant

#### 4.1.1. Des règles nouvelles d'utilisation des terres

Au milieu de toutes ces activités obéissant à la logique coutumière viennent s'insérer l'exploitation forestière moderne et la préservation de l'environnement qui réduisent considérablement le champ d'action des populations. En fonction des potentialités du milieu les populations avaient, pendant longtemps, occupé des espaces où émergeaient trois activités principales :

- la pêche se pratiquant principalement dans le bassin de la Likouala : 28000 km<sup>2</sup> de superficie ;
- la chasse se déroulant en grande partie sur la partie exondée du territoire : 32500 km<sup>2</sup> de superficie dominée par un grand massif forestier ;
- et l'agriculture dont la superficie utile diluée dans les deux zones est estimée à 17665 km<sup>2</sup>.

Actuellement, la Likouala a un nouveau découpage. Elle prend en compte les Unités Forestières d'Aménagement et les aires protégées. Dans les UFA aménagées, les populations riveraines voient leurs zones d'intervention sensiblement réduites. La nouvelle situation qui est appelée à évoluer avec l'aménagement du reste des UFA se présente comme suit :

- réserve de faune de Nouabalé Ndoki : 4390 km<sup>2</sup>, inaccessible aux populations riveraines ;
- réserve communautaire du Lac Télé : 3686 km<sup>2</sup>, inaccessible aux populations riveraines ;
- forêt de production : 46230 km<sup>2</sup> ;
- zone d'accès libre pour toutes les activités: 11738 km<sup>2</sup>.

Dans cette nouvelle configuration, l'accès des populations riveraines aux forêts de production et dans les réserves est très limité. L'unique espace réservé pour toutes les activités de survie s'étend sur 11738 km<sup>2</sup>

Le risque de conflits est énorme avec notamment, la limitation continue d'accès aux zones de chasse et la coupe massive des sapelli. Le sapelli est cet arbre qui porte, chaque année, des chenilles procurant aux populations, protéines et revenus monétaires substantiels.

### **4.1.2. Un domaine public mal maîtrisé**

Si le domaine forestier se précise au fur et à mesure de l'aménagement des unités forestières d'aménagement, la grande partie de ce qui devait constituer le domaine public n'est pas connu.

La direction départementale a amorcé le recensement des biens immobiliers bâtis et non bâtis. A Dongou, par exemple, il a été identifié une superficie bâtie de l'ordre de 1,6 hectare et une superficie non bâtie avoisinant 12 hectares. Les réserves foncières constituées à Impfondo, Dongou et Enyellé sont de faibles superficies ne dépassant pas 12 hectares par localité. Les différentes administrations sont sensibilisées pour qu'elles identifient, délimitent et sécurisent leur domaine respectif.

Le domaine des collectivités locales n'est pas encore constitué. Le choix des sites d'implantation des projets d'intérêt public se heurte souvent au problème d'accès à la terre. En effet, dans la Likouala, les terres appartiennent aux clans ou lignages. L'accès est donc coutumièrement réglementé. On accède librement à la terre en qualité de membre du lignage et en tant que parent par alliance. Pour les autres, les modes courants d'accès sont : l'autorisation d'ouverture d'un champ pendant un cycle cultural ou l'achat.

La ville d'Impfondo avait fait l'objet d'un plan directeur élaboré en 1982. Celui-ci a été réactualisé en 2004, en guise de préparation de la municipalisation accélérée du département réalisée en 2005. Mais, les documents finalisés ne sont pas encore disponibles. Les autres centres urbains en plein développement ne disposent pas encore de plan d'urbanisme.

## **4.2. Potentialités économiques**

### **4.2.1. Un énorme potentiel agricole mal valorisé**

La Likouala se situe à l'extrême nord-est du pays où règne un climat équatorial. C'est l'une des zones les plus arrosées du pays. Le climat, la terre, l'eau et le soleil réunissent les conditions de développement d'une flore ombrophile et sempervirente, aux essences tropicales variées.

Carte 11: Potentialités économiques

Plusieurs arbres fruitiers dont on ramasse les fruits poussent à l'état sauvage : colatiers, palmiers, citronniers. Plusieurs autres plantes nouvellement adaptées y poussent sans difficultés. C'est le cas du caféier, du cacaoyer, des cultures maraichères, du paddy et autres.

Avec une densité de population de 2,3 habitants au kilomètre carré, la pression humaine sur les terres est encore très faible.

Selon les données de la direction départementale de l'agriculture, la Likouala a une superficie agricole utile estimée à 1.766.500 hectares. Chaque année, la population rurale ouvre environ 17770 hectares, soit près d'un centième des terres agricoles disponibles. Pour une population de 35.750 actifs agricoles, la superficie des exploitations familiales ouvertes chaque année est d'environ 0,5 hectare.

Les terres de la Likouala présentent des sols hydromorphes dans la partie basse du territoire départemental, submergée et des sols exondés dans la zone nord.

Sur les sols hydromorphes inondés et inondables, la population adapte les cultures en fonction des saisons. Les cultures à cycle court sont privilégiées même si la pratique des cultures pérennes est également observée sur les rares terres fermes (bananes, palmier à huile, cacao et autres arbres fruitiers). En revanche, on trouve dans la partie continentale du département les meilleures terres agricoles où spéculations à cycle court ou à cycle long peuvent se pratiquer sans difficulté.

### **4.2.1.1. Des cultures pratiquées**

Les cultures pratiquées peuvent être classées en plusieurs catégories en tenant compte de la durée de leur cycle végétatif et de l'utilisation que les producteurs en font. On distingue ainsi les cultures vivrières, les cultures pérennes d'intérêt local et les cultures industrielles.

Les cultures vivrières assurent la subsistance de la population. C'est le fondement de l'agriculture traditionnelle dont l'acteur principal est la femme. Les cultures sont plantées en association sur des petites superficies. On rencontre les féculents, les oléagineux, les légumes qui permettent de constituer des rations alimentaires relativement équilibrées, même sans apport des produits carnés.

Les principales cultures vivrières sont : le maïs, le manioc, la banane plantain, la banane douce, l'igname, la patate douce, l'arachide, les agrumes, le taro, et divers légumes.



On rencontre le manioc, la banane, le maïs sur l'ensemble du territoire départemental. Le soja est cultivé à Betou où est également expérimentée la culture du paddy avec l'appui du HCR.

Le manioc et la banane plantain sont les aliments de base. Le manioc est la culture la plus répandue. Deux (2) variétés de manioc sont couramment utilisées dans l'ensemble du département : l'une à cycle court de six (6) mois est appelée localement « nzété ya mbongo » ou arbre à argent ; l'autre à tige rouge dont le cycle est de 12 mois. Il est cultivé en association avec l'arachide, le maïs, les courges et les légumes.

Les légumes locales sont : l'amarante, l'oseille, l'endive, la baselle, la morelle noire, les aubergines locales, le gombo et la tomate. Ce sont des cultures maraichères dont les semences sont autoproduites, quand elles ne sont pas importées.

Il existe aussi des cultures à base des semences importées. Ces cultures sont pratiquées dans la plupart des villages situés non loin des bases-vie des sociétés forestières et au niveau des chefs-lieux de district.

Parmi les variétés importées on peut citer : le chou, la laitue, les céleris, la ciboule comme légume feuilles, la carotte, le poivron, les aubergines violettes comme légumes fruits. Ce groupe de légumes nécessitent l'utilisation des intrants et ils se cultivent très souvent dans les zones périurbaines. Leur production annuelle se situe autour de 5 tonnes/ha.

Le niveau de production reste très faible en dehors de celui de la ciboule dont la production a augmenté sans être quantitativement évaluée depuis plus de 10 ans. L'arrivée des sujets d'origine rwandaise, congolaise (RDC) et autres dans le département a contribué à améliorer la pratique de ces cultures.

Le maïs est la spéculation céréalière la plus cultivée dans le département. Les semences qui ne sont pas améliorées proviennent de la réserve de la moisson précédente. Elle est produite sur 0,5ha /actif/an. Son cycle de production est de trois(3) mois et son rendement est d'une (1) tonne par hectare. La production annuelle du département est estimée à 9960 tonnes. Il est toujours cultivé en association avec le manioc.

On produit beaucoup de maïs au sud du département. Dans cette zone, les paysans cultivent la variété jaune qui est consommée sous forme de farine (foufou de maïs). En revanche, dans la partie Nord, c'est la variété blanche qui est préférée pour la production du « lotoko ».

Le soja et le paddy sont dans la phase d'expérimentation. Le HCR qui éprouve d'énormes difficultés pour approvisionner les sites des réfugiés tente de faire produire localement ces cultures qui interviennent dans l'alimentation de leurs pensionnaires.

Les cultures pérennes d'intérêt local sont essentiellement constituées des arbres fruitiers dont les produits sont autoconsommés. Il s'agit des cultures suivantes : safoutier, manguiier, avocatier, papayer, agrumes (mandarinier, orangers, citronniers) et les non ligneux comme la barbadine, la grenadine. C'est surtout l'œuvre des hommes qui plantent quelques arbres fruitiers isolés dans le village.

A l'inverse, le cacao, le café et le palmier à huile font l'objet de grandes plantations. En dehors du palmier à huile qui est d'utilisation multiforme dans le département, les autres cultures sont destinées à l'exportation.

Actuellement, de grandes palmeraies industrielles sont, soit en cours d'exploitation, soit en création dans les districts d'Impfondo, de Dongou et d'Enyellé par des promoteurs congolais ; les superficies ouvertes variant entre dix hectares et trois mille hectares.

Le cacao est présent dans les districts de Bouanela, Epena (zone de Mboua), Impfondo et Dongou. Mais, ce sont des vieilles plantations que les anciens planteurs récupèrent au fur et à mesure, en la faveur de la relance de la commercialisation. Les nouvelles plantations ne se créent pas ; les jeunes étant simplement désintéressés.

#### **4.2.1.2. Un niveau de production tributaire des conditions pénibles de travail**

L'activité agricole est menée de manière traditionnelle avec des outils rudimentaires et une force de travail familiale. Les champs ouverts se situent un peu plus loin des habitations (1 à 5 km) pour les éloigner des élevages des petits ruminants. Ce qui rend difficile le déplacement et le transport des produits.

Les outils utilisés sont la hache, la machette, la houe, le panier et la brouette. La machette permet de nettoyer le sous-bois. La hache sert à abattre les gros arbres. La houe intervient dans les opérations de labour, de planting, de sarclage et de récolte. La tronçonneuse est récemment introduite par quelques rares opérateurs pour défricher les champs. Le panier et la brouette servent au transport des semences et des récoltes. Les travaux champêtres dans la grande forêt équatoriale sont pénibles.

La force de travail humaine ne suffit pas pour aller au-delà des superficies couramment ouvertes.

La pénibilité des travaux agricoles pousse les acteurs à réduire la durée des jachères en revenant plus vite sur les friches. La jachère qui avait une durée d'au moins dix ans en forêt est réduite à deux ans.

Les terres autour des centres urbains en proie à une forte pression agraire se dégradent. La fertilité naturelle sur laquelle s'appuie le système traditionnel n'est plus restaurée, la forêt recule.

Selon les données de la direction départementale de l'agriculture de la Likouala, la population active agricole est estimée à 35750 habitants, soit environ 23 % de la population départementale en 2007. Elle comprend les hommes et les femmes valides dont l'âge varie entre 15 et 70 ans.

Les hommes participent aux travaux d'ouverture des champs, notamment le défrichage. La femme laboureur, plante ou sème, entretient et récolte. La main d'œuvre est principalement familiale. Dans les zones des UFA où sont implantées les entreprises d'exploitation forestière, le recrutement des employés a des conséquences sur les travaux champêtres menés par les hommes.

Le recours à la main d'œuvre extérieure est d'usage courant. Les peuples autochtones interviennent dans tous les travaux champêtres des bantous moyennant rémunération en nature ou en espèce.

Il existe également des groupes d'entraide qui louent leur service à raison de 10000 FCFA pour l'ouverture d'un champ en forêt vierge et 15000 F CFA pour l'ouverture d'un champ en jachère.

Le long du fleuve Oubangui, les sujets d'origine congolaise (RDC) viennent en masse chercher du travail dans les localités de la Likouala. Cette main d'œuvre est disponible pour toutes les activités manuelles. Elle est constituée presque totalement d'analphabètes.

Les groupements pré coopératifs sont en pleine relance.

Les conditions actuelles d'organisation du travail agricole ne sont favorables, ni à l'amélioration de la productivité, ni à l'augmentation des superficies, encore moins de la production.

L'estimation annuelle de la production par spéculation se présente comme suit :

Tableau 31: Estimation de la production

Spéculations	Production (tonne)
Tubercule de manioc	17902
Ignames, patate douce	22400
Maïs	9960
Banane plantain	9055
Banane douce	5002
Manioc (foufou)	5020
Cacao	366
Arachide	157
Agrumes	105
Taro	52
Légumes	6
Paddy	5
Huile de palme	5

Source : Direction départementale de l'agriculture

#### 4.2.1.3. Une circulation de la production encore limitée

La grande partie de la production est autoconsommée. Le maïs et le manioc alimentent en partie l'industrie locale de production du « boganda ». Le « boganda » est une boisson alcoolisée très prisée, préparée par les femmes à partir du ferment de maïs associé au manioc.

Le manioc circule également sous forme de causettes, de tubercules et de pain de manioc. Actuellement, la fabrication du pain de manioc est partiellement mécanisée à Impfondo, notamment les opérations de malaxage assurées par une machine motorisée de fabrication artisanale.

L'écoulement de la production en dehors de la Likouala se heurte aux difficultés inhérentes aux conditions de transport.

La seule voie sûre d'évacuation des pondéreux reste l'eau. Mais, les conditions précaires de stockage des produits périssables dans les embarcations de fortune et la durée du trajet ne garantissent pas leur conservation.

Cette situation est un véritable frein à l'augmentation de la production agricole, notamment de la banane qui est le symbole du département ; la légende affirmant que le nom d'Impfondo est la transcription déformée du mot «mfondo » ou banane dont la présence était très remarquée au moment où les colons découvrirent la zone.

Les producteurs poursuivent des objectifs individuels. L'autosubsistance est la préoccupation première. Aucune politique de développement agricole, ne soit-elle nationale ou départementale, n'affiche des stratégies cohérentes qui indiquent clairement d'une part, les objectifs poursuivis à court, moyen et long terme et la manière dont les acteurs agricoles à différents niveaux peuvent contribuer ou bénéficier des appuis publics pour atteindre les objectifs visés, d'autre part.

#### 4.2.1.4. Une fixation des prix indexée au contexte local

L'unique produit agricole exporté est le cacao. Il est commercialisé par Diamond S.A., un opérateur économique agréé au ministère de l'agriculture. C'est pourquoi, en dehors du cacao, les prix pratiqués ne concernent que le marché local.

Tableau 32: Prix pratiqués

Spécifications	Unité de mesure	Prix pratiqués en FCFA
Maïs	Sac bande verte	15000
Banane plantain	Régime	2500
Taro	Cuvette	3000
Patate douce	Cuvette	3500
Arachide	Sceau de 10 litres	2500
Foufou (causettes)	Sac de 50 kg	12500
Tubercules de manioc	Brouette	5000
Banane douce	Régime	1500
Cacao	Kg de qualité supérieure	650
Huile de palme	Bidon de 25 litres	8000
Légumes	Botte	100
Paddy	Kg	200
Citrons	Tas de 5 fruits	100
Orange	Tas de 2 fruits	100

Source : Direction départementale de l'agriculture de la Likouala

#### 4.2.1.5. Un appui public aux activités agricoles encore insuffisant

Le ministère de l'agriculture et de l'élevage dispose de quelques instruments qui l'aident à encadrer tant bien que mal les producteurs ruraux. Il s'agit :

- Du fonds de soutien agricole qui a déjà financé quelques projets ;
- Du projet de développement de l'économie rurale (PRODER) dont la nouvelle appellation est PADEF.

Le PRODER est un projet à coordination multiple qui était subdivisé en trois composantes :

- Le PRODER 1 basé à OYO dont la zone d'intervention comprenait les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest ;
- Le PRODER 2 qui évoluait dans la Bouenza, le Niari et la Lekoumou était basé à Dolisie ;
- Le PRODER 3 qui s'occupait de la LIKOUALA, du Pool et de la Sangha avait comme centre de coordination Brazzaville.

Après son évaluation, un nouveau projet a été mis en place et qui dispose d'une coordination unique. C'est le PADEF qui va hériter, au niveau de la Likouala, entre autre, du projet d'ouverture de 240 km de voies d'eau sur l'axe Matoko-Mboua-Pokola, long de 290 km.

L'ouverture de cette voie répond à la préoccupation d'accéder plus rapidement aux routes qui relient actuellement la Likouala à la Sangha. Les travaux à réaliser portent, notamment sur l'ouverture respective de :

- 45 km sur la rivière Mandougouma (vasière Mboua);
- 45 km sur la Matoko Ndongou ;
- 50 km sur la rivière Bobomba.

#### 4.2.1.6. Des difficultés rencontrées

L'agriculture locale est confrontée à plusieurs difficultés, parmi lesquelles :

- Absence d'un cadre stratégique cohérent de développement du secteur ;
- Difficultés d'ouverture de grandes superficies ;
- Vieillesse de la population productrice de cacao ;
- Difficultés d'obtention des semences de bonne qualité ;
- Humidité des sols entraînant la pourriture courante du manioc ;
- Absence des structures de stockage ;
- Insuffisance d'appui technique et financier ;
- Le transport des produits ne peut se faire que par voie fluviale. Mais les grands bateaux mieux équipés n'arrivent que deux fois par an.

#### 4.2.2. Un élevage encore rudimentaire

Selon les données de la direction départementale de l'élevage, le secteur agriculture, élevage et pêche représente 85 % de la population active. Cependant l'élevage est très peu pratiqué. Il ne compte que 8 % de la population active.

La population élève les volailles, les petits ruminants, les porcins et les bovins. Du point de vue du cheptel, l'élevage des volailles est plus important, suivi des ovins, des caprins et des porcs.

Le recensement partiel du cheptel de la Likouala réalisé en juillet 2013 montre que les ovins, les caprins, les porcins sont élevés dans tous les districts. L'élevage des bovins est pratiqué partout sauf dans le district de Liranga.

Tableau 33: Résultat du recensement partiel du cheptel de la Likouala

Districts	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Volaille
Impfondo	413	180	80	32	-
Dongou centre	311	203	40	53	-
Epena	35	97	149	42	421
Liranga	220	100	118	-	365
Bouanela	234	242	119	23	246
Bétou	595	1110	526	203	1281

Source : Direction départementale de l'élevage

Ce tableau montre que les élevages ovins et porcins ont, en 2013, des niveaux comparables. Il en est de même des élevages des caprins et des volailles. Mais, au cours de la campagne de vaccination de 2014, le nombre de têtes d'ovins et caprins s'est accru sensiblement, passant respectivement de 595 à 4983 et de 1110 à 3453.

Tableau 34: Résultats de la campagne de vaccination

Circonscriptions	Ovins		Caprins		Total
	M	F	M	F	
Ville d'Impfondo	87	287	70	214	658
District d'Impfondo	127	310	149	288	874
Dongou	110	250	95	279	734
Epena	81	248	12	45	386
Enyellé	227	590	77	267	1161
Betou	-	1817	-	1346	3163
Bouanela	99	322	119	323	863
Liranga	102	326	43	126	597
Total	833	4150	565	2888	8436

Source : Direction départementale de l'élevage

L'élevage bovin est pratiqué par les étrangers et les néo-ruraux. Le cheptel élevé localement est estimé à 116 têtes de Zébus (Bangara), race importée non tripanotolérante.

Les bovins passent les nuits en enclos. Ils sont guidés la journée vers les pâturages de la ville. Chez les ovins et les caprins, les éleveurs vont de village en village à la recherche des pâturages. Parfois, ils négocient avec le chef du village pour accéder aux pâturages.

#### **4.2.2.1. Impfondo, un centre de consommation des produits d'élevage et un espace de transit**

Le commerce de bovins fait de la Likouala un espace de transit. Plusieurs têtes de bovins importées du Tchad et de la RCA transitent par Impfondo pour Brazzaville. La direction départementale de l'élevage contrôle la transaction en délivrant les laissez-passer.

En 2014, les laissez-passer sanitaires ont porté sur 66 ovins, 22 caprins, 964 bovins et 6 perroquets contre une moyenne annuelle de 6000 têtes de bovins avant le déclenchement de la guerre en RCA.

La direction départementale de l'élevage accorde également des autorisations d'importation des animaux vivants destinés à être écoulés sur le marché d'Impfondo. En 2014, Les autorisations accordées portent sur 203 têtes bovines. Les importateurs sont des tchadiens et des centrafricains. Les pays d'origine sont le Tchad et la RCA.

La viande d'ovins, des caprins, des bovins et des porcins est très prisée. Les statistiques des abattages en 2014 sont évaluées à 242 têtes d'ovins, 517 têtes de caprins, 240 têtes de porcins et 115 têtes de bovins. Avant la guerre de la RCA, le nombre de bovins abattus variait entre 500 et 700 têtes par an.

Les prix de vente pratiqués sont :

- Ovin (15 à 20 kg) : 40.000 F CFA ;
- Caprins (15 à 20 kg) : 30.000 F CFA ;
- Porc adulte : 30.000 F CFA ;
- Poules locales : 1500-2000 F CFA la tête
- Kilogramme de bœuf sans os : 3.000 F CFA ;
- Kilogramme de bœuf avec os : 2.500 F CFA.

#### **4.2.2.2. Un potentiel d'éleveurs des ruminants énorme, des pâturages rares**

Le fichier d'éleveurs des petits ruminants indique que la Likouala compte 689 éleveurs qui sont repartis dans tous les districts :

- Impfondo : 144 éleveurs ;
- Dongou : 46 éleveurs ;



- Epena : 31 éleveurs ;
- Enyellé : 53 éleveurs ;
- Bétou : 269 éleveurs ;
- Bouanela : 100 éleveurs ;
- Liranga : 46 éleveurs.

Le département est en train de profiter de la présence, de plus en plus nombreuse, des populations à forte tradition d'élevage venues du Cameroun, du Tchad, de la RCA, du Soudan, voire du Nigéria. Mais, la rareté des pâturages constitue un handicap sérieux au développement de l'activité. Les efforts d'identification des pâturages ont permis de découvrir deux zones exploitables :

- Au nord de Bétou avec une superficie d'environ 12 km<sup>2</sup> ;
- Entre le village Matoko et Epena ; mais, ce site se situe dans une zone inondable.

#### **4.2.3. Diagnostic du secteur de pêche du département de la Likouala**

La pêche demeure une activité artisanale dans le département de la Likouala, elle est pratiquée chez le bantou soit comme première activité économique, soit comme activité secondaire.

Elle est l'une des premières sources de revenu des populations. Le potentiel halieutique est important et mal connu, mais l'engouement de la population pour cette activité pendant la période florissante témoigne de ce qu'elle apporte beaucoup aux familles. A titre d'illustration, une organisation non gouvernementale (ADPH) a dû fermer momentanément le centre d'alphabétisation d'Impfondo à cause de la désertion de ses apprenants pour prendre part à une campagne de pêche.

##### **4.2.3.1. Zones de pêche**

D'une superficie de 28000 km<sup>2</sup>, le bassin de la Likouala aux herbes compte parmi les zones aquatiques les plus denses du monde aussi, la réserve communautaire du lac Télé fait parti de ce bassin.

En grande partie, inondé ou marécageux pendant la saison pluvieuse, le bassin de la Likouala aux herbes se confond avec le cours la rivière sOubangui. L'existence de l'Oubangui et de ses affluents dans la partie nord du département élargit la zone de pêche à l'ensemble des districts du département.

**Carte 12: zones de pêche**

Il existe deux régimes d'exploitation et d'accès aux zones de pêche :

- l'accès réglementé par la coutume dans les districts de Bouanela, Epena, Enyelle et Dongou sur la rivière Motaba. Dans ce réseau fluvial intérieur constitué de la Likouala aux herbes, de la Motaba et de l'Ibenga, la gestion de la ressource est relativement mieux contrôlée.
- l'accès libre sur l'Oubangui. La majorité des pêcheurs sont originaires de la RDC. Ceux-ci se distinguent par l'utilisation des méthodes non conventionnelles, allant de l'usage des filets à très petites mailles ( $1/4$  ;  $1/2$  ; 1) aux produits chimiques.

#### **4.2.3.2. Engins de pêche**

Les techniques de pêche sont artisanale, les engins utilisés sont variés : filets maillants dérivants de diverses mailles, filets maillants dérivants de fond, filets maillants dormants, éperviers, sennes de plage, ligne, nasses, harpons.

Les pêcheurs utilisent essentiellement la pirogue monoxyde à rames pour leur activité

#### **4.2.3.3. Conservation, transformation et commercialisation**

Les déficiences des techniques de conservation et de transformation sont évidentes dans le département de la Likouala.

Le poisson n'est pas transformé et conservé dans les conditions requises. Le fumage et le stockage se font de manière artisanale.

Pour encourager l'activité de pêche, le gouvernement a mis en place une unité de fumage de poissons ; cette unité n'est pas encore fonctionnelle par manque d'étalage.

Il s'agit en réalité d'un complexe qui devrait comprendre aussi une chambre froide, un débarcadère aménagé et un hangar de stockage. Dans ce site de Gangania, à Impfondo, seront également érigés le bloc administratif et le logement du directeur.

A Liranga il est prévu un centre communautaire de pêche. Avec ces initiatives, l'activité de pêche devrait se développer. L'administration de pêche installée seulement à Impfondo risque d'être dépassée.

Le poisson est vendu sous quatre formes : frais, fumé, salé-séché et vivant. Les centres urbains sont les points de consommation privilégiée. La ville d'Impfondo est alimentée par les districts d'Epena, Impfondo et de Dongou. Généralement les prix pratiqués dans les villes sont plus élevés que dans les zones de production. En conséquence quand les conditions d'évacuation sont bonnes les producteurs écoulent leurs denrées sur les marchés plus rémunérateurs. Aussi, est-il observé une pénurie dans les zones de production alors que les localités à forte circulation monétaire (centre urbain, bases vies des sociétés forestières) sont plus régulièrement alimentées.

#### 4.2.3.4. Contraintes

Le diagnostic de la Likouala met en évidence les difficultés suivantes :

- La difficulté majeure est liée à la gestion de l'Oubangui. L'absence d'une réglementation de la pêche dans ce cours d'eau peut avoir à court terme, des conséquences néfastes, notamment sur l'utilisation durable de la ressource.
- Dans la zone de Betou, les poissons pêchés présentent des blessures, L'enquête menée n'a pas permis de donner un diagnostic précis, mais des indices sérieux font penser à des attaques des produits chimiques pour deux raisons :
  - a. le cours d'eau ou les premiers poissons blessés ont été retrouvés est à la frontière avec la RCA. Dans cette rivière, les réfugiés jetaient toutes les armes en leur possession avant de rentrer au Congo. aussi pense-t'on à juste titre aux effets des dites armes qui ont passé un séjour assez long dans l'eau ;
  - b. Les sujets d'origine RDC ont l'habitude de pêcher dans les cours d'eau congolais avec des produits chimiques. Peut-être se seraient-ils infiltrés dans la zone à cette fin ?

Ce qui est sûr, c'est que les échantillons prélevés n'ont pas pu être acheminés sur Brazzaville par manque de service de transport rapide et le problème reste pendant.

- L'afflux des réfugiés le long de la rive droite et l'ouverture des campements le long de la rive gauche par les sujet de la RDC expulsés suite à l'opération « mbata ya mokolo » contribuent à la dénudation des sols. Ces rives exposés aux eaux, de ruissellement s'érodent et déversent le sable dans le lit du fleuve. L'ensablement qui a atteint un niveau incomparable peut devenir un frein à la reproduction des poissons qui se fait dans les eaux profondes.
- A ces difficultés s'ajoute l'insuffisance de l'encadrement de pêcheurs ;

- l'inexistence d'une évaluation des ressources halieutiques ;
- l'absence des statistiques de production ;
- le manque des infrastructures de conservation ;
- les difficultés de s'approvisionner en matériel et équipement ;
- absence de système de crédit adapté.

#### **4.2.4. La chasse, une activité pourvoyeuse de revenu**

La chasse compte parmi les activités qui contribuent à la satisfaction des besoins en protéines de la population.

Elle est également l'objet d'un commerce plus ou moins organisé et qui procure des revenus substantiels. Elle occupe principalement les hommes et les populations autochtones.

Au cours des dernières années, cette activité est en baisse constante. Trois facteurs contribuent au déclin observé, à savoir :

- La situation de la Likouala dans une zone où la conservation et la protection de la faune prend de l'ampleur ; la présence de deux réserves est un indice ;
- Les aménagements forestiers en cours limitent considérablement le champ d'action des populations riveraines en matière agricole et de chasse. Ces activités faisant l'objet d'une réglementation de plus en plus rigoureuse ;
- La pandémie d'Ebola qui a sévi dans la région de l'Équateur, frontalière à la Likouala, a soumis les habitants du département à l'interdiction formelle de consommer la viande de chasse. Cette mesure est encore en vigueur, alors qu'en RDC l'état a été desserré.

Le département de la Likouala compte quatre (4) Unités de surveillance et de lutte Anti-Braconnage qui sont :

- USLAB de Loundoungou-Toukoulaka ;
- USLAB de Bétou ;
- USLAB d'Enyellé ;
- USLAB de Mokabi-Dzanga

En dépit de l'interdiction de la chasse à l'éléphant, le braconnage pour l'ivoire et la viande continue et entraîne la diminution des populations d'éléphants dans plusieurs zones du pays (Agnagna,2001).

La faune subit une grande pression anthropique le long l'Oubangui et dans les UFA situées le long de la frontière par les réfugiés de la République Démocratique du Congo (RDC) et les ressortissants de la République Centrafricaine (RCA).

Les prélèvements des ressources fauniques sont opérés en vue de la satisfaction des besoins alimentaires des populations riveraines. La chasse alimente aussi le marché où la demande en produits carnés conduit progressivement à une exploitation massive à but lucratif.

La poussée démographique et l'accroissement des centres urbains sont à l'origine de l'augmentation de la demande en viande de chasse. En l'absence des solutions alternatives, et dans un contexte marqué par le chômage, la pauvreté, la prolifération des armes à feu et munitions diverses, des trafics illicites des trophées, de la viande de brousse et des spécimens vivants s'organisent. Le braconnage est un fléau qui prend de l'ampleur.

#### 4.2.5. La cueillette, une activité lucrative

La cueillette porte principalement sur le ramassage des colas, des feuilles de marantacées, des chenilles, la récolte du vin de palme, du « péké » et du miel. En 2000 et 2001, les statistiques de la direction départementale de l'économie forestière et de l'environnement sur les quantités contrôlées et soumises à la taxation forestière indiquent la hauteur des transactions y relatives.

Tableau 35: Produits de cueillette taxés par la DDEFE

Produits	Quantités contrôlées et soumises à la taxation forestière		
	2000	2001	Moyenne annuelle
Miel (litres)	9920	10105	10012
colas (sacs)	27960	29350	28655
Chenilles (sacs)	27253	25130	26192

Source ; rapport socio-économique UFA Mimbelli, Avril 2001

Sur le marché d'Impfondo, les prix pratiqués sont :

- Litre de miel : 1000 F CFA ;
- Sac de colas : 5000 F CFA ;
- Sac de 50 kg de chenilles : 50000 F CFA.

Le chiffre d'affaire moyen annuel aux prix du marché local par produit est évalué respectivement à :

- Miel : 10 millions de francs CFA ;
- colas : 145 millions de francs CFA ;
- Chenilles : 1,3 milliard de francs CFA.

#### 4.2.6. Une économie moderne qui se cherche

L'économie moderne se met en place dans un contexte drastique marqué par l'enclavement du département.

L'Oubangui qui est le couloir principal de circulation des marchandises n'est navigable que pendant quatre (4) mois. A cela s'ajoute l'état précaire des unités flottantes et la faible cadence d'acheminement des marchandises. L'absence d'un réseau routier viable reliant Impfondo à Brazzaville et d'un avion cargo ne facilitent pas l'approvisionnement du département ainsi que l'écoulement des produits locaux.

L'énergie électrique disponible est d'origine thermique. A Impfondo, Epena, Dongou et Enyelle la fourniture de l'électricité est assurée par la SNE de 18 heures à 21 heures30. Mais des ruptures de stocks de carburant et lubrifiants occasionnent l'arrêt du service pendant des périodes assez longues. L'utilisation des groupes électrogènes privés est courante mais s'avère très coûteuse avec le prix du carburant se situant à 1000 F CFA le litre de gasoil et 1500 F CFA le litre d'essence ;

l'unique station d'essence à Impfondo fonctionnant de manière aléatoire. Ce qui ne favorise pas l'installation des chambres froides pour la conservation des produits alimentaires locaux et les produits congelés d'importation.

Dans les localités où sont installées les industries forestières, l'électricité est disponible 24 heures sur 24. Les entreprises investissent lourdement dans ce domaine pour maintenir l'activité.

Une telle conjoncture n'est évidemment pas propice à la création d'emplois. Entre 2009 et 2013, la demande et l'offre enregistrées au niveau de l'ONEMO n'ont pas évolué dans les mêmes proportions.

Pendant que le nombre des demandeurs s'accumulaient d'année en année, les offres arrivaient en dents de scie. Le nombre de placements enregistrés étaient faibles.

Tableau 36: Etat des demandes et des offres d'emplois entre 2009 et 2013

Libellé	2009	2010	2011	2012	2013
Demande	194	125	155	144	151
Offres	03	101	16	237	59
Placements	-	-	04	-	02

Source : direction départementale de ONEMO, Likouala

Ce tableau montre que les offres d'emplois proposées n'ont pas été attribuées aux demandeurs régulièrement inscrits. Certainement le profil exigé par poste d'emplois créé n'a pas été trouvé parmi les nombreux demandeurs.

On sait que le secteur forestier est le plus dynamique dans le département. Celui-ci offre souvent des emplois qui requièrent une forte qualification. Or, en la matière, le Congo ne dispose pas encore des véritables écoles de métiers. C'est pourquoi, dans la plupart des sociétés forestières, on recourt aux étrangers.

Dans un tel contexte, la mise en place d'un secteur moderne est difficile. Les acteurs économiques qui s'implantent ne s'adonnent qu'aux activités dont la demande est solvable quels que soient les prix appliqués. Ainsi les seuls secteurs dominants sont le commerce général et l'industrie forestière.

#### **4.2.6.1. Une économie forestière en pleine structuration**

##### **4.2.6.1.1. Gestion du domaine forestier**

La Likouala est presque totalement couverte de forêt. Sa superficie est de 6604400 hectares dont l'utilisation se présente ainsi qu'il suit :

- Concessions forestières attribuées : 2493212 hectares ;
- Concessions forestières non attribuées : 776061 hectares ;
- Parc national de Nouabalé Ndoki : 439000 hectares
- réserve communautaire du lac Télé : 368600 hectares
- zone de protection : 866825 hectares ;
- Zones agricoles: 1660702 hectares.

Ce territoire comprend dix (10) unités forestières d'aménagement qui occupent ensemble 4 698468 hectares. Ce sont les UFA de : Betou, Ipendja, Lopola, Loundougou Toukoulaka, Mimbelli, Missa, Mobola Mbondo, Mokabi Dzanga, Nouabalé-Est et Oubangui.

Le secteur bois est aujourd'hui le second pilier de l'économie congolaise après le pétrole par son niveau de contribution au PIB (6%) et d'emplois. L'industrie du bois est plus focalisée sur la première transformation, c'est-à-dire, le sciage, le tranchage, le déroulage.

Dans ce domaine, l'Etat a amorcé le processus d'aménagement durable des forêts. Plusieurs unités forestières d'aménagement disposent déjà d'un plan d'aménagement qui leur confère une crédibilité au niveau du marché international.

Mise à part la nécessité de réserver des aires de conservation, on reconnaît maintenant de plus en plus que la production durable de bois par des méthodes de coupe sélective est l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la conservation in situ de la diversité biologique des écosystèmes forestiers.

L'aménagement forestier favoriserait la conservation, la pérennité de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources forestières.

Les plans d'aménagement sont aussi le point de départ d'une affectation des terres. Mais au niveau actuel de leur exécution, les aspects, objet d'affectation des terres, sont encore internes au secteur forestier.



## Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala

Les directives d'aménagement ont particulièrement ciblé cinq activités qui sont à la base du découpage des UFA aménagées en séries de production, de développement communautaire, de recherche, de conservation et de protection de l'environnement.

A côté des unités forestières d'aménagement, il a également été créé deux aires protégées, à savoir : la réserve faunique de Nouabalé Ndoki et la réserve communautaire du Lac Télé dont l'aménagement ouvrira le département au tourisme.

La Likouala est, à ce point de vue, à la fois une grande zone de production industrielle de bois et une importante aire de protection et de conservation de l'environnement.

Actuellement, les UFA de la Likouala qui disposent d'un plan d'aménagement dûment adopté sont : Lopola, Loundougou Toukoulaka, Mokabi Dzanga, Missa et Ipendja.

Tableau 37: Concessions forestières aménagées

UFA	Superficie(ha)	Concessionnaires	Date d'adoption du plan d'aménagement
Lopola	195.510	Bois et placages de Lopola	08 février 2009
Loundougou-Toukoulaka	571.100	Congolaise Industrielle de Bois	12 février 2010
Mokabi-Dzanga	586.330	Mokabi S.A.	12 février 2010
Missa	243.376	Likouala Timber	1 <sup>er</sup> octobre 2011
Ipendja	461.296	Thanry-Congo	15 Juin 2013
<b>Total</b>	<b>2.057.612</b>	<b>5</b>	

Source: Direction des forêts, février 2014

L'UFA Bétou est en cours d'aménagement. L'unité forestière de Mimbelli est menacée de retour au domaine : la société attributaire ayant cessé ses activités.

Dans la Likouala, l'économie moderne est représentée essentiellement par les entreprises forestières qui font l'extraction et la transformation du bois.

Tableau 38: Superficies forestières concédées à l'exploitation forestière

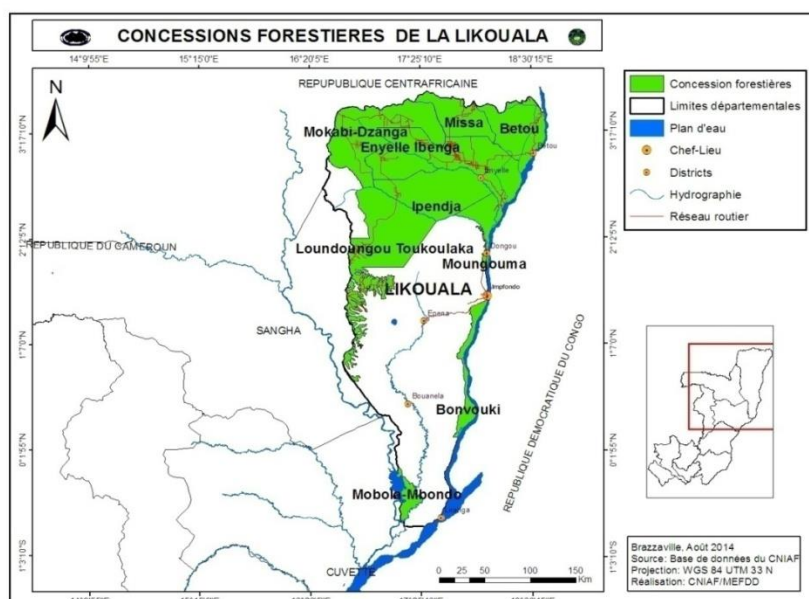
Sociétés forestières	UFA concédés	Superficie(ha)	UFE Concédées	UFE Concédées (ha)
Likouala-Timber	Bétou	300 000		
	Missa	243 376		
Mokabi S.A	Mokabi-Dzanga	586 330		
SCTB	Mimbéli-Ibenga	669 589		
BPL	Lopola	195 510		
Thanry-Congo	Ipendja	461 296		
CIB	Loundougou Toukoulaka	571 100		
Bois-Kassa	Mobola-Mbondo	105 000		
E.T.B.M.S.	Oubangui, Tanga	1 359 792	-Moungouma	30 600
			-Bonvouki	106472

## Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala

TOTAL	Nouabalé Est	206475		
	10	4698468		137072

Source : direction des forêts, février 2014

A ce jour, huit (8) entreprises installées produisent les grumes et assurent le sciage. Les camps des travailleurs bénéficient du confort minimal. Les localités de Thanry, Mouale, Mokabi et Betou constituent, en pleine forêt équatoriale des îlots de croissance.



Carte 13: concession forestière

### 4.2.6.1.2. Production de grumes

La production de grumes, en augmentation constante, est passée de 282392 m<sup>3</sup> en 2010 à 438219 m<sup>3</sup> en 2013 avant de fléchir en 2014 (396934 m<sup>3</sup>).

Rapportée à l'essence, la production de grumes est dans une très large mesure tirée par le sapelli. En effet, sur une production totale de 331692 m<sup>3</sup>.réalisée en 2011, la quantité de sapelli est évaluée à 222565 m<sup>3</sup>, soit 67 % de la production totale.

Tableau 39: Production de grumes (m<sup>3</sup>) par essence et par entreprise année 2011

Entreprises Essences	BPL	CIB LDG	SCTB	LIKOUALA TIMBER	MOKABI	THANRY CONGO	BOIS KASSA	TOTAL
acaï/jou/khaya		551		7967	666	1384		10568
angueuk/san.							116	116
Aniégré		1117		1082		16		2215
Ayous		3524		14322		250		18096
Azobé		408				19		427

## Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala

Bilinga		2409				7	71	2487
Bossé	1444	1137		102	1738	616	65	5102
Dibétou	856							856
Difou						18		18
Doussié/bip	668	947	11	296	34	494		2450
Etimoe	71							71
Eyong	107							107
fraké/L.B.		1085				19		1104
iroko/kambal		5638	245	1363	1212	1513	23	10204
Kossipo	2372	2259	423	1911				6965
Kotibé	19							19
longhi rouge							163	163
Manilkara	178							178
Mekogh		25						25
Monghinza					86			
Mukulungu		5046						5046
Niové							41	41
Padouk	249	234		49		10	106	648
Pao-rose	270	46			1006			1322
Sapelli	16116	58651	5090	34777	87686	19574	671	222565
Sipo	3206	9929	193	2181	9306	4022	15	28852
Tali/kassa	2452	2036			3551	13		8052
Tiama	918	25	338	1463				2744
Wengué		820						820
Yatanza		345						345
<b>TOTAL</b>	<b>28926</b>	<b>96232</b>	<b>6300</b>	<b>65513</b>	<b>105285</b>	<b>27955</b>	<b>1481</b>	<b>331692</b>

Source : Rapport annuel de la DDEF-Likouala

### 4.2.6.1.3. Production de sciage

La production de sciage s'est accrue régulièrement entre 2010 et 2014, passant de 54484 à 102129 m<sup>3</sup>.

En 2011, la production totale réalisée était de 70463 mètres cube. La grande partie provenait du sapelli (49037 m<sup>3</sup>). Ce qui représente environ 70 % de la production totale de bois scié.

Tableau 40: production des sciages (m3) par essence et par entreprise année 2011

Entreprises	Bois-kassa	Cib-LDG	Lik-Timber	Mokabi	Bpl	sctb	Thanry Congo	Total
Essences								
Acajou/kha.		2	2506	61			290	2859
Aniégré			126					127
Ayous			6442				6	6448
Bilinga		858						858
Bossé	8		21		147		46	222
Dibétou					332			332
Doussié/bip			20	34			53	157
Eyong					22			22
Iroko/kamb.	88		245	258		28	217	836
Mukulungu		1649						1649
Manilkara		8						8
Tali/kassa		599		29	125			753
Kossipo			839		467	134		1440
Longhi -r.	35							35
Sapelli	438	8106	11746	18633	4846	1459	3809	49037
Sipo	79	1017	442	1952	279	14	584	4367
Oboto	28							28
Padouk	43				13			56
Tiama	21		630		444	134		1229
<b>Total</b>	<b>740</b>	<b>12239</b>	<b>23018</b>	<b>20967</b>	<b>6725</b>	<b>1769</b>	<b>5005</b>	<b>70463</b>

Source : Rapport annuel de la DDEF-Likouala

En 2011, le département de la Likouala a fait 39779 m<sup>3</sup> (rapport annuel SCPFE).

#### 4.2.6.2. Emplois et masse salariale

Les données liées à cette rubrique ne sont pas exhaustives. Elles permettent néanmoins d'apprécier le niveau minimal des enjeux salariaux et de l'emploi.

En 2009, sur un effectif de 1560 agents, 40%, soit 624 agents évoluaient dans l'UFA Loundoungou-Toukoulaka relevant du département de la Likouala.

La société forestière Thanry Congo, attributaire de l'UFA Ipendja, avait un effectif de 300 travailleurs permanents et journaliers en 2010. Elle a employé en février 2011, sur son site, 112 personnes.

Le total des salaires versés aux employés CIB en 2008 s'élevait à près de 3,118 milliards de FCFA.

En dehors des emplois directs, La CIB fait appel à de la sous-traitance, notamment pour la construction de bâtiment, le gardiennage et l'entretien, le commerce, l'artisanat et les services.

La masse salariale distribuée par Thanry Congo crée une activité régulière en faisant vivre les localités de Sombo et de Makao soit plus de 3600 personnes, créant une véritable dynamique dans le département.

Les effets induits sont palpables sur le plan économique. Autour des sites forestiers se greffent une série d'activités économiques qui les transforment en véritables pôles de développement. Il en est ainsi des localités de Moualé, Mokabi, Bétou, Sombo, Makao, Lombo, Lopola et Loundougou qui attirent, en pleine forêt, plusieurs acteurs de développement.

#### **4.2.6.3. Recettes de l'Etat**

En dehors de la taxe à l'exportation versée en totalité au trésor public, et la taxe de superficie qui alimente à 50% le trésor public et à 50% le Fonds Forestier, toutes les autres taxes sont des ressources du Fonds Forestier.

Cet outil financier est notamment chargé de contribuer à la mise en valeur des ressources forestières du Congo en assurant leur gestion, leur conservation et leur reconstitution.

La contribution de la CIB aux recettes fiscales de cinq années jusqu'en 2008, s'élevait à 32 milliards de francs CFA, soit en moyenne 6,4 milliards par an. Entre 2010 et 2013, les recettes cumulées réalisées par les pouvoirs publics sont de l'ordre de 7,4 milliards.

Il sied de noter cependant que la contribution des sociétés forestières au fonds de développement communautaire est directement payée aux services habilités du Conseil départemental.

Mais, cette richesse créée loin des grands centres n'a pas encore d'effets d'entraînement visibles sur l'ensemble de l'économie locale. En effet, aucune société forestière évoluant dans la Likouala n'est représentée à Impfondo. En dehors de Bétou, tous les autres chefs-lieux de district ne disposent d'aucun dépôt de bois. Les banques locales qui auraient du financer le développement local sur la base d'une partie de la richesse créée ne sont pas utilisées.

Les sociétés forestières, sur la base d'une convention, participent activement à la matérialisation des objectifs du gouvernement visant le désenclavement du pays en général et celui du département en particulier.

Des travaux de construction des routes durables sont en cours de réalisation, notamment la voie sous-régionale (CEMAC) d'une part, et l'axe carrefour route CEMAC-Implfondo d'autre part.

L'effort de désenclavement du département en marche favorise l'implantation progressive du commerce général sur toute l'étendue du territoire départemental. C'est le deuxième secteur économique qui essaie de booster l'économie locale aux côtés de l'industrie extractive

#### **4.2.7. Situation générale du commerce**

Les politiques commerciales mises en œuvre, ces dernières années, dans le Département de la Likouala, n'ont pas eu d'impact positif réel sur l'état de ce secteur, toujours en proie aux aléas de l'enclavement (aucune localité de la Likouala n'étant facilement accessible ni par la route, ni par la voie d'eau).

Les initiatives prises par le Gouvernement à la fin des années 2000, notamment l'installation de la délégation consulaire de la Likouala (chambre de commerce), visaient à insuffler une nouvelle dynamique dans l'organisation et la promotion des activités commerciales de ce Département. Force est de constater, aujourd'hui, qu'aucun changement n'est intervenu.

L'épineux problème des approvisionnements du marché a continué à se poser avec plus d'acuité. C'est pourquoi le Département s'est tourné, un moment, vers les pays voisins (la RCA et le Cameroun), pour garantir l'offre des biens sur le marché.

La RCA étant, à son tour, en situation de guerre civile, seul le Cameroun est venu à la rescousse de la Likouala via les importations effectuées par les commerçants installés à Ouessou dans la Sangha.

L'appui des commerçants camerounais a, certes, permis de combler tant soit peu les lacunes liées à l'enclavement du Département, mais cela n'a pas suffi pour redresser une activité déjà trop affectée par des contraintes environnementales diverses.

#### **4.2.7.1. La situation du marché intérieur**

##### **4.2.7.1.1. Le fichier des commerçants**

Le recensement général des commerçants congolais remonte à 1994. Il avait été réalisé dans le cadre du processus de restructuration des chambres consulaires engagé par le Gouvernement. Il concernait toutes les régions (Départements) du Congo, y compris la région de la Likouala.

Les données actuelles de la Likouala, révisées à la fin du mois de mars 2015 se présentent comme suit :

Tableau 41: Répartition spatiale des commerçants

N°	Nationalité	Imphon do	Dan- gou	Makoa	Tharry	Eny elle	Moua -le	Moka bi	Betou	Boye- le	Epena	Boua- nela	Tot -al
1	Congolais	68				1	1	1	4	1	3	15	94
2	Tchadienne	44	7		3	2	7		9	5			77
3	Rwandaise	62				2		1		1			66
4	Malienne	22						1	2				25
5	Camerounaise	7	1	1	1	4		9	2				24
6	Centrafrique	3			1		5	3	5				17
7	Congolaise (RDC)	9			1				2	1			13
8	Nigeria	4											4
9	Mauritanienne	1							3				4
10	Ivoirienne	1											1
11	Guinéenne	1											1
	<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>326</b>

Source Direction Générale du commerce Intérieur

Le Département de la Likouala compte donc au total 336 commerçants dont 94 sont de nationalité congolaise.

On constate une nette domination des commerçants étrangers, et ce dans la quasi-totalité des centres urbains du Département (hormis Epéna et Bouanéla).

Cette domination existe également dans tous les secteurs d'activités, sauf dans le commerce des produits du cru pratiqué en majorité par les congolais.

La majeure partie des activités commerciales de la Likouala est tenue par des petits établissements individuels qui, malheureusement, ne disposent pas d'une grande capacité de création d'emplois.

Les grandes sociétés opèrent dans les secteurs des services et de la forêt. Elles constituent, avec l'Etat, les plus importants créateurs d'emplois directs et indirects.

#### 4.2.7.1.2. L'Urbanisme commercial

Comme dans tous les départements du Congo, l'activité commerciale de la Likouala se déroule dans des espaces urbains très peu structurés.

Les commerçants sont installés dans les villes de façon désordonnée, créant des situations où certains quartiers abritent des commerces, tandis que d'autres n'en disposent pas du tout. Cela oblige, malheureusement, de nombreuses personnes à parcourir de longues distances pour acquérir des denrées de première nécessité.

Dans les grands centres comme Impfondo, Betou et Enyellé, les commerçants s'installent le long des artères principales, sans le moindre souci d'assurer un certain équilibre dans l'occupation de l'espace urbain.

En réalité, il n'existe pas de mesures réglementaires susceptibles d'encadrer le développement des activités commerciales de façon harmonieuse et cohérente, répondant aux besoins des consommateurs et s'intégrant dans les autres activités économiques et culturelles des villes.

Il en est de même de l'implantation des grands marchés que l'on trouve dans tous les districts du Département, et qui ont pourtant vocation : (i) à aider au développement des petits commerces de proximité, (ii) à revitaliser les centres urbains, (iii) et à améliorer la qualité de vie des populations où qu'elles se trouvent.

### 4.2.7.3. L'approvisionnement du marché

Les marchandises commercialisées dans le Département de la Likouala proviennent principalement de quatre sources d'approvisionnement. Il s'agit :

- du département: pour le bois, les produits agricoles (cacao, manioc, légumes et fruits), les produits de l'artisanat et les denrées issues de la chasse, pêche et cueillette ;
- de la ville Brazzaville : pour la plupart des produits manufacturés importés des pays tiers, et qui pénètrent dans le territoire congolais par le port de Pointe-Noire ou l'aéroport international de Maya-maya. Brazzaville fournit également du carburant, de l'eau minérale et autres produits de l'industrie nationale ;
- du Cameroun, pour divers produits d'origine camerounaise, notamment les matériaux de construction, les boissons, le savon, les fruits et les légumes ;
- de la RCA le bétail, produits manufacturés et produits du cru ;
- de la RDC, pour les produits horticoles.

Les marchandises venant de Brazzaville et du Cameroun empruntent des circuits d'approvisionnement qui sont longs, impliquant divers demi-grossistes et des détaillants, engendrant ainsi des coûts de revient relativement élevés.

Ces marchandises sont acheminées par la route (en petites quantités) ou par bateau (pour le cas spécifique de Brazzaville).



L'approvisionnement des centres urbains secondaires demeure très difficile, car il n'y a pas de route carrossable en bon état, et les marchandises sont transportées exclusivement par la voie d'eau, dans de petites embarcations.

L'acheminement des marchandises par bateau, entre Brazzaville et Impfondo, est un véritable handicap pour l'approvisionnement du marché, dans la mesure où l'Oubangui n'est navigable que pendant sept mois (de juin à décembre) en raison de l'étiage qui dure huit mois.

Il existe d'autres obstacles à l'approvisionnement régulier du marché, notamment :

- L'offre très faible du nombre de bateaux par rapport au volume du fret nécessaire
- L'absence de commerçants grossistes et ou importateurs
- Le coût élevé du fret aérien (il n'y a pas d'avion cargo)
- Le manque des structures de stockage de grande capacité (chambre froide).

#### **4.2.7.4. La politique des prix**

Le mécanisme de fixation des prix dans le Département de la Likouala obéit aux mêmes règles prévues par loi n°6-94 du 1<sup>er</sup> janvier 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes. Celle-ci énonce le principe selon lequel les prix des biens et services de toute nature, vendus en République du Congo, sont soumis au régime général de la liberté des prix.

Quelques exceptions à ce principe sont prévues, afin de permettre à l'Etat de protéger le marché contre la spéculation et les effets négatifs de certaines pratiques anticoncurrentielles tels que les ententes illicites et les abus de position dominante.

Au nombre d'exceptions, il ya :

- Le régime de l'homologation des prix de vente des produits de première nécessité, importés au Congo ;
- Le régime de la taxation des prix qui concerne les biens issus de la production locale.

Pour ces deux régimes, les prix de vente sont déterminés en se basant sur les coûts de revient présentés par l'importateur (grossiste ou démi-grossiste pour le cas de la Likouala) ou le producteur, auxquels il faut ajouter les taxes et les marges prévues par les textes en vigueur.

Dans la Likouala, comme partout ailleurs, les prix ainsi fixés sont souvent contestés par les commerçants, au motif qu'ils ne tiennent pas compte de toutes les charges d'importation ou

de production présentées dans le dossier. Les commerçants font ainsi allusion aux prélèvements illégaux opérés par les agents de l'Etat et qui ne sont pas pris en considération dans le calcul des prix de revient.

Le même argument est également utilisé par les commerçants pour justifier le niveau souvent trop élevé des coûts des produits relevant du régime général de la liberté des prix.

Il s'agit, en réalité, des revendications liées aux coûts des tracasseries administratives dont seraient victimes les commerçants.

Dans tous les cas, les prix à la consommation, dans le département de la Likouala sont très élevés, comparés à ceux de Brazzaville, hormis les prix des produits du cru. Cela est dû particulièrement aux difficultés d'approvisionnement déjà évoquées. Le tableau ci-dessous donne la mesure des prix pratiqués à Impfondo :

Tableau 42: Prix des marchandises

Spéculation	Unité de mesure	Prix pratiqués en F CFA
Maïs	Sac bande verte	15.000
Banane Plantain	Régime	2.500
Taro	Cuvette	3.000
Patate douce	Cuvette	3.500
Arachide	Sceau de 10 litres	2.500
Foufou (caussettes)	Sac de 50kg	12.500
Tubercules de manioc	Brouette	5.00
Banane douce	Régime	1.500
Cacao	Kg de qualité supérieure	650
Huile de palme	Bidon de 25 litres	8.000
Légumes	Botte	100
Paddy	Kg	200
Citrons	Tas de 5 fruits	100
Orange	Tas de 2 fruits	100
Farine importée	50kg	30.000
Riz importé sac	25kg	15.000
Huile végétale en bidon	25 litres	23.000
Sel fin iodé de table	1kg	600
Sucre en morceau	1kg	1.000
Eau minéral mayo	1,5kg	900

Source : Direction Départementale de l'Agriculture de la Likouala pour les produits du cru  
 Source : Direction Départementale du Commerce Intérieur de la Likouala pour les autres produits

Il s'agit des prix des produits de première nécessité fixés par l'Etat, en application des régimes d'exception (l'homologation et la taxation).

#### 4.2.7.5. Le commerce des services

Le secteur des services de la Likouala est encore très peu diversifié.

Les activités dont l'efficacité est très faible, mais qui constituent un réel espoir pour le Département sont les suivantes : le Commerce, les transports, les télécommunications, les finances et assurances, le tourisme, l'éducation et la santé.

Ces secteurs d'activités sont régies par des textes réglementaires spécifiques, élaborés par les Ministères en charge des questions y relatives.

Leurs performances encore limitées sont en rapport avec le niveau de développement des autres secteurs de l'économie. L'absence de statistiques dans l'Administration ne permet pas, malheureusement, de mesurer l'apport de chaque sous secteur dans la formation du PIB du Département.

Les autres activités méritent d'être soutenues aussi, au regard des potentialités existantes dans le Département. Cette mission incombe prioritairement aux autorités locales et aux ministères concernés. Les actions à entreprendre devraient porter tout d'abord sur les aspects liés à l'organisation des activités et au renforcement des capacités.

#### **4.2.7.6. Le commerce informel**

Bien que décrié par une certaine opinion, le secteur informel occupe une place très importante dans l'économie de la Likouala. En effet, une fraction significative de la population vit des revenus tirés des activités de ce secteur.

Ce secteur occupe particulièrement les femmes et les enfants, et compte parmi les plus importants pourvoyeurs d'emplois (certes précaires).

Les principaux produits commercialisés sont, entre autres, les produits manufacturés, les produits de la pêche, de l'agriculture, du petit élevage et de l'artisanat.

Les caractéristiques de ce secteur sont les suivantes : (i) la facilité d'accès aux activités, (ii) l'utilisation de ressources modestes, (iii) la propriété familiale de l'établissement, (iv) l'échelle restreinte des opérations, (v) l'utilisation des techniques d'achat et de vente simples, (vi) la qualification acquise en dehors du système scolaire officiel, (vii) les activités échappant à tout règlement.

Aujourd'hui, l'activité de nombreux travailleurs de la Likouala relève du secteur informel. L'inexistence des statistiques officielles n'exclut donc pas de reconnaître l'importance de ce secteur.

Aussi, au lieu de combattre ce secteur, au demeurant vital et omniprésent, les autorités de Département doivent-elles plutôt encourager et amener les personnes concernées à entrer petit à petit dans la légalité, afin de bénéficier des appuis extérieurs et contribuer plus efficacement à la création des richesses.

#### **4.2.7.7. Le commerce extérieur**

Le commerce extérieur de la Likouala est peu développé, et ne porte que sur les exportations de cacao et de bois, effectuées respectivement par la société Diamond SA et les sociétés forestières dont leur sièges sont installées hors du Département.

A propos des importations, les seules opérations enregistrées sur le terrain ne concernent que le transit des bovins en provenance du Tchad et de la RCA, et destinés au marché de Brazzaville. Les marchandises consommées dans la Likouala proviennent de Brazzaville ou du Cameroun, mais importées par des commerçants non basés dans le Département.

On peut cependant, évoquer l'existence du commerce transfrontalier avec les pays voisins, notamment le Cameroun, la RDC et la RCA. Ce commerce reste difficile à évaluer, en raison du caractère informel de la plus part des transactions qui s'effectuent sur les différents sites. Ces transactions échappent généralement au contrôle des services administratifs et tout particulièrement à la douane, et n'apparaissent donc pas dans les statistiques officielles du Département.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été toujours difficile d'y formuler des politiques de gestion appropriées et de mettre en œuvre des stratégies permettant d'exploiter avantageusement le potentiel existant.

Le vide juridique et institutionnel actuel, ainsi que le manque d'encadrement de ces activités, méritent une grande réflexion, car sous d'autres cieux, ce secteur intègre, harmonieusement l'ensemble des activités économiques et participe à la création des richesses et des emplois.

Il serait donc opportun de définir, dans le cadre des travaux sur le schéma d'aménagement de la Likouala, les modalités de redynamisation de ce secteur qui, par ailleurs, s'inscrirait logiquement dans le processus d'intégration sous régionale prôné par les institutions communautaires, CEMAC et CEEAC.

#### **4.2.7.8. Le climat des affaires**

Les performances peu flatteuses du secteur commercial de la Likouala résultent, en partie, du mauvais état de l'environnement local des affaires.

La situation du Département de la Likouala est, de ce point de vue, similaire à celle du Congo tout entier.

Il faut rappeler, ici, que le Congo est placé au 178<sup>ème</sup> rang du classement Doing business de la Banque mondiale (année 2014) sur 189 pays évalués. Ce mauvais classement est assurément l'expression d'un environnement des affaires hostile au développement de l'économie nationale en général, et à l'essor du secteur commercial en particulier.

Les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du PND/DSCERP 2012-2016, pour l'amélioration du climat des affaires, n'ont toujours pas produit leurs effets.

Le Département de la Likouala est donc, lui aussi, confronté à l'impact négatif de cet environnement dont les principales causes sont, notamment:

### 1) Le poids de la parafiscalité

Le cadre des affaires au Congo est, depuis très longtemps, gangrené par une fiscalité parallèle, constituée de diverses taxes qui sont perçues, auprès des entreprises, par les administrations publiques et les collectivités publiques territoriales. Ces taxes sont instituées par voie d'arrêté, de décision ou de simple note de service par les membres du Gouvernement, les Préfets, les Maires, ou tout autre responsable d'une entité publique, en contrepartie des services rendus aux entreprises.

D'autres taxes sont exigées aux entreprises, alors qu'aucun texte réglementaire n'a été pris à cet effet.

Toutes ces taxes pèsent énormément sur la trésorerie des entreprises et sont souvent répercutées sur les prix de vente des biens et services, engendrant de facto l'inflation sur les prix.

### 2) L'inadéquation de l'environnement administratif et juridique

Les méthodes de gestion des différentes administrations suscitent souvent de vives réactions de la part des opérateurs économiques, en raison de l'inadéquation des procédures mises en place et du mauvais comportement supposé de certains agents de l'Etat.

Concernant les procédures, il est fait allusion aux doubles emplois de certaines formalités et aux délais de traitement des dossiers jugés parfois trop longs.

Les conséquences de ces pratiques sur les activités commerciales sont multiples. Il s'agit, entre autres, des pertes de temps, des retards dans les livraisons des commandes, de l'aggravation des coûts de gestion, de l'augmentation des prix de vente.

Une autre forme de tracasseries administratives se manifeste à travers les contrôles multiples des activités, effectués à différents endroits (magasins, entrepôts, voies publiques) par les gendarmes et les policiers.

Dans la Likouala, comme partout ailleurs, on observe que le contrôle commercial est effectué par toutes les administrations publiques (commerce, industrie, santé, tourisme, gendarmerie, police, impôts), y compris les services municipaux du Département.

Sur le volet juridique, les commerçants de la Likouala souhaitent plus de clarté et de précision au sujet des textes en cours d'application. Leurs récriminations portent principalement sur :

- L'inadéquation des textes : les lois actuelles ne tiennent pas compte de la spécificité de chaque Département et surtout de l'évolution de l'environnement ;
- La mauvaise interprétation des textes : elle est souvent liée au manque de maîtrise des textes par certains agents administratifs ;
- L'absence de textes d'application.

#### **4.2.7.10. Le cadre législatif et institutionnel**

##### **4.2.7.10.1. Les lois en vigueur**

Le secteur commercial de la Likouala est régi principalement par des lois et autres textes réglementaires de portée nationale. Ceux-ci ont été élaborés par le Gouvernement, sur la base des orientations économiques nationales, et en tenant compte, notamment des Accords de l'organisation Mondiale du commerce (OMC), des actes uniformes de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), des règlements et directives de la CEMAC et de la CEEAC, ainsi que de divers traités internationaux auxquels le Congo est partie prenante.

Les principales lois nationales actuellement en vigueur sont les suivantes :

- Loi 6-94 du 01 janvier 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes ;
- Loi n°19<sup>2</sup>-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo ;
- Loi n°3-2007 du 24 janvier 2007 réglementant les importations, les exportations et les réexportations ;

Les dispositions de ces lois ont fait l'objet de textes d'application divers (décrets, arrêtés ou circulaires) diffusés sur l'ensemble du territoire national.

En ce qui concerne la Likouala, la réglementation complète comprend les lois citées ci-dessus auxquelles il faut ajouter les textes spécifiques, adoptés localement par les autorités politico-administratives. Ces textes ont une compétence limitée au Département de la Likouala et portent essentiellement sur la parafiscalité, l'organisation et la régulation des activités commerciales sur le terrain.

#### 4.2.7.10.2. Les formalités d'agrément des commerçants

La Likouala ne dispose pas encore d'antenne du Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Les demandes d'agrément des commerçants, appelés à s'installer dans le Département, sont déposées auprès de la Direction Départementale du commerce intérieur. Celui-ci a, tout juste, la responsabilité de les enregistrer et de les transmettre au CFE à Brazzaville, pour accord final.

Les formalités prévues par les textes en vigueur sont présentées ci-dessous :

Tableau 43: formalités à remplir pour les personnes physiques

Catégorie de personnes	Nationalité congolaise	Etrangers
<b>Formalités requises</b>		
Carte nationale d'identité	Oui	Non
Carte de séjour	Non	Oui
Casier judiciaire	Oui	oui
Titre de propriété ou contrat de bail	Oui	oui
Photo de format d'identité	Oui	Oui
Montant forfaitaire des frais de création	100.000 F CFA	100.000 F CFA

Source CFE

N.B : pour les professions règlementées, présentation obligatoire et préalable de l'autorisation exigée.

Tableau 44: formalités requises pour les sociétés et groupements d'intérêt économique

Catégorie de société	Sté de personne dont SARL & GIE	Sté de capitaux SA
<b>Formalités requises</b>		
Carte nationale d'indenté	Pour les nationaux	oui
Carte de séjour	Pour les étrangers	Oui
Casier judiciaire	Oui	Oui
Titre de propriété ou contrat de bail	Oui	oui
Photo de format d'identité du gérant	oui	Oui
Copie des statuts notariés	Oui	Oui
Déclaration notariée de souscription de versement du capital	Oui	Oui
Montant forfaitaire des frais de création	300.000 F CFA	500.000 F CFA

Source: CFE

N.B : Les pièces d'identité concernent le Gérant pour la SARL, l'Administrateur pour le groupement d'intérêt économique (GIE) et le Dirigeant pour la société anonyme (SA).



#### **4.2.7.10.3. Les organes publics de contrôle et de régulation**

L'Administration du commerce est l'organe de l'Etat en charge de l'élaboration de la politique commerciale du Département, en partenariat avec les autres administrations publiques déconcentrées. A ce titre, elle s'occupe de la promotion, de la régulation et du contrôle des activités commerciales.

L'organisation actuelle de l'Administration du commerce dans la Likouala reflète la structure centrale basée à Brazzaville. Elle comprend:

- La direction départementale du commerce intérieur ;
- La direction départementale du commerce extérieur ;
- La direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.

Compte tenu du niveau très faible des activités du commerce extérieur, les opérations y relatives sont assurées par le directeur départemental du commerce intérieur, cumulativement avec ses propres fonctions.

Les deux Directions en service assistent les commerçants, aussi bien dans la gestion de leurs activités intérieures que dans les opérations avec l'étranger.

#### **4.2.7.10.4. La chambre consulaire de la Likouala**

La réforme des chambres consulaires réalisée par le Gouvernement en 1995, avec l'appui de la coopération Allemande, a permis l'adoption, par décret 95/245, d'une nouvelle organisation des chambres de commerce au Congo. Ainsi, la nouvelle configuration comprend :

- Une chambre consulaire pour chaque grande région économique du Congo (Brazzaville, Pointe-Noire, la Sangha et le Niari) ;
- Une délégation consulaire pour les autres Départements de moindre importance (au plan économique).

C'est ainsi que la Délégation consulaire de la Likouala a été mise en place. Les missions de cette Délégation sont, notamment :

- La défense des intérêts des opérateurs économiques ;
- La promotion des activités économiques ;
- La contribution aux actions de développement socio-économique du Département.

Ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement pour évaluer le fonctionnement des activités commerciales du Département et proposer des solutions aux problèmes constatés.



Il est important de signaler que, pour des raisons diverses, les missions de formation et de promotion des activités économiques ne sont pas efficacement assurées.

#### **4.2.7.10.5. Contraintes et perspectives**

Le secteur commercial de la Likouala est confronté à diverses contraintes endogènes et exogènes, qui limitent considérablement son efficacité. Il s'agit principalement :

##### ***(i) au plan interne***

- de l'inorganisation des circuits de distribution
- de l'absence des structures de stockage
- de la faible capacité d'investissement (pour le renforcement des capacités)
- du manque de créativité
- du manque de cohésion

##### ***(ii) au plan externe***

- Du mauvais état des voies de communication (routes et cours d'eaux) ;
- De l'insuffisance de l'offre d'énergie ;
- Des difficultés d'accès aux NTIC ;
- De l'inadéquation des politiques de financement des PME et TPE ;
- Des tracasseries administratives ;
- Du coût trop élevé du fret aérien.

Cette situation se traduit sur le terrain par des ruptures récurrentes des stocks de produits, des faillites des petits établissements, de la vie chère, etc.

Pour le département, les défis à relever sont nombreux. Il est donc temps de réagir si l'on veut, non seulement, donner une chance de réussite au PND/DCERP (2012-2016), mais aussi, mettre en place les bases solides de développement économique et social du Département.

Tous les acteurs concernés du département (administrations publiques déconcentrées, collectivités territoriales, société civile et secteur privé) sont interpellés et doivent se mobiliser pour rechercher, d'ores et déjà, les solutions idoines aux différents problèmes soulevés. Le chantier est immense et exige une démarche méthodique assise sur des objectifs clairement définis.

Le travail portera à la fois sur le commerce des marchandises et celui des services dont les performances ne sont pas encore à la hauteur des potentialités économiques existantes.

L'analyse des différents paramètres a mis en exergue les points de faiblesse de l'activité commerciale de la Likouala.

On constate que toutes les branches d'activités sont concernées, et cela a évidemment des répercussions sur les performances de l'économie du Département de façon générale.

Il est donc hasardeux de parier sur le décollage véritable de l'activité commerciale de la Likouala si, au préalable, les maux qui minent son développement ne sont pas résorbés.

C'est pourquoi, des dispositions visant le redressement de la situation doivent être prises dès maintenant.

Toutes les initiatives à entreprendre doivent converger, en priorité, vers l'assainissement de l'environnement des affaires, pour espérer, par la suite, trouver des solutions durables aux problèmes liés, notamment : (i) à l'approvisionnement régulier du marché local, (ii) au développement du commerce des services, (iv) à la conquête du marché intérieur par les commerçants nationaux, au développement des infrastructures de base (routes et télécommunications).

#### **4.2.8. Exploitation minière**

##### **4.2.8.1. Rappel historique**

La République du Congo n'était plus un pays minier depuis la fermeture de la mine des Potasses du Congo dans les années 70. Cependant, le développement du potentiel des mines solides industrielles dans le pays a repris il y a moins d'une dizaine d'années, et il existe actuellement des projets susceptibles de passer à l'étape de l'exploitation.

Il s'agit des projets ci-après :

- le Fer de Léfoutou (Zanaga), dans la Lékoumou ; d'Avima et de Nabemba dans la Sangha ; de Youkou dans la Cuvette-Ouest et celui de Mayoko dans le Niari ;
- les Polymétaux( Cuivre, Plomb, Zinc) de Mpassa et Mindouli dans le Pool ainsi que ceux de Mfouati et Boko-songu dans la Bouenza ;
- la Potasse de Mengo, dans le Kouilou ;
- les Phosphates de Hinda dans le Kouilou.

##### **4.2.8.2. Exploitation artisanale au Congo**

La République du Congo, dans la perspective de diversification de l'économie, fait de la promotion des secteurs hors pétrole une priorité. Le secteur minier artisanal, notamment est l'objet d'une attention particulière.

A partir des indices et de carrières relatives aux minerais et roches répertoriés dans les départements, des efforts remarquables sont en train d'être déployés pour le développement du secteur des mines, en général, et celui de l'artisanat minier, en particulier. La révision du code minier de 2005 vient à point nommé pour étoffer les conditionnalités de l'exercice du métier d'artisan minier en République du Congo.

Les efforts fournis s'orientent vers le renforcement des capacités de production artisanale et de traçabilité dans la commercialisation des substances minérales précieuses.

Ce travail est rendu possible grâce à un cadre légal qui rend de plus en plus attractif le secteur minier.

#### **4.2.8.3. La législation minière du Congo**

Le secteur minier en République du Congo est essentiellement régi par :

- la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant Code minier ;
- la loi n°24-2010 du 30 décembre 2010 fixant les taux et les règles de perception des droits sur les titres miniers ;
- le décret n° 2007-274 du 21 mai 2007 fixant les conditions de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative ;
- le décret n°2007-293 du 31 mai 2007 fixant les règles techniques d'exploitation des carrières de géo-matériaux ;
- et le décret n° 2008-338 du 22 septembre 2008 portant création et organisation du bureau d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses.

D'autres textes sont pris en compte dans la réalisation des activités minières au Congo. Il s'agit notamment de la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et de la loi n° 6-2003 du 18 janvier 2003 portant charte des investissements.

Le Code minier s'applique à la prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, la circulation et la transformation des substances minérales ou fossiles sur l'ensemble du territoire national. Les Hydrocarbures sont exclus du champ d'application du Code minier.

Une réflexion sur la relecture du code minier est en cours. Elle vise l'amélioration des aspects légaux, fiscaux, douaniers, économiques et institutionnels qui ont une influence sur le développement et l'investissement minier.

L'objectif de cette relecture est de définir le cadre optimal pour inciter l'investissement et assurer l'équilibre des retours à la nation et à l'investisseur.

#### 4.2.8.4 Exploitation artisanale dans la Likouala

Le Département de la Likouala dispose des sites d'exploitation artisanale des diamants bruts, d'or et des Géo-matériaux de construction.

Certains sites de diaminage ont fait l'objet d'un recensement au cours de l'année 2014 par la Direction Départementale des Mines et de la Géologie de la Likouala. Il s'agit des sites de : Potali ; Koka ; Lola ; Tombeau ; Moulé ; Missa.

Ces sites sont localisés dans les zones d'exploitations d'Impongui, de Mbandza, de Mokabi Lola, de Baï, de Bapombo, de loubonga et d'Impfondo.

Dans le cadre du renforcement des capacités de production artisanale, le ministère a organisé et appuyé matériellement les artisans miniers recensés. Les artisans, au nombre de 62, ont reçu officiellement des cartes d'exploitation de diamant brut. Leur répartition par zone se présente comme suit :

- Zone de Mokabi : 31 cartes pour trente un artisans ;
- Zone de bétou : 9 cartes pour trente artisans ;
- Zoned'Impfondo : 8 cartes pour huit artisans ;
- Zone d'impogui (Epena) : 14cartespour quatorze artisans.

De 2002 à nos jours, la Likouala a ainsi connu une intense activité artisanale, notamment en ce qui concerne l'exploitation du diamant.

De 2005 à 2006, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) de France avait fait l'identification des quelques sites et l'évaluation de leur potentiel diamantifère. Ce travail s'inscrivait dans le cadre de la réadmission du Congo au processus de Kimberley.

Le Département de la Likouala dispose effectivement des sites d'exploitation artisanale des diamants bruts, d'Or et des Géo-matériaux de construction.

En ce qui concerne le diamant, deux autorisations d'exploitation ont été accordées à la société Motaba Mining. Il s'agit des titres de Mimbely (1335 km<sup>2</sup>) et de Bangui Motaba (2023 km<sup>2</sup>).

Tableau 45: Autorisations d'exploitation de diamant

N°	Titre	Société	Substance	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Dated'attribution	Dated'expiration
1	Mimbéllly	MotabaMining	Diamants bruts	1335	25-sept.-12	25-sept.-17
2	Bangui-Motaba	MotabaMining	Diamants bruts	2023	25-sept.-12	25-sept.-17

Source : Répertoire des Titres miniers de la Direction Générale de la Géologie

Les activités de diaminage se déroulent dans le secteur de Boko, avoisinant celle de Nola en République Centrafricaine. Dans ce même secteur, des grains d'or sont trouvés en marge du diaminage.

L'Or est artisanalement exploité dans les secteurs de Mimbelly et de Ndongo-Missa.

#### 4.2.8.4.1. Production réalisée

Les activités de production menées ont porté sur l'exploitation des géo matériaux à Impfondo et du diamant au nord du département.

Les Géo-matériaux de construction sont constitués de sable fin blancet du gravier.Ces matériaux sont exploités le long de l'Oubangui.

La production réalisée à Impfondo, en 2014, se présente comme suit :

- société chinoise : 7200 m<sup>3</sup> de sable fin blanc servant à la construction du stade omnisport d'Impfondo ;
- société brésilienne : 9900 m<sup>3</sup> de sable fin servant à la construction de l'hôpital général d'Impfondo ;
- groupe ADPH : 36000 m<sup>3</sup> de gravier ;
- groupe dynamique Likouala : 86000 m<sup>3</sup> de gravier.

S'agissant du diamant, la production réalisée au cours des deux dernières années, est estimée à :

- 1275 carats en 2013 équivalent à une valeur de 191.250.000 francs CFA pour un carat évalué à 120.000 F CFA;
- 226 carats en 2014 correspondant à une valeur de 27.120.000 F CFA.

La production de l'année 2014 a baissé pour deux raisons :

- La guerre civile de la RCA a provoqué le déplacement des artisans vers les villes de Betou et Enyellé ;
- Le manque d'appui financier et matériel.

#### **4.2.8.4. Contraintes**

Les problèmes énumérés ci-dessous ont été identifiés suite à une étude, basée sur les activités artisanales de l'Or, Diamant et géo-matériaux de construction qui fait partie d'un accord de partenariat conclu entre le Ministère des Mines et de Géologie et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Dans le département de la Likouala, l'artisanat minier, comme dans toute la République du Congo, n'a pas encore atteint le niveau de développement souhaité. Sa valeur ajoutée reste inconnue.

En définitive, le secteur est confronté aux principaux problèmes suivants :

- Absence de réglementation spécifique ;
- Manque de document d'orientations stratégiques ;
- Insuffisance d'équipements et de matériels de travail adaptés pour les artisans miniers ;
- Faible organisation des artisans miniers, en associations ou en coopératives ;
- Une connaissance très limitée du sol et sous-sol national ;
- Absence de formation, de recyclage et de perfectionnement des cadres techniques et des artisans ;
- Insuffisance et vieillissement des cadres techniques du domaine ;
- Manque d'exhaustivité de recensement des acteurs et des sites ;
- Non-respect des normes de protection environnementale.

### **4.3. Production locale.**

#### **4.3.1. De l'industrie de transformation dans la Likouala**

Le secteur industriel Congolais représentait annuellement 8% du PIB. Celui-ci s'est dégradé depuis les années 80 suite au déclin généralisé de l'économie nationale.

Le département de la Likouala qui n'était pas en marge de cette dynamique a vu son tissu industriel se réduire. Toutes les industries chimiques, agro-industrielles et de transformation de bois avaient disparu.

##### **4.3.1.1. Anciennes industries de la Likouala**

On distinguait trois catégories d'industries dans la Likouala : les industries chimiques, les unités de transformation de bois et les industries agro-industrielles.

On range dans la première catégorie la fabrique d'allumettes du Congo (FALCO) à Bétou et la savonnerie à Impfondo.

La deuxième catégorie regroupait quatre sociétés forestières qui faisaient aussi le sciage du bois. Ce sont : ITBL implantée à Enyellé, IBOCO basée à Ibenga, CRISTAL à Moulé, SOFORIB à Bétou.

Les unités agro-industrielles se limitaient à la production d'huile de palme. Ce sont : les huileries de Manfouété, Bolomo, Epena, Impfondo et de LASSALE à Ibenga.

#### **4.3.1.2. Situation actuelle de l'industrie**

Dans le cadre de la diversification de l'économie nationale, le développement durable et l'économie forestière comptent parmi les secteurs de croissance qui doivent à terme générer la richesse. L'objectif général à atteindre consiste à développer le secteur en vue d'une part, de maîtriser la gestion de la ressource, et de transformer localement la plus grande partie de la production de bois, d'autre part.

La Likouala et la Sangha présentent actuellement le meilleur potentiel forestier dont la mise en valeur peut apporter les meilleurs résultats. Depuis le début des années 2000, l'exploitation forestière y a été relancée.

Dans le département de la Likouala, la majorité des unités forestières d'aménagement (UFA) sont déjà attribuées. Plus de sept sociétés exploitent le bois et assurent sa transformation. Dans cette première étape la transformation de bois se résume essentiellement au sciage. Ces entreprises sont :

- Likouala Timber qui gère deux unités forestières d'aménagement : Bétou et Missa ;
- La congolaise industrielle de bois (CIB) qui exploite l'UFA de Loundougou-Toukoulaka ;
- Bois et placage de Lopola attributaire de l'UFA Lopola ;
- Société congolaise de transformation de bois (SCTB) attributaire de l'UFA Mimbéli-Ibenga ;
- MOKABI S.A., attributaire de l'UFA Mokabi Dzanga ;
- Thanry Congo attributaire de l'UFA Ipenja ;
- Bois-kassa, attributaire de l'UFA Mobola-Mbondou.

L'exploitation forestière est en train de changer le visage économique du département. Petit à petit, l'état de l'enclavement se dessert.

En dépit du cloisonnement du territoire encore manifeste, des pôles de développement émergent dans la partie nord du département. Le clivage nord-sud met en relief deux espaces qui se distinguent par la nature des économies qui les caractérisent.

La partie septentrionale est tirée par l'industrie du bois tandis que la zone méridionale connaît une économie de services où les activités principales sont l'administration, le commerce et quelques services marchands. Les conditions de vie diffèrent. Les politiques publiques doivent aider à résorber progressivement les différences observées, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie.

### **4.3.1.3 Atouts, contraintes et perspectives**

#### **4.3.1.3.1. Atouts**

- Importante superficie de terres cultivables ;
- Dense réseau hydrographique navigable et poissonneux ;
- Considérable patrimoine forestier avec plusieurs essences ;
- Sol et sous sol très riches en minerais et en terres rares ;
- Population jeune et dynamique.

#### **4.3.1.3.2. Contraintes**

- Absence d'infrastructure énergétique : l'énergie électrique n'est fournie par la SNE que de 18 heures à 21 heures30 ;
- Nombreux obstacles d'ordre réglementaire ;
- Ignorance de possibilité d'investissement industriel, on ne connaît pas bien les sources de financement ;
- Difficultés d'écoulement des produits, faute de moyen de transport et de l'état des voies de communication et des distances à parcourir ;
- Concurrence déloyale ;
- La peur de ne pas réussir ;
- Faible qualification professionnelle ;
- Insuffisance de pratique industrielle ;
- Incapacité à négocier dans des termes corrects les achats de matériels et de technologies.

-

#### **4.3.1.3.3. Perspectives**

Les objectifs généraux de la politique de développement industriel dans les départements visent :

- Assurer une contribution significative à l'emploi et à la réduction du chômage ;



- Produire localement une part importante des biens d'équipements et produits intermédiaires pour le fonctionnement de l'appareil productif ;
- Assurer une autosuffisance alimentaire dans le département afin d'éviter ou réduire les importations ;
- Contribuer à la création des nouvelles modes de consommation ;
- Créer des conditions favorables à l'augmentation de la production.

#### 4.3.2. Un tourisme en mal d'aménagement des sites et d'infrastructures d'accueil

Le tourisme demeure encore une activité marginale. L'enclavement du département en général et celui des zones touristiques en particulier ne contribuent pas à son émergence.

Le potentiel touristique est important. Les deux réserves constituées regorgent l'essentiel des ressources qui se résument en termes de disponibilité d'espèces fauniques rares et en l'existence des sites naturels, des monuments (église catholique de Liranga) et de nombreux peuples autochtones, de parleur mode de vie. L'Oubangui et les méandres de la Likouala aux herbes constituent aussi des curiosités touristiques.

La Likouala compte à peine 20 structures hôtelières non classées avec 207 chambres. Cette capacité d'accueil, du reste très dispersée, est insuffisante pour soutenir une activité touristique qui se veut d'intérêt mondial.

Tableau 46: Structures hôtelières du département

Districts	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres
Impfondo	11	118
Epena	1	8
Dongou	2	18
Betou	4	50
Enyelle	2	13
Total	20	207

Source : Annuaire statistique de la Likouala (2013)

#### 4.3.3. De l'artisanat et ateliers mécaniques dans la Likouala

Depuis 2010 l'artisanat fait désormais partie des secteurs structurés et organisés de l'Etat. En effet une loi et deux décrets d'application régissent le secteur. Il s'agit notamment :

- De la loi N° 7-2010 du 22 juin 2010 régissant l'artisanat en République du Congo, le décret N° 2011-840 du 31 Décembre 2011 instituant la nomenclature des métiers d'artisanat ;

- du décret- 2011-841 du 31 Décembre 2011 instituant un répertoire des métiers d'artisanat et un registre des entreprises artisanales ;
- du décret N° 2010-842 du 31 Décembre 2011 portant attribution et organisation du conseil national de l'artisanat pour ne citer que ceux là.

Conformément à cette loi, l'artisanat est constitué de l'ensemble d'activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparations ou de prestation de services, essentiellement manuelles ou légèrement mécanisées, n'occasionnant pas une production en série.

#### **4.3.3.1. Un secteur artisanal au service du système traditionnel de production**

La Likouala est un département à grandes activités artisanales. En tant que activité transversale, l'artisanat est présent dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Il contribue à la fabrication des objets d'usage courant dans les différents systèmes de production, de transport et dans la vie culturelle.

Entre 2008 et 2012, le nombre d'artisans est passé de 672 à 3516. En cinq ans, les effectifs ont été multipliés par cinq. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation vertigineuse, parmi lesquels on cite : la lutte contre la pauvreté poussant les jeunes désœuvrés vers l'apprentissage des métiers qui font d'eux des artisans.

Dans la Likouala l'artisanat peut être subdivisé en 3 secteurs de métiers à savoir :

- L'artisanat d'art lié aux métiers de fabrication et à la commercialisation des objets ayant essentiellement une valeur esthétique, culturelle et luthique.
- L'artisanat de production lié à la fabrication des objets d'usage courant.
- L'artisanat de service orienté vers la distribution à petite échelle des biens et services nécessaires à la vie courante.

L'artisanat des métiers regroupe 527 congolais dont 330 femmes, soit 64% des artisans nationaux. Le nombre d'artisans étrangers est estimé à 290 dont 149 femmes. On les rencontre dans tous les districts.

Tableau 47: Répartition des artisans des métiers par district

District	Nationaux			Etrangers		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Bétou	35	42	77	38	37	75
Enyellé	12	5	17	19	20	39
Dongou	40	25	65	18	30	48
Impfondo	52	89	141	51	52	103
Epena	40	100	140	1	-	1
Bouanela	-	54	-	-	-	-
Liranga	18	15	43	14	10	24
Total	197	330	527	141	149	290

Source : Direction départementale de L'artisanat Likouala 2013

L'identification des artisans faite selon le mode d'organisation distingue les très petites entreprises individuelles (TPI) comprenant au plus cinq artisans et les petites entreprises regroupant plus de 6 personnes. C'est dans ce dernier groupe qu'on classe les petites et moyennes entreprises.

On compte 285 artisans dans les PME dont 237 hommes et 48 femmes repartis dans les 7 districts du département.

Tableau 48: Répartition des PME par district

District	Nombre		Total
	Homme	femme	
Bétou	49	11	60
Enyellé	35	4	39
Dongou	35	5	40
Impfondo	75	18	93
Epena	18	3	21
Liranga	28	4	32
Bouanela	12	3	15
Total	237	48	285

Source : Direction départementale de l'artisanat Likouala

La majorité des artisans sont des étrangers : Tchadiens, Rwandais, RDC, Camerounais, RCA, Maliens, Mauritaniens, Ivoiriens et Nigériens.

Tableau 49: Répartition des artisans par nationalité

Nationalité	Nombre		Total
	Homme	Femme	
Congolais	135	43	178
Tchadiens	98	21	119
Rwandais	80	10	90
RDC	51	3	54
Camerounais	27	7	34
RCA	19	2	21
Malien	13	4	17
Mauritaniens	3	8	11
Ivoiriens	2	-	2
Nigérian	1	-	1
Total	429	98	527

Source : direction départementale de l'artisanat Likouala

Ces chiffres concernent les artisans régulièrement immatriculés. Le travail de recensement amorcé se poursuit inlassablement.

Dans les villages, les paysans sont pour la plupart polyvalents. Ils font les champs, la chasse, la pêche et la cueillette. Quand les circonstances l'exigent, ils tissent, fabriquent les nasses, fabriquent des pirogues, bâtissent les cases, etc. Tout ceci est le résultat de l'éducation traditionnelle qui donne à l'apprenant les moyens de sa survie. Ces personnes qui ne se reconnaissent pas artisans échappent aux opérations d'identification. C'est le cas des populations autochtones qui exercent beaucoup de métiers mais ne se font pas immatriculer.

#### 4.3.3.2. Principales activités artisanales

Le département de la Likouala regorge beaucoup d'artisans qui peuvent être classés en plusieurs corps de métiers.

La plupart de ces métiers sont liés au développement des villes. Les problèmes d'accès à l'électricité ont amené la population à utiliser les groupes électrogènes et les panneaux solaires comme palliatif. De la même manière, les motocyclettes avec ou sans remorque de plus en plus nombreuses assurent le transport urbain. L'ouverture d'importants chantiers de bâtiment développe l'extraction de sable, du gravier et de la pierre.

En fonction de la demande, des petits métiers adaptés se créent, surtout en milieu urbain. Ils sont lucratifs et répondent aux préoccupations des citoyens.

Ainsi prolifèrent les métiers de couturier, cordonnier, menuisier, extracteurs de sable et de pierre, réparateur moteur et cyclomoteur, informaticiens, boulangers, pâtissier, restaurateur, briquetier, meuniers et autres.

La Likouala est l'un des départements où le vin local (boganda ou lotoko) est beaucoup produit. On compte près de 315 fabricants du « lotoko », majoritairement de sexe féminin.

Le broyage de maïs et du manioc est devenu courant et facilite tant soit peu le travail dans les ménages.

De 55 broyeurs artisanaux en 2008 on peut inventorier 210 en 2012. Les habitants se rendent de plus en plus compte de l'importance de cet outil qui réduit sensiblement le temps de fabrication du manioc.

Beaucoup d'activités artisanales ont baissé, disparu ou jamais commencé pour des raisons diverses. Par exemple la bijouterie, l'électronique, fabrication de Jus de fruit, labo photo, installation électrique, réparation montre et horloge etc.

En milieu rural, l'artisanat est resté utilitaire et orienté vers la production des biens sans exigence de rémunération. La construction des cases, la vannerie, la fabrication des nasses et d'autres outils rentrent dans cette catégorie.

Au nord du département, particulièrement dans le district d'Enyellé se développent deux types d'artisanat ; la fabrication du charbon et le diaminage.

Le charbon produit est exporté au Cameroun. Il occupe une partie importante de la jeunesse. L'activité qui est très lucrative s'intensifie. Les dégâts collatéraux sur l'environnement sont importants et portent non seulement sur le dégagement du CO<sub>2</sub>, mais également sur la déforestation.

Le diaminage est l'opération d'extraction artisanale du diamant qui occupe actuellement 62 artisans miniers, organisés et supervisés par l'administration minière.

Les scieurs évoluent proche des centres urbains qui ne disposent pas de dépôt de bois d'œuvre. En effet, en dehors de Bétou, les sociétés forestières dans la Likouala ne sont pas représentées dans les chefs-lieux de district, y compris au chef-lieu de département. Leur présence n'est signalée ni au plan administratif, ni sous forme quelconque de dépôt de bois d'œuvre ou de petite scierie. Ce sont les piétistes qui alimentent Impfondo, Epena, Dongou, Bouanela, Enyellé et Liranga pour satisfaire la demande.

### 4.3.3.3. Ateliers mécaniques

Avec le développement du réseau routier, la Likouala reçoit de plus en plus des véhicules. Les activités qui y contribuent sont le transport du sable et de la pierre, le transport sur l'axe Dongou-Epena et les déplacements urbains. Entre 2009 et 2013, le nombre de véhicules immatriculés est passé de 56 à 228, soit un quadruplement du parc automobile.

Cette évolution s'accompagne de la création de type de métiers nouveaux comme : électricien rebobineur, électricien auto, mécanicien auto, réparateur pompe d'injection, réparateur radiateurs, réparateur cyclomoteurs, réparateur appareils électroménagers, montres et horloges.

Tableau 50: Evolution des métiers liés aux ateliers mécaniques

Métiers	2009	2010	2011	2012	2013
Electricité Rebobinage	1	9	9	16	16
Electricité auto	3	8	11	14	10
Mécanique auto	4	4	8	18	18
Réparation pompe d'injection	-	1	2	9	9
Réparation radiateur	1	1	1	1	1
Réparation cyclo moteurs	23	32	47	72	77
Appareils électroménagers	3	3	5	10	10
Réparation horloges et montres	4	3	3	1	0
Electronique	5	5	14	14	27

Source : rapport 2013 DD artisanat Likouala

Le nombre d'artisans qui exercent les activités de réparation est en hausse constante sauf dans l'horlogerie où le métier s'est éteint. Chaque société forestière dispose d'un garage bien équipé pour assurer l'entretien des véhicules, et des unités industriels de transformation de bois.

L'artisanat est un secteur prometteur. Le département dispose d'un potentiel qui peut lui garantir l'épanouissement. Ces atouts sont, notamment :

- Une forêt riche en essences utilisables dans les domaines aussi variables que le bois d'œuvre, la sculpture, la médecine traditionnelle, le bâtiment, etc. ;
- De l'argile qui peut être valorisée dans le bâtiment, la céramique et autres ;
- Un réseau routier en perspective où peuvent proliférer les ateliers mécaniques et autres services ;
- Une ressource halieutique et faunique pouvant susciter un développement diversifié des métiers de conservation, de transformation et de distribution.

L'émergence du secteur est freinée par des difficultés de plusieurs ordres :

- L'insuffisance de l'électricité ;
- Le mauvais état des voies de communication ;
- Les difficultés d'accès au crédit ;
- L'absence de couverture de risque.

#### **4. 4. Du financement de l'économie locale**

Dans un contexte de planification nationale où les objectifs de structuration du territoire et de redynamisation de l'économie ont tendance à privilégier les stratégies sectorielles, la prise en compte du développement régional n'est pas très évidente. Souvent, la reconstruction des économies régionales est comprise simplement comme étant la régionalisation des programmes conçus au niveau national. Ce qui ne permet pas de créer les conditions d'émergence et de mise en œuvre des initiatives locales en vue d'induire des véritables dynamiques économiques locales à partir de la base. L'instauration de la décentralisation qui impulse la planification locale semble être la réponse appropriée mais qui pose le problème de financement.

##### **4.4.1. Initiatives de financement des économies locales par le biais des budgets décentralisés**

Depuis le premier plan quinquennal, l'appui à la redynamisation des économies avait été réalisé sous forme de subventions orientées au budget d'investissement des collectivités décentralisées. A cet effet, plusieurs lignes de crédits avaient été expérimentées, notamment :

- Le fonds d'action régionale (FAR) destiné à prendre en charge les micro- projets locaux et les unités de production régionales ;
- L'effort de construction qui permettait d'augmenter la capacité d'hébergement dans les départements ;
- Les fonds alloués pour l'ouverture et l'entretien des pistes agricoles.

Par ce biais, l'Etat a contribué à la mise en place des unités de production régionales (boulangeries, hôtels, stations d'hydrocarbures, sociétés de transport, etc.), à la construction des logements administratifs et à l'entretien des pistes agricoles. Mais les enveloppes dégagées ne dépassaient guère cents millions de francs CFA.

Pour donner une impulsion nouvelle à cette initiative, et en vue d'atteindre les objectifs du schéma national d'aménagement du territoire, le gouvernement a travaillé en partenariat avec les conseils départementaux pour assurer l'équipement progressif des collectivités locales. A cet effet, il a mis en place le contrat de plan Etat/Département (CED) où l'Etat et chaque département s'accordent sur un programme à mettre en œuvre.

A travers cette formule, l'effort de l'Etat consenti aux départements chaque année a sensiblement évolué, passant d'un milliard de francs par département en 2006 à un milliard cinq cent millions en 2011 et 2012. A titre exceptionnel, le programme jumelé 2009-2010 a été financé à hauteur d'un milliard huit cent millions par département.

De 2006 à 2012, la masse globale des crédits mobilisés est de l'ordre de quarante quatre (44) milliards. Les programmes mis en place (2006, 2009-2010, 2011), à cet effet, regroupent des projets portant sur les domaines aussi variés que la santé, l'éducation, l'entretien routier, l'agriculture, le tourisme, le commerce, l'hydraulique villageoise, l'assainissement, etc.

L'initiative contrat de plan Etat/Département apporte actuellement l'allocation financière la plus importante qui permet aux Conseils départementaux de prendre progressivement en charge les préoccupations des communautés de base.

Dans la Likouala, l'Etat a mobilisé un peu plus de cinq (5) milliards sous forme de contrat Etat-Département, entre 2006 et 2012. Cette expérience qui unit l'Etat et le pouvoir local n'est en grande partie qu'orientée au développement du service public dans toute sa diversité.

Cette pratique qui a caractérisé le financement de certaines actions de développement dans les départements du Congo relève d'une volonté du pouvoir central ; elle n'avait jamais été appuyée par un quelconque support réglementaire ni légal.

Ce n'est que maintenant, à la faveur des grands enjeux stratégiques de développement, que la loi n° 43-2014 du 10 octobre 2014, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est promulguée. Elle détermine les ressources destinées au financement des plans départementaux d'aménagement du territoire ainsi que les mécanismes d'encadrement et d'accompagnement. Elle ne dispose pas encore de textes d'application.

Mais cette approche n'est pas synonyme de désengagement de l'Etat de l'œuvre de construction des économies locales. Il s'agit plutôt de diversifier les formes d'interventions qui se réalisent à travers les nombreuses actions sectorielles.

#### **4.4.2. Grands projets de structuration du territoire et économies départementales**

Au cours des quinze dernières années, Le gouvernement a multiplié les initiatives qui s'orientent vers la redynamisation durable des économies locales. Ces efforts vont de l'incitation des investisseurs privés à s'installer dans les départements à la création d'outils d'appui à la relance des activités rurales.



Les outils d'appui à la relance des activités rurales sont répartis en deux groupes : les outils financiers et les projets d'appui technique. Parmi les outils financiers, on compte les fonds et les institutions financières et la micro finance.

Dans cette dynamique, la Likouala figure au premier rang des départements où la mobilisation des investissements est substantielle.

L'arrivée des sociétés forestières dans cet espace impulse déjà une dynamique économique qui est encore masquée par quelques dysfonctionnements du territoire. Les effets bénéfiques au niveau départemental sont quand même perceptibles. Avec l'aménagement des forêts, un fonds de développement communautaire, approvisionné en ressources par les sociétés forestières, alimente le budget du Conseil départemental.

La création du fonds d'aménagement et de reboisement (FAR) a permis, dans une largemesure, à amorcer le désenclavement départemental. En partenariat avec les sociétés forestières, des routes d'intérêt national et départemental ont été ouvertes.

Le Fonds routier qui finance l'ouverture et l'entretien des routes sur toute l'étendue du territoire national ne laisse pas en marge la Likouala dont les travaux de désenclavement terrestre du département sont en cours.

Le Fonds de soutien à l'agriculture finance au niveau national les initiatives agropastorales des acteurs relevant du secteur.

Il a financé courant 2009, 2010, 2011 quelques projets dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage dans le département.

En 2009 par exemple, 80% des financements accordés par le Fonds ont été alloués à l'agriculture contre 20% aux activités d'élevage.

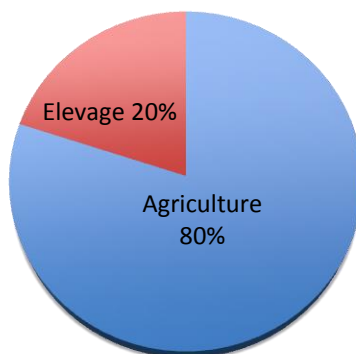


Figure 11: Répartition des financements accordés par la FSA

Source : statistiques FSA 2011

Les financements accordés aux coopératives par le Fonds sont passés de 34 % en 2009 à 69 % en 2010. Au cours de la même période aucun financement n'a été alloué aux entreprises.

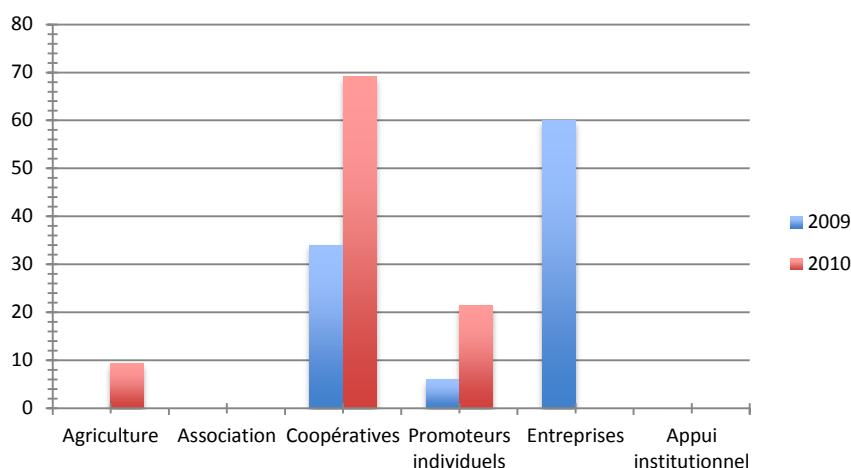


Figure 12: Financements accordés aux coopératives par le FSA

Source : statistiques FSA 2011

Le Fonds de Soutien à l'agriculture éprouve cependant des difficultés dans le recouvrement des sommes auprès des bénéficiaires, surtout qu'il n'a pas de représentation au niveau départemental.

Le projet de développement rural (PRODER) assure l'appui technique aux petits producteurs locaux en distribuant les semences améliorées, en accordant des petites subventions, en entretenant certaines pistes agricoles.

D'une manière générale, la Likouala a attiré plusieurs investissements qui la sortent progressivement de l'état de l'enclavement.

Les opérations liées à la municipalisation accélérée dotent progressivement le département en infrastructures administratives et urbaines. Les projets de pêche, les projets agricoles, forestiers, miniers et autres agissent au niveau sectoriel pour améliorer les conditions de vie des populations.

Le potentiel naturel est riche en ressources du sol et du sous-sol. La question qui se pose est celle de savoir comment booster l'économie endogène portée par les agents économiques locaux ?

La réponse à cette interrogation renvoie vers le passé où des initiatives ont fonctionné, mais ont été abandonnées. Le but n'est pas de les réveiller, mais plutôt de comprendre les vraies raisons de leur échec.

#### **4.4.3. Expériences passées et raisons de leur échec**

##### **4.4.3.1. Expérience coloniale**

A l'époque coloniale, le fonctionnement des économies locales étaient l'œuvre des sociétés concessionnaires à capitaux privés qui investissaient dans la production et/ou la cueillette des produits locaux en vue, soit de leur transformation, soit de leur exportation.

La Likouala est l'une des zones d'intervention de plusieurs sociétés concessionnaires, parmi lesquelles :

- la compagnie française du haut et du bas Congo (CFHBC) ;
- la Société Industrielle Commerciale et Agricole de la Likouala (SICAL) ;
- la Compagnie Générale Sangha Likouala (CGSL).

Au niveau public, les outils de dynamisation étaient la Société Indigène de Prévoyance (SIP) ou la Société Africaine de Prévoyance (SAP). Ces sociétés avaient appuyé la production paysanne à travers trois actions menées concomitamment, à savoir :

- La distribution des semences : c'est l'opération qui avait servi à promouvoir les nouvelles cultures en s'aidant du moniteur agricole pour la conduite technique ; le cacao, le maïs, le café et le paddy furent introduits par ce biais sur toute l'étendue du territoire national ;
- L'achat des produits agricoles et/ou de cueillette en vue de leur exportation ou de leur pré transformation ;
- La vente des matériaux de construction pour améliorer l'habitat. Les produits n'étaient pas payés au comptant. La Société remettait à chaque paysan un ticket portant le montant dû à l'issue de chaque campagne. Ces tickets étaient en partie payés en espèces et en nature, notamment sous forme d'échanges contre les matériaux de construction (tôles par exemple).

A travers les SIP et les SAP, l'Etat colonial avait également réussi à lancer l'élevage bovin.

Ces deux formes de structure avaient fonctionné jusqu'en 1963. C'est la révolution du 13, 14 et 15 août 1963 qui occasionna l'arrêt des activités ; les investisseurs européens ne voulant pas de l'orientation politique de l'époque avaient précipitamment quitté le Congo, laissant en difficulté un secteur vital de l'économie nationale.

#### 4.4.3.2. Interventions publiques

L'office national de commercialisation des produits agricoles (ONCPA) était la solution trouvée par les pouvoirs publics pour remédier partiellement à la situation évoquée plus haut. Mais avec quel budget pouvait-il soutenir une opération aussi coûteuse ? L'ONCPA n'a duré que le temps d'une rose. Il faut signaler, pour mémoire, que les SIP et les SAP étaient nées à partir des fonds du Crédit mutuel de France dont elles étaient le prolongement.

Plus tard, la Régie National des Palmeraies du Congo(RNPC) est créée sur les cendres de la CFHBC pour récupérer les usines de production de l'huile de palme abandonnées et relancer l'économie du palmier à huile.

Le palmier à huile a été, pendant la période coloniale, l'une des rares cultures qui a permis de conduire une activité économique dynamique sur toute l'étendue du territoire. Du simple ramassage des produits des palmiers à huile sauvages (noix de palme, palmistes) à la transformation, en passant par la création des palmeraies modernes, le palmier à huile a mobilisé les paysans, les petits industriels locaux et les grandes compagnies, à la satisfaction de toutes les parties.

Le départ précipité des investisseurs coloniaux a eu des répercussions énormes sur le fonctionnement des économies locales. Avec la chute des activités économiques locales s'est accéléré l'exode rural.

L'Etat a pendant longtemps cherché en vain des formules pour reprendre avec la commercialisation des produits agricoles. C'est au début des années 80 que vont être créés : l'office du café et du cacao (OCC), l'office congolais du tabac (OCT) et l'office des cultures vivrières (OCV).

L'office de commercialisation du Café et Cacao (OCC) assurait l'achat et la promotion de ces produits auprès des paysans à travers le territoire national.

L'office des Cultures Vivrières (OCV) faisait la commercialisation et la promotion des cultures vivrières sur le territoire national.

L'office congolais du tabac (OCT) avait la mission de promouvoir et de commercialiser le tabac. Le tabac était essentiellement revendu à la société industrielle africaine de tabac basée à Brazzaville.

Le département de la Likouala qui produisait le cacao, le café et le maïs fut une des zones cibles de l'OCC. Chaque année, la campagne de commercialisation qui était une opération d'intérêt public impérative apportait aux paysans des sommes d'argent qui amélioraient leurs conditions de vie. La commercialisation des produits agricoles constituait ainsi un test de réussite politique où le gouvernement, le parti et le syndicat s'assuraient le bon déroulement.

Le faisant, en réalité l'Etat se ruinait. Jusqu'à la cessation de leurs activités, ces différents offices n'avaient pas atteint le quota exigé pour placer les produits sur le marché international. Le plus grand tonnage collecté en matière de cacao ne dépassait pas 2000 tonnes et 1600 tonnes de café. Ces quantités correspondaient à peine à la production d'un paysan ivoirien. Pour placer un produit sur le marché, il fallait réunir au minimum 5000 tonnes. Le Congo sous-traitait avec d'autres pays pour écouler sa production. Quant à l'OCV, la qualité des produits collectée était souvent mauvaise. Des tonnes de maïs souvent charançonnées étaient incinérées chaque année. Tout compte fait, l'opération ressemblait beaucoup plus à la redistribution du revenu national en milieu paysan qu'à la recherche de la rentabilité.

Avec l'arrêt de la commercialisation des produits agricoles par l'Etat, les paysans se sont lancés dans d'autres activités. Dans la Likouala, les activités de pêche, de chasse, de production de boissons alcoolisées et la cueillette constituent actuellement les principales sources de revenu en milieu paysan.

Certaines initiatives récentes et privées peuvent toutefois être interprétées comme les signes annonciateurs d'une certaine reprise de la culture du cacao. La société, dénommée « Diamond International », a relancé depuis quelques années la commercialisation de cacao.

#### **4.4.3.3. Institutions financières et économies régionales**

En matière de financement du développement, le Congo a expérimenté, souvent en vain, plusieurs formes de financement. Pendant longtemps, les projets de développement rural menés en partenariat avec le PNUD travaillaient avec les banques commerciales pour financer les petites initiatives agricoles ou artisanales identifiées et techniquement traitées au sein du projet. La part de financement réservée à l'octroi des petits prêts étaient données aux banques qui en assuraient la distribution et les recouvrements.

L'idée a été vite abandonnée au profit de la création des institutions spécialisées. La banque nationale de développement du Congo ne supportant plus la charge de tous les secteurs économiques, la création des outils plus adaptée a fait son chemin. Au niveau de l'agriculture principalement, on créa successivement la caisse nationale de crédit agricole (CNCA), le crédit rural du Congo (CRC) et la mutuelle congolaise d'épargne et de crédit (MUCODEC).

Les banques primaires offraient des produits orientés vers le développement agropastoral, voire même industriels et commerciaux, mais les conditions n'étaient pas favorables aux revenus de la plupart des congolais. Parmi les banques orientées vers le financement du développement, on compte : la banque nationale de développement du Congo (BNDC), la banque de développement des Etats d'Afrique Centrale et le Crédit Rural.

La Banque Nationale de Développement du Congo (BNDC) finançait les projets et activités de développement. Elle octroyait des crédits à des conditions relativement favorables aux particuliers, à des groupements pré coopératifs et à des entreprises.

La garantie requise pour accéder au crédit était constituée des hypothèques pour les entreprises, des avaliseurs pour les particuliers et de la caution solidaire pour les groupements pré coopératifs.

Tout groupement pré coopératif créé à quelque point du territoire avait l'obligation de payer la caution solidaire pendant un certain temps avant d'accéder au crédit. Les services de l'agriculture avaient reçu mandat de recouvrer ces cotisations pour le compte de la BNDC. Mais les montants versés étaient si faibles que rares sont les groupements qui avaient eu accès au crédit.

La banque de développement des Etats d'Afrique centrale (BDEAC) a son siège à Brazzaville. Mais très peu de congolais la connaissent et la fréquentent. Ici les conditions d'accès au crédit sont contraignantes. Cette structure ne finance que les projets dont le coût minimal est de cinquante millions, à l'époque.

Le Crédit rural du Congo est né sur les cendres de la caisse nationale de crédit agricole, un projet de financement de l'agriculture implanté dans tous les départements, mais qui avait une surface financière très faible.

Pour répondre à la demande croissante de crédit agricole, il fut créé le Crédit Rural du Congo qui est devenu, avec le temps, la Congolaise des Banques (LCB). Née dans un contexte de crise, cette structure n'a pas pu jouer son rôle. Elle a très vite été convertie en banque commerciale.

Le département dispose d'une seule structure bancaire. Il s'agit de l'agence de la Banque Commerciale Internationale (BCI), anciennement Union Congolaise des Banques (UCB), puis COFIPA.

La banque, fidèle à sa tradition, est disposée à octroyer les crédits à moyen et long terme, mais exige des garanties correspondant au montant du crédit.

C'est l'une des raisons qui font que les paysans producteurs ruraux financent leurs activités prioritairement sur fonds propres car ils n'ont pas la facilité d'accéder aux conditions exigées par les banques individuellement

C'est le cas dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, où l'autofinancement est le mode dominant de financement.

La BCI par exemple ne finance pas les agriculteurs individuels ; elle accorde cependant des crédits aux groupements porteurs de projets. L'ouverture du compte se fait sur présentation d'un montant minimum d'épargne de 100 000 FCFA. Les crédits accordés par la banque sont remboursables en 30 mois.

### **Micro finances**

Initiée par le ministère de l'agriculture et de l'élevage avec le concours du crédit mutuel de France, la mutuelle congolaise d'épargne et de crédit (MUCODEC) a fait son chemin. Elle est devenue autonome avec une surface financière importante.

La MUCODEC a une caisse dans la Likouala. Elle octroie des petits crédits agricoles à des taux compris entre 10 et 18% sur le capital restant dû. La durée maximale du prêt est de 18 mois pour la trésorerie et 48 mois pour l'investissement. Les conditions d'octroi du crédit sont: (i) être sociétaire depuis trois mois au moins, (ii) disposer d'un compte courant, (iii) effectuer des versements réguliers sur le compte depuis six mois au moins, (iv) apporter au minimum 1/5 du montant sollicité, (v) souscrire au fonds de mutualisation décès emprunteur ou à une police d'assurance décès emprunteur.

Les frais d'étude de dossier s'élèvent à 2,5% du montant initial emprunté (minimum 2 000 FCFA) et l'échéancier de remboursement est aménageable : périodique (mensuel, etc.) ou infinie (en une seule fois en fin de prêt), avec une possibilité de négocier un différé de début de remboursement.

Ce dispositif assure dans une certaine mesure des opérations de collecte d'épargne, d'octroi de crédit et de transfert, le tout concourant au financement des activités économiques locales.

Les autres structures financières présentes dans la Likouala excellent dans le domaine de transfert de fonds. Ce sont : Money-Gramm et Charden Farrell.

#### **4.4.4. Principales contraintes**

Toutes les tentatives de financement des économies n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Parmi les difficultés on retient, notamment :

- La plupart des lignes de crédits financent des projets de survie individuelle ou de petits groupes qui sont parfois localisés loin les uns des autres ;
- il n'a donc pas été possible de créer les synergies nécessaires pour impulser la dynamique d'ensemble ;
- Faible capacité financière des institutions financières en place (BCI et MUCODEC) ;
- Type de financement bancaire inadapté ;
- Faible niveau des aides accordées ;
- Conditionnalités rigides d'accès aux crédits ;
- Faibles revenus des populations ;
- Absence d'une culture de crédit ;
- Mauvaises conditions de recyclage du capital ;
- Les infrastructures de stockage font défaut ;

- Les établissements de micro-finance ne sont pas à la hauteur des attentes des besoins de financement des usagers : accès au crédit est sélectif ;



## CHAPITRE 5

# DECENTRALISATION, DECONCENTRATION ET QUESTIONS TRANSVERSALES

### 5.1. Décentralisation et déconcentration

Le territoire congolais actuel est le fruit d'une longue évolution organisationnelle. Des chefferies et des royaumes du XV<sup>ème</sup> siècle à l'organisation territoriale actuelle, en passant par la période coloniale, l'espace congolais a connu diverses mutations surtout de 1964 à 2003.

Deux techniques de gestion du territoire ont été progressivement introduites dans l'administration territoriale du Congo notamment la décentralisation et la déconcentration.

#### 5.1.1. De la décentralisation

La décentralisation consiste en une délégation d'attributions administratives du pouvoir central vers les collectivités locales, au bénéfice d'organes élus. Cette élection est l'élément central de la décentralisation qui est une forme de démocratie locale. Par ce biais, les entités décentralisées disposent d'un pouvoir de décision sur tout ou partie des affaires locales.

Pour que la décentralisation soit effective, il faut que soient réunies trois (3) conditions, à savoir :

- d'abord la reconnaissance au moyen de la loi, du statut de personne morale de droit public et la jouissance de l'autonomie financière ;
- ensuite la reconnaissance des affaires propres de la collectivité locale distinctes des affaires nationales ;
- enfin l'existence des organes propres de gestion des affaires locales qui doivent être élus au niveau local.

La constitution du 20 janvier 2002 ne fait pas du Congo un pays décentralisé. Elle définit cependant, au titre XVI, article 174, deux collectivités locales : le département et la commune.

Les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus, et dans les conditions prévues par la loi, notamment en ce qui concerne leurs compétences et leurs ressources (cf. article 175 de la constitution).

La constitution interdit toute imputation des dépenses de souveraineté de l'Etat sur les budgets des collectivités décentralisées (article 176 de la constitution).

Pour se faire, le Congo a engagé en 2003, une série de réformes de l'administration territoriale qui consacre :

- la décentralisation ;
- la déconcentration ;
- le transfert des compétences ;
- le régime financier des collectivités locales ;
- la tutelle administrative en matière de contrôle de légalité des actes du président et des délibérations du conseil ;
- le développement local sur la base des ressources propres aux collectivités locales, de l'appui financier de l'Etat ou des ressources provenant des relations avec les partenaires nationaux et internationaux.
- 

#### **5.1.2.1. Acteurs de la décentralisation**

Au terme de toutes les réformes, des lois ont été votées pour donner un contenu au concept décentralisation tout en lui assurant un encadrement juridique.

Dans cette première phase du processus de décentralisation, la mise en place des organes délibérant et exécutif est un préalable réalisé, conformément au prescrit de la loi n° 7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales.

##### **5.1.2.1.1. L'autorité délibérante**

La Likouala a une seule collectivité locale : c'est le département. Le département de la Likouala a un conseil de 57 élus pour un mandat de cinq ans. Les conseillers sont élus par listes des districts dont les quotas sont fixés par la loi. Le nombre de conseillers par district se présente comme suit : Impfondo (10) ; Enyellé (9) ; Bétou (9) ; Epena (8) ; Liranga (7) ; Bouanela (6) ; Dongou (8).

Elle a pour attributions :

- régler par délibération des affaires locales ;
- voter le budget présenté par le président du conseil ;
- adopter les plans et programmes de développement ;
- adopter le compte administratif.

#### 5.1.2.1.2. L'autorité exécutive

L'autorité exécutive est le bureau du conseil qui comprend un président, un vice président et un secrétaire.

Ses attributions portent sur :

- l'élaboration et la présentation du budget au conseil ;
- recruter et nommer le personnel local ;
- instruire et préparer les affaires à soumettre à la délibération du conseil ;
- présider la session du conseil ;
- élaborer le programme de développement et d'aménagement du département ;
- conclure les marchés et les contrats des départements ;
- gérer le patrimoine du département ;
- représenter le département en justice.

Le président du conseil départemental dispose d'un cabinet qui l'aide dans l'exercice de ses fonctions. Les autres membres disposent quant à eux d'un secrétariat administratif.

Cette autorité exécutive est techniquement appuyée par un secrétariat général du conseil départemental animé par un secrétaire général nommé par le président de la république. Il coordonne six directions décentralisées, à savoir :

- direction du budget départemental ;
- direction de l'aménagement du territoire et des affaires économiques ;
- direction des services techniques et des travaux publics départementaux ;
- direction de l'administration générale ;
- la recette ;
- direction des services socioculturels.

La gestion des crédits du conseil est assurée par un receveur désigné par le pouvoir central.

#### 5.1.2.1.3.. Les commissions

En fonction de la nature des dossiers examinés, le conseil a la possibilité de créer des commissions, notamment :

- Les commissions d'études et d'instruction pour des questions nécessitant des longues investigations ;
- Les commissions ad' hoc qui sont chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil départemental par l'administration ou à l'initiative de ses membres.

L'organe délibérant et l'organe exécutif sont appuyés dans leur travail par trois catégories d'acteurs, notamment les acteurs de conception, d'impulsion et de contrôle (Etat),

les acteurs partenaires du conseil départemental (divers organismes nationaux et internationaux) et les acteurs gérant le conseil local (organes délibérants et exécutif).

Les services décentralisés sont directement rattachés à l'administration des collectivités locales (départementales, municipales). Ceux-ci assistent techniquement les Conseils départementaux et/ou municipaux en matière de formulation des politiques locales de développement, d'élaboration et d'exécution du budget.

La collectivité locale est une entité décentralisée qui est gérée par le Conseil départemental et/ou municipal constitué des élus locaux.

Les sessions du conseil ont lieu à Impfondo, même si conformément à la loi, elles peuvent se tenir dans une autre localité du département.

### **5.1.2. De la déconcentration**

L'existence des entités décentralisées n'est pas synonyme de désengagement de l'Etat. Bien au contraire, en tant que tutelle administrative des collectivités locales, l'Etat s'y trouve fortement représenté selon le mécanisme de déconcentration.

Ce principe est institué par le décret n° 20-2003 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales.

La déconcentration consiste ainsi en un transfert de certaines attributions administratives du pouvoir central vers l'échelon local, au bénéfice d'un agent de l'Etat.

A travers ce principe, l'Etat central nomme un agent pour exercer, en son nom, ses compétences.

A l'échelon du département, le préfet est le représentant de l'Etat central et de tous les ministres. En dehors du préfet, l'Etat central délègue également des compétences à des services locaux déconcentrés couramment désignés sous le vocable de directions départementales. La déconcentration est fondée sur des rapports de type hiérarchique.

#### **5.1.2.1. Acteurs de la déconcentration**

##### **5.1.2.1.1. La préfecture et les services déconcentrés**

La préfecture du département est la structure d'assistance technique de la collectivité locale de la Likouala au nom de l'Etat.

Dans cette tâche, le préfet est aidé dans l'exercice de ses fonctions par le secrétaire général qui coordonne administrativement plus d'une cinquantaine de directions départementales représentant les administrations centrales.

Au niveau territorial, la préfecture exerce ses missions à travers les sous-préfectures. La Likouala compte sept districts qui sont animés par des sous-préfets dont dépendent les administrateurs-maires des communautés urbaines, les services déconcentrés et les chefs des villages.

### **5.1.2.1.2. Le ministère en charge de la décentralisation**

Le ministère se prononce sur la production administrative du conseil, après avis du préfet, notamment sur le budget et le compte administratif.

Il élabore la réglementation relative à la bonne marche des conseils départementaux et municipaux. Il représente et défend les intérêts des collectivités locales au niveau des instances de décision. Il sert d'intermédiaire entre les entités décentralisées et les partenaires au développement.

Le ministère de l'administration du territoire veille également à la mise en place de la fonction publique territoriale dont le statut a été défini par la loi n° 5-2205 du 11 mai 2005.

Il assure l'évaluation de la décentralisation à travers un comité technique multisectoriel. Il contrôle régulièrement les organes de gestion du conseil départemental des collectivités locales.

## **5.2. Articulation décentralisation et déconcentration**

La décentralisation et la déconcentration sont deux mécanismes de gestion du territoire national qui s'appliquent concomitamment sur les mêmes entités administratives locales.

La décentralisation a vocation de promouvoir le développement économique, social et culturel de la collectivité locale tandis que la déconcentration en assure l'encadrement administratif et juridique.

Le couple décentralisation/déconcentration a un rôle fondamental à jouer pour consolider les mécanismes de gestion des entités territoriales tant au plan administratif qu'en ce qui concerne le développement local.

La déconcentration a le devoir de faire aboutir intégralement les actes administratifs liés à la mise en œuvre de la décentralisation pour donner aux collectivités locales les moyens de leur auto-prise en charge.

Un regard sur les missions du ministère en charge de la décentralisation montre que l'Etat assure à la fois l'encadrement juridique du processus et le contrôle des actes des organes élus.

En d'autres termes, les acteurs de la déconcentration exercent la tutelle sur des organes élus et leurs actes. Des fonctionnaires sont ainsi nommés au sein même des organes élus où ils assument des fonctions techniques et financières. De ces interférences naissent parfois des situations qui sont de nature à verrouiller les mécanismes.

### **5.2.1. Difficultés nées du couple déconcentration/décentralisation**

A travers le territoire national, le niveau de déconcentration atteint influe négativement sur l'aboutissement du processus de décentralisation.

La plupart des lois n'ont pas de texte d'application. Le transfert des compétences aux collectivités locales, notamment n'est pas encore assuré. Les organes élus n'ont pas la maîtrise de leur domaine de compétence et des ressources y relatives.

### **5.2.2. Un financement aléatoire de la décentralisation**

La loi n° 30-2003 du 15 janvier 2003, fixant le régime financier des collectivités locales détermine les ressources suivantes:

- Les taxes locales ;
- Les taxes additionnelles sur les impôts nationaux ;
- Les impôts locaux ;
- La dotation globale à l'investissement ;
- La dotation globale de la décentralisation ;
- Les subventions spécifiques, éventuellement:
- La dotation globale de fonctionnement.

Dans un département comme la Likouala où l'économie locale est dominée par des activités de subsistance et réputées informelles, la présente structure des ressources semble inadaptée. Le recouvrement des recettes locales est d'autant plus compliquée que les déplacements à l'intérieur du département sont difficiles.

Le département dépourvu d'un tissu économique viable ne peut pas collecter des impôts capables de financer le développement.

La taxe départementale est la seule vraie ressource du conseil, même si elle ne procure que des sommes modestes. Mais celle-ci est sujette à des difficultés réelles de recouvrement.

Le fonds de développement communautaire que les sociétés forestières alimentent apporte au budget du conseil départemental une ressource substantielle, mais qui est loin de satisfaire les attentes.

En conséquence, le budget du Conseil départemental est presque totalement dépendant du budget de l'Etat.

Entre 2006 et 2014, la Likouala, au même titre que les autres départements, a bénéficié des dotations globales d'investissement qui ont permis la réalisation de plusieurs écoles, formations sanitaires et de plusieurs autres projets d'intérêt commun. Ces crédits avaient fait l'objet des contrats Etat/Département successifs aux fins de mettre en œuvre des programmes précis. Il s'agit d'un mécanisme particulier de financement du développement local qui est différent de la planification locale.

Depuis le lancement de nouvelles collectivités locales, les recettes propres aux entités décentralisées n'ont pas été en mesure d'amorcer les actions de développement. La collectivité locale vit des subventions de l'Etat tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement. Le financement de l'économie départementale en général et de la décentralisation en particulier est l'un des problèmes cruciaux à résoudre pour espérer améliorer les conditions de vie des populations.

### 5.3. Peuples autochtones

La population des peuples autochtones est relativement importante. Elle s'élève à 13.476 habitants et représente plus de 9 % de la population départementale en 2007. Par rapport à la population nationale des autochtones (43.378), la Likouala en concentre 31 % en 2007.

Bien que faiblement représentés sur le plan démographique, les peuples autochtones sont majoritaires dans certains villages. Dans 21 villages du district de Dongou (UFA Ipendja) comptant 8 946 habitants, la population autochtone (Mbendzélé et Baaka) représente environ 61 %.

La taille moyenne du ménage est de six personnes. Ce sont des lignées patrilineaires qui développent la solidarité parentale et des rites magico religieux pour la cohésion des membres.

### 5.3.1. Cadre de vie et statut foncier

De nos jours, les peuples autochtones, se sédentarisent progressivement en dépit des rapports conflictuels et de marginalisation dont ils sont victimes. Leur intégration bénéficie désormais de la protection des autorités des villages et de multiples organisations qui appuient leur insertion sur le plan social, économique et culturel.

Certaines familles bantoues ont historiquement établis des relations d'alliances qui contribuent aux contacts permanents entre les principaux groupes, à leur protection et insertion sociale.

Depuis plusieurs siècles, les rapports entretenus avec les bantous contribuent à leur évolution et à l'amélioration de leur niveau de vie. Mais, le nomadisme qui les caractérise n'efface pas leur statut d'étranger dans les villages.

Ils ne se sentent véritablement chez eux que dans la forêt ou des habitations de type « Mougoulou » sont conservés pour leurs séjours. Mais, avec l'intensification des actions d'aménagement des forêts, ils perdent progressivement leurs droits sur leur écosystème de prédilection. Leur insécurité s'accroît avec l'expansionnisme des communautés bantoues sur les terres périphériques à leurs villages.

Le cadre de vie n'est pas limité au village car il intègre un environnement vital sur le plan culturel, support des valeurs existentielles historiques retransmises entre les générations. On y trouve donc un dispositif où s'imbriquent divers éléments, Il s'agit de l'existence des lieux-dits forêts sacrées envers lesquels les habitants réalisent divers rituels. Ceci traduit les liens encore tangibles entre les habitants, leurs ancêtres et les génies de la nature.

Ces valeurs magico religieuses demeurent plus actives pendant les périodes de séjour en forêt où l'habitat traditionnel est conservé pour organiser les cultes magico religieux.

Certains d'entre eux qui sont salariés dans les sociétés industrielles et les administrations vivent dans des maisons en planches. Les autochtones qui accèdent au statut de salarié améliorent progressivement leurs conditions de vie matérielle et économique pour lutter contre la pauvreté.

Dans les entreprises, ces derniers ne subissent aucune discrimination et bénéficient des mêmes avantages que les autres ouvriers bantous sur le plan professionnel. Le cadre de vie dans les logements offerts par les sociétés facilite l'accès à diverses infrastructures de base (eau, électricité, santé, école) installées par la société.

La vie communautaire dans les cités ouvrières est façonnée par des brassages qui permettent aux groupes autochtones d'accéder à un niveau de vie élevé et à des changements culturels.



Hors de cet environnement industriel, la condition déplorable des populations autochtones est toujours perceptible dans les villages communautaires où ils sont parfois plus nombreux. La discrimination est toujours entretenue à travers les multiples relations sociales, économiques et culturelles.

Les populations autochtones constituent une main d'œuvre que les bantous utilisent régulièrement dans l'activité agricole, la chasse, la pêche et divers travaux etc. La rémunération aux tâches exécutées est souvent dérisoire comparativement à la force de travail fournie.

Les rapports sociaux historiquement établis entre ces communautés ne permettent pas aux populations autochtones de procéder à quelque revendication.

Les relations strictement économiques trouvent leur expression dans les relations culturelles et cela pérennise la pauvreté des ménages autochtones qui se contentent de bas revenus et des échanges souvent pratiqués.

La précarité de la vie est accentuée par la réduction constante de leur milieu de vie occasionnée par l'intensification des activités forestières, l'habitat, l'urbanisation et la conservation etc. Les habitants n'accèdent plus librement aux ressources forestières comme autrefois.

Les peuples autochtones accèdent librement aux terres héritées. Les modalités d'accès sur les terres relèvent des pratiques du code lignager qui prévoit la gratuité d'accès aux membres du lignage et aux alliés.

Cependant l'acquisition des terres par le biais de l'héritage confère aux groupes autochtones un statut de propriétaire qui semble être précaire. Dès que ces terres prennent de la valeur, en particulier dans les grands villages et les centres urbains, la situation s'inverse au profit des bantous.

### **5.3.2. L'accès aux infrastructures de base**

La grande partie de la population autochtone est située au nord du département, le long de la frontière avec la Centrafrique. Ce milieu est resté impénétrable avant l'implantation des sociétés forestières. On y trouve aucun symbole de l'Etat congolais car on n'y trouve ni écoles, ni formations sanitaires, ni centre d'état civil. Les routes ne s'ouvrent qu'en la faveur de l'exploitation forestière.

#### **5.3.2.1. La scolarité**

L'accès à l'école est depuis quelques années facilité par la présence des écoles ORA (Observer, Réfléchir et Agir) du Projet UNICEF mis en œuvre par l'église catholique.

La Congolaise Industrielle de Bois (CIB) a aussi construit quelques écoles où les élèves autochtones et bantous sont inscrits. Il s'agit des écoles primaires de Linganga-Makao, Bangui Motaba, Loundougou, Minganga, Toukoulaka, Mboua, Ben, Manfouété. Dans le département on dénombre environ 19 écoles qui fonctionnent selon l'approche ORA avec un effectif global de 1430 comprenant 42 % de jeunes filles. Beaucoup de parents renoncent à inscrire leurs enfants. Les enfants des peuples autochtones inscrits dans les écoles communautaires avec les bantous désertent au profit des écoles ORA. Les écoles ORA constituent vraisemblablement leur chance de réussite. D'autres sociétés forestières ont fait autant : Bongoye avec Thanry Congo, école de Mokabi par Maokabi.

#### **5.3.2.2. La santé et l'accès à l'eau potable**

L'état sanitaire des peuples autochtones est jugé préoccupant même dans les villages pourvus de centre de santé, ceci en raison de la difficulté d'achat des médicaments, des croyances sur la maladie généralement attribuée à des forces occultes et de la distance entre les campements de forêt et le village.

Ils se contentent ainsi des soins traditionnels. Cette attitude renforce le développement de la médecine traditionnelle dans tous les villages. Malheureusement les soins sur la base de la pharmacopée ne permettent pas toujours d'éradiquer de nombreuses infections parmi les plus graves que sont : les maladies de la peau, le pian, les chiques, la lèpre, la teigne et les poux y compris des cas de VIH/SIDA résultant sans nul doute des rapprochements sexuels des femmes avec les bantous.

Pour améliorer cette situation et permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder aux soins médicaux, l'UNICEF a procédé à la formation de plus de 730 prestataires communautaires formés dans la Likouala et la Sangha pour les premiers soins.

Un recyclage de 50 agents de santé a été réalisé y compris la prise en charge des équipes mobiles chargées d'offrir les services aux peuples autochtones dans quelques localités de la Likouala.

L'accès à l'eau potable et l'amélioration des conditions d'hygiène a rendu utile l'aménagement de 117 points d'eau et 349 latrines. Pour y parvenir, cinquante trois (53) comités de gestion ont assuré la sensibilisation de 7200 jeunes garçons et 3744 filles à travers des séances éducatives.

#### **5.3.2.3. L'affiliation aux ONG et la participation au développement**

En dehors du Réseau National des Peuples Autochtones (RENAPA), la participation des populations autochtones dans les associations n'est pas mentionnée.

#### **5.3.2.4. Les activités économiques**

L'agriculture est une activité secondaire de subsistance à laquelle les femmes des peuples autochtones n'accordent que peu d'importance. Il existe néanmoins la culture du manioc et de la banane auxquelles s'ajoutent quelques cultures d'appoint (taro, tubercules diverses).

L'élevage est de type familial. Les animaux domestiques ne sont, ni vendus, ni consommés mais réservés pour les sacrifices en l'honneur des ancêtres et génies de la nature, cérémonies et des échanges divers.

La chasse est pratiquée toute l'année par les hommes. Elle est la principale source de protéines animales et demeure l'une des sources de revenu. Les chasseurs autochtones utilisent des filets, des lances, des pièges et parfois des fusils que leur procurent les bantous.

Dans les villages, l'application de la réglementation liée à la chasse est mal ressenties par les peuples Baaka qui font de cette activité leur principale source de protéines animales et de revenus.

La pêche est pratiquée pendant les décrues avec quelques engins de pêche parmi lesquels la ligne de fond, les pièges, les nasses, les épuisettes.

Un artisanat utilitaire (hottes de transport, nasses de pêche, paniers, tuiles traditionnelles etc.), procure aux populations un équipement de travail et satisfait de nombreux besoins des artisans. Les transformations artisanales sont réalisées avec la main d'œuvre autochtone jugée plus expérimentée pour ce genre d'activité.

#### **5.3.2.5. La cueillette**

La cueillette des produits forestiers non ligneux (PFLN) est une activité principale de survie, elle est effectuée avec intensité dans les forêts pour l'alimentation quotidienne et pour la satisfaction des consommateurs des villages et localités urbaines. Les produits de cueillette génèrent suffisamment de revenu mais les circuits de leur écoulement ne profitent véritablement qu'aux acheteurs bantous qui les revendent avec des bénéfices plus importants.

De plus en plus cette activité est en proie à diverses contraintes du fait de la conservation de la diversité biologique dans les parcs de conservation et de l'extension des activités forestières.

Par ailleurs, la disparition des arbres producteurs des produits de cueillette et la distance d'accès dans les forêts réduit considérablement les revenus procurés par cette activité. Les principaux produits de cueillette sont :

- les feuilles de koko ou *Gnetum africanum* et *G.bucholzianum* qui sont récoltés durant toute l'année à cause de leur valeur nutritive ;
- les feuilles de *Marantacea* et de *Commelinaceae* pour l'emballage du manioc ;
- le miel de forêt ;
- les chenilles qui envahissent les sapelli entre juillet et septembre ;
- le péké qui est une amande (*Irvingia gabonensis*) et le payo (*Irvingia excelsa*) ;
- les feuilles des palmiers (*Elaeis guineensis*, *Raphia* spp., *Sclerosperma* spp. utilisés pour la couverture des toitures ;
- Les plantes médicinales utilisées sous forme de pharmacopée traditionnelle

Les forêts, riches en produits de cueillette (PFLN), doivent être conservées pour la sécurité alimentaire des populations et le maintien d'une économie de cueillette bénéfique pour les populations riveraines. Les habitants se sentent propriétaires de ces produits dans les forêts villageoises et leur destruction à l'occasion des exploitations forestières est sujette à des revendications collectives par les populations qui entreprennent-elles mêmes des formes de protection pour des besoins alimentaires, économiques et culturels.

### 5.4. Genre et intégration des minorités

Dans la Likouala, la situation genre et intégration des minorités est analysée selon trois paramètres : la situation de la femme, la situation des personnes vivant avec handicap, la séroprévalence du VIH SIDA.

#### 5. 4. 1 Situation genre.

Dans la Constitution du 20 janvier 2002, la femme a les mêmes droits que l'homme. Ce principe d'égalité s'affirme à travers divers autres instruments juridiques que sont : le code de la famille, le code du travail, la loi scolaire, le code de la sécurité sociale et du statut général de la fonction publique. Par ailleurs le Congo a ratifié de nombreux textes juridiques internationaux, notamment, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Sur le plan juridique, la situation de la femme ne pose pas de problème. Dans le département de la Likouala, la population féminine est légèrement supérieure à la population masculine. Elle constitue la première force de travail en milieu rural, notamment en matière de production vivrière et de la fabrication de la boisson locale « lotoko ». Dans le domaine des métiers artisanaux, les femmes congolaises représentent 64% des artisans. Mais l'accès à l'éducation scolaire présente quelques limites au fur et à mesure que le niveau scolaire s'élève.

Les données de l'annuaire statistique 2013 de la Likouala indiquent que 57% des enfants inscrits au préscolaire sont des filles. A l'école primaire, cette population décroît graduellement passant de 51% au CP1 à 42 % au CM2. Cette tendance se poursuit au secondaire premier cycle où le pourcentage des filles varie entre 47% en classe de 6<sup>ème</sup> et 38% en 3<sup>ème</sup>. Au Lycée, la situation évolue dans le sens inverse. La population féminine s'est accrue remarquablement passant de 11 % en classe de seconde à 29 % en classe de terminale.

Au niveau des services publics, la santé a la plus forte population féminine. Sur un effectif de 151 agents, le nombre des femmes est de 95, soit près de 63 % de l'ensemble des travailleurs. Dans l'enseignement, on compte 58 enseignantes sur un total de 251 agents, soit 23 % de l'ensemble du corps enseignant.

On signale également la présence de deux (2) femmes qui animent deux directions départementales, de huit (8) conseillers départementaux dont deux (2) membres du bureau du conseil. de deux (2) sénatrices, une (1) femme député suppléante et une (1) femme administrateur-maire,

Ces données montrent que la femme est représentée tant à la base qu'aux instances de décision, ainsi que dans les secteurs vitaux de la vie économique et sociale. Cependant il existe peu de structures de récupération de bon nombre de jeunes filles en situation vulnérable.

La déperdition scolaire est importante en milieu féminin. Dans un environnement peu favorable à la création d'emplois, les filles déscolarisées, quand elles ne se marient pas, sont exposées à tous les maux (violences sexuelles, infections sexuellement transmissibles, prostitution suivie des maternités précoces).

### **5.4.2. Les violences et maladies sexuellement transmissibles**

La comparaison de la prévalence des pathologies les plus courantes dans les départements du Congo montre que la Likouala vient en tête en matière de maladies urogénitales et la syphilis (cf. tableau 21.). De même, le virus du SIDA serait la cause de décès de 7% des patients dans les communautés urbaines du département. Ce tableau explique en partie l'existence des maux ci-dessus évoqués.

En effet, la Likouala est depuis plus de deux décennies victime des conflits sociaux extérieurs au pays. En tant qu'entité frontalière aux zones en conflit où règne la paix, ce département est devenu le refuge des populations étrangères. Par vagues successives, la rive droite de l'Oubangui est prise d'assaut de la frontière nord (Bétou) à Liranga au sud.

La gestion des flux des réfugiés qui arrivaient par dizaines de milliers s'est compliquée avec l'insuffisance des structures d'accueil et le déversement de la grande partie dans les familles. Dans certaines localités, cette catégorie de la population s'est trouvée majoritaire. La délinquance a pris corps au fur et à mesure.

Le phénomène de violences sexuelles n'a jusqu'alors fait l'objet d'aucune étude dans le département pour en connaître l'ampleur. L'unique rapport sur les « violences sexuelles au Congo » a limité son investigation sur d'autres localités du pays. Cette étude néanmoins permet de connaître l'importance du phénomène et son développement même durant les périodes de non conflit. Cependant les violences à l'égard des jeunes filles des peuples autochtones est courante.

### **5.4.3. L'intégration des minorités**

Parmi les minorités identifiées on note, aux côtés des peuples autochtones, un nombre important des personnes vivant avec handicap. Selon les données de l'annuaire statistique de la Likouala, le département compte en 2013, 683 handicapés dont 322 de sexe féminin. Plus de la moitié d'entre-eux sont malvoyants (118) et déficients auditifs (234). Dans le département, il n'existe pas encore des structures spécialisées pour assurer leur éducation.

En ce qui concerne les peuples autochtones, on note leur présence le long de la frontière avec la Centrafrique où l'Etat congolais était quasi absent.

Ces derniers temps, les actions des pouvoirs publics en faveur de l'émancipation des peuples autochtones sont multiples. De manière périodique, il est organisé, à Impfondo, le forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC). A cet effet, un centre a été construit et rétrocédé à la CEAC. Celui-ci ne fonctionne cependant qu'à l'occasion de la tenue du forum.

Avec le concours de partenaires onusiens (UNICEF), des écoles dénommées ORA (Observer, Réfléchir, Agir) sont ouvertes en vue de la scolarisation des populations autochtones. Mais, leur fonctionnement souffre du manque considérable d'enseignants formés. Comme dans la plupart des formations scolaires du département, ce sont les bénévoles qui tiennent les classes.

A cause de l'aménagement des forêts, ces communautés n'y accèdent plus librement. Leur insécurité est grandissante tant qu'il ne leur sera pas reconnu les droits sur les terres occupées au village pour garantir leur sédentarisation.

## CHAPITRES 6

### GRANDS TRAITES CARACTERISTIQUES

Le département de la Likouala est l'une des circonscriptions administratives les plus difficilement accessibles du Congo. Située au nord-est du territoire national, il présente deux handicaps naturels majeurs :

- Sa partie sud, sud-ouest est une grande zone lacustre prolongée par la rivière Sangha dont la traversée nécessite des aménagements préalables ;
- Un imposant massif forestier, très faiblement peuplé.

Pendant longtemps, les déplacements dans la Likouala n'étaient possibles que par la voie d'eau comprenant l'Oubangui, la Likouala aux herbes, la Motaba et l'Ibenga.

Au terme de la présente étude, on note que l'état du territoire départemental est en pleine mutation. L'ensemble des données recueillies renseignent tant sur la situation environnementale, sur les dynamiques sociales et économiques que sur les contraintes qui entravent le fonctionnement du territoire départemental.

#### 6.1. La Likouala, un immense réservoir en ressources naturelles

Le département est un foisonnement de richesses naturelles qui n'attendent que d'être valorisées. On note singulièrement l'abondance de l'eau, du soleil, des ressources halieutiques encore mal connues, une forêt dense est en cours d'aménagement en vue de son exploitation durable.

Quelques sociétés déjà installées produisent des grumes et du bois scié. La grande forêt permet également aux populations de pratiquer la chasse et de profiter des produits forestiers non ligneux pour satisfaire leurs besoins en biens de première nécessité (nourriture, pharmacopée, emballage, fabrication des produits artisanaux).

Une abondante faune qui est constituée de plusieurs espèces rares. La Likouala compte à cet effet deux grandes aires protégées (le Parc national de Nouabalé Ndoki et la Réserve communautaire du lac Télé) qui font du département l'un des habitats humides du monde les plus riches en grands mammifères.



Les ressources foncières sont relativement très limitées dans la partie inondée (Epena, Liranga, Bouanela). Celles-ci sont par contre plus importantes dans la zone exondée (Enyellé, Bétou, Dongou);

Les gisements d'argile occupent des grandes étendues ; leur exploitation encore artisanale est en train d'améliorer l'habitat. On signale aussi l'existence du pétrole, du diamant et des géo matériaux de construction.

## 6.2. Deux écosystèmes distincts aux vocations différentes

Le relief de la Likouala divise le territoire départemental en deux zones distinctes qui ont en commun un potentiel touristique énorme :

- une partie basse d'environ 350 m d'altitude en grande partie marécageuse et/ou inondable de manière saisonnière. Celle-ci regorge d'un potentiel forestier inondé et inondable, une savane tourbeuse sur un sol très argileux, regorgeant des ressources halieutiques, fauniques et pétrolières. C'est la principale zone de pêche qui s'étend du sud de la Motaba jusqu'au confluent avec le fleuve Congo ; elle couvre une superficie d'environ 28000 km<sup>2</sup> et comprend la réserve communautaire formée autour du lac Télé ;
- une partie exondée où domine la forêt équatoriale. Elle a une étendue d'environ 32500 km<sup>2</sup> et comprend, dans sa partie ouest, la réserve de faune de Nouabalé Ndoki (4000 km<sup>2</sup>) qui a un potentiel touristique important. C'est la zone d'exploitation forestière par excellence où se fait la transformation du bois. On y trouve également des gisements diamantifères que le gouvernement fait exploiter par les artisans miniers en vue de la relance du processus de Kimberlay.

## 6.3. Un environnement dépendant du bassin de l'Oubangui

L'écologie de la Likouala est intimement liée au bassin de l'Oubangui qui arrose l'ensemble du territoire. Dans sa grande partie, ce bassin proche du sahel subit les effets de l'avancée du désert. L'évolution de son débit accuse une baisse continue, passant de 4450 m<sup>3</sup> entre 1936 et 1942 à 2900 m<sup>3</sup> entre 1983 et 2010, soit une diminution de 1550 m<sup>3</sup> en 68 ans

Cette tendance à la baisse trouve déjà quelques manifestations au niveau du département où l'action humaine amplifie le phénomène. En effet, l'entretien avec le responsable du port d'Impfondo révèle que l'étiage actuel de la rivière Oubangui est sans précédent. L'ensablement du cours de l'Oubangui est si important qu'il faut craindre une rupture durable de la navigation si des opérations de dragage ne sont pas menées.

De même, un planteur du district d'Impfondo affirme que les rendements de sa palmeraie diminuent sensiblement au cours de ces dernières années. Pour un champ de 1700 pieds,



l'intéressé faisait par le passé des coupes mensuelles de 600 à 1000 régimes. Actuellement, il ne dépasse pas les 200 régimes par mois. Les recherches personnelles lui ont permis de découvrir que le sol ne recevait plus suffisamment d'eau. Des trous creusés à plusieurs endroits ont montré que le sol était très sec dans ses horizons inférieurs.

Le palmier à huile, très exigeant en eau, réagit négativement en montrant des signes d'assèchement et de réduction sensible de la production.

La Likouala est l'objet d'une immigration massive due aux conflits récurrents dans les pays frontaliers. Les réfugiés qui ne sont pas casernés vivent des travaux champêtres le long de l'Oubangui. La destruction du couvert végétal qui en résulte expose la rivière Oubangui à l'ensablement à travers les eaux de ruissellement. Associé au phénomène récurrent de l'étiage, le cours du fleuve se rétrécit davantage.

La fabrication de la brique cuite est en plein essor. Mais, son développement exige une consommation importante de bois. En conséquence, la déforestation prend de l'ampleur, notamment autour des villes.

#### **6.4. Une polarisation de la population le long de l'Oubangui**

De Liranga à Bétou, y compris la localité de Dongou, la population est de 86034 habitants, soit 56 % de l'ensemble des habitants du département en 2007. On y trouve quatre chefs-lieux de district sur sept et trois communautés urbaines sur cinq.

Ce couloir, économiquement vital par le passé, est actuellement en difficulté. L'activité de transport est en nette baisse. En dehors de la localité de Bétou qui a une scierie en activité, les autres chefs-lieux de district n'ont comme activité principale que l'administration.

#### **6.5. Une population en grande partie vivant des activités rurales**

La population pratique l'agriculture, la chasse, la pêche, la cueillette et l'artisanat utilitaire. Le petit commerce est faiblement développé. On note cependant la prolifération des intermédiaires entre les zones de production du cru et les centres de consommation.

#### **6.6. La zone ouest en pleine reconquête**

Trois activités concomitantes contribuent à la reconquête d'une zone qui n'était joignable que par pirogue. La partie nord-ouest est en train de devenir la plus dynamique du département grâce à l'exploitation forestière, l'ouverture progressive des routes et l'extraction artisanale du diamant.

Si l'entretien des voies navigables n'est pas repris, le département de la Likouala fonctionnera dans un futur proche beaucoup plus à l'ouest qu'à l'est.

### **6.7. L'amorce d'une urbanisation accélérée**

La population urbaine globale (39%) est relativement faible, comparée à la tendance nationale estimée à 62% en 2007. Analysée localement, la tendance à l'urbanisation semble très forte dans certains districts. La ville d'Impfondo a la plus forte population urbaine (71 % de la population totale du district), suivie de Bétou (38%) et de Dongou (36%).

Les autres localités du nord se développent aussi de manière accélérée. Ce mouvement s'accompagne de l'installation des unités commerciales et de la création des structures hôtelières qui améliorent sensiblement l'attractivité des localités comme Thanry, Loundoungou-Toukoulaka, Mokabi et Mouale.

### **6.8. Un fonctionnement cloisonné du territoire**

En attendant l'ouverture complète des voies routières, les communications entre l'est et l'ouest du département sont très difficiles. La partie Est organise ses échanges par la voie fluviale. L'ouest est plus en relation avec le Cameroun et Ouesso par voie terrestre.

### **6.9. Une économie de service au sud et une industrie extractive au nord**

Les activités dominantes dans les districts d'Impfondo, Epena, Bouanela et Liranga sont le transport sur les voies navigables, le transport routier, le transport aérien, le petit commerce et la pêche. Dans cette zone du sud, de plus en plus urbanisée, les demandes d'emplois sont nombreuses, mais les offres sont rares.

A l'inverse, le nord du département compte près de huit scieries modernes qui créent des emplois et dynamisent les contrées.

### **6.10. L'énergie, un des freins majeurs au développement**

L'énergie produite par la société nationale de l'électricité (SNE) assure seulement l'éclairage des villes. En dépit de son dense réseau hydrographique, le département de la Likouala ne peut être alimenté en énergie de qualité qu'à partir des structures de production externes. Les sites de production les plus rapprochés sont :

- Moubaye au nord de Bétou où le Congo, la RCA et la RDC avaient, pendant les années 80, l'ambition de construire un barrage de production hydroélectrique ;
- Liouesso dont le barrage est en pleine construction au sud de Ouesso ;
- Chollet sur la Ngoko, à l'ouest de Ouesso : le Congo et le Cameroun envisagent d'exploiter ce site dans un proche avenir.

### **6.11. L'enclavement prononcé du département**

La circulation des biens et des personnes inter-districts et avec les départements est freinée par :

- Le nombre limité des aéronefs et les tarifs appliqués qui ne sont pas à la portée du plus grand nombre ;
- L'absence des opérations d'entretien de la voie fluviale qui ne facilite pas la navigation des unités flottantes de grandes capacités ;
- L'existence de deux goulots d'étranglement sur la voie routière : la traversée de la Motaba et de la rivière Ibenga.

### **6.12. Une immigration massive continue**

Le cycle des violences dans la sous-région ne connaît pas des moments d'arrêt depuis plus de deux décennies. Tous les pays voisins autour du département sont en perpétuels conflits. Les populations paupérisées par les incessantes guerres trouvent refuge dans le département.

### **6.13. Un processus de décentralisation inachevé**

Le département de la Likouala est une entité décentralisée qui devrait s'administrer librement. Mais, l'absence des textes d'application de différentes lois y relatives, notamment en matière de transfert des compétences, ne permet pas à la collectivité locale de s'assumer techniquement et financièrement.

### **6.14. Des principales contraintes**

Le territoire départemental présente plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- La navigabilité de l'Oubangui qui se dégrade d'année en année par manque d'entretien;
- L'absence d'un service organisé des transports qui assurerait la desserte régulière des réseaux navigable, routier et aérien ;
- Les difficultés d'approvisionnement en produits de première nécessité, y compris les produits pétroliers ;
- L'absence de l'énergie électrique capable de satisfaire la demande de l'ensemble des agents économiques ;

- Les difficultés d'approvisionnement en eau potable et absence de politique de gestion de l'eau en vue de son utilisation rationnelle ;
- L'absence d'un réseau routier fonctionnel en attendant l'aboutissement des travaux en cours ;
- L'accès non réglementé à l'Oubangui, pour toutes sortes d'activités (pêche, activités commerciales, activités agricoles aux abords) ; cette situation a des conséquences néfastes sur l'ensablement de la voie et sur la gestion durable des ressources halieutiques ;
- L'absence d'une stratégie cohérente de développement local :
- Financement de l'économie locale inadaptée ;
- Le vieillissement de la population active et désintéressement des jeunes aux activités agricoles
- La faible qualification de la main d'œuvre.

**DEUXIEME PARTIE**

**STRATEGIES D'AMENAGEMENT DU  
DEPARTEMENT DE LIKOUALA**

## CHAPITRE 7

# PROBLEMATIQUE ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT

L'analyse du territoire qui vient d'être faite montre la désarticulation qui existe d'une part, entre le potentiel économique et les conditions de sa mise en valeur, et d'autre part, entre la demande et les efforts fournis en vue de la satisfaction des besoins de la population.

Qu'il s'agisse du développement du service public, de l'amélioration des systèmes de production, de la promotion des appuis techniques et financiers concourant à la mise en place d'un tissu économique dynamique, le département de la Likouala ne semble pas avoir été préparé pour relever les défis du progrès économique et social.

Au nombre de causes à cette déplorable situation figure, entre autre, le retard de démarrage intégral du processus de décentralisation à travers lequel un début d'organisation des économies locales aurait du avoir lieu. L'absence de planification locale et la faiblesse des ressources financières n'ont pas permis de faire émerger une vision prospective concertée et une programmation soutenue mettant progressivement en œuvre les actions d'équipement, de restructuration de l'économie et de consolidation de l'unité et de la solidarité départementale.

Le schéma de développement départemental est l'outil stratégique nécessaire pour impulser la planification locale à un horizon d'au moins vingt (20) ans. C'est le cadre de référence de programmation pour le conseil départemental et pour tous les autres partenaires au développement. Il détermine la localisation des infrastructures et équipements, assure rationnellement l'affectation des espaces à usage agricole, urbain, environnemental et industriel. Il planifie le développement du service public et prend en compte les relations villes/campagnes.

Il est aussi la déclinaison des stratégies nationales tant en matière de développement économique que dans le domaine de planification spatiale.

Le schéma d'aménagement départemental a ainsi des enjeux spatiaux et économiques majeurs qui engagent la population et tous les acteurs économiques, dans le temps et l'espace. Son élaboration implique une large participation des forces vives du département pour assurer un meilleur partage de la vision dont les fondamentaux sont l'équité socio-spatiale et la dynamique économique locale.

Le schéma s'élabore dans un contexte précis où la plupart des habitants se livrent aux activités rurales pour assurer leur survie, quel que soit leur lieu de résidence (centre urbain ou campagne). L'attachement à l'économie rurale s'accompagne parfois du refus de la modernité. Tout projet à conduire dans un milieu rural devrait prendre en compte cette dimension qui a souvent été à la base des échecs. Amorcer le changement par le développement rural semble être une approche appropriée pour dynamiser l'économie départementale sans trop bousculer les habitudes. C'est, semble-t-il, le meilleur moyen de tirer parti des complémentarités entre villes et campagnes et de valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux.

Réduit pendant longtemps à la promotion des activités traditionnelles de la campagne, le développement rural est souvent confondu à la redynamisation du secteur primaire. Cette conception du développement rural a cependant évolué, passant de l'approche sectorielle vers une approche intégrée.

La nouvelle stratégie de développement rural prend en compte les activités liées à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques, du renforcement de la cohésion sociale et territoriale, de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

Dans cette optique, le concept territoire devient indissociable du développement rural. Ainsi les nouvelles approches ne divergent que sur la manière d'associer les deux concepts. Selon les cas, les stratégies de développement rural sont formulées sur la base des thématiques suivantes :

- Administration et politiques de décentralisation ;
- Approches territoriales ciblées sur les projets de développement rural ;
- Approches fondées sur l'aménagement du territoire.

L'approche administration et politiques de décentralisation est instituée en République du Congo depuis le début des années 70, avec l'instauration du pouvoir populaire. Dans ce domaine, le Congo a une expérience de plus de quarante ans qui n'a pas encore donné les fruits escomptés. Les entités décentralisées économiquement faibles n'ont pas eu les ressources suffisantes pour construire les économies locales.

L'approche territoriale ciblée sur les projets de développement est aussi une stratégie très ancienne qui se perpétue. Du projet de développement rural (PDR Pool-Plateau des années 70) aux projets de développement rural (PRODER Nord Cuvette, Cuvette-Ouest, Plateaux ; PRODER Sud Niari, Bouenza, Lekoumou et PRODER Pool, Sangha et Likouala) qui viennent de prendre fin, le Congo a toujours tenté de revitaliser les économies régionales sur la base des projets intégrés localisés sur des espaces géographiques précis.

Cette approche couramment utilisée agit sur la dynamisation des activités rurales sans lever, au préalable, les principales contraintes qui minent le fonctionnement du territoire national en général, et des espaces considérés en particulier.

Au Congo, la nouvelle vision du développement rural trouve une expression assez claire dans le schéma national d'aménagement du territoire qui associe structuration de l'espace, diversification de l'économie, décentralisation et développement local. Il s'agit d'une démarche cohérente pour aborder avec succès les questions liées au développement des infrastructures, à la croissance, au développement de l'emploi et à la préservation de l'environnement.

### 7.1. Problématique territoriale

La première partie de la présente étude analyse les milieux physiques, humains et les activités économiques du département de la Likouala.

Sur le plan physique, fort du climat équatorial, l'étude montre que les eaux de l'Oubangui qui se déversent sur une étendue d'environ 28000 km<sup>2</sup>, pendant sept mois par an, engendre une situation où forêts inondées, prairies flottantes, faune et ressources halieutiques se développent harmonieusement, sur fond des sols tourbeux. Dans cet environnement caractéristique de la zone basse du département se distinguent aussi les méandres de la Likouala aux herbes et le lac Télé. C'est la zone de pêche par excellence qui constitue un véritable gisement alimentaire.

Sur le plan humain, l'utilisation de l'Oubangui comme principale voie de communication détermine la localisation de la grande partie de la population départementale.

Plus de la moitié (62 %) de la population se trouve concentrée le long de ce couloir d'intérêt sous-régional qui s'étend sur 9000 km<sup>2</sup>, soit près de 14 % du territoire départemental.

On y trouve 125 villages, quatre (4) chefs-lieux de district et trois (3) communautés urbaines ; ce qui représente une densité moyenne de 14 localités/1000 km<sup>2</sup>. Les localités qui composent cet espace relèvent principalement des districts de Liranga, Impfondo, Bétou et celles de Dongou et Enyellé situées entre Bonzalé et Enyellé.

Les plus grandes localités urbaines du département qui s'y trouvent se sont développées à partir du transport inter Etats qui n'existe plus. La fonction économique dominante est le service public.



Le reste du territoire occupe approximativement 57000 km<sup>2</sup>, soit 86 % de la superficie totale du département. Il regroupe au total 106 villages ; ce qui correspond à environ 2 villages/1000 km<sup>2</sup>.

L'Oubangui constitue également une limite de chacun des districts du département avec la RDC, à l'exception d'Epena et de Bouanela. Cette rivière arrose donc les districts de Bétou, Enyellé et Dongou qui composent la partie continentale du département, autrement appelée plateaux oubangiens. Il s'agit d'un vaste massif forestier riche en essences forestières à haute valeur commerciale, en grands mammifères, en ressources minières.

Ces trois circonscriptions s'étendent sur 32044 km<sup>2</sup>, soit 49 % de la superficie du territoire départemental. Elles réunissent ensemble 68428 habitants, représentant moins de 45 % de la population de la Likouala.

Depuis le début des années 2000, il s'y exécute les activités liées à l'exploitation forestière, à la préservation de la biodiversité et aux prémices d'extraction minière. L'économie extractive s'accompagne de l'industrialisation qui impulse localement une nouvelle dynamique économique.

Par ce biais, la reconquête économique du massif forestier nord, nord-ouest est largement amorcée en même temps que s'opère l'ouverture des voies terrestres vers le Cameroun, Ouessou et la Centrafrique. Ce qui tranche avec l'économie de service qui prévaut à l'est, au centre et au sud du département.

De manière générale, l'économie locale est essentiellement une économie de cueillette. En dehors des activités agricoles, la survie, voire l'industrie extractive s'organise autour du prélèvement des ressources naturelles. La pêche, la chasse, la récolte des produits forestiers non ligneux, l'exploitation forestière et minière constituent les formes de cueillette les plus courantes. En raison de leur forte monétarisation, ces activités débouchent parfois sur des prélèvements massifs qui compromettent la régénérescence des ressources. Cette économie a deux composantes : la partie relevant du secteur moderne tirée par l'exploitation forestière et l'économie paysanne de subsistance qui dégage des faibles surplus. Pour satisfaire les besoins de la population on recourt aux importations.

L'économie locale est de plus en plus extravertie. La Likouala dépend des importations de plusieurs ordres : i) les produits du cru en provenance de la RDC, de la RCA, du Cameroun, du Tchad et parfois du Soudan ; ii) les produits manufacturés ayant comme source

d'approvisionnement principale Brazzaville, et dans une moindre mesure le Cameroun, la RCA et la RDC.

Le territoire départemental souffre de l'enclavement. L'accès au département et la circulation intérieure sont confrontés à l'insuffisance et au mauvais état des voies de desserte.

La précarité et l'insuffisance des moyens de transport constituent un autre handicap qui limite les trafics plus importants.

En dépit de l'existence à Impfondo des infrastructures aéroportuaires de bonne qualité, l'insuffisance des aéronefs et la mauvaise organisation du service de transport ne facilitent pas le fonctionnement du dispositif multimodal en place : air-eau-terre.

De ce qui précède, il ressort que le département de la Likouala est à la fois un foisonnement de richesses naturelles, un milieu naturel sensible et un espace qui fait face à de nombreuses contraintes.

### **7.1.1. Atouts économiques**

Les potentialités économiques sont nombreuses. On note particulièrement que :

- Le département de la Likouala présente dans son ensemble un climat très favorable aux activités de l'homme. Les totaux pluviométriques annuels de plus de 1600 mm d'eau favorisent le bon développement des arbres fruitiers et des cultures vivrières à cycles courts (arachide, manioc, maïs...) et des cultures industrielles (palmier à huile, caféier et cacaoyer). Dans cette zone, la saison sèche au sens écologique n'existe pas. L'eau est en permanence dans le sol. Ce qui revient à dire que les plantes ne peuvent pas souffrir de stress hydrique.
- La forêt dense qui recouvre la presque totalité du territoire regorge des essences à haute valeur commerciale, en cours d'exploitation ;
- L'important réseau hydrographique détermine à la fois une vaste zone de pêche et un réseau de communication naturelle interdistricts, entre les départements et avec les pays voisins ;
- L'Oubangui naturellement fait partie du couloir de transit multimodal (fer-eau) reliant le port de Pointe-Noire à Bangui, en passant par Brazzaville. C'est la principale voie d'accès des biens et des personnes dans la Likouala ;
- La présence d'une faune riche en grands mammifères a donné lieu à la création de deux réserves, à savoir : la réserve faunique de Nouabalé Ndoki et la réserve communautaire du lac Télé ;

- Quelques ressources minières identifiées sont en cours d'exploitation artisanale (diamant, or, géo-matériaux, argile) ; on signale par ailleurs l'existence des indices de pétrole à Liranga ;
- La terre est favorable au développement agricole, mais à certains endroits des aménagements préalables sont nécessaires pour assurer une gestion rationnelle de l'eau ;
- La position géographique du département est stratégique au sein de la sous-région. Cet espace dispose de deux voies d'intégration sous-régionale ; le corridor terrestre Ouesso-Bangui qui rejoint la transafricaine en RCA et l'Oubangui qui fait déjà partie du Commission internationale Congo, Oubangui, Sangha (CICOS).

L'utilisation actuelle de cet important potentiel donne lieu à l'émergence de quelques foyers de production.

Sur le plan agricole, il n'existe pas de différence notable entre les districts. La production vivrière est la même partout. Seules les cultures de rente, notamment le palmier à huile, le cacao, le paddy et le soja ne sont pas pratiquées partout.

- Betou : maïs, manioc, soja, paddy, agrumes ;
- Enyllé : manioc, maïs, banane, palmier à huile, agrumes ;
- Dongou : manioc, maïs, banane, cacao, palmier à huile, agrumes ;
- Impfondo : manioc, maïs, banane, palmier à huile, cacao, agrumes ;
- Epena : manioc, maïs, cacao, agrumes ;
- Bouanela : manioc, cacao sur rares terres fermes, agrumes ;
- Liranga : manioc, maïs, banane et agrumes.

Le département produit deux variétés de maïs : la jaune et la blanche qui servent à la fabrication du « lotoko » (boisson alcoolisée fabriquée localement).

Sur le plan de la pêche, quatre zones sont identifiées :

- Le bassin de la Likouala aux herbes regroupant les districts d'Epena et de Bouanela ;
- Le bassin de l'Oubangui constitué des districts de Liranga, Impfondo, Dongou et Bétou ;
- La réserve communautaire du lac Télé qui fait l'objet d'une protection ;
- Le bassin de la Motaba et de l'Ibenga.

Sur le plan de l'exploitation forestière, le nord du département compte huit sociétés forestières qui exploitent et transforment le bois. La forêt est répartie en :

- Zone de production : concerne huit sociétés forestières installées dans les districts de Bétou, Enyllé, Dongou et Epena ;
- Zone protégée : Parc national de Nouabale Ndoki ;

Sur le plan de l'exploitation minière, les principales zones d'exploitation artisanale sont :

- Impfondo : argile et géo matériaux ;
- Dongou : géo matériaux et diamant ;
- Enyellé : diamant, géo matériaux et or ;
- Epena : argile, diamant et or ;
- Bouanela : argile, diamant ;
- Liranga: diamant.

Une bonne partie des ressources naturelles fait déjà l'objet d'une exploitation. Le département dispose donc des réels atouts facilement valorisables.

### 7.1.2.Principales contraintes

Les principales contraintes qui freinent le développement des initiatives économiques dans le département sont :

L'enclavement qui se manifeste sous plusieurs formes :

- La navigabilité de l'Oubangui rendue difficile par le manque d'entretien de la voie. L'ensablement continu du lit du fleuve ne facilite pas la navigation des bateaux ;
- Les transporteurs utilisent des unités flottantes de faible tonnage et de qualité précaire ;
- Les infrastructures aéroportuaires sont de bonne qualité. Mais, une seule société assure au maximum deux vols par semaine ; l'absence d'un avion cargo est un handicap pour le transport des pondéreux ;
- Le réseau routier ne fonctionne que partiellement ; les travaux en cours ouvrant le département à Ouesso sont encore loin de prendre fin ; la circulation inter districts est difficile ;
- Les voies navigables qui devraient permettre d'assurer les communications intérieures souffrent du manque d'un service organisé d'entretien et des transports.
- Les difficultés d'approvisionnement en produits divers, y compris les produits pétroliers ;
- Les difficultés d'approvisionnement en eau potable et absence de politique de gestion de l'eau en vue de son utilisation rationnelle ;
- Un réseau de télécommunication peu fiable.

L'énergie électrique médiocre en quantité en qualité est ressentie dramatiquement par les ménages, les commerçants, les artisans et les grandes entreprises. Les capacités de production installées sont faibles et ne concernent que quelques localités où la SNE n'assure pas la fourniture régulière.

Des opportunités d'affaires sont ainsi bloquées. L'utilisation des générateurs privés est découragée par le prix exorbitant du carburant. Les sociétés forestières sont obligées d'investir lourdement pour faire fonctionner leurs unités de transformation.

La faible qualification de la main d'œuvre due à un secteur éducatif défaillant. L'enseignement général occupe 32652 élèves en 2012, soit 21 % de la population départementale. En 2012-2013, l'enseignement technique et la formation professionnelle regroupent ensemble 923 apprenants autour des métiers plus liés à l'artisanat urbain qu'aux activités forestières ou rurales. Les sociétés forestières qui s'installent recourent aux pays voisins pour combler les besoins en personnel qualifié.

L'absence d'une stratégie cohérente de développement local impose à la collectivité locale de la Likouala de travailler à vue. Les actions menées n'intègrent pas une vision d'ensemble. Les effets d'entraînement attendus sont peu perceptibles.

Le financement de l'économie locale est inadapté. En dehors des programmes de développement soutenus au niveau national, les appuis financiers au niveau des acteurs privés sont confrontés à plusieurs difficultés : modicité des montants alloués, conditions d'accès contraignants, nature des crédits incompatibles aux activités rurales, etc.

Le vieillissement de la population active et le désintéressement des jeunes aux activités agricoles sont caractéristiques du milieu rural. La pénibilité des travaux agricole et leur faible rentabilité poussent les jeunes à l'exode rural. Les actifs du secteur vieillissent sans relève. La plupart des champs de cacao encore exploitables ne sont pas récupérés par une jeunesse complètement désintéressée.

### **7.1.3. Menaces**

L'atout caractéristique du département est la diversité de ses ressources environnementales, notamment une faune composée de rares espèces strictement protégées et qui sont l'objet de convoitises, un potentiel hydrique exposé aux aléas des changements climatiques, un important potentiel halieutique qui fait vivre la grande partie de la population. Les pratiques actuelles de l'homme ne sont pas de nature à en assurer la protection. Parmi les menaces, on cite :

- 1) La pratique des activités agricoles et le prélèvement du bois de chauffe le long de l'Oubangui accélère le phénomène d'ensablement observée pendant la période d'étiage.
- 2) l'accélération de la désertification aux portes de ce cours d'eau et les effets du changement climatique contribuent à la baisse sensible du niveau des eaux et par conséquence la réduction considérable du temps de navigation.

- 3) Les pratiques illicites de pêche sont courantes (utilisation des produits chimiques et de filets à petites mailles); ce qui ne manque pas d'effet sur la gestion durable des ressources halieutiques.
- 4) Les voies terrestres en cours d'ouverture dans la partie nord-ouest du département traversent la zone du parc national de Nouabalé Ndoki avec tous les risques de braconnage.

Au regard de l'état actuel du département de la Likouala, l'approche fondée sur l'aménagement du territoire semble appropriée pour venir à bout des dysfonctionnements observés. Le territoire départemental a effectivement besoin :

- d'être structuré pour le rendre attractif et producteur des richesses ;
- d'une économie diversifiée génératrice d'emplois ;
- d'une auto prise en charge des questions liées au développement local à travers un processus de décentralisation soutenu techniquement et financièrement;
- d'être préservé de toutes les actions tendant à détruire l'environnement.

Cette approche stratégique doit nécessairement permettre :

- d'impulser la planification locale comme moyen indispensable de création et de gestion des infrastructures de base, de jeter les bases d'une activité économique génératrice de la valeur ajoutée et pourvoyeuse d'emplois, d'affermir les relations entre villes et campagnes d'une part, et entre zones de production et marchés d'autre part;
- d'impliquer tous les acteurs de développement et toutes les parties du territoire départemental à la nouvelle dynamique économique.

## CHAPITRE 8

# FORMULATION D'UNE VISION DU DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2035

La formulation de la vision à long terme du développement dépend des grands choix tels qu'ils sont proposés au niveau national, à savoir : la modernisation et l'industrialisation du pays.

Dans le cadre de la diversification de l'économie, le plan national de développement (PND 2012-2016) propose la mise en œuvre d'une stratégie d'industrialisation par grappes. Il définit ainsi sept grappes devant faciliter la production et la transformation de richesses ; ce sont :

- Grappe agriculture et chaîne agroalimentaire ;
- Grappe forêt et industries de transformation et de commercialisation de bois ;
- Grappe mines et hydrocarbures ;
- Grappe bâtiments et matériaux de construction ;
- Grappe tourisme et hôtellerie ;
- Grappes services financiers

La modernisation et l'industrialisation du pays constituent donc la base de définition du devenir du développement rural dont la redynamisation contribue durablement à la croissance, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Dans cette optique, les grandes orientations sur l'industrialisation visent à :

- Consolider, diversifier et augmenter les capacités des industries existantes ;
- Industrialiser par l'agriculture qui doit passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture moderne ;
- Industrialiser par la transformation locale des ressources naturelles ;
- Industrialiser par la structuration de l'offre locale du tourisme ;
- Créer les zones économiques industrielles spécialisées dans les exportations ;
- Créer les conditions de l'émergence d'une industrie lourde.

Dans la Likouala, cette stratégie n'est réalisable que partiellement. La grappe forêt a des assises solides qui peuvent être renforcées. La Likouala et la Sangha produisent déjà l'essentiel de bois exporté et transformé.

Le potentiel est énorme dans les domaines agricoles, des bâtiments et matériaux de construction, du tourisme et de l'hôtellerie, mais les conditions de leur exploitation industrielle ne sont pas encore réunies.



Au stade actuel de développement local du département, les ambitions nationales ne peuvent être concrétisées que de manière progressive en commençant par la création de la richesse avant d'envisager la transformation.

Le futur possible réalisable au niveau départemental, tout en s'inscrivant dans la dynamique de la modernité consiste à **faire de la Likouala un cadre de vie attractif, respectueux de l'environnement et créateur des richesses.**

## 8.1 Choix des domaines d'intervention

La matérialisation de cette vision est une option multidimensionnelle qui s'appuie sur des domaines d'intervention précis. Elle implique également la définition de la nature des richesses à promouvoir, leur forme d'organisation et les mesures d'encadrement technique et financier.

A cet effet, l'analyse territoriale a mis en évidence quelques activités courantes, exploitables durablement en vue de donner au département les moyens de produire la richesse et de diversifier son économie. Ce sont : la pêche, l'agriculture et l'élevage, l'artisanat, le tourisme, l'exploitation forestière et minière dont la dynamisation dépend de la mise en place d'un environnement propre à favoriser l'implantation des services techniques, financiers, des activités de conservation et de transformation des produits locaux. Dans cette perspective, les secteurs majeurs à promouvoir peuvent être répartis en deux groupes : les secteurs de croissance et les secteurs d'appui à la croissance.

### 8.1.1. Secteurs de croissance

Les secteurs de croissance sont appelés à créer la richesse. On range dans ce groupe les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et du tourisme et des mines. Il faut les organiser en tenant compte des orientations suivantes :

- 1 **Agriculture:** Augmenter durablement la production agricole et contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire en assurant :
  - la relance des cultures industrielles (cacao, café, palmier à huile) ;
  - la promotion des périmètres agricoles aménagés et l'intégration des activités agricoles, d'élevage et piscicoles ;
  - la promotion des actions de conservation, de conditionnement et de transformation ;
  - l'amélioration des systèmes de production agricole ;
  - la formation-insertion des jeunes agriculteurs ;
  - l'implication des acteurs privés à la production agropastorale ;
  - L'organisation de la recherche.



**2 Elevage :** Améliorer qualitativement et quantitativement la production animale en s'orientant vers :

- L'aménagement des espaces de pâturage et la production de l'aliment de bétail ;
- L'intensification de la production ;
- L'assurance d'une meilleure couverture de la santé animale ;
- La construction des structures d'abattage et de mise en quarantaine ;
- Le renforcement des capacités des acteurs du secteur.

**3 Pêche :** Améliorer et diversifier les activités de pêche

- Exploitation des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Aménagement des pêcheries et réglementation des zones de pêche
- Organisation des communautés de pêche ;
- Promotion des structures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits de pêche ;
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur.

**4 Forêt:** Valoriser les produits forestiers

- Organisation de l'apiculture
- Création des petites scieries dans les grands centres pour satisfaire la demande locale en bois d'œuvre ;
- Assurer une représentation des entreprises au niveau de la capitale départementale ;
- Encourager les banques locales à travailler avec les entreprises forestières et créer les conditions d'un financement adapté de l'économie départementale.

**5 Tourisme:** Valoriser le potentiel touristique

- L'aménagement des sites et la création des voies d'accès ;
- Création du parc hôtelier.
- Travailler en synergie avec le FIPAC pour mieux vendre l'image du département.

**6 Mines et hydrocarbures :** Valoriser le secteur minier

- Organisation de la prospection et de la recherche minière ;
- Appui aux artisans miniers.

**7 Artisanat :** faire de l'artisanat une activité motrice de l'économie locale

- Auto-organisation de la profession ;
- Identification et promotion des créneaux capables de contribuer à la croissance ;
- Renforcement des capacités des acteurs, notamment dans les techniques de valorisation des terres rares disponibles (argile) ;
- Appui à la création des PME/PMI.

### **8.1.2. Secteurs d'appui à la croissance**

On range dans cette catégorie les secteurs suivants qui contribuent à l'amélioration de la production : transport, énergie électrique, industrie, commerce, le foncier. L'appui à la croissance est assuré grâce à l'implantation et la dynamisation des secteurs sus-indiqués.

- 1 Le transport** ; Garantir la circulation des personnes et des biens à travers :
  - L'entretien permanent des voies terrestres, navigables et aériennes ;
  - L'amélioration qualitative et quantitative de l'offre de transport, notamment en termes d'unités flottantes, d'aéronefs et des camions ;
- 2 L'énergie électrique** ; approvisionner le département en énergie électrique suffisante et à des coûts accessibles pour tous
  - Renforcer la capacité de production et de transport de l'électricité ;
  - Assurer et intensifier l'électrification rurale en utilisant toutes les formes d'énergie renouvelable
- 3 L'industrie** ; Mettre en place un secteur industriel départemental
  - Identification et évaluation des ressources transformables ;
  - Développement des filières de production.
  - Développement du partenariat secteur public/secteur privé ;
  - Production de l'aliment de bétail.
- 4 Le foncier** : Constituer progressivement le domaine foncier du département
  - Acquisition des terres et constitution des réserves foncières ;
  - Sécurisation du domaine foncier acquis sous forme de titre foncier ;
  - Aménagement des terres en vue de leur utilisation durables aux multiples fins économiques ou sociales.
- 5 Commerce** : Promouvoir un secteur commercial dynamique, vecteur de la croissance économique départementale
  - Promouvoir le commerce extérieur et faciliter les échanges avec les pays voisins ;
  - Améliorer le climat des affaires et promouvoir le dialogue avec les acteurs du secteur informel ;
  - Contribuer au renforcement des capacités des commerçants ;
  - Améliorer la politique d'approvisionnement du marché départemental ;

- Combattre la fraude commerciale et la spéculation sur les prix ;
- Soutenir et développer l'entrepreneuriat local dans le domaine du commerce, en général, et dans le secteur des services en particulier.

Ces activités reposent sur un immense potentiel naturel dont la valorisation rationnelle peut faire des secteurs concernés, la base de l'industrie locale. Mais leur rentabilisation est fortement dépendante du développement des infrastructures économiques et sociales, de l'électrification du territoire départemental, de la maîtrise de l'eau, du domaine foncier et de l'implantation d'un réseau de services techniques et financiers. Les efforts à fournir s'orientent, notamment vers:

- La transformation de produits locaux : le bois et les produits de pêche ;
- L'organisation de l'agriculture et de l'élevage dans un cadre approprié tenant compte à la fois de la nécessité d'améliorer la productivité et de limiter la destruction de l'environnement;
- L'amélioration de l'habitat tant du point de vue organisationnelle que sur le plan de la modernisation des habitations ;
- La valorisation des matériaux locaux de construction;
- La promotion touristique ;
- Le maillage du département en infrastructures et équipements.

Ces choix expriment nettement la volonté de rompre avec les tendances qui découlent de l'analyse du territoire départemental. L'option pour un scénario de développement équilibré est vraisemblablement inévitable.

### 8.2. Choix du scénario

La structuration de l'espace dépend du choix stratégique à faire entre le développement du territoire qui renforce les tendances actuelles (scénario tendanciel) et une option de rupture en vue d'un rééquilibrage du développement du territoire (scénario de développement équilibré).

Le scénario tendanciel est celui qui prévoit l'évolution future du territoire dans le sens du renforcement des grandes tendances observées sans trop les infléchir. Il organise la structuration et le développement de l'espace en répondant aux besoins des populations sur la base de la localisation actuelle du plus grand nombre et de la viabilité économique de certaines entités. Ce scénario consiste à dynamiser les portions du territoire bénéficiant déjà des atouts économiques et sociaux et à minimiser les actions liées à la mise en valeur du reste du territoire.

Dans le département de la Likouala, un tel scénario contribue au renforcement de la polarisation le long de l'Oubangui et va à contre courant des efforts en cours en vue de la mise en valeur des ressources naturelles du nord, nord-ouest.

Dans tous les cas, si des mesures en vue de l'entretien régulier de l'Oubangui ne sont pas prises, les migrations des populations vers le nord peuvent s'accélérer, au risque de créer de nouveaux déséquilibres spatiaux. D'où la nécessité d'opter pour une stratégie plus cohérente d'aménagement du territoire qui prend en compte les tendances actuelles et l'urgence d'impulser le développement dans l'ensemble du département. C'est le scénario de développement équilibré qui permet d'atténuer les handicaps propres à chacune des composantes du territoire départemental et à mettre leurs atouts en valeur.

La stratégie globale s'insère dans une démarche de reconquête du territoire où l'armature urbaine a la vocation d'assurer une meilleure structuration de l'espace par la distribution équilibrée du fait urbain.

Ces agglomérations contribuent à la valorisation des potentialités du département en raison des rôles que celles-ci sont appelées à jouer sur le plan des transports, de l'environnement technique, financier et commercial. Le but à atteindre est l'interdépendance entre les bassins de production et les établissements humains de sorte que l'importance des principaux centres urbains soit déterminée par la nature des fonctions exercées vis-à-vis de l'espace desservi et du système des liaisons développées.

Dans cette perspective, la stratégie d'aménagement consiste à assurer à la fois le développement urbain et le développement rural. Elle définit les grands axes sur lesquels il faut s'appuyer pour inverser à terme les grandes tendances.

## CHAPITRE 9

# GRANDS AXES STRATEGIQUES

L'architecture du territoire proposée est un choix qui tient compte de la situation actuelle du département pour créer un devenir plus cohérent, organisé autour des valeurs de solidarité, de cohésion nationale et d'intégration sous-régionale. Elle crée les conditions de fonctionnement adéquat du territoire départemental en vue de le rendre économiquement performant, naturellement vivable et socialement attrayant. L'attractivité et la compétitivité sont les deux orientations majeures qui ont présidé au choix de la recomposition de cet espace autour des préoccupations suivantes :

- Intégration du département dans la dynamique nationale ;
- Décloisonnement du territoire départemental ;
- Organisation des espaces économiques de développement appuyée sur un réseau des villes ;
- La préservation de l'environnement ;
- L'intégration sous-régionale ;
- L'organisation des échanges.

### 9.1. Rappels des options nationales d'aménagement et de développement du territoire

La stratégie de développement du département de la Likouala s'élabore au moment où la politique nationale d'aménagement du territoire est déjà mise en place. Le schéma national d'aménagement du territoire en fixe les grandes options.

Elaboré avec la volonté de rompre avec la concentration de plus de 2/3 de la population nationale entre Brazzaville et Pointe noire, le SNAT définit les nouvelles orientations en vue d'une occupation plus équilibrée du territoire national.

Dans cette optique, les espaces du centre et du nord de la république particulièrement font l'objet d'une reconquête volontariste orientée vers le développement concomitant des infrastructures, de l'armature urbaine et des activités économiques. Ainsi, les localités d'Oyo/Ollombo, Owando, Ouesso et Impfondo sont érigées en métropoles d'équilibre pour structurer leur département respectif auxquels on assigne aussi des fonctions économiques précises.

Le département de la Likouala polarisé autour d'Impfondo est réparti en deux zones d'aménagement où il est précisé, en fonction des potentialités du milieu, des secteurs prioritaires à encourager (voir tableau n° 50).

Tableau 51: Zones d'aménagement de la Likouala (SNAT)

Zone d'aménagement et Pôles de développement	Situation environnementale	Activités à promouvoir
<p>Zone d'aménagement de l'Oubangui</p> <p>Pôles de développement</p> <p>Impfondo : métropole d'équilibre ;</p> <p>Epena : pôle intermédiaire ;</p> <p>Dongou : pôle secondaire ;</p> <p>Bouanela : pôle secondaire</p>	<p>Zone lacustre très basse d'environ 28000 km<sup>2</sup>, marécageuse et inondable sept mois par an ; elle est alimentée par deux grands cours d'eau : l'Oubangui et la Likouala aux herbes ; Existence des forêts inondées et des prairies flottantes</p> <p>Présence d'un grand lac de 30 km<sup>2</sup> de superficie qui est à la base de la création de la réserve communautaire du lac Télé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche et pisciculture ;</li> <li>• Tourisme ;</li> <li>• Riziculture ;</li> <li>• Exploitation forestière saisonnière</li> </ul>
<p>Zone d'aménagement forestier de la Motaba ;</p> <p>Pôles de développement</p> <p>Enyellé : pôle intermédiaire ;</p> <p>Bétou : pôle transfrontalier ;</p> <p>Boyélé : localité frontalière ;</p>	<p>Zone des plateaux présentant aussi quelques parties inondables ;</p> <p>Présence d'un massif forestier en cours d'exploitation ;</p> <p>Existence du parc national de Nouabalé Ndoki (4000 km<sup>2</sup>) ;</p> <p>Zone d'exploitation artisanale du diamant ;</p> <p>Présence des voies terrestres d'ouverture du département au Cameroun, à la Centrafrique et à Ouesso</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation forestière ;</li> <li>• Industrie de transformation du bois ;</li> <li>• Tourisme ;</li> <li>• Pisciculture ;</li> <li>• Culture de rente ;</li> <li>• Extraction de diamant</li> </ul>

Le SNAT fait de la préservation de l'environnement et du maintien de la ressource forestière des critères de premier plan. En conséquence, sur 66044 km<sup>2</sup> que compte le département, l'espace réservé aux activités agricoles est évalué à 700 km<sup>2</sup>, soit à peine 1% du territoire départemental.

L'unification et l'équipement du territoire est l'un des volets essentiels de la politique d'aménagement du territoire qui consiste à mailler le pays en infrastructures de transport, des télécommunications, de production et de transport de l'électricité. C'est l'étape fondamentale qui prépare le territoire à l'intégration sous-régionale sur la base des orientations suivantes :

- Affirmer la fonction de transit du Congo ;
- L'intégration économique sous-régionale ;

- L'interconnexion des lignes des télécommunications et de la fibre optique ;
- L'interconnexion des réseaux électriques du Congo avec les pays voisins.

A ce titre, le département de la Likouala qui occupe une position charnière au sein de la CEMAC et de la CEEAC est le couloir de passage de trois lignes d'intégration sous-régionale suivantes:

- La voie navigable Congo-Oubangui ;
- La voie terrestre Brazzaville-Ouesso-Bangui ;
- La ligne à haute tension Ouesso-Bangui- Ndjamena.

L'espace Likouala est donc un grand bassin transfrontalier de développement où le Congo, la RDC et la RCA peuvent développer ensemble des stratégies transfrontalières autour des régions voisines.

En résumé, l'aménagement et le développement du territoire national comportent six grandes composantes.

- 1 L'unification et équipement du territoire pour assurer le maillage du pays en
  - Réseau de transport multimodal d'intégration nationale et sous-régionale ;
  - Réseau des télécommunications et en fibre optique ;
  - Réseau de production et de transport de l'électricité.
- 2 La reconquête économique qui définit les conditions de mise en valeur durable des ressources, notamment :
  - La préservation de l'environnement ;
  - Le choix des secteurs économiques majeurs : l'exploitation forestière, les industries extractives, l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'agro-industrie, la valorisation des ressources hydriques et le tourisme ;
  - La promotion des secteurs économiques d'appui constitués d'un réseau des services publics, techniques et financiers
- 3 L'organisation de l'espace en :
  - Cinq grands ensembles naturels : la frange côtière, les forêts du sud Congo, le vaste ensemble central à vocation agricole, les pâturages de l'ouest des plateaux, la grande zone forestière du nord Congo ;
  - Onze zones d'aménagement du territoire
- 4 La définition d'une nouvelle armature urbaine organisée en 4 niveaux hiérarchiques :
  - Une armature urbaine principale comprenant 2 métropoles de référence, sept métropoles d'équilibre et cinq pôles départementaux ;
  - Une armature urbaine secondaire composée de 15 pôles intermédiaires, 17 pôles frontaliers et 16 pôles secondaires ;
  - Une armature rurale de 41 communautés rurales dont 26 chefs-lieux de district et 15 pôles ruraux spécifiques
  - L'armature villageoise ;



- 5 Les politiques frontalières ayant permis le découpage du territoire en périmètres transfrontaliers et en sept bassins transfrontaliers de développement parmi lesquels le bassin transfrontalier du haut Oubangui qui se trouve à la rencontre de trois pays : le Congo, la RDC et la RCA ;
- 6 Les outils de la politique d'aménagement du territoire comprenant :
  - Les outils institutionnels autrement appelés organes de concertation ;
  - Les documents juridiques de la politique d'aménagement du territoire (loi d'orientation, code d'aménagement du territoire) et les documents d'application desdites lois ;
  - Les outils financiers.

## 9.2. Options d'aménagement départemental

Les options locales d'aménagement sont définies en fonction de la vision projetée. Celles-ci portent sur la restructuration cohérente du département en s'appuyant sur 7 volets essentiels :

- L'organisation du territoire en foyers économiques en s'appuyant sur les secteurs : forestier, agricole, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, des mines, de l'artisanat, du tourisme et des services d'appui économique ;
- La promotion d'une armature urbaine équilibrée et organisée en pôles de développement qui, en tant que centres de regroupement de certaines infrastructures économiques et sociales, permettent d'assurer la pénétration des services sur toute l'étendue du territoire ;
- L'unification et l'équipement du territoire qui consistent à développer les infrastructures économiques, de transport, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que celles liées à la production et au transport de l'électricité ;
- La protection de la biodiversité et la préservation de l'environnement qui constituent ensemble un principe fondamental devant prévaloir dans toutes les actions de mise en valeur du territoire et des ressources naturelles ;
- La consolidation de la décentralisation en assurant aux organes élus les appuis techniques et financiers nécessaires pour tenir le pari de la planification locale ;
- La promotion d'une politique frontalière pour mieux gérer le potentiel commun, organiser les échanges et développer des synergies permettant de coordonner les actions de création d'infrastructures mutuellement bénéfiques ;
- Les mécanismes d'appui et de mise en œuvre du schéma départemental.

### 9.2.1. Organiser le territoire en foyers économiques

L'organisation du territoire en foyers économiques est guidée par la nécessaire intégration de l'ensemble du département à la dynamique économique locale. L'association de tous les foyers économiques vaut non seulement pour le développement des services, des activités



industrielles mais également pour la dynamisation des activités agricoles, de pêche, du tourisme, de l'artisanat et la gestion rationnelle des ressources hydrauliques.

Le découpage à proposer tient compte à la fois des orientations nationales en rapport avec l'existence de deux zones d'aménagement du territoire dans le département, de l'existence d'un ministère qui s'occupe de l'économie fluviale, de la situation charnière du département non seulement avec la RDC et RCA, mais avec la CEEAC et la CEMAC ainsi que de la diversité économique du territoire départemental.

L'analyse du territoire départemental a permis, en effet, de mettre en évidence un potentiel naturel diversifié et suffisant pour mener durablement les activités suivantes : l'agriculture, l'élevage, la chasse, la cueillette, la pêche, l'artisanat, le commerce général, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, la gestion des ressources hydrauliques, la préservation de la biodiversité et le tourisme.

En fonction de la localisation des ressources naturelles, il a été possible de réaliser une cartographie cohérente des foyers économiques qui tiennent compte des spécificités environnementales, sociales et juridiques. Sans remettre en cause, l'organisation en zone d'aménagement du territoire, la présente analyse intègre certaines spécificités géographiques, administratives, et économiques pour déterminer trois grands foyers économiques, à savoir : l'Oubangui, la Likouala aux herbes et le massif forestier du nord.

En relation avec la priorité accordée par le SNAT à la préservation de la biodiversité et au maintien de la ressource forestière, il est apparu indispensable de faire émerger l'idée relative à la constitution des réserves foncières pour plusieurs raisons :

- 1) Le maintien de la ressource forestière ne peut pas se faire si les secteurs autres que forestiers à promouvoir ne disposent pas des espaces connus. L'extension anarchique des villes et l'ouverture continue des champs ne sont pas de nature à préserver la ressource forestière.
- 2) L'une des orientations du SNAT en matière de développement agricole limite la superficie à consacrer à cette activité à 700 km<sup>2</sup>

Vraisemblablement, dans un département habitué à l'agriculture extensive, la mise en pratique de cette mesure semble contraignante. Pourtant, avec le développement technologique actuel et la situation de pénurie en terres exondées où se trouvent certaines parties du territoire départemental, il est possible de produire sur des étendues de terres réduites en maîtrisant l'eau et la fertilisation biologique. Cette disposition pousse à la création des périmètres aménagés qui permettent non seulement de sédentariser les activités, mais également d'améliorer significativement la productivité, tout en assurant l'utilisation durable de la ressource terre.

Les réserves foncières offrent à la collectivité locale des terres mobilisables au moment voulu, pour un intérêt précis, sans empiéter sur les droits d'une tierce personne.

L'extension planifiée des villes en dépend tout comme la mise à la disposition des terres pour des intérêts multiples : projets d'intérêt économique, social ou culturel.

Le tableau ci-après présente les principaux foyers économiques, les activités à promouvoir et les pôles de développement concernés.

Tableau 52: Foyers économiques

N°	Foyers économiques	Activités à promouvoir	Pôles de développement
1	Foyer économique de l'Oubangui	Pêche ; Navigation et entretien de la voie ; Transport et construction des infrastructures portuaires ; Tourisme ; Commerce transfrontalier ; Exploitation forestière ; Transformation industrielle du bois ; Agriculture et élevage industrie..consitution des réserves foncières ; périmètres aménagés.	Liranga ; Impfondo ; Dongou ; Bétou ; Ngondala ; Boyélé
2	Foyer économique de la Likouala ,aux herbes	Préservation de la biodiversité ; Tourisme ; Pêche ; aquaculture ; culture de paddy ; Pêche et Production aquacole ; Valorisation des terres argileuses ; Petite production vivrière, Constitution des réserves foncières..	Epena ; Bouanela ; Dzeke ; Ebambé ; Mougouma Balli ; Mokengui
3	Foyer industriel du massif forestier du nord	Exploitation forestière ; tourisme Transformation industrielle du bois ; Exploitation artisanale du diamant ; préservation de la biodiversité.	Enyellé ; Mokabi Lola ; Makao ; Ipendja ; Ibenga ; Lopola.
4	Foyers agricoles de développement	Périmètres aménagés : Agriculture, élevage et agro-industrie	Impfondo, Enyellé, Bétou, Makao et Dongou
5	Réserves foncières multifonctionnelles	Terres de développement urbain et périurbain; Implantation des projets divers.	Toute l'armature urbaine principale et secondaire

Ce zonage n'exclut pas l'implication des paysans qui agissent sur les terres sous régime coutumier. Un programme d'encadrement et d'encouragement à la création des plantations industrielles sera mené pour générer, à moyen ou long terme, une production traitable localement.

Carte 14: armature urbaine et foyers économiques

#### **9.2.1.1. Le foyer économique de l'Oubangui**

L'Oubangui est avant tout un affluent du fleuve Congo. Il est en même temps une des limites du Congo avec la RDC. Cet impressionnant cours d'eau couramment assimilé à un fleuve est navigable sept mois sur douze. Il est un véritable phénomène naturel qui détermine la vie des populations dans une bonne partie de la Likouala. Pendant longtemps, il a fait partie du couloir de transit reliant Pointe-Noire, Bangui et Ndjamena. A travers cette voie, le Congo, la RCA et le Tchad assuraient les échanges au sein de la sous-région et avec les pays outre atlantiques. Le transport présente encore un intérêt vital pour les populations riveraines dont celles de la Likouala.

L'Oubangui est également un marché permanent entre la RDC, la RCA et le Congo. Les marchés forains organisés le plus souvent sur sa rive droite ou parfois dans le lit de la rivière sont nombreux. C'est aussi une zone de pêche librement accessible aux populations riveraines, quelle que soit leur nationalité. C'est un espace non réglementé où l'utilisation des produits chimiques et des filets de petites mailles sont courantes avec tous les risques de décimation de la ressource halieutique.

Actuellement, l'économie de l'Oubangui est régie par un ministre délégué en même temps qu'il fait partie de la CICOS qui est un outil de la CEEAC chargé de gérer les eaux du bassin du Congo. Il s'agit d'un espace à multiples statuts où sur beaucoup de plans, le départemental ne peut pas intervenir seul.

L'Oubangui est aussi véritablement un bassin transfrontalier de développement polarisé par les localités de Bangui et Mougoumba en RCA, de Bétikoumba,, Bétou, Dongou, Liranga et Impfondo au Congo, de Bomongo, Bongandji, Irébu, Libengue et Dongo en RDC ; les activités à promouvoir sont : la pêche, l'entretien de la voie, le transport et le commerce transfrontalier.

#### **9.2.1.2. Le foyer économique de la Likouala aux herbes**

Le foyer économique de la Likouala intégrant le lac Télé est une autre particularité environnementale qui se développe autour de la Likouala aux herbes. C'est l'une des zones les plus humides du Congo où les déplacements se font essentiellement par pirogue. En dehors de quelques villages qui sont situés le long de l'axe Impfondo-Epena asphalté, la plupart des localités sont d'accès difficile. Epena et Bouanela en constituent les principaux pôles de développement.

Cette partie du territoire départemental est presque totalement inondable. Les terres cultivables sont rares. Pendant les cinq mois de ralentissement des pluies, l'eau se retire significativement de plusieurs endroits savaniques. Ce qui rend possible la culture des spéculations vivrières à cycle court. La culture de paddy y pousserait bien.

A partir du lac Télé, un tout autre accident naturel, il a été constitué la réserve communautaire du lac Télé pour assurer la protection de la biodiversité. Il faut noter que cet écosystème compte parmi les habitats humides les plus riches en grands mammifères. A ce titre, le foyer de la Likouala aux herbes constitue une curiosité touristique.

Les étendues des prairies caractéristiques de cet environnement poussent sur de terres argileuses que les populations exploitent pour faire les briques cuites. La plupart des rivières ont des eaux noires. La pêche, la valorisation du potentiel argileux, le tourisme et la production vivrière sont les principales activités à promouvoir.

### **9.2.1.3. Le foyer économique du massif forestier du nord**

Formée par les districts de Dongou, Enyellé et Bétou, cette zone a la particularité d'avoir ses pôles de développement situés à l'est, proche de l'Oubangui (Enyellé) ou au bord de l'Oubangui (Bétou et Dongou). La grande partie du territoire où se déroulent les activités d'exploitation forestière n'est structurée que par des localités dont la taille de la population est comprise entre 1000 et 2200 habitants.

Dans ce grand massif forestier, on trouve aussi le parc national de Nouabale Ndoki et une activité d'exploitation artisanale de diamant autour de Boko, Mouale, Mokabi Lola. Mais l'activité dominante est incontestablement l'exploitation et la transformation industrielle du bois. On compte environ sept scieries.

L'activité forestière locale relève d'une économie de rente faiblement diversifiée et peu structurée. Elle est cependant restée l'une des plus productives et pourvoyeuses d'emplois salariés dans la Likouala.

La filière bois offre de réelles possibilités de croissance et de diversification en raison de l'importance des réserves naturelles dont regorge le département. Pour y parvenir, des mesures coercitives doivent être prises pour décourager les exportations et s'inscrire dans la perspective d'une transformation industrielle plus poussée et diversifiée du bois. Il s'agit, en d'autres termes, d'exhorter les entreprises à investir davantage pour :

- accroître et diversifier l'offre en produits forestiers finis ou semis finis de haute qualité ;
- créer davantage d'emplois ;
- et contribuer durablement à la dynamisation de l'économie locale.

#### **9.2.1.4. Les réserves foncières**

Le développement accéléré des villes d'Impfondo et de Bétou est une situation préoccupante, notamment en termes d'extension anarchique et de satisfaction des besoins alimentaires de la population. La création d'un bassin vivrier autour de ces pôles de développement permet d'anticiper sur leur approvisionnement indispensable en produits alimentaires.

De même, dans les zones où se réalisent les activités liées à l'exploitation forestière, les nouvelles règles de gestion du domaine forestier rendent de plus en plus indisponibles des espaces en vue de conduire une production moderne et durable des activités agricoles, d'élevage, voire touristiques.

La constitution des réserves foncières est une nécessité qui doit rendre possible la création des périmètres aménagés autour des principaux pôles de développement et les extensions planifiées des villes.

#### **9.2.2. Promouvoir une armature urbaine équilibrée**

Le schéma national d'aménagement du territoire propose, pour le département de la Likouala, une structure de l'armature urbaine comprenant :

- une métropole d'équilibre : Impfondo ;
- deux pôles intermédiaires : Epena et Enyellé ;
- trois pôles frontaliers : Liranga, Dongou et Bétou ;
- un pôle secondaire : Bouanela ;
- trois pôles ruraux spécifiques : Ngondala, Bapombo et Macao.

La localisation de la plupart des grands centres urbains le long de l'Oubangui ne contribue pas à la bonne structuration du territoire départemental. La partie nord-ouest qui ne dispose que de deux pôles ruraux spécifiques est le maillon faible. Il semble impérieux de remédier à cette situation en retenant quelques établissements humains émergents dans la zone.

A cet effet, la présente étude a permis d'identifier, sur toute l'étendue du département, treize (13) autres localités économiquement dynamiques et dont la taille varie entre 1000 et 2000 habitants. Il s'agit de : Boyélé et Ikpenguele dans le district de Bétou, Yoi na Yoi et Mombenzele dans le district d'Impfondo, Dzeke et Mokengui dans le district d'Epena, Ebambe et Mougouma Bailly dans le district de Bouanela, Ndjoundou pour Liranga, Mokabi lola, Ibenga et Lopola pour Enyelle, Ipendja pour Dongou.

Celles-ci occupent des positions stratégiques qui leur permettent de contribuer efficacement, avec les pôles retenus au niveau national, au maillage équilibré du département en général, et des bassins territoriaux de développement en particulier.

Cinq (5) de ces localités sont situées dans le massif forestier du nord, nord-ouest ; ce sont pour la plupart des bases-vies des sociétés forestières qui sont devenues de véritables centres d'attraction.

Comment faire jouer un rôle important par l'espace Likouala au sein du bassin du Congo est une autre question qui mérite une réponse. Au cœur d'un écosystème sensible et où une grande partie de la superficie est consacrée à la préservation de la biodiversité, il serait intéressant d'étudier la possibilité de créer, entre les deux réserves, une structure internationale de recherche environnementale qui étudierait l'évolution des équilibres environnementaux dans la cuvette congolaise en particulier, et dans la sous-région CEEAC en général. La localité de Macao, par exemple, accueillerait cette institution et deviendrait ainsi un pôle dynamique dans la partie nord-ouest.

Dans cette perspective, la structure urbaine à soutenir comprendrait :

- une métropole d'équilibre : Impfondo ;
- un pôle intermédiaire et un pôle secondaire au centre (bassin de la Likouala aux herbes) : Epena et Bouanela ;
- trois pôles frontaliers et un pôle rural spécifique (le long de l'Oubangui) : Liranga, Dongou, Bétou et Ngondala ;
- un pôle intermédiaire au nord-est: Enyellé ;
- deux pôles ruraux spécifiques au nord-ouest : Bapombo et Macao.

#### **9.2.1.1. Fonction polarisatrice de l'armature urbaine**

Le découpage du territoire en foyers économiques constitue une étape importante dans la structuration du territoire qui établit le lien direct entre le milieu rural et le milieu urbain. L'émergence des foyers économiques dépend essentiellement de la présence en leur sein des réseaux des villes qui apportent en milieu rural les équipements nécessaires à leur développement. Les villes sont également les grands centres de consommation des produits de la campagne. En revanche, le rayonnement d'un centre urbain est étroitement lié aux fonctions exercées vis-à-vis de son hinterland.

##### **9.2.1.1.1. La ville métropole d'équilibre d'Impfondo**

La ville d'Impfondo est située au bord de l'Oubangui, à mi-chemin entre le confluent de cette rivière avec le fleuve Congo et Bangui. Elle est la capitale du département de la Likouala. En tant que métropole, Impfondo est la plaque tournante du département où doivent converger toutes les voies routières, navigables et aériennes. Elle doit interagir avec la campagne en assurant les fonctions administratives, commerciales et des services.

Sa fonction polarisatrice qui s'étend sur un rayon de 400km doit être relayée :

- au nord par le pôle intermédiaire d'Enyellé et par le pôle frontalier de Bétou ;
- à l'ouest par le pôle intermédiaire d'Epena ;



- au sud par le pôle frontalier de Liranga.

Mais les fonctions tertiaires seules ne suffisent pas pour faire de cette métropole un puissant levier de développement. En tant que capitale d'un département où l'exploitation forestière est l'activité dominante, Impfondo devrait être le reflet de cette activité en abritant par exemple les sièges des sociétés forestières, de quelques scieries et d'une structure de formation en métiers liés à l'exploitation forestière. L'implantation des services financiers, notamment les banques est plus qu'indispensable pour injecter au sein de l'économie locale une partie de la richesse générée par l'exploitation forestière.

Autour de la ville, la création d'un périmètre agroindustriel est une autre possibilité de création d'emplois ayant l'avantage de répondre favorablement aux besoins alimentaires de la population.

La ville d'Impfondo est également appelée à devenir une plaque tournante en matière de développement touristique. Le département devrait, à cet effet, disposer des structures hôtelières de qualité et contribuer à l'aménagement de nombreux sites touristiques existants.

Au sein du foyer économique de l'Oubangui, la ville d'Impfondo a vocation à jouer un rôle majeur au niveau de la sous-région tant sur le plan commercial, touristique qu'en termes de rencontres internationales sur la gestion de l'Oubangui et sur les questions environnementales. Dans cet espace économique, la capitale départementale forme un réseau de villes avec trois (3) pôles frontaliers (Liranga, Dongou et Bétou) et un pôle rural spécifique (Ngondala).

#### **9.2.1.1.2. Réseau urbain du foyer de la Likouala aux herbes**

Bien que relié à Impfondo par une route asphaltée, le foyer économique de la Likouala aux herbes est le plus dépendant des voies navigables. Epena (pôle intermédiaire) est séparé de Bouanela (pôle secondaire) d'environ trois cents (300) kilomètres, soit deux (2) à trois (3) jours de navigation par pirogue. La réserve communautaire du lac Télé qui lui est associée est encore difficilement accessible, y compris de nombreux villages qui sont situés dans la vallée de la Likouala aux herbes.

Le rayonnement de ce bipôle dépend de :

- l'ouverture de la route Epena-Mokengui-Mboua-Pokola-Ouessou qui donne un accès terrestre au lac Télé et au foyer économique du massif forestier du nord-ouest ;
- le confortement des deux villes en services et équipements indispensables au fonctionnement de l'économie locale ;



- la revitalisation des localités de Mokengui au nord d'Epena et Mougouma Bailly au sud, à mi- parcours entre Epena et Bouanela ;
- l'amélioration des conditions de transports

#### **9.2.1.1.3. Réseau urbain du foyer économique du massif forestier du nord-ouest**

Le massif forestier du nord-ouest a trois grands pôles qui se situent tous à l'Est. Dongou et Bétou qui sont implantés au bord de l'Oubangui font partie du réseau urbain du foyer économique de l'Oubangui. Enyellé est donc l'unique grand centre à l'intérieur du massif bien qu'il soit placé loin de la zone d'implantation des sociétés forestières, au nord-ouest.

Actuellement fort peu développée, cette zone d'intérêt économique majeure n'est viabilisée que par les bases-vies des exploitants forestiers. Les pôles retenus par le SNAT ne sont que des villages qui sont encore faiblement structurés. Ce sont :

- Makao, pôle rural spécifique appelé à devenir une des portes du parc national de Nouabalé Ndoki moyennant quelques aménagements touristiques ;
- Bapombo, pôle rural spécifique frontalier se situant dans une zone diamantifère

Située au carrefour de la Motaba avec le corridor sous-régional, la localité Macao est très bien placée pour devenir un centre urbain important de l'ouest.

La presque totalité des villes du Congo ne disposent pas des documents de planification urbaine, et souvent sans ou ont perdu l'activité économique qui les a générées. Les localités de la Likouala qui sont en voie de migration du statut rural au statut urbain ont besoin d'être encadrées pour être les pièces maîtresses du fonctionnement de l'économie locale. D'où la nécessité:

- d'instaurer la planification urbaine en élaborant et exécutant les documents d'urbanisme (schémas directeurs et plans locaux d'urbanisme) ;
- de conforter l'armature en vue d'améliorer l'accès des populations aux services de base et de favoriser le développement du tissu économique ;
- de promouvoir l'activité immobilière et notamment la construction des logements administratifs et sociaux.

#### **9.2.1.2. Revitalisation du tissu villageois**

Dans le département de la Likouala, il a été identifié treize (13) villages dont la population varie entre 1000 et 2200 habitants. Certains d'entre-eux jouent déjà des fonctions économiques non négligeables ou se situent à des endroits stratégiques qui les

prédisposent à assurer une bonne structuration du territoire. Leur répartition selon les districts se présente de la manière suivante :

- Ndjoundou dans le district de Liranga est le point de départ de la route nationale Ndjoundou-Impfondo-Dongou ;
- Yoï na Yoï et Mombenzele dans le district d'Impfondo ;
- Ebambé et Mougouma Bailly dans le district de Bouanela ;
- Dzeke et Mokengui dans le district d'Epena ;
- Boyele et Ikpenguele dans le district de Betou. Le premier village cité est le principal port d'approvisionnement des sociétés forestières du nord-ouest ;
- Ipendja (Dongou) est une base-vie des exploitants forestiers située à moins de cinq (5) km de Makao ;
- Mokabi lola, Lopola, Moualé sont des bases-vies forestiers qui entourent Bapomba.

Le choix des localités à revitaliser dépendra du rôle économique joué au niveau départemental et de l'intérêt que celles-ci ont dans la structuration des foyers économiques. Parmi les premiers choix à opérer, on retient :

- Mougouma Bailly et Mokengui dans le foyer économique de la Likouala aux herbes ;
- Makao et Bapombo dans le foyer économique du massif forestier du nord-ouest ;
- Boyele en tant que port de ravitaillement des sociétés forestières et un carrefour important de la bretelle corridor-Enyelle-Boyele-Dongou-Impfondo

L'Etat revitalise le tissu villageois sur la base des programmes d'équipement et de redynamisation des économies locales, avec le concours des partenaires intéressés.

Face à la désarticulation du territoire départemental, il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie de reconquête du massif forestier du nord-ouest en faisant de Makao la base de structuration. On retient pour y parvenir, les actions suivantes:

- L'émergence d'un centre touristique ;
- La mise en place d'un périmètre agricole aménagé ;
- L'implantation d'une structure internationale de recherche environnementale.

### **9.2.1.3. Réseaux urbains et esquisses de solutions aux problèmes spécifiques**

Le maillage du territoire en pôles de développement est un moyen pour améliorer les conditions de vie et l'accès des populations aux infrastructures sociales de base et aux logements décents.

Le fonctionnement optimal du couple foyers économiques/réseaux urbains est aussi un autre facteur de stimulation de la croissance qui permet à l'économie locale de connaître un essor et de contribuer durablement à la création d'emplois tant en milieu rural qui est la sphère de production des richesses qu'en milieu urbain où se développent tous les secteurs

d'appui à la croissance. L'émergence d'un réseau d'entreprises, grandes, moyennes ou petites est le principal résultat attendu pour diversifier, pérenniser les activités économiques et promouvoir une économie qui génère la richesse. Celle-ci rend possible l'investissement, la consommation et contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Avec les ressources générées, il est possible de trouver des solutions aux problèmes d'emplois en milieu jeune et ceux plus spécifiques liés aux minorités, en occurrence les aspects du genre, les populations autochtones, les handicapés et à la lutte contre le VIH/SIDA.

### **9.2.1.3.1. Emplois en milieu jeune**

Pour subvenir aux problèmes d'emplois, plusieurs options d'occupation des jeunes sont envisageables :

- l'emploi salarié qui exige aux pouvoirs publics (parlement et gouvernement) la prise des mesures ou dispositifs législatifs et réglementaires visant l'incitation au recrutement des jeunes et aux opérateurs privés, voire aux ONG de participer à l'effort d'investissement, de création d'entreprises génératrices d'emplois, d'orienter l'investissement vers les travaux à haute intensité de main-d'œuvre. l'entrepreneuriat en vue de créer des PME -PMI dont ils seront les propriétaires ; ce qui nécessite en amont la formation en management et en gestion d'entreprises, les appuis financiers et toutes les formes d'accompagnement nécessaire à la création d'entreprises ;
- la formation-insertion qui permet de donner aux jeunes sans qualification des connaissances suffisantes pour s'autogérer ou d'accéder à l'emploi.

Dans son rôle de régulateur du marché du travail, la puissance publique a l'obligation de mettre en place un cadre fiscale et sociale flexible propice à encourager le développement du secteur privé.

Pour développer les programmes d'emploi en milieu jeunes, l'Etat peut s'inspirer de l'expérience de l'Office national de l'emploi et de la main d'œuvre (ONEMO) qui expérimente depuis plusieurs années des programmes tels :

- **le PED** (Programme Emploi Diplômé) à l'attention des jeunes diplômés sans expérience professionnelle. Ce stage pré emploi a pour objectif d'apporter aux bénéficiaires une qualification en même temps qu'une expérience pratique afin de faciliter leur insertion dans le circuit de production. La stratégie de ce programme inter actif "formation pré emploi est basé sur : le partage des frais de formation

versé au stagiaire à raison de 50% à la charge de l'ONEMO et 50% à la charge de l'entreprise utilisatrice et formatrice du jeune, la liberté pour l'entreprise de recruter ou non le jeune à la fin de son stage, l'incitation du gouvernement par l'exonération des taxes sur les frais payés au stagiaire.

- **le PADER** (programme d'appui au développement des emplois ruraux) basé sur une approche participative des populations, dont les jeunes, en vue d'améliorer leur système de production ainsi que leurs revenus avec l'appui des ONG. L'objectif poursuivi est la promotion de l'emploi rural et la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois indépendants dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture, l'horticulture, etc..
- **le PAME** (Programme Auto-Emploi et Micro-Entreprise)
- Ce programme consiste à inciter les jeunes citoyens sans emploi à créer et gérer leurs propres unités de production économiques et vise comme objectifs de :
  - Développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
  - encourager la prise en charge des jeunes par leur participation aux activités génératrices de revenus ;
  - contribuer à la réduction de la pauvreté.
- **le DOJETIP** (dispositif d'occupation des jeunes aux travaux d'intérêt public) qui mobilise les jeunes autour des travaux d'assainissement des villes et villages au profit des collectivités locales ;
- **les TRE** ( techniques de recherche d'emploi) : Organisées sous forme de séminaires pour permettre aux jeunes chercheurs d'emplois de prendre conscience du rôle central qu'ils doivent jouer quant à leur insertion, et d'adopter ainsi une démarche dynamique et rationnelle dans leur activité de recherche d'emploi. L'objectif des TRE est ainsi d'aider les chercheurs d'emploi, à bien s'outiller et à repérer leurs atouts et leurs acquis afin de mieux les mettre en valeur lors de la présentation de leurs candidatures à un emploi potentiel.
- **l'OPS** (l'orientation professionnelle en milieu scolaire) : Ce programme s'adresse aux jeunes en vue de les aider à s'orienter vers des formations ou des études en rapport avec leurs potentialités intellectuelles ;
- **le PFQ** (le programme de formation qualifiante) s'adressant à des jeunes n'ayant aucune connaissance en termes de métier.

Ces programmes sont conçus sur la base des besoins du marché du travail. Cette identification se fait à partir d'un système de veille sur le marché de l'emploi et dont les principales sources sont :

- les réunions sectorielles au cours desquelles les entreprises d'un même secteur examinent la situation et les tendances des ressources humaines de leur secteur d'activités ;
- Les études sectorielles.

Toutes ces sources fournissent suffisamment d'informations pour analyser les besoins du marché de l'emploi local, notamment pour détecter :

- les métiers en développement ;
- les métiers pour lesquels on observe un déficit ;
- les métiers qui subissent des mutations technologiques ;
- les métiers qui présentent de grandes opportunités d'autocréation d'emploi ; les métiers en extinction.

#### **9.2.1.3.2 .Stratégies de lutte contre les discriminations**

Les principales stratégies de lutte contre toutes les formes de discriminations sont, notamment :

- Les discriminations liées au genre
  - La lutte contre toutes les formes de violence à l'égard de la femme ;
  - La promotion des droits de la femme ;
  - L'amélioration de l'autonomisation économique des femmes.
- Les discriminations liées aux peuples autochtones
  - L'amélioration de l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base ;
  - La valorisation des connaissances et du savoir faire des autochtones en matière de protection de l'environnement ;
  - L'encadrement la sédentarisation des peuples autochtones en leur facilitant l'accès à la terre et à un habitat décent.
- Les discriminations liées aux personnes vivant avec handicap
  - La mise en place des structures spécialisées pour assurer la formation de nombreux malentendants et malvoyants ;
  - L'insertion socioprofessionnelle des personnes vivant avec handicap.
- Les questions spécifiques aux jeunes
  - La formation aux différents métiers pratiqués dans les sociétés forestières ;
  - L'amélioration de la prise en charge des filles mères et des enfants abandonnés ;
  - Le renforcement de la prévention du SIDA en milieu jeune.

### **9.2.3. Développer les infrastructures et équipements d'unification du territoire**

L'ensemble des voies proposées par le SNAT couvre la presque totalité du territoire départemental. La plupart des tronçons font déjà partie des projets à réaliser à court et moyen terme. Ce réseau multimodal a deux dimensions : l'intégration sous-régionale et la structuration interne du département.

Le réseau d'intégration sous-régionale comprend :

- La voie navigable Congo-Oubangui ;
- La voie terrestre Brazzaville-Ouesso-Bangui ;
- La ligne à haute tension Ouesso-Bangui- Ndjamena.

Il est complété au niveau interne par :

- les bretelles Ouesso-Epena- Impfondo et Ouesso-Enyellé-Impfondo qui forment une boucle ;
- l'ouverture du tronçon routier Impfondo-Ndjoundou-Liranga ;
- l'ouverture de la bretelle terrestre Boyele-Betou-Bangui ;
- Les infrastructures aéroportuaires d'Impfondo ;
- Les voies navigables qui desservent les districts par de petites embarcations.

Le réseau comprend aussi les routes d'intérêt local et les pistes agricoles. Les routes d'intérêt local ont une longueur totale de 75 km. Il s'agit des tronçons : Impfondo Mohito Vendza Djemba-Brousse (24 km) ; Dongou Boucy-Boucy (30 km) et Botala, Ibanga et Liouesso (21km). Le réseau de pistes agricoles (PA) a une longueur totale de 627,3 kilomètres.

En matière de développement des infrastructures, l'objectif général visé consiste à assurer nécessairement :

- 1 La structuration du territoire départemental par la connexion des foyers économiques et du réseau urbain ;
- 2 La dotation du département d'un réseau cohérent de transport durable et vital pour le développement de l'économie locale ;
- 3 L'amélioration des échanges avec les pays de la sous-région ;
- 4 Le désenclavement du département par la mise en place des voies de communication interdépartementale et/ou d'intégration sous-régionale ;
- 5 La création des infrastructures de production et de transport de l'électricité ;
- 6 La mise en place d'un réseau de télécommunication viable et le branchement à la fibre optique ;
- 7 La mise en place des médias locaux ;
- 8 Le maillage du territoire en infrastructures sociales, en services économiques d'appui technique et financiers.

## Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala

La création des infrastructures sociales et des réseaux des services publics divers se fera en harmonie avec la grille d'équipement telle que prévue au schéma national d'aménagement du territoire. Cette grille sert de base à la distribution des équipements indispensables à chaque niveau de l'armature urbaine (cf. tableau n°53). Mais, dans le but d'assurer une répartition équilibrée des infrastructures sanitaires et scolaires, les choix et la localisation des nouvelles structures au niveau départemental doivent être conformes aux orientations nationales sur le développement des cartes nationales de santé et de l'éducation.

Tableau 53: Grille d'équipement urbain

Equipement	Armature principale			Armature secondaire			Armature rurale		Armature villageoise		
	Métropole	Métropole d'équilibre	Pôle départementaux	Pôles intermédiaires	Pôles frontalières	Pôles secondaires	Districts	Pôles ruraux spécifiques	Villages centre	Gros villages	Villages
<b>I. EDUCATION</b>											
Enseignement fondamental	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement Secondaire Premier Cycle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Enseignement Professionnel Premier Cycle	0	0	0	0	0	0	0				
Enseignement Secondaire Second Cycle	0	0	0	0	0	0					
Enseignement Professionnel Second Cycle	0	0	0	0	0	0					
Enseignement Supérieur											
Enseignement Professionnel Supérieur											
Enseignement Univesitaire											
<b>II. SANTE</b>											
Dispensaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Santé Intégré	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Poste de Santé	0	0	0	0	0	0	0	0			
Hôpital d'Appui	0	0	0	0	0	0					
Hôpital de Référence	0	0	0								
Hôpital Général	0	0									
<b>III. JUSTICE</b>											
Tribunal d'Instance	0	0	0	0	0	0					
Tribunal de Grande Instance	0	0	0	0							
Tribunal de Commerce	0	0									



Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala

Tribunal du Travail	0	0	0			
Cour d'Appel	0	0				
Cour des Comptes	0					
Cour Suprême	0					
Prison	0	0	0	0		
Etablissement pour Mineur	0	0	0			
Service d'action en milieu ouvert	0	0	0	0	0	0
<b>IV. SECURITE ET ORDRE PUBLIC</b>						
Brigade de gendarmerie	0	0	0	0	0	0
Commissariat de Police	0	0	0	0	0	0
<b>V. CULTURE</b>						
Centre Culturel	0	0				
Musée	0	0				
Salle de Spectacle	0	0	0			
Centre d'Animation	0	0	0	0		
Centre de Lecture	0	0	0	0	0	0
<b>VI. SPORT</b>						
Centre Omnisport	0	0				
Stade	0	0	0			
Aire de Sport Polyvalente couverte	0	0	0			
Aire de Sport Polyvalente plein air	0	0	0	0	0	0
Terrain de football	0	0	0	0	0	0
<b>VII. COMMERCE ET INDUSTRIE</b>						
Zone Industrielle Equipée	0	0				
Zone d'Activité Economiques	0	0	0	0	0	
Zone Artisanale	0	0	0	0	0	0
Marché de Gros	0	0				
Marché Régional	0	0	0	0	0	0
Marché Local	0	0	0	0	0	0
Centre de maintenance automobile	0	0	0	0		
Station de service	0	0	0	0	0	
<b>VIII. POSTES ET TELECOMMUNICATIONS</b>						
Bureau de poste	0	0	0	0	0	0
Centrale téléphonique et réseau					0	0
Borne téléphonique	0	0	0	0	0	0
Borne internet	0	0	0	0	0	0
Réseau télévision	0	0	0	0	0	0
Centre public de télévision	0	0	0	0	0	0
Réseau radiodiffusion	0	0	0	0	0	0
Presse école						



<b>IX. TOURISME HOTELLERIE</b>								
Hotel 5°	0	0						
Hotel 4°	0	0	0					
Hotel 3°	0	0	0	0	0			
Hotel 2°	0	0	0	0	0	0	0	
Office du tourisme	0	0						
<b>X. ENERGIE &amp; HYDRAULIQUE</b>								
Distribution permanente d'électricité	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau de distribution d'eau	0	0	0	0	0	0	0	
Borne fontaine								0
Station d'épuration des eaux usées	0	0	0	0				0
Collecte et traitement des ordures	0	0	0	0	0	0		
<b>XI. ADMINISTRATION &amp; URBANISME</b>								
Centre administratif	0	0	0	0	0	0	0	0
Maison commune (salle polyvalente)	0							
Plan particulier d'urbanisme	0	0	0					
Plans généraux d'urbanisme	0	0	0	0	0	0		
Schémas d'urbanisme								

Cette grille fait la synthèse des programmes d'équipements sectoriels à mettre en place pour une meilleure reconquête du territoire. Son implantation obéit à une planification devant permettre d'équiper progressivement les zones rurales et leurs pôles de développement.

#### 9.2.4. Protéger la biodiversité et préserver l'environnement

Le développement durable est devenu une préoccupation incontournable pour tout projet d'organisation économique ou spatial du territoire départemental. La fragilité environnementale du département de la Likouala est une raison supplémentaire de tenir compte de la nécessaire préservation de la diversité biologique telle qu'elle est définie par le SNAT et la loi sur le développement durable.

En dépit de la priorité accordée à la production forestière dans le massif du nord Congo, la création continue des espaces protégés est une manière forte de pérenniser la diversité biologique. Dans la Likouala, en plus de la constitution de deux parcs nationaux pour environ 8000 km<sup>2</sup> de superficie, soit 12 % du territoire départemental, de nouveaux espaces sont réservés à la protection au fur et à mesure que se mettent en place les plans d'aménagement forestiers. L'armature verte que présente le département est un patrimoine naturel indispensable qui contribue à la qualité de la vie. Elle constitue une base

pour éclairer les choix liés aux grandes décisions d'investissement. Le présent schéma inscrit la nouvelle architecture du département dans le cadre du développement durable.

Le maintien de la ressource forestière, la gestion rationnelle des ressources hydriques et la préservation de la biodiversité constituent des principes incontournables dans la mise en valeur du territoire.

Carte 15: zones protégées et à protéger

Le développement économique s'appuiera nécessairement sur la valorisation des ressources naturelles comme l'eau, le sol, la forêt, les ressources halieutiques. Mais leur exploitation doit permettre leur renouvellement.

Dans le cas de la Likouala, la préservation des ressources naturelles est une préoccupation majeure qui éloigne les populations rurales de leurs gisements alimentaires (les ressources fauniques, foncières) en raison des limitations légales qui s'imposent à elles. Les peuples autochtones sont ainsi poussés vers la sédentarisation. Pour y remédier, les stratégies à développer doivent tendre vers :

- La mise en place des actions alternatives ;
- La réglementation de la pêche sur l'Oubangui où l'utilisation des produits chimiques et des filets à petites mailles menacent dangereusement le renouvellement de la ressource halieutique ;
- Reboiser les abords de la rivière Oubangui où l'ouverture des champs contribue à l'aggravation de son ensablement ;
- Désengorger le lit et reboiser les abords de la Likouala aux herbres ;
- Développer et promouvoir les emplois verts ;
- Encourager les cultures industrielles pérennes (cacao, hévéas, palmier à huile) qui maintiennent le couvert du sol ;
- Promouvoir les emplois verts au niveau des entreprises forestières ;
- Lutter contre le braconnage

### 9.2.5. Promouvoir les échanges et l'intégration sous-régionale

Située entre la RDC et la RCA, la Likouala est un carrefour économique où le domaine de transport joue un rôle important. La voie terrestre d'évacuation du bois vers le Cameroun et la voie navigable constituent les éléments structurants de cet espace où circulent les hommes et les biens de toute nature. Le commerce est l'une des activités économiques qui dynamise l'économie de la Likouala. C'est un secteur où les acteurs proviennent de plusieurs pays africains. Le commerce porte à la fois sur les produits du cru comme sur les produits manufacturés.

Le schéma national d'aménagement du territoire assigne aux zones frontalières la mission de mieux valoriser les synergies entre les villes et régions voisines des pays frontaliers. Pour atteindre cet objectif, un effort particulier doit être mené pour :

- améliorer l'attractivité des localités frontalières ;
- renforcer les liens entre les nations et réduire les risques de dislocation du territoire national ;
- développer les échanges.

Dans le cadre du processus de redynamisation de l'ensemble de l'économie départementale, l'identification et la mise en œuvre de nouveaux outils de politique commerciale permettront de préparer le département à affronter avec plus d'efficacité, les évolutions de l'environnement interne et externe. Soutenir et développer l'entreprenariat local revient à assurer l'amélioration des performances de l'activité commerciale et l'accroissement de sa contribution au développement de l'économie locale, en s'appuyant sur les axes stratégiques suivants :

- Améliorer la politique d'approvisionnement du marché départemental ;
- Combattre la fraude commerciale et la spéculation sur les prix ;
- Promouvoir le commerce extérieur ;
- Faciliter les échanges avec les pays voisins ;
- Améliorer le climat des affaires ;
- Promouvoir le dialogue avec les acteurs du secteur informel ;
- Contribuer au renforcement des capacités des commerçants.

### **9.2.6. Consolider la décentralisation et la déconcentration**

La décentralisation est un volet important de l'aménagement du territoire dans la mesure où elle participe directement à l'effort de développement départemental et à l'émancipation des collectivités locales.

A ce titre, il convient de transférer aux instances décentralisées les compétences, tout comme les ressources qui leur permettront de jouer pleinement leur rôle. Outre les masses budgétaires transférées par l'État vers les niveaux de gestion des départements, les circonscriptions administratives décentralisées ont la capacité de générer d'autres ressources. Dans cette dynamique, les acteurs de la décentralisation doivent faire preuve de créativité pour mobiliser les partenaires au développement en vue de la matérialisation du projet commun. Chaque département doit se battre pour assurer sa propre compétitivité vis-à-vis des autres départements et des zones frontalières des pays voisins. Cette compétitivité sera garantie à la fois par la qualité des équipements localisés dans les pôles de développement départementaux et par les avantages fiscaux qui y seront concédés.

La décentralisation est un processus adopté par la plupart des États africains et des agences de la coopération internationale. Elle peut à ce titre bénéficier des ressources extérieures si on sait profiter des avantages qu'offrent la coopération décentralisée et la coopération multilatérale.

Mais , le couple déconcentration/décentralisation en cours au Congo semble être un frein à la liberté d'agir prônée, car assujettie à des mécanismes tutélaires tellement compliqués que l'accès aux ressources extérieures est presque impossible.

Il est par ailleurs admis que les processus de décentralisation sont très différents d'un pays à l'autre, non seulement parce qu'ils s'inscrivent dans des histoires différentes, mais également parce qu'ils édictent des dispositions formelles variées. Autrement dit, il n'existe pas de modèle de décentralisation qui pourrait être appliqué partout, par simple transposition. Les pays qui s'engagent dans la décentralisation ont une histoire, une culture, des institutions et des pratiques qui leur sont propres. Les réformes qu'ils conduisent ne pourront être appliquées jusqu'au bout que si elles sont susceptibles d'une appropriation par leur population, c'est-à-dire si elles s'intègrent harmonieusement, par leurs modalités concrètes, dans le contexte politique et culturel, local et national.

Au début du processus de décentralisation en république populaire du Congo, la population de chaque collectivité, fortement mobilisée, avait mis en œuvre plusieurs initiatives avec ses propres moyens, sans rien attendre de la puissance publique. Ce mouvement généralisé d'appropriation du développement local par les communautés rurales elles-mêmes, autrement désigné sous le vocable : « action créatrice des masses », s'était amplifié tellement vite que les pouvoirs publics, mis devant le fait accompli, étaient dans l'incapacité d'accompagner utilement ces réalisations, notamment en termes d'affectation des moyens de fonctionnement de toutes les formations scolaires et sanitaires créées, pour ne citer que celles-là, en un temps record.

L'absence d'un projet commun harmonisé avec les ambitions nationales et le manque d'encadrement de la décentralisation avait donné lieu à l'inflation des structures sociales et des infrastructures peu durables. Le nécessaire recadrage du processus était donc apparu sous le vocable « l'action créatrice des masses et le rôle déterminant des cadres ». Mais, depuis l'implication des cadres au processus, la ferveur populaire s'est émoussée et avec elle la participation des communautés au développement local. Les différents gestionnaires des collectivités locales qui se sont succédés attendent tout de l'Etat et ne sachant plus mobiliser les masses autour des projets communautaires de développement.

Comme on le constate, la gestion d'une collectivité locale exige des animateurs des capacités managériales propres à favoriser la création des richesses, l'amélioration du cadre de vie et le foisonnement des idées novatrices en vue de l'émergence d'une économie dynamique. Les acteurs de la décentralisation doivent avoir surtout à l'esprit que la réussite d'un projet dépend de la participation active de la population.

Mais, l'implication des communautés de base à une œuvre collective diverge en fonction du leadership en place. Un projet porté par les communautés de base mobilise facilement la population tant en apport des moyens qu'en prestations de toutes sortes. A l'inverse, les initiatives institutionnelles mettent les populations en position d'attente, même si les concertations menées ont traversé toutes les étapes (information, consultation, concertation). L'idéal pour y remédier consiste à élever au rang de décideur, les porteurs des projets communautaires connus et soutenus à la base. Ils communiquent bien et sont capables de rassembler les populations autour d'un projet, fusse-t-il à l'initiative des promoteurs institutionnels.

Pour pérenniser la décentralisation, les acteurs ont le devoir d'entretenir la confiance avec la population en :

- Luttant contre les discriminations et les disparités ;
- Agissant dans la continuité ;
- Concrétisant les actions programmées ;
- Intensifiant la communication avec la base à travers les leaders communautaires ;
- Renforçant régulièrement les capacités pour avoir une bonne maîtrise du processus.

La maîtrise du processus sous-entend aussi la mise à profit des atouts du partenariat sous toutes les formes. Le développement local a besoin de la participation de tous les acteurs qui peuvent agir seuls ou en partenariat. Les possibilités qui s'offrent sont nombreuses, par exemple:

- Partenariat collectivité locale/Etat ;
- Collectivité locale/secteur privé ;
- Secteur public/secteur privé ;
- Appui au processus par les bailleurs de fonds ;
- Interventions des agences de coopération sous forme de :
  - Projet d'assistance technique ;
  - Programmes d'accompagnement institutionnel et/ou d'appui aux initiatives locales ;
- Coopération décentralisée ou jumelage.

### **9.2.7. Définir les mécanismes d'appui et de mise en œuvre du schéma départemental**

La politique d'aménagement du territoire implique la mise en place des outils juridiques, institutionnels et financiers spécifiques.

Sur le plan juridique, la politique d'aménagement du territoire est régie par la loi 43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Celle-ci définit les grandes options d'aménagement du territoire, la nature des documents support, les formes d'appuis financiers et techniques.

Le présent schéma départemental est le document d'impulsion de la planification spatiale au niveau des collectivités locales. Il est aussi la déclinaison du schéma national d'aménagement du territoire au niveau local. A ce titre il bénéficie des mêmes mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre.

Les outils de la politique locale d'aménagement du territoire définis par la loi sont : le cadre institutionnel, les documents de la politique locale d'aménagement du territoire et les outils financiers.

### **9.2.7.1. Du cadre institutionnel**

La commission départementale d'aménagement du territoire (CDAT) qui est l'organe consultatif de concertation qui est le cadre d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique locale d'aménagement du territoire. Il donne son avis sur toutes les questions liées au domaine intéressé. L'organe correspondant au niveau national est le Conseil national d'aménagement du territoire (CONAT).

Les structures administratives déconcentrées et décentralisées (préfets et conseils départementaux) contribuent à la mise en œuvre de cette politique.

### **9.2.7.2. Des documents de la politique locale d'aménagement du territoire**

Les documents fondamentaux sont :

- Le schéma départemental d'aménagement du territoire est élaboré pour un horizon de 20 ans. Il s'agit d'un document qui définit les grands choix d'aménagement départemental ;
- Le plan départemental est le document de programmation périodique dont les actions à mettre en œuvre découlent nécessairement des orientations du schéma départemental ;
- Les documents d'urbanisme en ce qui concerne la planification urbaine :



- Le schéma directeur de chaque ville qui est le document d'orientation ;
- Le plan directeur d'urbanisme qui applique le schéma directeur de la ville ;

Tous ces documents sont adoptés par voie délibérative en conseil départemental, après avis de la commission départementale d'aménagement du territoire.

### **9.2.7.3. Des outils financiers**

La politique nationale d'aménagement du territoire a un caractère volontariste qui impose à l'Etat de mettre en place des mécanismes spécifiques de financement. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire prévoit à cet effet :

- Les contrats Etat/ Département et les contrats Etat municipalité à travers lesquels l'Etat finance périodiquement des programmes contractualisés exécutables par les conseils ;
- Les sociétés de développement régional ;
- La micro finance villageoise pour soutenir les initiatives villageoises, notamment dans les localités revitalisées ;
- Les emprunts bancaires.

L'Etat encourage aussi l'implantation de certains organes spécialisés et à s'impliquer au financement des économies rurales. Ce sont :

- Les chambres économiques départementales ;
- Les institutions financières (banques et micro finance) de proximité ;
- Banque de développement

### **9.2.7.4. Autres formes d'appui**

La mise en œuvre du schéma départemental est un partage d'efforts entre l'Etat, la collectivité locale et les partenaires au développement. Quand s'opère le transfert des compétences, les domaines qui engagent la souveraineté de l'Etat ne sont pas concernés.

De la même manière, l'Etat tient compte de la faiblesse actuelle des économies locales pour mettre en place des programmes d'appui au développement local. La planification spatiale ainsi amorcée est le meilleur moyen d'évaluer les possibilités locales et de mieux cerner les formes d'interventions à entrevoir.

Toutes les options d'importance nationale et internationale ne feront pas l'objet de programmation locale. Beaucoup de programmes d'importance locale où l'Etat est déjà en train d'intervenir vont certainement se poursuivre.

Dans cette logique, l'Etat continuera de mettre en œuvre les actions d'unification du territoire, de municipalisation accélérée, de revitalisation du tissu villageois en intégrant les périmètres aménagés, de l'hydraulique villageoise et de l'électrification rurale, pour ne citer que ceux là. Les initiatives comme la création des structures de formation, des instituts de recherche relèvent également du niveau central.

Un plan bien élaboré sur la base des options du schéma départemental est un atout idéal pour enclencher des mesures particulières, voire même exceptionnelles. En effet, pour la première fois, la planification locale a beaucoup de chance de connaître un début d'application. L'occasion est peut-être arrivée de créer les conditions d'un développement local véritable sur la base d'un programme volontariste : une sorte de plan Marshall au profit des collectivités locales.

## Conclusion

Le schéma départemental est un outil de travail précieux mis à la disposition des collectivités locales pour impulser la planification locale. A l'issue d'une analyse détaillée du territoire départemental, sept (7) composantes stratégiques ont été identifiées pour donner au développement local les bases de sa dynamisation, à savoir :

- Promouvoir une armature urbaine équilibrée ;
- Organiser le territoire en foyers économiques ;
- Développer les infrastructures et équipements ;
- Promouvoir les échanges ;
- protéger la biodiversité et protéger l'environnement ;
- Consolider la décentralisation et la déconcentration ;
- Mécanismes d'appui et de mise en œuvre.

De manière succincte, le projet consiste à organiser le territoire départemental en trois foyers économiques autour desquels se structurent les réseaux d'unification du territoire, les réseaux urbains, les réseaux des services publics, techniques et financiers. La protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité sont les principes fondamentaux qui président au choix des actions à mener.

Il s'agit d'un processus incontournable qui permet de rapprocher la décentralisation et le développement local. Le couple décentralisation/développement local renforce, en effet, les liens entre le niveau national et local. Il garantit aussi l'unité nationale qui est à la base de la démocratie. Son efficacité dépend donc des actions concrètes, concertées, harmonisées qui s'inscrivent dans la durée et mobilisent les partenaires locaux, nationaux, publics et privés. La planification locale qui démarre avec l'élaboration du schéma d'aménagement départemental est une étape décisive qui permet de doter la collectivité locale d'un outil commun et concerté de développement.

## BIBLIOGRAPHIE

Ministère du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD, Schéma national d'aménagement du territoire de la République du Congo, Avril 2005.

République populaire du Congo, Plan quinquennal de développement économique et social 1982-1986, Imprimerie Nationale du Congo, Brazzaville.

Jean MELOUX, Michel BIGOT et Jean Claude VILAND Plan Minéral de la République populaire du Congo Volumes I et II Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Janvier 1983 ;

Document synthèse : Stratégie et plan d'action national de développement du secteur de l'artisanat minier en République du Congo Juillet 2013 ;

Afrique Elan, Guide d'accueil. Edition 2014 ;

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), Rapport de réconciliation des paiements et des recettes extractives au titre de l'exercice 2011, Edition 2012.

Descoings B., 1969. Esquisse phytogéographique du Congo. *In Atlas du Congo, ORSTOM, Brazzaville.*

Kimpouni V., Lejoly, J. & Lisowski S., 1992. Les Eriocaulaceae du Congo. *Fragm. Flor. Geobot.*

Moutsamboté J.M., 2012. Etude écologique, phytogéographique et phytosociologique du Congo. *Thèse de Doctorat d'Etat, Université Marien Ngouabi, Faculté des Sciences et Techniques, Brazzaville, 632 p.*

White F., 1979. The guineo-Congolian Region and its relationship to other phytochoria. *Bull. Jard. Nat. Bel.*, 49: 11- 55.

White F., 1986. Végétation de l'Afrique. Mémoire accompagnant la carte de l'Afrique, UNESCO/AETFAT, ORSTOM-UNESCO, Paris, 384 p.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2008 -2009),.

Ministère de l'Economie du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration, Annuaire statistique du Congo 2010, CNSEE, p.108 Brazzaville, Septembre 2012.

Ministère du Plan, La Likouala ; diagnostic d'ensemble p. 78 Brazzaville 1980.

Ministère du plan (octobre 1981), Schéma directeur de développement de la région des plateaux, Rapport final du schéma directeur de développement, volume 3.

Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration (2014), Annuaire statistique du département de la Likouala 2013, Direction départementale de la statistique de la Likouala, Impfondo 2014.

Ministère de l'économie, du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration, Le RGPH-2007 en quelques chiffres, Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Ministère de l'Economie du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration, Annuaire statistique du Congo 2010, Centre National des Etudes Economiques et de la Statistique, p. 67 Brazzaville 2012.

Ministère de l'Economie du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration, centre National des Etudes Economiques et de la Statistique : Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM 2005). Profil de la pauvreté au Congo. Rapport d'analyse, Centre National des Etudes Economiques et de la Statistique, Brazzaville 2005, 125 P

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Projet d'aménagement forestier, Rapport socio-économique de l'UFA MIMBELI, Industrie de Transformation des Bois de la Likouala (ITBL), avril 2004.

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Rapport socio-économique Plan d'Aménagement de l'UFA IPENDJA, Société THANRY CONGO, janvier 2010.

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Projet d'aménagement forestier, Etude socio économique de l'UFA Loundoungou-Toukoulaka, Congolaise Industrielle de Bois (CIB). septembre 2009.

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, projet d'étude sur la stratégie d'affectation des terres, Rapport intermédiaire sur la problématique foncière en République du Congo, volume I, FAO (2008).

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Projet d'étude sur la stratégie d'affectation des terres, Rapport sur les enquêtes départementales, volume II, FAO (2010).

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Projet d'étude sur la stratégie d'affectation des terres, Rapport final sur la stratégie d'affectation des terres, volume III, FAO (2010).

République du Congo, Gestion durable des écosystèmes de mangroves, des zones humides et des forêts côtières associés de la République du Congo, FAO & Fonds pour le Développement mondial (juin 2010),

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Projet d'aménagement forestier, Rapport d'étude socio-économique de l'UFA LOUNDOUNGOU-TOUKOULAKA, Congolaise Industrielle de Bois (C.I.B.) 2009.

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Projet d'aménagement forestier, Rapport socio-économique de l'UFA MIMBELLI, Industrie de transformation de bois de la Likouala (I.T.B.L.) 2004.

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement. Projet d'aménagement forestier, Proposition de découpage de l'UFA MIMBELLI en séries d'aménagement, Industrie de transformation de bois de la Likouala (I.T.B.L.) 2006.

Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, Projet d'aménagement forestier, Etude socio économique de l'UFA Loundoungou-Toukoulaka, Congolaise Industrielle de Bois (CIB). septembre 2009.

Vennetier P. Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville p. 82

Vennetier P. Géographie du Congo Brazzaville, édition Villard 1966

Ndinga-Mbo A.C Onomastique et histoire du Congo p. 127 Harmattan 2003

Direction départementale de la Likouala, Etat civil des districts d'Impfondo, d'Epena, de Dongou, de Dongou, p. 12, Juillet 2012

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Direction des études et de la planification scolaire, Annuaire statistique 2010-2011, p. 20 Brazzaville, Juillet 2012

MBondo Gnessahou, Pour le développement de la Likouala p.30. Pointe-Noire Novembre 2000

Robert Edmond Ziavoula (novembre 2006), Brazzaville, une ville à reconstruire, éditions Karthala, France.

Ministère du Plan du Mali, schéma d'aménagement du territoire de Segou.

Revue de droit et du Notariat n°13, présentation des lois du 26 mars 2004 sur la propriété domaniale et foncière et celle du 31 mars relatives sur la promotion immobilière, p. 46, Brazzaville 2004.

Ministère de l'équipement et des travaux publics, rapport d'activités 2014, Direction Départementale de l'Equipement et des Travaux Publics de la Likouala, Impfondo 2014.

République Française, Schéma national de développement du territoire, Schéma national de développement du territoire, D.A.T.A.R. (1994).

République du Liban, Schéma directeur d'aménagement du territoire libanais, Rapport final sur les orientations du schéma d'aménagement du territoire 2014.

Normand Lauzon et Laurent Bossard, Communication sur le processus de décentralisation et de développement local en Afrique de l'ouest, Atelier régional Afrique de l'Ouest sur la décentralisation dans les pays partenaires et coopération, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Bruxelles le 07 septembre 2005.

Pierre-Henry DERYCKE, L'économie urbaine, Presse Universitaire de France, Paris 1970.

**Liste des tableaux**

Tableau 1: Situation des autorisations de prospection minière .....	21
Tableau 2: Situation des permis de recherche minière.....	22
Tableau 3: Les températures d'Impfondo (1950-2010).....	24
Tableau 4: Les autres éléments du climat (1950-2006).....	27
Tableau 5: Les sous-périodes de l'évolution des débits de la Likouala aux herbes (1949-1993).....	29
Tableau 6: Les sous-périodes de l'évolution des débits de l'Oubangui (1936-2010) .....	32
Tableau 7: Évolution du nombre de jours non navigables dans l'année sur l'Oubangui .....	32
Tableau 8: Liste de villages par district et par axe .....	55
Tableau 9: Occupation de l'espace .....	56
Tableau 10: Répartition des villages de plus de 700 habitants.....	57
Tableau 11: Répartition de la population résidente selon la religion pratiquée .....	66
Tableau 12: Répartition des étrangers selon les districts et le sexe .....	68
Tableau 13: Taux de croissance des districts et des communautés urbaines entre 1984 et 2007 .....	69
Tableau 14: Projection de la population .....	70
Tableau 15: Répartition de la population par grands groupes d'âges .....	71
Tableau 16: Répartition de la population par sexe et par groupe d'âge .....	72
Tableau 17: Répartition de la population résidente selon les districts et le sexe .....	75
Tableau 18: Population des communautés urbaines .....	77
Tableau 19: Répartition de la population rurale par district .....	79
Tableau 20: Répartition des pistes agricoles de la Likouala par district et selon la distance .....	88
Tableau 21: Répartition du personnel de santé par district et selon le sexe.....	97
Tableau 22: Prévalence des pathologies courantes dans les départements .....	98
Tableau 23: Répartition des principales maladies selon les groupes d'âges dans la Likouala	99
Tableau 24: Causes de décès dans les communautés urbaines en 2013 .....	100
Tableau 25: Répartition des établissements de l'enseignement général par district .....	101
Tableau 26: Evolution des effectifs scolaires entre 2005/2006 et 2009/2010 .....	102
Tableau 27: Situation scolaire de la Likouala (année scolaire 2010-2011).....	103
Tableau 28: Répartition du personnel enseignant par district .....	104
Tableau 29: Importance accordée aux activités par les actifs.....	106
Tableau 30: Circulation des produits .....	107
Tableau 31: Estimation de la production .....	114
Tableau 32: Prix pratiqués .....	115



Tableau 33: Résultat du recensement partiel du cheptel de la Likouala .....	117
Tableau 34: Résultats de la campagne de vaccination.....	117
Tableau 35: Produits de cueillette taxés par la DDEFÉ .....	124
Tableau 36: Etat des demandes et des offres d'emplois entre 2009 et 2013 .....	125
Tableau 37: Concessions forestières aménagées .....	127
Tableau 38: Superficies forestières concédées à l'exploitation forestière .....	127
Tableau 39: Production de grumes (m3) par essence et par entreprise année 2011 .....	128
Tableau 40: production des sciages (m3) par essence et par entreprise année 2011 .....	130
Tableau 41: Répartition spatiale des commerçants .....	133
Tableau 42: Prix des marchandises .....	136
Tableau 43: formalités à remplir pour les personnes physiques.....	141
Tableau 44: formalités requises pour les sociétés et groupements d'intérêt économique .	141
Tableau 45: Autorisations d'exploitation de diamant.....	147
Tableau 46: Structures hôtelières du département .....	151
Tableau 47: Répartition des artisans des métiers par district.....	153
Tableau 48: Répartition des PME par district.....	153
Tableau 49: Répartition des artisans par nationalité.....	154
Tableau 50: Evolution des métiers liés aux ateliers mécaniques.....	156
Tableau 51: Zones d'aménagement de la Likouala (SNAT) .....	204
Tableau 52: Foyers économiques.....	208
Tableau 53: Grille d'équipement urbain .....	221

## Liste des photos

Photo 1: Vue de la Likouala aux herbes et de la prairie inondable.....	36
Photo 2: Communauté urbaine d'Epéna.....	51
Photo 3: Vue d'une maison en briques cuites (argile d'Epéna) .....	81
Photo 4: Vue du village Matoko.....	82

## Liste des figures

Figure 1: le rythme annuel des températures à Impfondo (1950-2010).....	23
Figure 2: l'évolution interannuelle des températures (1950-2006).....	24
Figure 3: Le rythme annuel des précipitations à Impfondo (1950-2006).....	25
Figure 4: l'évolution interannuelle des précipitations (1950-2006).....	26
Figure 5: Le régime hydrologique de la Likouala aux herbes à Botouali (1950-1993).....	28
Figure 6: L'évolution des débits de la Likouala aux herbes à Botouali (1949-1993).....	29
Figure 7: Le régime hydrologique de l'Oubangui à Bangui (1949-1993).....	30
Figure 8: L'évolution interannuelle des débits de l'Oubangui à Bangui (1936-2010).....	31
Figure 9: Pyramide des âges de la Likouala.....	74
Figure 10: Représentation graphique de la répartition de la population rurale par district.....	79
Figure 11: Répartition des financements accordés par la FSA.....	160
Figure 12: Financements accordés aux coopératives par le FSA.....	160

## Liste des cartes

Carte 1: Situation géographique du département de la Likouala.....	13
Carte 2: Sols de la Likouala.....	16
Carte 3: réseau hydrographique.....	33
Carte 4: Types de végétation.....	42
Carte 5: Situation administrative du département de la Likouala.....	49
Carte 6: Ressources en sol de la CEMAC.....	60
Carte 7: zones frontalières.....	62
Carte 8: répartition de la population.....	76
Carte 9: infrastructures et voies de communication.....	84
Carte 10: structures de production de l'électricité.....	93
Carte 11: Potentialités économiques.....	109
Carte 12: zones de pêche.....	120
Carte 13: concession forestière.....	128
Carte 14: armature urbaine et foyers économiques.....	209
Carte 15: zones protégées et à protéger.....	225

## TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>PREMIERE PARTIE: BILAN-DIAGNOSTIC .....</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE 1: SITUATION GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>13</b>
1.1. Relief .....	14
1.2. Géologie .....	14
1.3. Pédologie .....	15
1.4. Climat.....	22
1.5. Hydrographie.....	27
1.6. Atouts et inconvénients du climat et de l'hydrographie .....	34
1.7. Végétation.....	34
<b>CHAPITRE 2: ORGANISATION TERRITORIALE .....</b>	<b>46</b>
2.1. Rappel historique.....	46
2.2. Découpage administratif.....	47
2.3. Structure des chefs-lieux de département et de districts.....	50
2.3.1. Le chef-lieu Impfondo .....	50
2.3.2. Le chef-lieu Epéna.....	51
2.3.3. Le chef -lieu Dongou.....	52

2.3.4. Le Chef-lieu Enyellé.....	52
2.3.5. Le Chef-lieu Bétou .....	52
2.3.6. Le Chef-lieu Bouanela.....	53
2.3.7. Le Chef-lieu Liranga.....	53
<b>2.4. Tissu villageois .....</b>	<b>54</b>
2.4.1. De l'état des lieux des localités du département.....	54
2.4.2. De l'occupation du territoire .....	56
2.4.3. Le département de la Likouala, un espace véritablement frontalier.....	58
<b>CHAPITRE 3:PEUPLEMENT, HABITAT ET INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>63</b>
<b>3.1. Un peuplement multiculturel.....</b>	<b>63</b>
<b>3.2. Les peuples autochtones, premiers occupants du département .....</b>	<b>66</b>
<b>3.3. Une immigration massive .....</b>	<b>67</b>
<b>3.4. Evolution de la population .....</b>	<b>68</b>
3.4.1. Structure de la population par sexe et par classe d'âge .....	71
3.4.2. Répartition spatiale de la population .....	75
3.4.3. Une population urbaine relativement élevée.....	77
<b>3.5. Population et habitat des zones rurales.....</b>	<b>78</b>
3.5.1. Un monde rural en pleine mutation.....	79
3.5.2. Une tendance prononcée vers la modernisation de l'habitat.....	81
<b>3.6. Infrastructures d'unification du territoire.....</b>	<b>83</b>
3.6.1 Une unification du territoire en marche .....	83
3.6.2. Une voie fluviale en difficulté.....	85

3.6.3. Le réseau routier, voie d'avenir.....	87
3.6.4. La voie aérienne, solution du moment .....	89
3.6.5. Service de transport .....	90
<b>3.7. Postes et télécommunications .....</b>	<b>91</b>
<b>3.8. Infrastructures économiques et commerciales .....</b>	<b>92</b>
3.8.1. Réseau d'adduction d'eau.....	92
3.8.2. Réseau d'électricité .....	92
3.8.3. Infrastructures commerciales.....	94
3.8.4. Principales contraintes.....	94
<b>3.9. Secteur sanitaire .....</b>	<b>95</b>
3.9.1. Formations sanitaires .....	95
3.9.2. Des effectifs du personnel de santé publique .....	96
3.9.3 Des pathologies courantes et activités menées.....	98
3.9.4. Principales contraintes.....	100
<b>3.10. Un système éducatif en difficulté .....</b>	<b>101</b>
3.10.1. De l'enseignement général.....	101
3.10.2. De l'alphabétisation.....	104
3.10.3. Des écoles ORA.....	104
3.10.4. De l'enseignement technique.....	105
3.10.5. De la formation professionnelle et qualifiante.....	105

<b>CHAPITRE 4:SYSTEME PRODUCTIF .....</b>	<b>106</b>
<b>4.1. Une économie de subsistance avec des acteurs polyvalents.....</b>	<b>106</b>
4.1.1. Des règles nouvelles d'utilisation des terres .....	107
4.1.2. Un domaine public mal maîtrisé.....	108
<b>4.2. Potentialités économiques .....</b>	<b>108</b>
4.2.1. Un énorme potentiel agricole mal valorisé .....	108
4.2.2. Un élevage encore rudimentaire .....	117
4.2.3. Diagnostic du secteur de pêche du département de la Likouala .....	119
4.2.4. La chasse, une activité pourvoyeuse de revenu .....	123
4.2.5. La cueillette, une activité lucrative .....	124
4.2.6. Une économie moderne qui se cherche .....	124
4.2.7. Situation générale du commerce.....	132
4.2.8. Exploitation minière.....	144
<b>4.3. Production locale. ....</b>	<b>148</b>
4.3.1. De l'industrie de transformation dans la Likouala.....	148
4.3.2. Un tourisme en mal d'aménagement des sites et d'infrastructures d'accueil .....	151
4.3.3. De l'artisanat et ateliers mécaniques dans la Likouala .....	151
<b>4. 4. Du financement de l'économie locale .....</b>	<b>157</b>
4.4.1. Initiatives de financement des économies locales par le biais des budgets décentralisés.....	157
4.4.2. Grands projets de structuration du territoire et économies départementales.	158
4.4.3. Expériences passées et raisons de leur échec .....	161
4.4.4. Principales contraintes.....	165

<b>CHAPITRE 5:DECENTRALISATION, DECONCENTRATION ET QUESTIONS TRANSVERSALES .....</b>	<b>167</b>
<b>5.1. Décentralisation et déconcentration .....</b>	<b>167</b>
5.1.1. De la décentralisation .....	167
5.1.2. De la déconcentration.....	170
<b>5.2. Articulation décentralisation et déconcentration .....</b>	<b>171</b>
5.2.1. Difficultés nées du couple déconcentration/décentralisation.....	172
5.2.2. Un financement aléatoire de la décentralisation.....	172
<b>5.3. Peuples autochtones .....</b>	<b>173</b>
5.3.1. Cadre de vie et statut foncier.....	174
5.3.2. L'accès aux infrastructures de base.....	175
<b>5.4. Genre et intégration des minorités .....</b>	<b>178</b>
5.4.1 Situation genre.....	178
5.4.2. Les violences et maladies sexuellement transmissibles.....	179
5.4.3. L'intégration des minorités.....	180
<b>CHAPITRES 6:GRANDS TRAITES CARACTERISTIQUES .....</b>	<b>181</b>
6.1. La Likouala, un immense réservoir en ressources naturelles .....	181
6.2. Deux écosystèmes distincts aux vocations différentes .....	182
6.3. Un environnement dépendant du bassin de l'Oubangui .....	182
6.4. Une polarisation de la population le long de l'Oubangui .....	183
6.5. Une population en grande partie vivant des activités rurales.....	183
6.6. La zone ouest en pleine reconquête .....	183

6.7. L'amorce d'une urbanisation accélérée.....	184
6.8. Un fonctionnement cloisonné du territoire .....	184
6.9. Une économie de service au sud et une industrie extractive au nord.....	184
6.10. L'énergie, un des freins majeurs au développement.....	184
6.11. L'enclavement prononcé du département .....	185
6.12. Une immigration massive continue .....	185
6.13. Un processus de décentralisation inachevé .....	185
6.14. Des principales contraintes .....	185
<b>DEUXIEME PARTIE:STRATEGIES D'AMENAGEMENT DU DEPARTEMENT DE LIKOUALA .....</b>	<b>187</b>
<b>CHAPITRE 7:PROBLEMATIQUE ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>188</b>
7.1. Problématique territoriale .....	190
7.1.1.Atouts économiques .....	192
7.1.2.Principales contraintes.....	194
7.1.3.Menaces.....	195
<b>CHAPITRE 8 :FORMULATION D'UNE VISION DU DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2035.....</b>	<b>197</b>
8.1 Choix des domaines d'intervention.....	198
8.2. Choix du scénario.....	201
<b>CHAPITRE 9 :GRANDS AXES STRATEGIQUES .....</b>	<b>203</b>
9.1. Rappels des options nationales d'aménagement et de développement du territoire .....	203



9.2. Options d'aménagement départemental.....	206
<b>Conclusion .....</b>	<b>233</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>234</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>238</b>
<b>Liste des photos .....</b>	<b>239</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>240</b>